

214/550

OMPI



AB/XXIV/8

ORIGINAL : anglais

DATE : 25 juin 1993

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ORGANES DIRECTEURS DE L'OMPI ET DES UNIONS ADMINISTREES PAR L'OMPI

Vingt-quatrième série de réunions
Genève, 20 - 29 septembre 1993

ACTIVITES MENEES EN 1992

Rapport du Directeur général

Introduction

1. Le présent document contient un rapport sur les activités du Bureau international en 1992. Les activités menées pendant les six premiers mois de l'année (du 1^{er} janvier au 30 juin) ont déjà fait l'objet d'un rapport (document AB/XXIII/3) qui a été communiqué aux organes directeurs à l'occasion de leurs réunions de septembre 1992. Le présent document reprend la description des activités contenue dans ce document et indique aussi les activités menées pendant le reste de l'année (du 1^{er} juillet au 31 décembre). Pour en faciliter la consultation, les passages nouveaux sont signalés par un trait vertical en marge.

2. L'annexe A contient des tableaux résumant les activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI en 1992, l'annexe B une liste des réunions organisées par l'OMPI, l'annexe C une liste des publications de l'OMPI, l'annexe D une liste des sigles utilisés dans le présent document et l'annexe E un index des noms de pays et de territoire ainsi que de certaines organisations intergouvernementales cités dans le présent document.

9536M/LAN/0659M
9460M/LAN/0660M
9420M/LAN/0632M

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	
<u>ACTIVITES MENEES EN 1992</u>		
Introduction	1	2
FAITS MARQUANTS		
Aperçu des activités menées et des faits nouveaux survenus en 1992	3	27
Coopération pour le développement	3	8
Etablissement de normes	9	16
Traité de coopération en matière de brevets	17	21
Arrangement de Madrid	22	23
Arrangement de La Haye	24	25
Nouvelles adhésions aux traités	26	
Pays en transition vers l'économie de marché	27	
PREMIERE PARTIE : ORGANES DIRECTEURS	28	51
Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI	28	48
Groupe de travail sur la rémunération des administrateurs	49	51
DEUXIEME PARTIE : ACTIVITES DE PROGRAMME	52	924
Coopération pour le développement avec les pays en développement dans les domaines de la propriété industrielle, du droit d'auteur et des droits voisins	52	763
Objectif	52	
Activités	53	763
Coopération pour le développement avec les pays en développement dans le domaine de la propriété industrielle : indications générales	53	60
Coopération pour le développement avec les pays en développement dans le domaine du droit d'auteur : indications générales	61	68
Propriété industrielle : mise en valeur des ressources humaines aux échelons mondial, régional et national	69	286
Echelon mondial : propriété industrielle	69	80
Echelons régional et national : propriété industrielle	81	286
Afrique	81	127
Pays arabes	128	142
Asie et Pacifique	143	236
Amérique latine et Caraïbes	237	286
Droit d'auteur : mise en valeur des ressources humaines aux échelons mondial, régional et national	287	357
Echelon mondial : droit d'auteur	287	289
Echelons régional et national : droit d'auteur	290	357
Afrique	290	312
Asie et Pacifique	313	318
Amérique latine et Caraïbes	319	357

	<u>Paragraphes</u>
Propriété industrielle : renforcement de la législation nationale et régionale et de son application, adhésion aux traités administrés par l'OMPI et aménagement d'institutions	358 - 648
Afrique : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle	358 - 376
Afrique : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle	377 - 457
Pays arabes : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle	458
Pays arabes : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle	459 - 487
Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle	488 - 496
Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle	497 - 569
Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle	570 - 587
Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle	588 - 646
Conseiller sectoriel interrégional	647 - 648
Droit d'auteur : renforcement de la législation nationale et régionale et de son application, adhésion aux traités administrés par l'OMPI et aménagement d'institutions	649 - 711
Afrique : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur	649 - 680
Pays arabes : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur	681 - 685
Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur	686 - 693
Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur	694 - 711
Accroissement de l'utilisation effective du système de la propriété intellectuelle en faveur des inventeurs, des auteurs, des industries et du commerce des pays en développement	712 - 728
Enseignement du droit de la propriété intellectuelle; profession de conseil et d'agent en propriété intellectuelle	729 - 733
Acquisition de techniques étrangères juridiquement protégées	734 - 739
Renforcement, dans les pays en développement, de l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevet et de sa diffusion	740 - 744
Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle	745 - 754
Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins	755 - 763
Etablissement de normes pour la protection et l'exercice des droits de propriété intellectuelle	764 - 790
Objectif	764 - 767
Activités	768 - 790
Comité d'experts sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle	768 - 773
Protocole relatif à la Convention de Berne	774 - 778
Traité destiné à compléter la Convention de Paris en ce qui concerne les marques ("Traité sur le droit des marques")	779 - 787
Loi type sur la protection des droits de propriété intellectuelle des producteurs d'enregistrements sonores	788 - 790

	<u>Paragraphes</u>	
Etude exploratoire de questions de propriété intellectuelle pouvant nécessiter des normes	791	- 806
Objectif	791	
Activités	792	- 806
Litiges de propriété intellectuelle entre personnes privées	792	- 802
Incidence de certaines techniques nouvelles sur les droits de propriété intellectuelle des artistes interprètes ou exécutants		803
Protection contre la concurrence déloyale		804
Guide du franchisage à l'intention des pays en développement		805
Marchandisage de personnages		806
 Diffusion de l'information concernant la propriété intellectuelle dans le monde	807	- 815
Objectif	807	
Activités	808	- 815
Revue et autres publications	808	- 813
Information	814	- 815
 Activités de documentation et d'information des offices de propriété industrielle	816	- 902
Objectif	816	
Activités	817	- 902
Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI)	817	- 898
Publications	899	- 902
 Classification internationale des brevets (CIB)	903	- 909
Objectif	903	
Activités	904	- 909
Comité d'experts de la CIB	904	- 905
Publications	906	- 909
 Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques	910	- 915
Objectif	910	
Activités	911	- 915
 Classification internationale pour les dessins et modèles industriels	916	- 917
Objectif	916	
Activités	917	
 Classification internationale des éléments figuratifs des marques	918	- 924
Objectif	918	
Activités	919	- 924

	<u>Paragraphes</u>
TROISIEME PARTIE : ACTIVITES D'ENREGISTREMENT	925 - 1055
Système du PCT (Traité de coopération en matière de brevets)	925 - 986
Objectif	925
Activités	926 - 986
Administration	926 - 935
Utilisation de l'informatique	936 - 939
Les disques compacts ROM du PCT	940 - 946
Services d'information et de promotion	947 - 979
Développement du système du PCT	980 - 985
Remboursement des contributions d'équilibre du PCT	986
Système de Madrid (Arrangement de Madrid (enregistrement international des marques) et Protocole de Madrid)	987 - 1032
Objectif	987
Activités	988 - 1032
Administration	988 - 997
Utilisation de l'informatique	993 - 994
Disques compacts ROM contenant le registre de Madrid	995 - 996
Services d'information et de promotion	997 - 1027
Application du Protocole de Madrid	1028 - 1032
Système de La Haye (Arrangement de La Haye (dépôt international des dessins et modèles industriels))	1033 - 1048
Objectif	1033
Activités	1034 - 1048
Administration	1034 - 1037
Utilisation de l'informatique	1038
Services d'information et de promotion	1039
Développement du système de La Haye	1040 - 1048
Arrangement de Lisbonne (concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international)	1049 - 1050
Objectif	1049
Activités	1050
Système du FRT (Traité sur le registre des films)	1051 - 1055
Objectif	1051
Activités	1052 - 1055

Paragraphes

QUATRIEME PARTIE : PROMOTION DE LA RECONNAISSANCE ET DU RESPECT UNIVERSELS DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE; COOPERATION AVEC LES ETATS ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES; PERSONNEL ET ACTIVITES DE SOUTIEN	1056 - 1415
Adhésion aux traités administrés par l'OMPI; coopération avec les Etats et les organisations	1056 - 1413
Objectif	1056 - 1507
Activités	1058 - 1413
Promotion de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI	1058
Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)	1059 - 1067
Traité assurant la protection matérielle de la propriété intellectuelle	1068 - 1097
Traité instituant des classifications internationales dans le domaine des inventions, des marques et des dessins et modèles industriels	1098 - 1111
Traité établissant des systèmes dont l'application rend la protection des droits de propriété intellectuelle au niveau international plus sûre et moins onéreuse que celle qui peut résulter des demandes d'enregistrement distinctes dans les registres nationaux	1112 - 1139
Coopération avec les Etats et les organisations internationales	1140 - 1413
Etats	1140 - 1262
Nations Unies	1263 - 1298
Organisations intergouvernementales	1299 - 1332
Autres organisations	1333 - 1413
Personnel et activités de soutien	1414 - 1415
 ANNEXE A : Activités de coopération pour le développement menées en 1992	
ANNEXE B : Réunions organisées par l'OMPI en 1992	
ANNEXE C : Publications de l'OMPI parues en 1992	
ANNEXE D : Sigles utilisés dans le présent document	
ANNEXE E : Index des pays, des territoires et de certaines organisations internationales	

FAITS MARQUANTS

Aperçu des activités menées et des faits nouveaux survenus en 1992Coopération pour le développement

3. Pour l'OMPI, l'année 1992 a été marquée par un nombre important de demandes d'assistance émanant des pays en développement. Bien que les fonds extrabudgétaires en provenance du PNUD aient continué de diminuer, l'Organisation a pu répondre de manière satisfaisante aux demandes de formation reçues de pays en développement au cours de cette année. Pendant l'année, une formation qui a consisté en cours, voyages d'étude, journées d'étude, séminaires, stages à l'étranger et activités de formation en cours d'emploi sous la supervision d'experts internationaux, a été dispensée à des fonctionnaires nationaux et à du personnel des secteurs technique, juridique, industriel et commercial.

4. La plupart des cours, journées d'étude, séminaires et activités de formation spécialisée organisés par l'OMPI ont eu lieu dans des pays en développement. En 1992, au total, quelque 95 manifestations de ce genre se sont déroulées aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial. Elles ont permis aux intéressés d'acquérir des notions de base en matière de propriété industrielle ou de droit d'auteur, ou des connaissances spécialisées dans des domaines tels que l'informatisation de l'administration des offices de propriété industrielle, l'utilisation des bases de données informatisées relatives aux brevets (y compris l'utilisation de techniques faisant appel aux disques compacts ROM), les aspects juridiques et économiques de la propriété industrielle, l'administration de la perception des redevances de droit d'auteur et de la répartition du produit de ces redevances ainsi que la promotion de l'esprit d'invention sur le plan technique. En sus de ses propres fonctionnaires, l'OMPI a invité en qualité de conférenciers 131 experts extérieurs, dont un quart environ étaient des ressortissants de pays en développement. De plus, 40 voyages d'étude ont été organisés, à l'intention de fonctionnaires de pays en développement, dans des pays industrialisés et des pays en développement. En tout, 33 pays en développement, 19 pays industrialisés et neuf organisations intergouvernementales ont accueilli des manifestations de ce type ou ont collaboré avec l'OMPI à leur organisation. Plus de 5000 hommes et femmes venant des secteurs public et privé d'une centaine de pays en développement et de six organisations intergouvernementales de pays en développement ont participé à ces manifestations; pour 730 d'entre eux, environ, les frais de voyage ou de séjour - ou les deux à la fois - étaient à la charge de l'OMPI, les autres participants résidaient sur place. Par ailleurs, l'OMPI a aussi pris à sa charge les frais de voyage et de séjour de 34 fonctionnaires nationaux de pays en développement qui ont participé à d'autres réunions de l'Organisation ne traitant pas expressément de questions de coopération pour le développement mais présentant néanmoins de l'intérêt pour les pays en question, par exemple des réunions d'organes subsidiaires du Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle et de certains comités d'experts.

5. L'OMPI a continué, en 1992, de mettre l'accent sur les conseils et l'assistance qu'elle fournit aux pays en développement pour l'amélioration de leur législation. Elle a élaboré des projets de loi et de règlement d'application concernant, selon le pays considéré, un ou plusieurs aspects de la propriété intellectuelle; elle a aussi formulé des observations sur des projets établis par les pays eux-mêmes. Durant la période examinée, quelque 85 pays ont bénéficié de ces conseils et de cette assistance.

6. Environ 140 missions ont été effectuées dans une soixantaine de pays en développement par des fonctionnaires de l'OMPI et, au total, 90 consultants extérieurs engagés par l'Organisation. Ces missions visaient notamment à conseiller les pouvoirs publics au sujet de l'amélioration des procédures administratives, de l'informatisation, de la fourniture de services d'information en matière de brevets et de la mise en place d'organismes de gestion collective des droits d'auteur. Lors de la préparation et de l'exécution de chaque mission, l'OMPI a maintenu une étroite collaboration avec le gouvernement intéressé pour définir les besoins et les priorités du pays.

7. Pour ce qui est de l'accès à l'abondante information technique contenue dans les documents de brevet, et dont l'utilisation est encouragée, les recherches sur l'état de la technique que l'OMPI réalise pour les pays en développement ont fait l'objet d'une demande soutenue. Environ 460 rapports de recherche et 2100 documents de brevet ont été fournis à 28 gouvernements et organismes de pays en développement qui en avaient fait la demande en 1992.

8. Parmi les réunions organisées pendant l'année à l'intention des pays en développement et portant sur un large éventail de sujets, les deux manifestations ci-après méritent d'être mentionnées plus particulièrement. En mars, l'OMPI a organisé conjointement avec le Gouvernement sénégalais la Conférence des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques. Quatorze Etats étaient représentés. La conférence a adopté par acclamation l'"Appel de Dakar", qui demande aux Etats de lutter contre la piraterie en prenant des mesures à l'échelon national, en participant à la coopération internationale et en adhérant aux traités internationaux qui traitent du droit d'auteur et des droits voisins. En septembre, une réunion ministérielle des pays d'Amérique centrale a été convoquée à San Salvador avec le concours de l'OMPI. Le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Panama ont pris part à cette réunion, qui a adopté à l'unanimité une déclaration conjointe dans laquelle les pays d'Amérique centrale manifestent leur intention d'adhérer à la Convention de Paris.

Etablissement de normes

9. En 1992, d'importants travaux ont été réalisés dans plusieurs domaines de la propriété intellectuelle.

10. En février, lors de sa deuxième session, le Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne a examiné le mémorandum établi par le Bureau international et intitulé "Questions concernant un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne". Les débats ont porté, notamment, sur des questions générales, le droit de reproduction (stockage d'oeuvres dans des systèmes informatiques, reproduction reprographique pour les bibliothèques, les services d'archives et les établissements d'enseignement, reproduction privée au moyen de dispositifs pour l'usage personnel, possibilité d'exclure les enregistrements sonores du champ d'application des licences non volontaires), le droit de présentation publique, le droit de location et le droit de prêt public, le droit d'importation, le droit de radiodiffusion (radiodiffusion directe par satellite, exclusion ou limitation éventuelle de la possibilité d'instituer des licences de radiodiffusion non volontaires), la définition de l'adjectif "public" en liaison avec certains actes, et la durée de protection.

11. En juin, lors de sa première session, le Comité d'experts sur une loi type de l'OMPI sur la protection des producteurs d'enregistrements sonores a examiné un projet de loi type établi par le Bureau international. Les participants ont souligné combien il est important de renforcer les droits des producteurs d'enregistrements sonores dans le cadre de la lutte contre la piraterie. Ils ont examiné le projet de loi type qui traite, notamment, de la définition de termes tels que "radiodiffusion", "communication au public", "fixation", "artistes interprètes ou exécutants", "prêt public", "exécution publique", "enregistrement sonore", "producteur d'un enregistrement sonore", "location", "reproduction", ainsi que des éléments suivants : droits protégés, limitations des droits et durée de la protection; transmission de la titularité des droits et licences; gestion collective des droits; sanction des droits; dispositions finales. Le comité a recommandé que la loi type porte aussi sur les droits des artistes interprètes ou exécutants; cette recommandation a été approuvée en septembre par l'Assemblée de l'Union de Berne.

12. En septembre, l'Assemblée de l'Union de Berne a décidé de maintenir le Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et de créer un autre Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes. Il a été décidé, notamment, que chacun des deux comités d'experts se réunirait une fois en 1993. Le premier comité examinerait les questions suivantes : programmes d'ordinateur, bases de données, droit de location, licences non volontaires en matière d'enregistrement sonore d'oeuvres musicales et en matière de radiodiffusion "primaire" et de communication par satellite, droit de distribution - y compris le droit d'importation -, durée de la protection des oeuvres photographiques, communication au public par voie de radiodiffusion par satellite, sanction des droits, traitement national. Le second comité étudierait les questions concernant la protection internationale effective des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes.

13. Le Comité d'experts sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle a tenu sa quatrième session en juillet. Les délibérations ont eu lieu sur la base du projet de traité établi par le Bureau international. Le comité d'experts a examiné les projets d'articles portant sur les questions suivantes : constitution d'une union; expressions abrégées; champ d'application; consultations; bons offices, conciliation et médiation; procédure devant un groupe spécial; rapport sur l'application des recommandations des groupes spéciaux; arbitrage. Nonobstant les progrès réalisés au cours de la quatrième session, le comité a estimé qu'une cinquième session était nécessaire.

14. Le Comité d'experts sur l'harmonisation des législations protégeant les marques a tenu ses troisième et quatrième sessions en juin et en novembre, respectivement. Il a examiné un projet de traité provisoirement intitulé : "Traité sur la simplification des procédures administratives relatives aux marques", qui avait été établi par le Bureau international. Le projet contenait notamment des dispositions qui énoncent les conditions maximums que peuvent exiger les Parties contractantes en relation avec une demande d'enregistrement, l'obligation pour les Parties contractantes d'accepter que les demandes se rapportent à des biens ou à des services relevant de plusieurs classes, l'exclusion de la possibilité pour les Parties contractantes d'exiger que les signatures et autres moyens permettant de faire connaître son identité soient légalisés ou authentifiés, et qui garantissent aux déposants la possibilité de demander dans une seule et même demande l'enregistrement d'un changement de nom ou d'adresse, de titulaire, de mandataire, ou la rectification d'erreurs dans plusieurs enregistrements.

15. Devant le recours croissant aux procédures extrajudiciaires, telles que l'arbitrage et la médiation, pour le règlement des litiges de propriété intellectuelle entre personnes privées, le Bureau international a continué d'étudier la possibilité de dispenser des services en relation avec ces procédures. Deux réunions d'un groupe de travail d'organisations non gouvernementales ont eu lieu, l'une en mai, l'autre en novembre. Au cours de ces réunions, les participants ont examiné l'opportunité de la fourniture de tels services par l'OMPI, ainsi que les types de services qui pourraient être dispensés. Parmi ceux qui ont été examinés figurent la mise en place de procédures de médiation et d'arbitrage conformes à un règlement qui sera rédigé par le Bureau international, la fourniture de services administratifs - tels que la nomination de médiateurs et d'arbitres - à divers stades de ces procédures, et l'établissement de clauses contractuelles types qui pourraient être utilisées par les personnes privées souhaitant avoir recours à l'une des procédures administrées par l'OMPI.

16. En novembre, le Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice a tenu sa douzième session et approuvé plusieurs changements apportés à la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice), qui seront transmis, pour adoption, audit comité d'experts; il a aussi examiné une proposition tendant à restructurer certaines classes de la classification de Nice.

Traité de coopération en matière de brevets

17. En 1992, le nombre d'exemplaires originaux de demandes internationales reçus par le Bureau international s'est élevé à 25 917, soit 16,5% de plus qu'en 1991. Le nombre moyen d'Etats contractants du PCT désignés dans chaque demande internationale a été de 25,5. Ainsi, les demandes internationales ont remplacé environ 661 000 demandes nationales. L'augmentation peut s'expliquer en partie par les efforts intenses que le Bureau international déploie pour promouvoir l'utilisation du PCT.

18. Les modifications du règlement d'exécution du PCT adoptées par l'Assemblée de l'Union du PCT en juillet 1991, afin de simplifier encore l'utilisation du système du PCT, sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 1992.

19. Le Bureau international a commencé de coopérer avec l'Office européen des brevets et l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique à la mise au point d'un système permettant aux déposants d'établir les demandes internationales sur des ordinateurs personnels et de les déposer sous une forme déchiffrable par machine. Avec ce système, appelé Electronic Application SYstem (EASY), les intéressés pourront introduire les diverses données qui doivent figurer dans la requête en bénéficiant de contrôles automatiques de validité de ces données, et établir le reste de la demande internationale au moyen d'un logiciel de traitement de texte (pour la description, les revendications et l'abrégié), et sous forme d'images en fac-similé (pour les dessins).

20. En mars, les administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international instituées en vertu du PCT ont tenu une réunion. Des modifications des directives concernant la recherche selon le PCT et des directives concernant l'examen préliminaire selon le PCT ont été adoptées. En mars aussi, une réunion non officielle de représentants du secteur privé de plusieurs Etats contractants du PCT a eu lieu. Les

participants ont étudié la possibilité d'ajouter au système du PCT des éléments nouveaux qui rendraient le rapport de recherche internationale et le rapport d'examen préliminaire international fiables au point que, pour la plupart des demandes, il serait inutile de procéder à une recherche et à un examen supplémentaires pendant la phase nationale de la procédure selon le PCT.

21. En septembre, dans la perspective de l'adhésion prochaine de la Chine au PCT, l'Assemblée de l'Union du PCT a adopté plusieurs modifications du règlement d'exécution du PCT, avec effet à la date à laquelle la Chine deviendra liée par le PCT (le 1^{er} janvier 1994, vraisemblablement), a nommé l'Office chinois des brevets en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international avec effet à la même date et approuvé le texte de l'accord entre ledit office et l'OMPI à cet effet. L'assemblée a aussi adopté des modifications du règlement d'exécution du PCT pour ce qui est de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international concernant les demandes internationales en espagnol, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1993. Par ailleurs, l'assemblée a adopté une nouvelle règle du PCT relative à l'extension des effets des demandes internationales à certains Etats successeurs tels que le Kazakhstan, la République tchèque, la Slovaquie et l'Ukraine.

Arrangement de Madrid

22. En 1992, le Bureau international a reçu au total 21 143 demandes d'enregistrement international et de renouvellement de marques, soit une augmentation de 1,7% par rapport au chiffre correspondant de 1991. Le nombre total d'enregistrements internationaux s'est établi à 15 702, soit 1,60% de moins qu'en 1991. Etant donné qu'en 1992 le nombre moyen de pays couverts par chaque enregistrement international a été de 9,11, les enregistrements internationaux ont produit les effets de quelque 143 000 enregistrements nationaux. Quant aux renouvellements, ils se sont chiffrés à 5441 en 1992, soit une augmentation de 12,60% par rapport à 1991.

23. En septembre, l'Assemblée de l'Union de Madrid a adopté une nouvelle règle qui traite de la continuation des effets des enregistrements internationaux dans les Etats successeurs. Le 1^{er} janvier 1993, cette règle est devenue applicable à la Croatie, au Kazakhstan, à la République tchèque, à la Slovaquie, à la Slovénie et à l'Ukraine.

Arrangement de La Haye

24. En 1992, le Bureau international a reçu ou enregistré, en ce qui concerne les dessins et modèles industriels, 3361 dépôts et 1422 renouvellements et prorogations, soit une augmentation de 2,40% et 31,42%, respectivement, par rapport aux chiffres de 1991.

25. En avril, le Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels a tenu sa deuxième session. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un projet de traité sur l'enregistrement international des dessins et modèles industriels, établi par le Bureau international, qui vise à améliorer le système actuel d'enregistrement international et à inciter d'autres Etats à adhérer à l'arrangement.

Nouvelles adhésions aux traités

26. En 1992, le nombre des Etats parties aux traités administrés par l'OMPI a augmenté, les pays ci-après ayant adhéré aux traités suivants ou déclaré qu'ils continuaient de les appliquer: i) l'Albanie, la Croatie, le Kazakhstan, la Lettonie, la Lituanie, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie, en ce qui concerne la Convention instituant l'OMPI, ce qui porte à 134 le nombre total des Etats membres de l'OMPI; ii) la Croatie, le Kazakhstan, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie et l'Ukraine, en ce qui concerne la Convention de Paris, ce qui porte à 108 le nombre des Etats membres de l'Union de Paris; iii) la Chine, la Croatie, la Gambie, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie, en ce qui concerne la Convention de Berne, ce qui porte à 95 le nombre des Etats membres de l'Union de Berne; iv) la République tchèque et la Slovaquie, en ce qui concerne l'Arrangement de Madrid (indications de provenance), ce qui porte à 31 le nombre total des Etats parties; v) la Croatie, le Kazakhstan, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie et l'Ukraine, en ce qui concerne l'Arrangement de Madrid (enregistrement des marques), ce qui porte à 34 le nombre total des Etats membres de l'Union de Madrid; vi) la République populaire démocratique de Corée et la Roumanie, en ce qui concerne l'Arrangement de La Haye, ce qui porte à 21 le nombre des Etats membres de l'Union de La Haye; vii) la Croatie, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie, en ce qui concerne l'Arrangement de Nice, ce qui porte à 36 le nombre des Etats membres de l'Union de Nice; viii) la République tchèque et la Slovaquie, en ce qui concerne l'Arrangement de Lisbonne, ce qui porte à 17 le nombre total des Etats membres de l'Union de Lisbonne; ix) la Croatie, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie, en ce qui concerne l'Arrangement de Locarno, ce qui porte à 19 le nombre des Etats membres de l'Union de Locarno; x) l'Irlande, le Kazakhstan, le Niger, la Nouvelle-Zélande, le Portugal, la République tchèque, la Slovaquie, l'Ukraine et le Viet Nam, en ce qui concerne le PCT, ce qui porte à 57 le nombre des Etats membres de l'Union du PCT; xi) la République tchèque et la Slovaquie, en ce qui concerne l'Arrangement de Strasbourg, ce qui porte à 27 le nombre total des Etats membres de l'Union de l'IPC; xii) la République tchèque et la Slovaquie, en ce qui concerne le Traité de Budapest, ce qui porte à 24 le nombre total des Etats membres de l'Union de Budapest; xiii) l'Argentine, l'Australie et la Grèce, en ce qui concerne la Convention de Rome, ce qui porte à 40 le nombre des Etats parties; xiv) la Slovénie, en ce qui concerne la Convention de Bruxelles (satellites), ce qui porte à 15 le nombre des Etats parties; xv) l'Argentine, la République tchèque et la Slovaquie, en ce qui concerne le Traité sur le registre des films, ce qui porte à 7 le nombre des Etats parties au FRT.

Pays en transition vers l'économie de marché

27. Au cours de l'année, le Bureau international a proposé sa coopération aux pays suivants : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Ouzbékistan, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine. Les fonctionnaires de ces pays, chargés des questions de propriété intellectuelle, ont été invités à participer à des débats au siège de l'OMPI, à Genève, et l'OMPI a organisé à leur intention des voyages d'étude dans divers pays. Le Bureau international les a aidés, sur demande, à élaborer des

législations traitant d'un ou de plusieurs aspects de la propriété intellectuelle. Des conseils ont aussi été dispensés au sujet de la création de structures administratives pour la mise en application de ces législations, et des activités d'assistance et de formation ont été menées en liaison avec l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI. Des fonctionnaires du Bureau international ont présenté des exposés dans le cadre de réunions et de séminaires spéciaux visant à sensibiliser ces pays à l'importance que revêt la propriété intellectuelle.

PREMIERE PARTIE : ORGANES DIRECTEURS

Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI

28. Les organes directeurs de l'OMPI ont tenu leur vingt-troisième série de réunions à Genève du 21 au 29 septembre 1992. Ont participé à ces réunions les délégations de 99 Etats (Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Siège, Sénégal, Singapour, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Syrie, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe), 12 organisations intergouvernementales (ONU, UNESCO, GATT, AELE, BBM, BBDM, LEA, CCE, OAPI, OUA, OEB, ARIPO) et 14 organisations internationales non gouvernementales (AIPPI, CCI, CISAC, ECIS, EFPIA, FIBEP, FICPI, FIM, IAA, IFIA, IFPI, OIJ, SISS, UIE) ont participé à ces réunions.

29. Les neuf organes directeurs ci-après se sont réunis :

- Comité de coordination de l'OMPI, trentième session (23^e session ordinaire);
- Assemblée de l'Union de Paris, dix-neuvième session (9^e session extraordinaire);
- Conférence de représentants de l'Union de Paris, vingtième session (10^e session extraordinaire);
- Comité exécutif de l'Union de Paris, vingt-huitième session (28^e session ordinaire);
- Assemblée de l'Union de Berne, treizième session (3^e session extraordinaire);
- Conférence de représentants de l'Union de Berne, treizième session (3^e session extraordinaire);
- Comité exécutif de l'Union de Berne, trente-quatrième session (23^e session ordinaire);
- Assemblée de l'Union de Madrid, vingt-quatrième session (15^e session extraordinaire);
- Assemblée de l'Union du PCT (Traité de coopération en matière de brevets), vingtième session (12^e session extraordinaire).

30. Les principaux points de l'ordre du jour et les principales décisions ont porté sur les sujets suivants :

31. Activités menées du 16 juillet 1991 au 30 juin 1992. Les délégations se sont déclarées satisfaites du contenu des rapports présentés par le directeur général, en faisant l'éloge de la clarté, de la concision et de l'exhaustivité de l'exposé donné des activités menées par l'Organisation durant la période à l'étude. L'ampleur des activités poursuivies, le traitement approfondi dont

elles ont fait l'objet et l'efficacité avec laquelle elles ont été menées ont également été évoqués avec satisfaction. De l'avis des délégations, les objectifs des activités ont été atteints, ce qui démontre la capacité du Bureau international à s'adapter avec imagination et brio, sous la conduite du directeur général, à de nouvelles conditions et exigences.

32. Toutes les délégations ont mis l'accent sur les activités de coopération pour le développement menées en faveur des pays en développement. Les délégations des pays bénéficiaires ont en particulier souligné l'importance de l'assistance aux pays en développement, compte tenu du rôle reconnu à la propriété intellectuelle dans le développement social, culturel et économique. Ce rôle s'est récemment trouvé renforcé par l'importance attribuée aux droits de propriété intellectuelle dans le commerce international et le transfert des techniques. Il a été souhaité que le programme de coopération pour le développement mis en oeuvre par l'OMPI soit poursuivi et renforcé, afin que les pays en développement puissent mettre en place des systèmes de propriété intellectuelle qui soient adaptés à leur situation de développement tout en restant compatibles avec les tendances mondiales. Plusieurs délégations se sont engagées à continuer à contribuer financièrement et en nature, comme elles le font déjà, aux activités de l'OMPI et à son programme de coopération pour le développement. Les activités de coopération pour le développement qui ont été considérées comme les plus utiles sont celles qui portent sur la formation (générale et spécialisée), l'assistance pour l'élaboration de textes législatifs, la rationalisation de l'administration, y compris l'informatisation, les services d'information en matière de brevets destinés au public faisant de plus en plus largement appel à la technique des disques compacts ROM, et enfin l'enseignement de la propriété intellectuelle au niveau universitaire. Plusieurs délégations ont fait part de leur préoccupation devant la diminution des ressources mises à la disposition de l'OMPI par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour les activités de coopération pour le développement et ont suggéré que le Bureau international étudie de nouvelles sources de financement, y compris l'augmentation de la part des ressources prélevées sur son budget ordinaire.

33. De nombreuses délégations ont souligné l'importance qu'elles attachent aux activités menées par l'OMPI dans les domaines de l'établissement de normes et de l'enregistrement international. Les travaux relatifs au traité envisagé sur le droit des brevets, les travaux préparatoires consacrés à un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, le traité envisagé pour le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle, le traité envisagé sur l'harmonisation des législations protégeant les marques ainsi que le projet de loi type sur la protection des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs d'enregistrements sonores ont été mentionnés tout particulièrement et des recommandations ont été faites quant à la poursuite de ces activités.

34. Un certain nombre de délégations ont jugé les activités des services d'enregistrement international satisfaisantes en général et ont plus particulièrement évoqué l'accroissement constant du nombre des Etats contractants et le taux élevé de progression de l'application du PCT, signe incontestable de l'utilité que revêt ce traité.

35. Suite de la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets. L'Assemblée de l'Union de Paris a décidé à l'unanimité que la seconde partie de la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets se tiendra à Genève du 12 au 30 juillet 1993.

36. L'Assemblée de l'Union de Paris a convenu de supprimer les articles 10, 19, 22.1), 24, 25 et 26 de la proposition de base dont était saisie la conférence diplomatique précitée. Ces articles traitent des domaines techniques, des droits conférés par le brevet, de la durée des brevets, du renversement de la charge de la preuve, des obligations du titulaire du droit et des mesures de réparation prévues par la législation nationale.

37. L'Assemblée a noté aussi que les délégations devront examiner la suppression éventuelle de l'article 20 (utilisateur antérieur) en liaison avec la suppression (déjà décidée) de l'article 19.

38. Article 6ter de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. L'Assemblée de l'Union de Paris a adopté des principes directeurs pour l'interprétation de l'article 6ter.1)b) et 3)b) de la Convention de Paris, qui prévoit l'enregistrement international des emblèmes d'Etats et de certaines organisations intergouvernementales, avec effet au 1^{er} octobre 1992.

39. Droit d'auteur et droits voisins. L'Assemblée de l'Union de Berne a décidé de maintenir le comité d'experts chargé d'élaborer un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne ("Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne") et de créer un autre comité d'experts pour l'élaboration d'un nouvel instrument éventuel sur la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes ("Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes"). En outre, elle a pris notamment les décisions suivantes :

- au sein du Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, les Etats parties à la Convention de Berne et la Commission des Communautés européennes (CCE) auront le statut de membre et les Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas parties à la Convention de Berne auront le statut d'observateur;

- au sein du Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, les Etats membres de l'OMPI et la CCE auront le statut de membre;

- chacun des deux comités d'experts se réunira une fois en 1993 (à la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet) et la réunion du Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne sera immédiatement suivie de la réunion du Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes;

- les questions que devra examiner le Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne seront les suivantes : programmes d'ordinateur, bases de données, droit de location, licences non volontaires en matière d'enregistrement sonore d'oeuvres musicales, licences non volontaires en matière de radiodiffusion "primaire" et de communication par satellite, droit de distribution - y compris le droit d'importation -, durée de la protection des oeuvres photographiques, communication au public par voie de radiodiffusion par satellite, sanction des droits, traitement national; et

- le Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes étudiera toutes les questions concernant la protection internationale effective des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes.

40. L'Assemblée de l'Union de Berne a aussi décidé que la loi type de l'OMPI sur la protection des producteurs d'enregistrements sonores devra aussi traiter de la question de la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants, le titre du comité d'experts compétent devenant "Comité d'experts sur une loi type de l'OMPI sur la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes".

41. Union de Madrid pour l'enregistrement international des marques.

L'Assemblée de l'Union de Madrid a adopté une nouvelle règle (règle 38) du règlement d'exécution de l'Arrangement de Madrid, intitulée "Continuation des effets des enregistrements internationaux dans certains Etats successeurs". Cette nouvelle règle traite des enregistrements internationaux dans les Etats ("Etats successeurs") qui sont devenus indépendants récemment et dont le territoire faisait précédemment partie du territoire d'un autre Etat lui-même partie à l'Arrangement de Madrid, lorsque ces Etats successeurs ont déposé une déclaration de continuation de l'application de l'Arrangement de Madrid. La nouvelle règle exige que le titulaire d'un enregistrement international comportant une extension territoriale au pays prédécesseur dépose, auprès du Bureau international, une demande visant à ce que cet enregistrement international continue de produire ses effets dans l'Etat successeur si le titulaire le souhaite. Elle s'applique déjà à la Croatie, à la Slovénie et à l'Ukraine.

42. Union de coopération en matière de brevets (Union du PCT). Compte tenu de l'adhésion prochaine de la Chine au PCT, l'Assemblée de l'Union du PCT a adopté plusieurs modifications du règlement d'exécution du PCT, avec effet à la date à laquelle la Chine deviendra liée par le PCT (probablement au début de 1994), a nommé l'Office chinois des brevets en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international, avec effet à la date susmentionnée, et a approuvé le texte de l'accord conclu à cette fin entre ledit office et l'OMPI.

43. L'Assemblée a aussi adopté des modifications du règlement d'exécution du PCT concernant la recherche internationale et l'examen préliminaire international des demandes internationales déposées en espagnol, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1993.

44. L'Assemblée a également adopté une nouvelle règle 32 du règlement d'exécution du PCT concernant l'extension des effets d'une demande internationale à certains Etats successeurs. La nouvelle règle s'applique lorsqu'un Etat devenu nouvellement indépendant (l'"Etat successeur") dont le territoire faisait partie, avant l'indépendance, du territoire d'un Etat contractant qui a par la suite cessé d'exister (dit "Etat prédécesseur") dépose une déclaration de continuation de l'application du PCT. Elle a pour effet d'établir une procédure par laquelle un déposant peut, dans certaines conditions, demander l'extension à l'Etat successeur de certaines demandes internationales qui ont déjà été déposées. Cette règle s'applique déjà à l'Ukraine.

45. Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle et Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins. Le Comité de coordination a décidé que chacun de ces deux comités permanents créera un groupe de travail dont les tâches consisteront à examiner et à évaluer l'avancement des activités du Programme permanent concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle et du Programme permanent concernant la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins, respectivement. Chaque groupe de travail se réunira au cours de l'année pendant laquelle le comité permanent correspondant ne se réunit pas, et ce à des dates qui précèdent de peu la session ordinaire de cette année-là de la Conférence de l'OMPI. Les rapports des groupes de travail seront soumis à ladite conférence.

46. Participation de la Yougoslavie. Les organes directeurs de l'OMPI, prenant acte de la résolution 777 du 19 septembre 1992 du Conseil de sécurité des Nations Unies et de la résolution A/47/RES/1 du 22 septembre 1992 de l'Assemblée générale des Nations Unies, ont décidé que la Yougoslavie ne participerait à aucune réunion desdits organes directeurs. Ils ont décidé en outre que cette décision serait examinée compte tenu des décisions futures de l'Assemblée générale des Nations Unies.

47. Locaux supplémentaires. Les organes directeurs ont autorisé le directeur général à conclure, sous certaines conditions, un contrat pour l'acquisition par l'OMPI du bâtiment du siège de l'Organisation météorologique mondiale, qui jouxte celui de l'OMPI.

48. Questions concernant le personnel. Le Comité de coordination de l'OMPI a approuvé la création d'un nouveau grade, à savoir celui de sous-directeur général. Le directeur général a ultérieurement promu à ce grade M. Gust Ledakis, ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, conseiller juridique et directeur des Services administratifs généraux. M. Wang Zhengfa, ressortissant de la Chine, a été nommé directeur-conseiller. Le Comité de coordination a approuvé certaines modifications du Statut du personnel. L'une d'elles consiste en une mesure d'incitation à l'étude d'au moins deux des langues utilisées au Bureau international pour le personnel des catégories professionnelle et supérieures. En outre, le comité a pris note du rapport du Groupe de travail sur la rémunération des administrateurs (voir ci-dessous) ainsi que des observations du directeur général, et il a pris note, en l'approuvant, de l'intention de ce dernier de demander à la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) d'examiner la question de l'horaire de travail.

Groupe de travail sur la rémunération des administrateurs

49. Le Groupe de travail sur la rémunération des administrateurs, créé par le Comité de coordination de l'OMPI à sa vingt-huitième session, en septembre-octobre 1991, a tenu sa première session au siège de l'OMPI du 10 au 12 février 1992. Ont participé à cette session les représentants de 17 Etats membres (Allemagne, Brésil, Canada, Chili, Chine, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Japon, Pakistan, Royaume-Uni, Sénégal, Soudan, Suisse et Yougoslavie), ainsi que des experts de la CFPI (son président et son secrétaire exécutif) et du secrétariat du CCQA (son secrétaire) et des fonctionnaires désignés par l'Association du personnel de

l'OMPI. Les délibérations ont eu lieu sur la base de quatre documents rédigés par le Bureau international. Le groupe de travail a recensé plusieurs éléments d'information supplémentaires que le Bureau international a été prié de réunir et de communiquer à une session ultérieure du groupe.

50. Le groupe de travail a tenu sa deuxième session au siège de l'OMPI du 27 au 29 avril 1992. Ont participé à cette session les représentants de 15 Etats membres (Allemagne, Brésil, Canada, Chine, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Ghana, Inde, Japon, Pakistan, Royaume-Uni, Sénégal, Suisse et Yougoslavie), ainsi que des experts de la CFPI (son président et son secrétaire exécutif) et du secrétariat du CCQA (son secrétaire) et des fonctionnaires désignés par l'Association du personnel de l'OMPI. Les délibérations ont eu lieu sur la base de deux documents contenant les renseignements supplémentaires demandés au Bureau international et à la CFPI à la première session du groupe de travail. Le groupe de travail a décidé de créer un groupe de rédaction ouvert à tous ses Etats membres chargé de rédiger le projet de son rapport au Comité de coordination de l'OMPI, ce projet devant être soumis au groupe de travail, à sa troisième session que le directeur général de l'OMPI devait convoquer pour le mois de juin 1992.

51. Le groupe de travail a tenu sa troisième session au siège de l'OMPI les 1^{er} et 2 juin 1992. Ont participé à cette session les représentants de 15 Etats membres (Allemagne, Brésil, Canada, Chili, Chine, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Japon, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Sénégal, Suisse et Yougoslavie), ainsi qu'un expert du secrétariat du CCQA (son secrétaire) et des fonctionnaires désignés par l'Association du personnel de l'OMPI. Le groupe de travail a adopté son rapport au Comité de coordination de l'OMPI.

[La deuxième partie suit]

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITES DE PROGRAMME

Coopération pour le développement avec les pays en développement dans les domaines de la propriété industrielle, du droit d'auteur et des droits voisinsObjectif

52. L'objectif est d'aider les pays en développement à créer ou à moderniser des systèmes de propriété intellectuelle adaptés à leurs objectifs de développement selon les modalités suivantes :

- i) mettre en valeur les ressources humaines;
- ii) faciliter la création ou l'amélioration de la législation nationale ou régionale et son application;
- iii) encourager l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI;
- iv) faciliter la création ou l'amélioration d'institutions gouvernementales ou autres pour l'administration et la mise en oeuvre effective de la législation nationale ou régionale;
- v) favoriser l'activité inventive et l'activité artistique créatrice locale ainsi que l'exploitation de ses résultats;
- vi) développer l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle;
- vii) développer la profession de conseil ou de mandataire en propriété intellectuelle;
- viii) faciliter l'acquisition de techniques étrangères protégées localement, par des contrats de licence;
- ix) faciliter l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevet et l'utilisation de cette information;
- x) consulter les deux comités permanents chargés de la coopération pour le développement;
- xi) faciliter la participation à certaines réunions de l'OMPI.

ActivitésCoopération pour le développement avec les pays en développement dans le domaine de la propriété industrielle : indications générales

53. En 1992, 99 pays en développement, deux territoires en développement et huit organisations intergouvernementales de pays en développement, au total, ont bénéficié des activités de coopération pour le développement menées dans le domaine de la propriété industrielle : Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala,

Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jordanie, Kenya, Laos, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, République centrafricaine, République de Corée, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Syrie, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe, Aruba, Hong Kong, ARIPO, SELA, SIECA, OEAO, ANASE, CRAT, ARCEDM et OAPI.

54. Trente-cinq cours et stages de formation, séminaires ou autres réunions ont été organisés, au total, dans le domaine de la propriété industrielle : 13 au niveau mondial, 16 au niveau régional et six au niveau national. Environ 2900 personnes venant des secteurs public et privé ont participé à ces activités et ont reçu une formation ou des informations sur différents aspects de la propriété industrielle. Cinq cent soixante-quatre de ces personnes ont participé à ces activités aux frais de l'OMPI, qui a pris à sa charge leurs dépenses de voyage et de séjour; les autres participants venaient des pays hôtes.

55. Pendant la même période, 31 fonctionnaires nationaux ont effectué des voyages d'étude organisés par le Bureau international tant dans des pays industrialisés que dans des pays en développement.

56. En ce qui concerne les missions consultatives portant sur des questions relatives à la législation et à l'aménagement d'institutions, 119 missions ont eu lieu dans 52 pays en développement. Ces missions étaient composées de fonctionnaires de l'OMPI ou de consultants de l'Organisation recrutés à cet effet, ou des deux à la fois.

57. Au total, 164 consultants ont été recrutés par l'OMPI soit comme membres de missions consultatives de l'Organisation soit comme conférenciers pour des cours, des stages ou des séminaires. Soixante et un d'entre eux venaient du secteur privé, le reste étant constitué de fonctionnaires nationaux de différents pays, aussi bien développés qu'en développement. Les consultants venant de pays en développement ont représenté 27% du total.

58. En tout, 36 pays et deux organisations intergouvernementales ont contribué sous différentes formes à une ou plusieurs activités de coopération pour le développement menées pendant la période examinée. Cette contribution a notamment pris les formes suivantes : contributions en numéraire sous la forme de fonds fiduciaires, paiement des dépenses de voyage et de séjour des participants aux cours ou stages de formation ou aux voyages d'étude, accueil d'un cours, d'un stage ou d'une réunion avec mise à disposition d'une salle de réunion et de services de secrétariat, accueil de stagiaires et de voyages d'étude, fourniture des services d'experts appelés à participer à des missions consultatives ou à présenter des exposés, fourniture de documents en matière de brevets et de matériel. Le reste des frais a été financé par le budget de l'OMPI.

59. Les pays (36) et les organisations intergouvernementales (2) ayant apporté une contribution sont les suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Canada, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France,

Guinée-Bissau, Hongrie, Inde, Japon, Jordanie, Malaisie, Mali, Mexique, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suisse, Turquie, Uruguay, PNUD et OEB.

60. Pour plus de détails, voir l'annexe A du présent document.

Coopération pour le développement avec les pays en développement dans le domaine du droit d'auteur : indications générales

61. En 1992, 77 pays en développement, un territoire en développement et deux organisations intergouvernementales de pays en développement, au total, ont bénéficié des activités de coopération pour le développement menées dans le domaine du droit d'auteur : Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Dominique, El Salvador, Egypte, Equateur, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Irak, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Libéria, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Sénégal, Sierra Leone, Sri Lanka, Suriname, Togo, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Zaïre, Zambie, Zimbabwe, Iles Cook, CARICOM et OEAO.

62. Vingt-deux cours et stages de formation, séminaires ou autres réunions ont été organisés, au total, dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins : quatre au niveau mondial, huit au niveau régional et dix au niveau national. Environ 2100 personnes venant des secteurs public et privé ont participé à ces activités et ont reçu une formation ou des informations sur différents aspects du droit d'auteur et des droits voisins. Cent cinquante-sept de ces personnes ont participé à ces activités aux frais de l'OMPI, qui a pris à sa charge leurs dépenses de voyage et de séjour; les autres participants venaient des pays hôtes.

63. Pendant la même période, neuf fonctionnaires ont effectué des voyages d'étude organisés par le Bureau international tant dans des pays industrialisés que dans des pays en développement.

64. En ce qui concerne les missions consultatives portant sur des questions relatives à la législation et à l'aménagement d'institutions, 21 missions ont eu lieu dans 18 pays en développement. Ces missions étaient composées de fonctionnaires de l'OMPI ou de consultants de l'Organisation recrutés à cet effet, ou des deux à la fois.

65. Au total, 57 consultants ont été recrutés par l'OMPI soit comme membres de missions consultatives de l'Organisation soit comme conférenciers pour des cours, des stages ou des séminaires. Vingt-sept d'entre eux venaient du secteur privé, le reste étant constitué de fonctionnaires nationaux de différents pays, aussi bien développés qu'en développement. Les consultants venant de pays en développement ont représenté 40% du total.

66. En tout, 25 pays et deux organisations intergouvernementales ont contribué sous différentes formes à une ou plusieurs activités de coopération pour le développement menées pendant la période examinée. Cette contribution a notamment pris les formes suivantes : contributions en numéraire sous la

forme de fonds fiduciaires, paiement des dépenses de voyage et de séjour des participants aux cours ou stages de formation ou aux voyages d'étude, accueil d'un cours, d'un stage ou d'une réunion avec mise à disposition d'une salle de réunion et de services de secrétariat, accueil de stagiaires et de voyages d'étude, fourniture des services d'experts appelés à participer à des missions consultatives et à présenter des exposés. Le reste des frais a été financé par le budget de l'OMPI.

67. Les pays (25) et les organisations intergouvernementales (2) ayant apporté une contribution sont les suivants : Argentine, Belgique, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gambie, Guatemala, Hongrie, Jamaïque, Maurice, Mexique, Pérou, Royaume-Uni, Sainte-Lucie, Sénégal, Suède, Suisse, Uruguay, Venezuela, CARICOM et OEAO.

68. Pour plus de détails, voir l'annexe A du présent document.

Propriété industrielle : mise en valeur des ressources humaines aux échelons mondial, régional et national

Echelon mondial : propriété industrielle

69. En juin, un cours de formation sur les brevets et les marques (en anglais), organisé par l'OMPI avec l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis, s'est tenu à Washington. Six fonctionnaires nationaux d'Argentine, du Nigéria, du Panama et du Soudan ont suivi ce séminaire. Les frais de voyage et de séjour des participants ont été financés en partie dans le cadre de projets du PNUD et en partie grâce à des fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

70. En juin et juillet, a eu lieu (en français et en anglais), à Copenhague, Paris, La Haye et Vienne, un séminaire de formation sur l'utilisation de la documentation en matière de brevets axée sur les techniques de recherche et de diffusion de l'information, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OEB, l'Office danois des brevets et l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) (France); seize fonctionnaires nationaux d'Algérie, du Brésil, du Burkina Faso, du Burundi, de Chine, de Cuba, de Guinée, d'Inde, d'Indonésie, du Mali, du Nigéria, des Philippines, du Sénégal et de Zambie ont suivi ce séminaire; leurs frais de voyage et de séjour ont été financés par l'OEB ou par le PNUD; ce séminaire a été suivi d'une visite à l'OMPI.

71. En juin et juillet, a eu lieu, à Stockholm, La Haye, Munich et Genève, un séminaire de formation sur l'examen des demandes de brevet, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OEB et l'Office des brevets et de l'enregistrement de la Suède. Dix fonctionnaires nationaux du Brésil, du Chili, d'Egypte, d'Inde, d'Indonésie, des Philippines et de Thaïlande ainsi qu'un fonctionnaire de l'ARIPO ont participé à ce séminaire.

72. En septembre s'est tenu à Genève un séminaire d'orientation sur les aspects généraux de la propriété industrielle (en français, anglais, arabe et espagnol) organisé par l'OMPI. Quatre-vingt-huit fonctionnaires des 52 pays suivants y ont assisté : Albanie, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Barbade, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Egypte, El Salvador, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Laos, Lesotho, Malawi, Mali, Maroc, Mexique, Mongolie, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Pérou,

Philippines, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Singapour, Soudan, Tchad, Thaïlande, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe. En outre, 62 fonctionnaires de 40 missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales de Genève ont assisté à ce séminaire; les exposés ont été présentés par 13 fonctionnaires de l'OMPI. Après le séminaire, les 88 stagiaires ont été répartis en petits groupes et ont suivi, à titre de formation complémentaire, l'un ou l'autre des huit cours ou séminaires mentionnés ci-après (aux paragraphes 73 à 80).

73. En septembre, six fonctionnaires nationaux ont assisté à un cours de formation sur la documentation et l'information en matière de brevets (en anglais), qui était organisé par l'OMPI et l'Office autrichien des brevets et s'est tenu à Vienne; ils venaient d'Arabie saoudite, de Cuba, du Mexique, de République de Corée, de Roumanie et du Viet Nam; la moitié environ des frais de voyage et de séjour des participants étaient à la charge du Gouvernement autrichien.

74. En septembre, 14 fonctionnaires nationaux ont suivi à l'OEB, à La Haye, un séminaire sur "L'information technique au service du développement industriel: la documentation de brevets" (en français et en anglais), organisé conjointement par l'OMPI et l'OEB; ils venaient du Bénin, du Brésil, d'Egypte, du Gabon, d'Inde, d'Indonésie, du Maroc, des Philippines, de République de Corée, du Rwanda, de Thaïlande, de Tunisie et du Zimbabwe; les frais de séjour de 12 des participants étaient à la charge de l'OEB, et la totalité des frais de deux participants était financée dans le cadre d'un projet national du PNUD; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OEB, des représentants d'entreprises privées, des fonctionnaires des Etats membres de l'OEB et deux fonctionnaires de l'OMPI; le séminaire a été suivi d'une visite au siège de l'OEB, à Munich.

75. En septembre, sept fonctionnaires nationaux ont suivi, à Munich, un cours de formation sur la propriété industrielle (en anglais) organisé par l'OMPI et l'Office allemand des brevets; ils venaient du Bangladesh, de Colombie, d'Egypte, du Malawi, d'Ouganda, de Zambie et du Zimbabwe; leurs frais de voyage et de séjour étaient à la charge du Gouvernement allemand.

76. En septembre, huit participants ont suivi, à La Haye, un cours spécial de formation sur l'examen en matière de brevets (en anglais), organisé à l'intention des fonctionnaires nationaux de pays en développement par l'OMPI et l'Office de la propriété industrielle - Office des brevets des Pays-Bas, avec le concours du Ministère des affaires étrangères et du Ministère de la coopération pour le développement des Pays-Bas; ces fonctionnaires nationaux venaient du Brésil, de Chine, de Cuba, d'Indonésie, d'Iran (République islamique d'), des Philippines, de Tunisie et du Zimbabwe; les frais de séjour des participants étaient financés par les Pays-Bas; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'Office de la propriété industrielle - Office des brevets des Pays-Bas et par un fonctionnaire de l'OMPI.

77. En septembre, 30 fonctionnaires nationaux ont suivi au Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI), à Strasbourg, un cours de formation sur les aspects juridiques, administratifs et économiques de la propriété industrielle (en français et en anglais) organisé conjointement par l'OMPI et le CEIPI avec la coopération de l'Institut national (français) de la propriété industrielle (INPI), et avec le concours financier de la France et de la Suisse; les participants venaient des pays suivants : Albanie, Argentine, Barbade, Burkina Faso, Burundi, Chili, Chine, Gabon, Ghana, Guinée, Inde, Iran (République islamique d'), Laos, Lesotho, Mali, Maroc, Mongolie,

Nigéria, Oman, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Singapour, Soudan, Tchad, Thaïlande, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie; les exposés ont été présentés par des professeurs, des juristes et des conseils en brevets du CEIPI ou associés à cet organisme, par des fonctionnaires de l'INPI (France), de l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement et de l'OEB et par quatre fonctionnaires de l'OMPI, ainsi que par des représentants d'entreprises privées sises en France et en Allemagne. Pendant ce cours, une visite a été organisée dans une entreprise en Suisse voisine. Pour la plupart des participants, le cours a été suivi d'une formation pratique à l'office de la propriété industrielle de l'un des pays suivants : Allemagne, Bulgarie, Egypte, France, Hongrie, Israël, Suisse, Tchécoslovaquie.

78. En septembre, 14 fonctionnaires nationaux ont suivi, à Madrid, un cours de formation sur les aspects juridiques, administratifs et économiques de la propriété industrielle (en espagnol), organisé par l'OMPI et l'Office espagnol des brevets et des marques; ces fonctionnaires venaient du Chili, du Costa Rica, de Cuba, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Pérou, d'Uruguay et du Venezuela. Les frais de voyage et de séjour de cinq participants étaient à la charge de l'Espagne. Les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'office espagnol et de l'OMPI.

79. En septembre, huit fonctionnaires nationaux ont suivi, à Stockholm, un cours de formation sur les techniques de documentation, de recherche et d'examen en matière de brevets (en anglais) organisé par l'OMPI et l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement; ils venaient de Chine, d'Egypte, d'Inde, d'Indonésie, du Mexique, du Népal, des Philippines et de République-Unie de Tanzanie. Les frais de voyage des participants ont été couverts par des fonds fournis à l'OMPI par l'Agence suédoise d'aide au développement international (ASDI), tandis que leurs frais de séjour étaient à la charge de la Commission suédoise de coopération technique (BITS); les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement et par un fonctionnaire de l'OMPI.

80. En septembre, 12 fonctionnaires nationaux ont suivi, à Rio de Janeiro, un séminaire sur l'information en matière de brevets (en espagnol) organisé par l'OMPI et l'INPI (Brésil); les participants venaient d'Argentine, du Chili, du Costa Rica, de Cuba, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay, du Pérou, d'Uruguay et du Venezuela. Les frais de voyage de neuf participants étaient financés par le Brésil. Les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'INPI (Brésil) et les représentants de divers organismes brésiliens publics et privés, ainsi que par un fonctionnaire de l'OMPI.

Echelons régional et national : propriété industrielle

Afrique

81. Algérie. Voir sous "Pays arabes".

82. Angola. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, dans l'île de Maio (Guinée-Bissau), un séminaire sous-régional en matière de propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays lusophones d'Afrique.

83. Burkina Faso. En août, un fonctionnaire national a participé, à Abidjan, à un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle de l'OMPI.

84. Burundi. En août, un fonctionnaire national a participé, à Abidjan, à un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle de l'OMPI.
85. Cameroun. En août, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Abidjan, à un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle de l'OMPI.
86. Cap-Vert. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, dans l'île de Maio (Guinée-Bissau), un séminaire sous-régional en matière de propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays lusophones d'Afrique.
87. République centrafricaine. En août, un fonctionnaire national a participé, à Abidjan, à un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle de l'OMPI.
88. Tchad. En août, un fonctionnaire national a participé, à Abidjan, à un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle de l'OMPI.
89. Congo. En août, un fonctionnaire national a participé, à Abidjan, à un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle de l'OMPI.
90. Côte d'Ivoire. En août s'est tenu à Abidjan un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle (en français), organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ivoirien et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et avec le concours financier du Gouvernement français. Seize fonctionnaires nationaux venant du Burkina Faso, du Burundi, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de Guinée, de Madagascar, du Mali, de Mauritanie, du Niger, de République centrafricaine, du Rwanda et du Tchad y ont pris part, ainsi que deux représentants de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et deux représentants de la Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA). Ce cours a aussi été suivi par 46 participants venant des secteurs public et privé ivoiriens. Les exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI venant de Côte d'Ivoire, de France et de l'OAPI, par un représentant de l'OAPI et par deux fonctionnaires de l'OMPI.
91. En août également, un fonctionnaire de l'OMPI a dispensé, à Abidjan, une formation sur place au personnel de la Direction de la technologie industrielle en ce qui concerne le travail sur micro-ordinateurs.
92. Egypte. Voir sous "Pays arabes".
93. Gabon. En août, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Abidjan, à un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle de l'OMPI.
94. Gambie. En août, un fonctionnaire national a participé, à Mbabane (Swaziland) à un cours régional africain d'introduction à la propriété industrielle de l'OMPI.
95. Ghana. En août, un fonctionnaire national a participé, à Mbabane (Swaziland), à un cours régional africain d'introduction à la propriété industrielle de l'OMPI.

96. En novembre, un consultant de l'OMPI venant de l'Office allemand des brevets s'est rendu en mission à Accra pour y diriger un stage de formation pratique destiné au personnel de l'Institut de la recherche industrielle et portant sur l'utilisation des disques compacts ROM et la fourniture aux usagers de services d'information en matière de brevets.
97. Guinée. En juillet, un séminaire national sur les marques et les noms commerciaux dans le développement, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement guinéen, l'OAPI et le Gouvernement français, s'est tenu à Conakry. Ce séminaire a été suivi par 80 participants venant d'organismes publics, du secteur privé et des milieux juridiques. Les exposés ont été présentés par deux consultants français de l'OMPI, un représentant de l'OAPI, deux fonctionnaires nationaux (un Sénégalais et un Guinéen) et deux fonctionnaires de l'OMPI.
98. En août, un fonctionnaire national a participé, à Abidjan, à un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle de l'OMPI.
99. Guinée-Bissau. En juin, s'est tenu dans l'île de Maio un séminaire sous-régional en matière de propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays lusophones d'Afrique en collaboration avec le Gouvernement de la Guinée-Bissau et l'ASDI. Ce séminaire a été suivi par huit fonctionnaires nationaux d'Angola, du Cap-Vert, du Mozambique et de Sao Tomé-et-Principe et par cinq participants de Guinée-Bissau. Deux fonctionnaires de l'OMPI et cinq consultants de l'Organisation de nationalité brésilienne, portugaise et suédoise ont présenté des exposés pendant ce séminaire. Les participants ont aussi traité de la situation de la propriété industrielle dans leur pays respectif, et ont notamment précisé le stade d'avancement de l'étude du projet de loi relative à la propriété industrielle envoyé par l'OMPI en mars et avril à chacun des pays précités d'Afrique, à la demande de ceux-ci.
100. Lesotho. En août, un fonctionnaire national a participé, à Mbabane (Swaziland), à un cours régional africain d'introduction à la propriété industrielle de l'OMPI.
101. Libéria. En août, un fonctionnaire national a participé, à Mbabane (Swaziland), à un cours régional africain d'introduction à la propriété industrielle de l'OMPI.
102. Libye. Voir sous "Pays arabes".
103. Madagascar. En août, un fonctionnaire national a participé, à Abidjan, à un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle de l'OMPI.
104. Malawi. En août, un fonctionnaire national a participé, à Mbabane (Swaziland), à un cours régional africain d'introduction à la propriété industrielle de l'OMPI.
105. En novembre, un consultant de l'OMPI venant de l'Office allemand des brevets s'est rendu en mission à Blantyre pour y diriger un stage de formation pratique destiné au personnel de la Direction générale de l'enregistrement et portant sur l'utilisation des disques compacts ROM et la fourniture aux usagers de services d'information en matière de brevets.

106. Mali. En juin, un séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement français et l'OAPI, s'est tenu à Bamako. Les exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI venant de France et de l'OAPI, un fonctionnaire national malien et un fonctionnaire de l'OMPI. Quatre-vingts participants venant des secteurs public et privé du Mali ont suivi ce séminaire.
107. En août, un fonctionnaire national a participé, à Abidjan, à un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle de l'OMPI.
108. Mauritanie. En août, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Abidjan, à un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle de l'OMPI.
109. Maroc. Voir sous "Pays arabes".
110. Mozambique. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, dans l'île de Maio (Guinée-Bissau), un séminaire sous-régional en matière de propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays lusophones d'Afrique.
111. Namibie. En février, le chef de la Direction de l'enregistrement des sociétés, des marques, des brevets et des dessins et modèles s'est rendu, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à l'Office des brevets du Royaume-Uni, à l'Office allemand des brevets et au siège de l'OMPI. Au cours de sa visite à l'OMPI, il s'est entretenu avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation du renforcement de la coopération entre l'OMPI et la Namibie.
112. En août, un fonctionnaire national a participé, à Mbabane (Swaziland), à un cours régional africain d'introduction à la propriété industrielle de l'OMPI.
113. Niger. En août, un fonctionnaire national a participé, à Abidjan, à un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle de l'OMPI.
114. Nigéria. En août, un fonctionnaire national a participé, à Mbabane (Swaziland), à un cours régional africain d'introduction à la propriété industrielle de l'OMPI.
115. En octobre, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OEB, à Vienne. Ce voyage était financé au titre du projet national du PNUD.
116. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont fait un voyage d'étude à Londres pour assister à une conférence internationale sur "Les lois sur les investissements étrangers et les droits de propriété intellectuelle au Nigéria", organisée par l'Institut de la propriété intellectuelle de la common law et par l'Université de Londres. Cette activité s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.
117. En novembre aussi, un fonctionnaire national s'est rendu en voyage d'étude à l'Office autrichien des brevets, à Vienne, et à l'Office des brevets du Royaume-Uni, à Londres, pour examiner le fonctionnement de leurs services d'information et de documentation en matière de brevets. Cette activité s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

118. Rwanda. En août, un fonctionnaire national a participé, à Abidjan, à un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle de l'OMPI.

119. Sao Tomé-et-Principe. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, dans l'île de Maio (Guinée-Bissau), un séminaire sous-régional en matière de propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays lusophones d'Afrique.

120. Soudan. Voir sous "Pays arabes".

121. Swaziland. En août s'est tenu à Mbabane un cours régional d'introduction à la propriété industrielle (en anglais), organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement swazi et avec le concours financier de l'ASDI. Ce cours a été suivi par 12 fonctionnaires nationaux venant de Gambie, du Ghana, du Lesotho, du Libéria, du Malawi, de Namibie, du Nigéria, d'Ouganda, de République-Unie de Tanzanie, de Zambie et du Zimbabwe, ainsi que par deux participants sud-africains, sous les auspices du Congrès national africain (ANC) et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), respectivement. Dix ressortissants swazis venant d'institutions publiques et privées, des milieux judiciaires et de cabinets juridiques privés ont aussi participé à ce cours. Les exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI venant des Pays-Bas, de Suède, du Swaziland et de l'ARIPO et par deux fonctionnaires de l'OMPI.

122. Ouganda. En août, un fonctionnaire national a participé, à Mbabane (Swaziland), à un cours régional africain d'introduction à la propriété industrielle de l'OMPI.

123. République-Unie de Tanzanie. En août, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Mbabane (Swaziland), à un cours régional africain d'introduction à la propriété industrielle de l'OMPI.

124. Zambie. En août, un fonctionnaire national a participé, à Mbabane (Swaziland), à un cours régional africain d'introduction à la propriété industrielle de l'OMPI.

125. Zimbabwe. En février, un consultant en informatique du Gouvernement zimbabwéen s'est rendu, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, au siège de l'Organisation pour examiner des propositions relatives à un éventuel projet national financé par le PNUD axé sur l'informatisation des activités relatives aux marques du Bureau du contrôleur des brevets, des marques et des dessins et modèles industriels.

126. En août, un fonctionnaire national a participé, à Mbabane (Swaziland), à un cours régional africain d'introduction à la propriété industrielle de l'OMPI.

127. Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO). En août, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Kampala, en qualité de conférencier, à un séminaire de l'ARIPO visant à promouvoir l'utilisation du système de l'ARIPO; ce séminaire a été suivi par 33 participants locaux venant des secteurs public et privé et par 11 fonctionnaires nationaux venant du Botswana, de Gambie, du Ghana, du Kenya, du Lesotho, du Malawi, de République-Unie de Tanzanie, du Soudan, du Swaziland, de Zambie et du Zimbabwe; la participation de ces derniers a été financée par l'ARIPO.

Pays arabes

128. Algérie. En juillet, un fonctionnaire national a suivi, au Caire, un cours régional de formation de l'OMPI sur le rôle de la propriété industrielle dans le développement dans les pays arabes.

129. Egypte. En juillet, un cours régional de formation sur le rôle de la propriété industrielle dans le développement dans les pays arabes, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Académie égyptienne de la recherche scientifique et de la technologie et avec le concours du PNUD, s'est tenu au Caire. Il a été suivi par 24 fonctionnaires nationaux d'Algérie, d'Arabie saoudite, d'Egypte, de Jordanie, de Libye, du Maroc, d'Oman, du Soudan, de Syrie, de Tunisie et du Yémen. Six consultants de l'OMPI venant d'Egypte, de France et de Suède et un fonctionnaire de l'Organisation ont participé à ce cours en qualité de conférenciers.

130. Jordanie. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, au Caire, un cours régional de formation de l'OMPI sur le rôle de la propriété industrielle dans le développement dans les pays arabes.

131. Libye. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, au Caire, le cours régional de formation de l'OMPI sur le rôle de la propriété industrielle dans le développement dans les pays arabes.

132. Maroc. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi au Caire le cours régional de formation de l'OMPI sur le rôle de la propriété industrielle dans le développement dans les pays arabes.

133. En octobre, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI et financé au titre du projet national pour le Maroc financé par le PNUD, deux fonctionnaires de l'Office marocain de la propriété industrielle se sont rendus à l'INPI (France), à Paris.

134. En novembre, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, un fonctionnaire national s'est rendu à l'INPI (Brésil), à Rio de Janeiro, pour étudier les activités de l'INPI en matière de brevets et de marques et les services que l'institut fournit au public dans ce domaine, ainsi que l'automatisation de ses activités, actuellement en cours. Ce voyage s'inscrivait dans le cadre du projet national pour le Maroc financé par le PNUD.

135. Oman. En juillet, un fonctionnaire national a suivi, au Caire, le cours régional de formation de l'OMPI sur le rôle de la propriété industrielle dans le développement dans les pays arabes.

136. Arabie saoudite. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, au Caire, le cours régional de formation de l'OMPI sur le rôle de la propriété industrielle dans le développement dans les pays arabes.

137. Soudan. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, au Caire, le cours régional de formation de l'OMPI sur le rôle de la propriété industrielle dans le développement dans les pays arabes.

138. En décembre, un fonctionnaire national s'est rendu à Amman, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, pour observer les travaux de la Section de la protection de la propriété industrielle et commerciale du Ministère jordanien de l'industrie et du commerce. Ce voyage était financé au titre du projet régional du PNUD pour les pays arabes.

139. Syrie. En juillet, trois fonctionnaires nationaux ont suivi, au Caire, le cours régional de formation sur le rôle de la propriété industrielle dans le développement dans les pays arabes.

140. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé au premier séminaire national sur la protection de la propriété industrielle, qui s'est tenu à Damas et était organisé par le Comité national syrien de la Chambre de commerce internationale. Une centaine de personnes, représentants des pouvoirs publics, avocats et représentants des milieux d'affaires, ont assisté à ce séminaire, qui avait pour but de faire connaître, surtout dans le secteur privé, les incidences sur l'économie syrienne de l'évolution récente en matière de propriété industrielle au niveau international.

141. Tunisie. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, au Caire, le cours régional de formation sur le rôle de la propriété industrielle dans le développement dans les pays arabes.

142. Yémen. En juillet, un fonctionnaire national a suivi, au Caire, le cours régional de formation sur le rôle de la propriété industrielle dans le développement dans les pays arabes.

Asie et Pacifique

143. Australie. En mars, des journées régionales d'étude de l'OMPI sur la recherche et l'examen en matière de marques, organisées par l'OMPI en collaboration avec l'Office australien des brevets, des marques et des dessins et modèles et avec le concours de l'Office japonais des brevets, se sont tenues à Canberra. Elles avaient pour objectif d'informer et de dispenser une formation dans le domaine de l'administration informatisée des marques. Ces journées d'étude ont été suivies par 18 fonctionnaires nationaux du Bangladesh, de Chine, de Fidji, d'Inde, de Malaisie, de Mongolie, des Philippines, de République de Corée, de Singapour, de Sri Lanka, de Thaïlande et du Viet Nam. Cinq consultants de l'OMPI de nationalité américaine, britannique et japonaise, quatre fonctionnaires de l'Office australien des brevets, des marques et des dessins et modèles, un conseil en brevets de l'Institute of Patent Attorneys of Australia, et un fonctionnaire de l'OMPI ont présenté des exposés sur les systèmes informatisés utilisés pour l'administration des marques et ont montré le fonctionnement de ces systèmes.

144. Banladesh. En février, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Beijing, aux journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique.

145. En février également, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à New Delhi, le colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation organisé par l'OMPI.

146. En mars, un fonctionnaire national a participé, à Canberra, aux journées régionales d'étude sur la recherche et l'examen en matière de marques organisées par l'OMPI.

147. En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, le cours de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement en Asie et dans le Pacifique.

148. En septembre, deux juges ont suivi, à New Delhi, le colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la justice et le système de propriété intellectuelle.

149. En novembre, a eu lieu, à Dacca, un séminaire sous-régional asiatique de l'OMPI sur les contrats de licence en matière de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement du Bangladesh (voir aussi le paragraphe 734).

150. En décembre, un fonctionnaire national a suivi, à Singapour, le séminaire régional asiatique de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie de l'emballage.

151. Bhoutan. En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, le cours de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement en Asie et dans le Pacifique.

152. En novembre, un fonctionnaire national et un représentant de l'industrie privée ont suivi, à Dacca, le séminaire sous-régional asiatique de l'OMPI sur les contrats de licence en matière de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques.

153. Chine. En février, des journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique, organisées par l'OMPI en collaboration avec l'Office chinois des brevets et l'Office japonais des brevets, se sont tenues à Beijing (voir le paragraphe 295).

154. En février également, un fonctionnaire national a suivi, à New Delhi, le colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation organisé par l'OMPI.

155. En février encore, deux fonctionnaires de l'Office chinois des brevets ont effectué un voyage d'étude, organisé par l'OMPI avec le concours de l'Office japonais des brevets; ils se sont rendus au siège de ce dernier, à Tokyo, pour y recevoir un complément de formation en matière d'examen des demandes de brevet.

156. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Canberra, aux journées régionales d'étude sur la recherche et l'examen en matière de marques organisées par l'OMPI.

157. En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, le cours de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement en Asie et dans le Pacifique.

158. En septembre, deux juges ont suivi, à New Delhi, le colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la justice et le système de propriété intellectuelle.

159. En décembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Singapour, le séminaire régional asiatique de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie de l'emballage.

160. République populaire démocratique de Corée. En juillet et août, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Colombo, le cours de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement en Asie et dans le Pacifique.

161. Fidji. En mars, un fonctionnaire national a participé, à Canberra, à des journées régionales d'étude sur la recherche et l'examen en matière de marques organisées par l'OMPI.
162. En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, le cours de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement en Asie et dans le Pacifique.
163. Inde. En février, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Beijing, aux journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique organisées par l'OMPI.
164. En février également, s'est tenu à New Delhi un colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indien et la Fédération des chambres de commerce et d'industrie indiennes et avec le concours de l'Office japonais des brevets (voir le paragraphe 716).
165. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Canberra, à des journées régionales d'étude sur la recherche et l'examen en matière de marques organisées par l'OMPI.
166. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont effectué un voyage d'étude, organisé par l'OMPI dans le cadre du projet national financé par le PNUD relatif à la modernisation des services d'information en matière de brevets de Nagpur. Ils se sont rendus à l'Office des brevets du Royaume-Uni, à la British Library, dans les locaux de Derwent Publications Limited (Londres), à l'OEB (La Haye et Vienne), à l'Office autrichien des brevets et au siège de l'OMPI.
167. En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, le cours de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement en Asie et dans le Pacifique.
168. En septembre, l'OMPI a organisé, en coopération avec le Gouvernement indien et l'Institut de droit indien, et avec le concours financier du Gouvernement allemand, le colloque régional pour l'Asie sur la justice et le système de propriété intellectuelle, à New Delhi (voir aussi le paragraphe 729).
169. En novembre, un fonctionnaire national et un représentant de l'industrie privée ont suivi, à Dacca, le séminaire sous-régional asiatique de l'OMPI sur les contrats de licence en matière de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques.
170. En novembre également ont eu lieu à New Delhi, Bombay, Bangalore et Calcutta des séminaires sur le système des brevets et l'utilisation de l'information en matière de brevets aux fins du développement technique, qui étaient organisés par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement indien et la Confédération des industries indiennes, et avec l'aide du PNUD. Près de 200 participants, représentants des milieux industriels, avocats et fonctionnaires des ministères intéressés ont assisté à ces séminaires. Un consultant canadien de l'OMPI et un fonctionnaire de l'Organisation ont pris la parole au cours de ces séminaires, qui s'inscrivaient dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

171. En décembre, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont suivi, à Singapour, le séminaire régional asiatique de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie de l'emballage.

172. Indonésie. En février, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Beijing, aux journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique.

173. En février également, un fonctionnaire national a suivi, à New Delhi, le colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation.

174. En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, le cours de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement en Asie et dans le Pacifique.

175. En septembre, deux juges ont suivi, à New Delhi, le colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la justice et le système de propriété intellectuelle.

176. Iran (République islamique d'). En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à New Delhi, le colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation organisé par l'OMPI.

177. Malaisie. En février, deux fonctionnaires nationaux et un représentant du secteur privé ont participé, à Beijing, aux journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique organisées par l'OMPI.

178. En février également, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à New Delhi, le colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation organisé par l'OMPI.

179. En mars, un fonctionnaire national a participé, à Canberra, à des journées régionales d'étude sur la recherche et l'examen en matière de marques organisées par l'OMPI.

180. En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, le cours de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement en Asie et dans le Pacifique.

181. En septembre, deux juges ont suivi, à New Delhi, le colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la justice et le système de propriété intellectuelle.

182. En décembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Singapour, le séminaire régional asiatique de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie de l'emballage.

183. Mongolie. En février, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Beijing, aux journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique organisées par l'OMPI.

184. En février également, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à New Delhi, le colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation organisé par l'OMPI.

185. En mars, un fonctionnaire national a participé, à Canberra, à des journées régionales d'étude sur la recherche et l'examen en matière de marques organisées par l'OMPI.

186. Myanmar. En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, le cours de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement en Asie et dans le Pacifique.

187. Népal. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à New Delhi, le colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation organisé par l'OMPI.

188. En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, le cours de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement en Asie et dans le Pacifique.

189. En novembre, un représentant de l'industrie privée a suivi, à Dacca, le séminaire sous-régional asiatique de l'OMPI sur les contrats de licence en matière de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques.

190. Pakistan. En février, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Beijing, aux journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique organisées par l'OMPI.

191. En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, le cours de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement en Asie et dans le Pacifique.

192. En août, un consultant canadien de l'OMPI a effectué une mission à Karachi, Lahore et Islamabad, sur les services d'information en matière de brevets afin de dispenser une formation au personnel de l'Office pakistanais des brevets et aux utilisateurs extérieurs dans le domaine de l'utilisation de la documentation de brevets. Ce consultant a aussi participé aux journées d'étude qui se sont tenues dans ces trois villes et qui étaient organisées par le Ministère fédéral des industries et l'Office pakistanais des brevets en vue de promouvoir l'utilisation de la documentation de brevets par les organismes de recherche et de développement, l'industrie et d'autres utilisateurs. Près de 110 personnes venant des secteurs public et privé ont participé à ces journées d'étude. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

193. En septembre, deux juges ont suivi, à New Delhi, le colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la justice et le système de propriété intellectuelle.

194. En décembre, deux fonctionnaires nationaux de l'Office des brevets se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI au titre du projet national financé par le PNUD, à l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement, à l'Office des brevets du Royaume-Uni et au siège de l'OMPI.

195. Philippines. En février, un fonctionnaire national et trois représentants du secteur privé ont participé, à Beijing, aux journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique organisées par l'OMPI.
196. En février également, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à New Delhi, le colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation organisé par l'OMPI.
197. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Canberra, à des journées régionales d'étude sur la recherche et l'examen en matière de marques organisées par l'OMPI.
198. En juillet et août, un fonctionnaire national et un représentant de la Société philippine des inventeurs ont suivi, à Colombo, le cours de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement en Asie et dans le Pacifique.
199. En septembre, deux juges ont suivi, à New Delhi, le colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la justice et le système de propriété intellectuelle.
200. En décembre, un fonctionnaire national a suivi, à Singapour, le séminaire régional asiatique de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie de l'emballage.
201. République de Corée. En février, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Beijing, aux journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique organisées par l'OMPI.
202. En février également, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à New Delhi, le colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation organisé par l'OMPI.
203. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Canberra, à des journées régionales d'étude sur la recherche et l'examen en matière de marques organisées par l'OMPI.
204. En avril, le doyen et un professeur de l'Institut international de la propriété intellectuelle de Daeduk se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation des futures activités de l'institut ainsi que du renforcement éventuel de la coopération entre l'institut et l'OMPI.
205. En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, le cours de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement en Asie et dans le Pacifique.
206. En septembre, deux juges ont suivi, à New Delhi, le colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la justice et le système de propriété intellectuelle.
207. En octobre, à Séoul, deux consultants de l'OMPI venant de l'OEB et du Royaume-Uni ont présenté des exposés au Séminaire sur l'évolution récente en matière de biotechnologie et de protection par brevet, organisé par l'Office coréen de la propriété industrielle.

208. En décembre, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont suivi, à Singapour, le séminaire régional asiatique de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie de l'emballage.

209. Singapour. En février, un fonctionnaire national a participé, à Beijing, aux journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique organisées par l'OMPI.

210. En février également, un fonctionnaire national a suivi, à New Delhi, le colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation organisé par l'OMPI.

211. En mars, un fonctionnaire national a participé, à Canberra, à des journées régionales d'étude sur la recherche et l'examen en matière de marques organisées par l'OMPI.

212. En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, le cours de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement en Asie et dans le Pacifique.

213. En septembre, deux juges ont suivi, à New Delhi, le colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la justice et le système de propriété intellectuelle.

214. En décembre, l'OMPI a organisé, en collaboration avec l'Institut des normes et de la recherche industrielle de Singapour et avec l'appui financier du Gouvernement japonais, un séminaire régional asiatique sur la propriété intellectuelle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie de l'emballage, qui s'est tenu à Singapour (voir le paragraphe 738).

215. Sri Lanka. En février, un représentant du secteur privé a participé, à Beijing, aux journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique organisées par l'OMPI.

216. En février également, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont suivi, à New Delhi, le colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation organisé par l'OMPI.

217. En mars, un fonctionnaire national a participé, à Canberra, aux journées régionales d'étude sur la recherche et l'examen en matière de marques organisées par l'OMPI.

218. En juillet et août, un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la Sri Lanka Foundation et avec le concours financier du PNUD, s'est tenu à Colombo. Dix-huit personnes venant du Bangladesh, du Bhoutan, de Chine, de Fidji, d'Inde, d'Indonésie, de Malaisie, du Myanmar, du Népal, du Pakistan, des Philippines, de la République de Corée, de la République populaire démocratique de Corée, de Singapour, de Thaïlande et du Viet Nam ont participé à ce séminaire, ainsi que 16 représentants des secteurs public et privé de Sri Lanka. Les exposés ont été présentés par huit consultants canadien, coréen (République de Corée), égyptien, finlandais, français, indien, sri-lankais et suisse de l'OMPI et par deux fonctionnaires de l'Organisation.

219. En août, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant égyptien de l'Organisation ont participé en tant que conférenciers, à Colombo, sur l'invitation de la Commission des inventeurs de Sri Lanka, aux journées d'étude sur la promotion des inventions et de l'innovation organisées par cette commission.
220. En septembre, deux juges ont suivi, à New Delhi, le colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la justice et le système de propriété intellectuelle.
221. En novembre, un fonctionnaire national et un représentant de l'industrie privée ont suivi, à Dacca, le séminaire sous-régional asiatique de l'OMPI sur les contrats de licence en matière de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques.
222. En décembre, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont suivi, à Singapour, le séminaire régional asiatique de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie de l'emballage.
223. Thaïlande. En février, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Beijing, aux journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique organisées par l'OMPI.
224. En février également, un fonctionnaire national a suivi, à New Delhi, le colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation organisé par l'OMPI.
225. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Canberra, à des journées régionales d'étude sur la recherche et l'examen en matière de marques organisées par l'OMPI.
226. En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, le cours de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement en Asie et dans le Pacifique.
227. En septembre, deux juges ont suivi, à New Delhi, le colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la justice et le système de propriété intellectuelle.
228. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant japonais de l'Organisation se sont rendus en mission à Bangkok pour donner à quarante fonctionnaires du Département de la propriété intellectuelle une formation pratique sur les marques, avec l'assistance financière du Gouvernement japonais.
229. En décembre, l'OMPI a organisé, en collaboration avec le Gouvernement thaïlandais, et avec le concours du Gouvernement français, un séminaire national sur la protection des droits de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Bangkok. Ce séminaire a réuni une centaine de participants, pour la plupart juristes ou représentants du secteur privé, ainsi que des fonctionnaires nationaux. Les exposés ont été présentés par deux consultants français de l'OMPI, un fonctionnaire de l'Organisation et plusieurs experts thaïlandais, notamment des fonctionnaires du Département de la propriété intellectuelle.
230. En décembre également, un fonctionnaire national a suivi, à Singapour, le séminaire régional asiatique de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie de l'emballage.

231. Viet Nam. En février, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Beijing, aux journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique organisées par l'OMPI.

232. En février également, trois fonctionnaires nationaux ont suivi, à New Delhi, le colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation organisé par l'OMPI.

233. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Canberra, à des journées régionales d'étude sur la recherche et l'examen en matière de marques organisées par l'OMPI.

234. En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, le cours de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement en Asie et dans le Pacifique.

235. En novembre et décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à Hô Chi Minh-Ville, en tant que conférencier, à un séminaire national sur les marques et les dessins et modèles industriels, qui était organisé par l'Office national des inventions du Viet Nam et le Comité pour la science et la technique de Hô Chi Minh-Ville. Ce séminaire a réuni plus de 300 participants représentant divers services de l'administration nationale ainsi que les milieux judiciaires, universitaires, industriels et commerciaux.

236. Hong Kong. En février, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Beijing, aux journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique organisées par l'OMPI.

Amérique latine et Caraïbes

237. Argentine. En juin, un fonctionnaire national a participé, à Madrid, à un séminaire de l'OMPI sur la recherche et l'examen en matière de brevets.

238. En juillet, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus à Genève, où ils se sont entretenus avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation de questions d'intérêt commun, parmi lesquelles l'éventuelle assistance de l'OMPI à la Direction de la technologie, de la qualité et la propriété industrielle, en particulier en ce qui concerne le projet de création d'un institut autonome de la propriété industrielle. Ces entretiens ont aussi porté sur l'adhésion éventuelle de l'Argentine à plusieurs traités de propriété industrielle administrés par l'OMPI.

239. En septembre, un fonctionnaire national a suivi, à Rio de Janeiro, un séminaire régional de l'OMPI sur l'information en matière de brevets organisé par l'OMPI et l'Institut national (brésilien) de la propriété industrielle (INPI).

240. En octobre, un fonctionnaire national a suivi, à Mexico, un séminaire régional de l'OMPI sur les stratégies de gestion de la propriété industrielle pour les petites et moyennes entreprises d'Amérique latine.

241. Bolivie. En décembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Montevideo, un séminaire régional de l'OMPI sur les méthodes modernes d'information et de coopération régionale en matière de brevets.

242. Brésil. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Madrid, à un séminaire de l'OMPI sur la recherche et l'examen en matière de brevets.

243. En juillet, deux fonctionnaires de l'INPI (Brésil) se sont rendus au siège de l'OMPI et à l'Office espagnol des brevets et des marques, à Madrid, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI et axé sur divers traités administrés par l'OMPI.

244. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Gramado (Porto Alegre), à un symposium sur la propriété intellectuelle et les techniques nouvelles organisé par le Gouvernement brésilien et par la Commission régionale de l'ingénierie et de l'architecture de Rio Grande do Sul (CREA), et il y a présenté un exposé. Ce symposium a été suivi par environ 500 participants locaux.

245. En octobre, deux fonctionnaires nationaux et un représentant de l'industrie privée ont suivi, à Mexico, un séminaire régional de l'OMPI sur les stratégies de gestion de la propriété industrielle pour les petites et moyennes entreprises d'Amérique latine.

246. Chili. En mai, un consultant allemand de l'OMPI a pris part à Santiago, en qualité de conférencier, à un séminaire sur les marques organisé par un cabinet juridique.

247. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Madrid, à un séminaire de l'OMPI sur la recherche et l'examen en matière de brevets.

248. En septembre, un fonctionnaire national a suivi, à Rio de Janeiro, un séminaire régional de l'OMPI sur l'information en matière de brevets organisé par l'OMPI et l'INPI (Brésil).

249. En octobre, un fonctionnaire national et deux représentants de l'industrie privée ont suivi, à Mexico, le séminaire régional de l'OMPI sur les stratégies de gestion de la propriété industrielle pour les petites et moyennes entreprises d'Amérique latine.

250. Colombie. En octobre, un fonctionnaire national et deux représentants de l'industrie privée ont suivi, à Mexico, le séminaire régional de l'OMPI sur les stratégies de gestion de la propriété industrielle pour les petites et moyennes entreprises d'Amérique latine.

251. En décembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Montevideo, un séminaire régional de l'OMPI sur les méthodes modernes d'information et de coopération régionale en matière de brevets.

252. Costa Rica. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant suisse de l'Organisation ont participé, en qualité de conférenciers, à San José, aux deuxièmes journées nationales d'étude sur le droit notarial en ce qui concerne les questions de propriété intellectuelle, organisées par l'Institut costa-ricain du droit notarial et l'Office de la propriété intellectuelle. Ces journées d'étude ont réuni quelque 200 participants locaux représentant divers milieux intéressés, parmi lesquels des conseils en brevet et en marques, des juristes et des ingénieurs d'entreprises industrielles et de centres de recherche.

253. En septembre, un fonctionnaire national a suivi, à Rio de Janeiro, un séminaire régional de l'OMPI sur l'information en matière de brevets organisé par l'OMPI et l'INPI (Brésil).

254. En octobre, un représentant de l'industrie privée a suivi, à Mexico, le séminaire régional de l'OMPI sur les stratégies de gestion de la propriété industrielle pour les petites et moyennes entreprises d'Amérique latine.
255. Cuba. En juin, un fonctionnaire national a participé, à Madrid, à un séminaire de l'OMPI sur la recherche et l'examen en matière de brevets.
256. En septembre, un fonctionnaire national a suivi, à Rio de Janeiro, un séminaire régional de l'OMPI sur l'information en matière de brevets organisé par l'OMPI et l'INPI (Brésil).
257. En octobre, un fonctionnaire national a suivi, à Mexico, le séminaire régional de l'OMPI sur les stratégies de gestion de la propriété industrielle pour les petites et moyennes entreprises d'Amérique latine.
258. Equateur. En juin, un fonctionnaire national a participé, à Madrid, à un séminaire de l'OMPI sur la recherche et l'examen en matière de brevets.
259. En décembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Montevideo, un séminaire régional de l'OMPI sur les méthodes modernes d'information et de coopération régionale en matière de brevets.
260. El Salvador. En juillet, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, en tant que conférenciers, au séminaire national sur la Convention de Paris organisé par le Ministère salvadorien de la justice, qui s'est tenu à San Salvador. Ce séminaire a été suivi par 60 participants, parmi lesquels figuraient des conseils en brevets et en marques, des avocats et des représentants d'entreprises industrielles.
261. Guatemala. En septembre, un fonctionnaire national a suivi, à Rio de Janeiro, un séminaire régional de l'OMPI sur l'information en matière de brevets organisé par l'OMPI et l'INPI (Brésil).
262. En octobre, un représentant de l'industrie privée a suivi, à Mexico, le séminaire régional de l'OMPI sur les stratégies de gestion de la propriété industrielle pour les petites et moyennes entreprises d'Amérique latine.
263. Honduras. En juin, un fonctionnaire national a participé, à Madrid, à un séminaire de l'OMPI sur la recherche et l'examen en matière de brevets.
264. En septembre, un fonctionnaire national a suivi, à Rio de Janeiro, un séminaire régional de l'OMPI sur l'information en matière de brevets organisé par l'OMPI et l'INPI (Brésil).
265. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a pris la parole, à Tegucigalpa, au séminaire national sur le développement des entreprises et la protection de la propriété intellectuelle, organisé par le Ministère de l'économie et du commerce et le Conseil national des entreprises privées. Ce séminaire réunissait environ 130 participants venant de milieux intéressés, notamment des conseils en brevets et en marques, des avocats et des représentants d'entreprises industrielles et commerciales.
266. Mexique. En février, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant portugais de l'Organisation ont participé, en qualité de conférenciers, à un séminaire d'information sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et le système de Madrid (c'est-à-dire l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et le protocole y relatif),

organisé par le Gouvernement mexicain. Ce séminaire a réuni 60 participants mexicains, parmi lesquels des fonctionnaires nationaux, des conseils en brevets et en marques, des juristes et des ingénieurs d'entreprises industrielles et commerciales et des représentants de centres de recherche.

267. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Madrid, à un séminaire de l'OMPI sur la recherche et l'examen en matière de brevets.

268. En octobre a eu lieu à Mexico un séminaire régional sur les stratégies de gestion de la propriété industrielle pour les petites et moyennes entreprises d'Amérique latine, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement fédéral mexicain et avec le concours du Gouvernement français. Ce séminaire a réuni 17 personnes représentant les offices de propriété industrielle et l'industrie de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de Cuba, du Guatemala, du Pérou et du Venezuela et environ 70 personnes représentant des entreprises industrielles et instituts de recherche du Mexique. Les exposés ont été présentés par six consultants de nationalité française, argentine, brésilienne et mexicaine et par deux fonctionnaires de l'OMPI.

269. Nicaragua. En juin, un fonctionnaire national a participé, à Madrid, à un séminaire de l'OMPI sur la recherche et l'examen en matière de brevets.

270. En septembre, un fonctionnaire national a suivi, à Rio de Janeiro, un séminaire régional de l'OMPI sur l'information en matière de brevets organisé par l'OMPI et l'INPI (Brésil).

271. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a pris la parole, à Managua, au Séminaire national sur la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle organisé par le Ministère de l'économie et du développement et le Ministère des affaires étrangères. Ce séminaire réunissait environ 70 participants venant de milieux intéressés, notamment des conseils en brevets et en marques, des avocats et des représentants d'entreprises industrielles et commerciales.

272. Panama. En juin, un fonctionnaire national a participé, à Madrid, à un séminaire de l'OMPI sur la recherche et l'examen en matière de brevets.

273. En septembre, un fonctionnaire national a suivi, à Rio de Janeiro, un séminaire régional de l'OMPI sur l'information en matière de brevets organisé par l'OMPI et l'INPI (Brésil).

274. Paraguay. En septembre, un fonctionnaire national a suivi, à Rio de Janeiro, un séminaire régional de l'OMPI sur l'information en matière de brevets organisé par l'OMPI et l'INPI (Brésil).

275. Pérou. En juin, un fonctionnaire national a participé, à Madrid, à un séminaire de l'OMPI sur la recherche et l'examen en matière de brevets.

276. En juin également, un fonctionnaire de l'OMPI et un fonctionnaire de l'UPOV se sont rendus à Lima où ils ont participé aux premières journées d'étude sur la protection des obtentions végétales organisées par l'Institut de recherche technique industrielle et de normalisation technique (ITINTEC). Ces journées d'étude ont réuni une cinquantaine de participants locaux venant des secteurs public et privé.

277. En septembre, un fonctionnaire national a suivi, à Rio de Janeiro, un séminaire régional de l'OMPI sur l'information en matière de brevets organisé par l'OMPI et l'INPI (Brésil).

278. En octobre, un représentant de l'industrie privée a suivi, à Mexico, le séminaire régional de l'OMPI sur les stratégies de gestion de la propriété industrielle pour les petites et moyennes entreprises d'Amérique latine.

279. En décembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Montevideo, un séminaire régional de l'OMPI sur les méthodes modernes d'information et de coopération régionale en matière de brevets.

280. Espagne. En juin, un séminaire sur la recherche et l'examen en matière de brevets, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office espagnol des brevets et des marques et l'OEB, s'est tenu à Madrid. Quatorze fonctionnaires nationaux venant d'Argentine, du Brésil, du Chili, de Cuba, de l'Equateur, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Pérou et du Venezuela ont participé à ce séminaire. Les participants ont aussi reçu une formation dans les locaux de l'OEB à La Haye et à Munich. En outre, ils se sont rendus au siège de l'OMPI, où divers fonctionnaires de l'Organisation leur ont fait des exposés.

281. Uruguay. En septembre, un fonctionnaire national a suivi, à Rio de Janeiro, un séminaire régional de l'OMPI sur l'information en matière de brevets organisé par l'OMPI et l'INPI (Brésil).

282. En décembre, l'OMPI, l'OEB, l'Office espagnol des brevets et des marques et la Direction nationale de la propriété industrielle de l'Uruguay ont organisé, avec le concours de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) et du PNUD, un séminaire régional sur les méthodes modernes d'information et de coopération régionale en matière de brevets, qui s'est tenu à Montevideo. Dix experts venant d'Argentine, du Brésil, d'Espagne, du Mexique et d'Uruguay, ou appartenant à l'ALADI et à l'OEB, et deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sur divers sujets touchant à l'information et à la coopération régionale en matière de brevets. Ce séminaire a réuni 60 représentants des secteurs public et privé de 11 pays latino-américains et d'une organisation régionale, à savoir l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Equateur, le Mexique, le Paraguay, le Pérou, l'Uruguay, le Venezuela et le SELA. Les frais de participation de huit fonctionnaires de Bolivie, de Colombie, d'Equateur, du Pérou et du Venezuela ont été pris en charge au titre du projet régional financé par le PNUD.

283. Venezuela. En juin, six professeurs de l'Université des Andes à Mérida se sont rendus au siège de l'OMPI dans le cadre de la préparation d'un programme d'études universitaires supérieures sur la propriété intellectuelle. Ils ont eu à cette occasion des entretiens avec plusieurs fonctionnaires de l'OMPI. L'OMPI a aussi organisé pour les professeurs vénézuéliens une visite à l'Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence (MPI) à Munich, au Centre d'études internationales de la propriété industrielle de l'Université de Strasbourg et à la faculté de droit de l'Université de Saint-Jacques-de-Compostelle.

284. En juin également, un fonctionnaire national a participé, à Madrid, à un séminaire de l'OMPI sur la recherche et l'examen en matière de brevets.

285. En septembre, un fonctionnaire national a suivi, à Rio de Janeiro, un séminaire régional de l'OMPI sur l'information en matière de brevets organisé par l'OMPI et l'INPI (Brésil).

286. En octobre, un fonctionnaire national et deux représentants de l'industrie privée ont suivi, à Mexico, le séminaire régional de l'OMPI sur les stratégies de gestion de la propriété industrielle pour les petites et moyennes entreprises d'Amérique latine.

Droit d'auteur : mise en valeur des ressources humaines aux échelons mondial, régional et national

Echelon mondial : droit d'auteur

287. En août, s'est tenu à Stockholm un cours international sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement suédois et avec le concours de l'Agence suédoise d'aide au développement international (ASDI). Ce cours a été suivi par 10 fonctionnaires nationaux d'Albanie, du Brésil, de Gambie, du Ghana, du Kenya, du Lesotho, de Namibie, d'Ouganda, de République-Unie de Tanzanie et du Zimbabwe. Les exposés ont été présentés par six fonctionnaires suédois et par trois fonctionnaires de l'OMPI. Pendant la seconde semaine du cours, des visites ont été organisées, dans le cadre de la formation pratique, au siège de la Société de radiodiffusion suédoise, de l'Organisation de défense des intérêts des artistes et musiciens suédois, du Groupe suédois de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI) et de la Société suédoise pour les droits de représentation et d'exécution (STIM). Après le cours, les participants se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève.

288. En septembre, l'OMPI a organisé un séminaire d'orientation sur le droit d'auteur et les droits voisins (en français, anglais et espagnol), qui s'est tenu au siège de l'OMPI à Genève. Ont assisté à ce séminaire 30 participants des 28 pays suivants : Albanie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Egypte, Inde, Indonésie, Malaisie, Mali, Myanmar, Namibie, Niger, Oman, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sénégal, Viet Nam. En outre, 45 fonctionnaires de 30 missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations de Genève ont assisté à ce séminaire. Des communications ont été faites par cinq fonctionnaires de l'OMPI. Le séminaire a été suivi de stages pratiques, surtout dans le domaine de la gestion collective des droits d'auteur, dans les sociétés d'auteurs et services publics des pays suivants : Algérie, Allemagne, Espagne, Finlande, France, Hongrie.

289. En septembre également, l'OMPI a organisé, en coopération avec le Bureau du droit d'auteur des Etats-Unis et son Institut international du droit d'auteur, un séminaire de formation sur le droit d'auteur à l'intention de ressortissants du Nigéria et du Ghana, qui s'est tenu à Washington. Quinze participants du Nigéria, dont des fonctionnaires nationaux chargés de l'administration du droit d'auteur dans ce pays, des auteurs et des artistes, ont assisté à ce séminaire, auquel participaient également deux fonctionnaires du Ghana. Les exposés ont été présentés par des fonctionnaires du Bureau du droit d'auteur des Etats-Unis, des représentants des sociétés d'auteurs et des industries culturelles des Etats-Unis d'Amérique, un représentant de l'IFPI et un fonctionnaire de l'OMPI.

Echelons régional et national : droit d'auteur

Afrique

290. Bénin. En mars, un fonctionnaire national a participé, à Dakar, à la conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques.
291. Burkina Faso. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Dakar, à la conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques.
292. Cap-Vert. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Dakar, à la conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques.
293. Côte d'Ivoire. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Dakar, à la conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques.
294. En août s'est tenu un cours national de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère ivoirien de la culture. Il a réuni 400 participants, parmi lesquels des fonctionnaires nationaux, des magistrats, des auteurs, des artistes, des producteurs ainsi que des représentants de sociétés d'auteurs. Les exposés ont été présentés par un consultant suisse de l'OMPI, par trois fonctionnaires nationaux ivoiriens et par deux fonctionnaires de l'OMPI.
295. Gambie. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Dakar, à la conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques.
296. En décembre, l'OMPI a organisé, en collaboration avec le Gouvernement de la République de Gambie, des journées d'étude nationales sur l'administration du droit d'auteur qui se sont tenues à Banjul, et qui ont réuni une soixantaine de participants, parmi lesquels des fonctionnaires nationaux, des magistrats, des auteurs, des artistes et des producteurs. Les exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant du Sénégal et de la Suède. Deux fonctionnaires de l'OMPI ont aussi participé à ces journées.
297. Ghana. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Dakar, à la conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques.
298. Guinée. En mars, un fonctionnaire national a participé, à Dakar, à la conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques.

299. Guinée-Bissau. En mars, un fonctionnaire national a participé, à Dakar, à la conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques.

300. Kenya. En juillet, un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement kényen, s'est tenu à Nairobi. Ce séminaire a été suivi par 220 participants venant notamment d'organismes publics, des milieux du cinéma, de la musique et de l'édition, de sociétés de perception et des milieux juridiques. Il a été ouvert par le procureur général du Kenya. Les exposés ont été présentés par le directeur général de l'enregistrement du Kenya, deux consultants, l'un britannique et l'autre suisse, de l'OMPI et un fonctionnaire de l'Organisation.

301. Malawi. En juin, un consultant suisse de l'OMPI a dispensé, à Port-Louis, une formation à un fonctionnaire de l'Administration du droit d'auteur du Malawi sur les aspects pratiques du droit d'auteur. Cette formation a été organisée par l'OMPI avec le concours de la Société des auteurs mauriciens.

302. En juillet, trois séminaires nationaux sur le droit d'auteur et les droits voisins organisés par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Malawi, se sont tenus à Lilongwe, Blantyre et Zomba. Ces séminaires ont été suivis par, respectivement, 70, 50 et 40 participants, notamment des fonctionnaires nationaux, des artistes interprètes ou exécutants, des auteurs, des éditeurs, des avocats et des professeurs. Les exposés ont été présentés par deux consultants, l'un hongrois et l'autre suisse, de l'OMPI, et par des fonctionnaires nationaux du Malawi. Les séminaires nationaux ont été précédés d'une formation pratique d'une semaine, à Lilongwe, sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins à l'intention de 10 représentants de la Société du droit d'auteur du Malawi. Cette formation a été donnée par le consultant suisse de l'OMPI déjà cité et par un fonctionnaire de l'Organisation.

303. Mali. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Dakar, à la conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques.

304. Niger. En mars, un fonctionnaire national a participé, à Dakar, à la conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques.

305. Nigéria. En mars, quatre fonctionnaires nationaux ont participé, à Dakar, à la conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques.

306. Sénégal. En mars, une réunion préparatoire à la conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques, s'est tenue à Dakar à l'intention des responsables des questions de droit d'auteur dans les pays de la région. La réunion a été suivie par 29 fonctionnaires nationaux venant de 14 Etats (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo) ainsi que par 50 participants sénégalais (parmi lesquels des fonctionnaires, des professeurs d'université, des auteurs et des écrivains).

307. En mars également, à l'issue de la réunion préparatoire précitée, s'est tenue une conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques, organisée par l'OMPI conjointement avec le Gouvernement sénégalais et avec le concours du Gouvernement français. La séance d'ouverture de la conférence ministérielle a été présidée par le président de la République du Sénégal. Des discours ont également été prononcés par le ministre de la culture du Sénégal et par le directeur général de l'OMPI. Sept pays étaient représentés à la conférence par leur ministre de tutelle du droit d'auteur : Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Mali, Nigéria, Sénégal, Togo. Les fonctionnaires nationaux et les 50 participants Sénégalais ont également pris part à la conférence régionale. Ont aussi participé aux deux réunions des observateurs de trois organisations intergouvernementales (Unesco, ACCT, ISESCO) et des organisations non gouvernementales suivantes : ACOP, CFC, CISAC, IFPI, SACEM. La conférence ministérielle a adopté par acclamation un appel contre la piraterie, dont le texte avait été rédigé dans le cadre de la réunion préparatoire.

308. En juin, la 28^e Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, réunie à Dakar, a adopté une résolution contre la piraterie élaborée à partir de cet appel.

309. Sierra Leone. En mars, un fonctionnaire national a participé, à Dakar, à la conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques.

310. Togo. En mars, quatre fonctionnaires nationaux ont participé, à Dakar, à la conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques.

311. Zambie. En juin, un fonctionnaire national s'est rendu à l'OMPI où il a eu des entretiens avec un fonctionnaire de l'Organisation au sujet d'un séminaire national sur le droit d'auteur qui devait se tenir en juillet 1992 à Lusaka.

312. En juillet, un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI, s'est tenu à Lusaka. Ce séminaire a été suivi par 65 participants, comprenant notamment des fonctionnaires nationaux, des musiciens, des écrivains, des artistes, des éditeurs et des représentants des organes de radiodiffusion. Les exposés ont été présentés par un consultant suisse de l'OMPI, deux fonctionnaires zambiens et un fonctionnaire de l'OMPI.

Asie et Pacifique

313. Chine. En mars, un séminaire national sur l'exercice et la gestion du droit d'auteur concernant différentes catégories d'oeuvres, organisé conjointement par l'OMPI et l'Administration chinoise du droit d'auteur, s'est tenu (en anglais et en chinois) à Guangzhou (Chine). Il a réuni plus de 200 participants venus de différentes provinces de Chine, parmi lesquels des fonctionnaires chargés du droit d'auteur, des auteurs, des artistes, des musiciens, des sculpteurs, des éditeurs et des producteurs de cinéma. Des exposés ont été présentés par deux fonctionnaires de l'OMPI, sept consultants de l'Organisation venant de Belgique, des Etats-Unis d'Amérique, de France, de Hongrie, de Suisse et de l'IFPI et cinq spécialistes chinois du droit d'auteur.

314. En septembre, ont eu lieu à Beijing des journées d'étude sur la gestion collective du droit d'auteur organisées par l'OMPI, en coopération avec la NCAC. Ces journées d'étude ont réuni une cinquantaine de participants, dont les futurs employés des services centraux et régionaux de la Société chinoise pour les droits des auteurs d'oeuvres musicales (MCSC) nouvellement créée. Des conférences ont été données par des fonctionnaires de la NCAC et de la MCSC, trois consultants de l'OMPI venant de Finlande, de Suisse et de Hong Kong, ainsi que par un fonctionnaire de l'Organisation.

315. En septembre également, le directeur général et deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à un forum international sur la protection du droit d'auteur en Chine, à Beijing. Une cinquantaine de participants nationaux venant de la fonction publique, du barreau, de l'université et des milieux intéressés par le droit d'auteur ont suivi ce forum. Un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé. Les autres intervenants étrangers venaient d'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de Suède, de Suisse et de Hong Kong.

316. Inde. En septembre, s'est tenu à New Delhi un séminaire national sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins organisé par l'OMPI, en coopération avec le Gouvernement indien. Il a réuni une quarantaine de participants, qui représentaient les pouvoirs publics et des organisations non gouvernementales intéressées par la protection du droit d'auteur et des droits voisins. Des ressortissants indiens, ainsi qu'un consultant de l'OMPI de nationalité suisse et un fonctionnaire de l'Organisation ont présenté des exposés.

317. Sri Lanka. En juillet et août, un cours de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique s'est tenu à Colombo (voir aussi le paragraphe 218).

318. Thaïlande. En décembre, un séminaire national de l'OMPI sur la protection des droits de propriété intellectuelle, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement thaïlandais, et avec le concours du gouvernement français, s'est tenu à Bangkok (voir aussi le paragraphe 229).

Amérique latine et Caraïbes

319. Antigua-et-Barbuda. En mai, un fonctionnaire national a suivi, à Castries (Sainte-Lucie), un séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur.

320. Argentine. En mars, un fonctionnaire bolivien et deux fonctionnaires cubains ont suivi, à Buenos Aires, dans les locaux de la Société argentine des auteurs et des compositeurs de musique (SADAIC), un cours régional de formation sur le droit d'auteur.

321. En mars et avril, un fonctionnaire national a suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar (Chili).

322. Bahamas. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Kingston, un séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur.

323. Barbade. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Castries (Sainte-Lucie), un séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur.

324. Bélize. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Kingston, un séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur.

325. Bolivie. En mars et avril, un fonctionnaire national a suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar.

326. Brésil. En mars et avril, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar.

327. Chili. En mars et avril, un cours régional de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement chilien et la Société suisse pour les droits des auteurs d'oeuvres musicales (SUISA), s'est tenu à Viña del Mar (Chili). Il a réuni 22 participants venant d'Argentine, de Bolivie, du Brésil, de Colombie, du Costa Rica, de Cuba, d'Equateur, d'El Salvador, de Haïti, du Honduras, du Mexique, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de République dominicaine et d'Uruguay ainsi que 20 participants chiliens. Vingt-neuf exposés ont été présentés par deux fonctionnaires de l'OMPI et 14 consultants de l'Organisation de nationalité argentine, brésilienne, chilienne, colombienne, costa-ricienne, espagnole, mexicaine, péruvienne, suisse et uruguayenne.

328. Les participants du cours régional de formation de l'OMPI ont assisté en avril, à Santiago, au septième congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs).

329. En avril, le congrès précité, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère chilien des affaires étrangères et l'Université du Chili, s'est tenu à Santiago. Il a réuni plus de 600 participants de 18 pays d'Amérique latine, dont un certain nombre de magistrats chiliens. Le directeur général et quatre fonctionnaires de l'OMPI ont participé à ce congrès. Trente et un exposés ont été présentés par des experts venant, pour la plupart, d'Amérique latine, mais aussi d'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de France, du Portugal, du Royaume-Uni et de Suisse, ainsi que par deux fonctionnaires de l'OMPI.

330. Colombie. En mars et avril, un fonctionnaire national a suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar; il a également pris part, à Santiago, au congrès international mentionné précédemment.

331. Costa Rica. En mars et avril, un fonctionnaire national a suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar; il a également pris part au congrès international mentionné précédemment.

332. En octobre s'est tenu, à San José, un séminaire régional sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats des pays d'Amérique centrale et du Panama, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Ecole de magistrature de la Cour suprême de justice du Costa Rica et le Centre de formation des juges des pays d'Amérique centrale et du Panama, et avec le concours financier du Ministère espagnol de la culture, de la Fédération latino-américaine des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes (FLAPF), de l'Institut interaméricain de droit d'auteur (IIDA) et

de la Société générale des auteurs d'Espagne (SGAE). Trente-cinq juges du Costa Rica et quatre juges d'El Salvador, du Guatemala, du Nicaragua et du Panama ont pris part à ce séminaire. Les exposés ont été présentés par six consultants de l'OMPI - venant d'Argentine, d'Espagne, du Venezuela et du Pérou -, par le président de l'IIDA, par un fonctionnaire de la FLAPP et par un fonctionnaire de l'OMPI.

333. Cuba. En mars et avril, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar; ils ont également pris part, à Santiago, au congrès international mentionné précédemment.

334. Dominique. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Castries (Sainte-Lucie), le séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur.

335. République dominicaine. En mars et avril, un fonctionnaire national a suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar; il a également pris part, à Santiago, au congrès international mentionné précédemment.

336. Equateur. En mars et avril, un fonctionnaire national a suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar; il a également pris part, à Santiago, au congrès international mentionné précédemment.

337. El Salvador. En mars et avril, un fonctionnaire national a suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar; il a également pris part, à Santiago, au congrès international mentionné précédemment.

338. En octobre, un juge salvadorien a participé, à San José, à un séminaire de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats des pays d'Amérique centrale et du Panama.

339. Grenade. En mai, un fonctionnaire national a suivi, à Castries (Sainte-Lucie), le séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur.

340. Guatemala. En juin, un consultant suisse de l'OMPI a participé, à Guatemala, à un séminaire national sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur, organisé par l'OMPI avec le Gouvernement costa-ricien à l'intention du personnel de la Société des auteurs guatémaltèques.

341. En octobre, un juge guatémaltèque a participé, à San José, à un séminaire de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats des pays d'Amérique centrale et du Panama.

342. Guyana. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Castries (Sainte-Lucie), le séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur.

343. Haïti. En mars et avril, un fonctionnaire national a suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar; il a également pris part, à Santiago, au congrès international mentionné précédemment.

344. Honduras. En mars et avril, un fonctionnaire national a suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar; il a également pris part, à Santiago, au congrès international mentionné précédemment.
345. Jamaïque. En mai, un séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Communauté des Caraïbes (CARICOM), s'est tenu à Kingston. Il a réuni trente représentants de l'administration et du secteur privé de la Jamaïque, deux fonctionnaires bahamiens et deux fonctionnaires béliziens. Des exposés ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant britannique de l'Organisation.
346. Mexique. En mars et avril, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar; ils ont également pris part, à Santiago, au congrès international mentionné précédemment.
347. Nicaragua. En octobre, un juge nicaraguayen a participé, à San José, à un séminaire de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats des pays d'Amérique centrale et du Panama.
348. Panama. En mars et avril, un fonctionnaire national a suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar; il a également pris part, à Santiago, au congrès international mentionné précédemment.
349. En octobre, un juge panaméen a participé, à San José, à un séminaire de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats des pays d'Amérique centrale et du Panama.
350. Paraguay. En mars et avril, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar; ils ont également pris part, à Santiago, au congrès international mentionné précédemment.
351. Pérou. En janvier, deux consultants de l'OMPI, l'un chilien et l'autre suisse, ont donné un cours spécial sur la gestion collective du droit d'auteur à des fonctionnaires péruviens du Bureau du droit d'auteur et au personnel de deux sociétés péruviennes d'auteurs. Ce cours a réuni 30 participants.
352. En mars et avril, un fonctionnaire national a suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar; il a également pris part, à Santiago, au congrès international mentionné précédemment.
353. Saint-Kitts-et-Nevis. En mai, un fonctionnaire national a suivi, à Castries (Sainte-Lucie), le séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur.
354. Sainte-Lucie. En mai, un séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur, organisé par l'OMPI en collaboration avec la CARICOM (Communauté des Caraïbes) et avec le concours de l'Organisation des Etats des Antilles orientales (OEAO), s'est tenu à Castries. Il a été suivi par 13 fonctionnaires nationaux venant de sept pays (Antigua-et-Barbuda, Barbade, Dominique, Grenade, Guyana, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines) ainsi que de la CARICOM et de l'OEAO. Des exposés ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant britannique de l'Organisation.

355. Saint-Vincent-et-les Grenadines. En mai, un fonctionnaire national a suivi, à Castries (Sainte-Lucie), le séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur.

356. Uruguay. En mars et avril, un fonctionnaire national a suivi le cours régional de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar; il a également pris part, à Santiago, au congrès international mentionné précédemment.

357. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Montevideo, à un séminaire régional sur la gestion collective du droit d'auteur organisé par le Comité interaméricain de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) et par la Société générale des auteurs d'Uruguay (AGADU) sous les auspices du Conseil uruguayen du droit d'auteur. Ce séminaire a réuni 17 participants venant de sociétés d'auteurs d'Argentine, de Bolivie, du Brésil, du Chili, de Colombie, du Costa Rica, de Cuba, d'Equateur, du Mexique, du Paraguay, du Pérou et du Venezuela ainsi que 13 personnes venant de l'AGADU. Les exposés ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMPI et par les chefs des bureaux du droit d'auteur de l'Argentine, du Brésil, du Mexique et de l'Uruguay.

Propriété industrielle : renforcement de la législation nationale et régionale et de son application, adhésion aux traités administrés par l'OMPI et aménagement d'institutions

Afrique : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle

358. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu au siège du PNUD, à New York, où il s'est entretenu avec des représentants du PNUD des possibilités de coopération future dans le cadre du cinquième cycle du PNUD (1992-1996).

359. Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). En mai, un fonctionnaire de la CEA s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu d'une éventuelle coopération entre l'OMPI et la CEA.

360. Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à la troisième session du Conseil des ministres de l'ARIPO, qui s'est tenue à Victoria Falls (Zimbabwe).

361. En septembre, le directeur général de l'ARIPO s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre les deux organisations.

362. En novembre, trois fonctionnaires de l'OMPI ont assisté à la seizième session du Conseil d'administration de l'ARIPO, à Mombasa (Kenya). Le conseil a notamment examiné la question des avantages que présenterait l'adhésion des Etats membres de l'ARIPO au PCT et a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa dix-septième session, en 1993, un point relatif aux modifications à apporter au règlement d'exécution du Protocole de Harare dans la perspective de l'adhésion éventuelle des Etats membres de l'ARIPO au PCT.

363. En novembre aussi, un consultant de l'OMPI venant de l'Office allemand des brevets s'est rendu en mission à Harare pour y diriger un stage de formation pratique destiné au personnel de l'ARIPO, et portant sur l'utilisation des disques compacts ROM et la fourniture aux usagers de services d'information en matière de brevets.

364. Organisation de l'Unité africaine (OUA). En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Addis-Abeba, à une réunion portant sur le renforcement de la coopération entre les organisations du système des Nations Unies et le Secrétariat de l'OUA.

365. En avril également, deux fonctionnaires de l'OMPI ont rencontré, à Addis-Abeba, le secrétaire général et d'autres fonctionnaires de l'OUA pour des entretiens sur la coopération entre les deux organisations, et notamment sur des projets de protocoles relatifs à la science et aux techniques, d'une part, et à l'industrie, d'autre part, que le Secrétariat de l'OUA était en train d'élaborer dans le cadre du traité créant une communauté économique africaine.

366. En juin, un haut fonctionnaire de l'OUA s'est entretenu avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI du renforcement de la coopération entre l'OUA et l'OMPI.

367. En juin également, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Dakar (Sénégal), à la 56^e session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA, puis à la 28^e Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA. Certaines des résolutions adoptées par l'Assemblée présentaient un intérêt direct pour l'OMPI, par exemple la résolution contre la piraterie, la résolution relative à la coopération entre l'OUA et le système des Nations Unies et la résolution relative au traité créant une communauté économique africaine.

368. En juin encore, deux consultants de l'OUA se sont rendus à l'OMPI où ils ont eu des entretiens au sujet des observations et des suggestions formulées par l'OMPI quant aux travaux préparatoires de l'OUA sur les projets de protocoles relatifs à la science et aux techniques, et à l'industrie, élaborés dans le cadre du traité créant une communauté économique africaine.

369. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Berne (Suisse), à la cérémonie qui s'est tenue pour la proclamation des lauréats du prix Leadership Afrique pour 1992, organisé dans le cadre du Projet faim (New York), sous les auspices des Gouvernements sénégalais et suisse et de l'OUA.

370. Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Douala (Cameroun), à la 29^e session du Conseil de l'OAPI, qui a été suivie d'une session spéciale du Conseil des ministres. Il y a été question de la coopération entre l'OMPI et l'OAPI.

371. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Niamey où il s'est entretenu avec le président du Conseil des ministres de l'OAPI d'une éventuelle assistance à cette organisation.

372. En juillet également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Yaoundé où il s'est entretenu avec le directeur général par intérim de l'OAPI de la coopération entre les deux organisations.

373. En septembre, le directeur général par intérim de l'OAPI s'est rendu au siège de l'OMPI, où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'Organisation concernant la coopération entre les deux organisations.

374. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la trentième session du Conseil d'administration de l'OAPI, qui s'est tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) au niveau ministériel. Les participants ont examiné plusieurs questions relatives à la coopération entre l'OMPI et l'OAPI.

375. Centre régional africain de conception et de fabrication techniques (CRACFT). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu au siège du centre à Ibadan (Nigéria), où il a eu des entretiens avec le directeur exécutif de celui-ci sur une éventuelle coopération entre l'OMPI et le CRACFT.

376. Centre régional africain de technologie (CRAT). En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Yaoundé, à la onzième session du Conseil d'administration du CRAT et à la sixième session du Conseil des ministres de cette organisation.

Afrique : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle

377. Algérie. Voir sous "Pays arabes".

378. Angola. En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions touchant à la législation relative à la propriété industrielle en Angola.

379. En novembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, de la nouvelle loi applicable à la propriété industrielle dans le pays.

380. Bénin. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Cotonou où il s'est entretenu avec le ministre de l'industrie et des petites et moyennes entreprises, des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD de questions de coopération, et en particulier de l'élaboration d'un projet national qui serait financé par le PNUD et qui porterait sur la modernisation du Centre national de la propriété industrielle.

381. En septembre et en novembre, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus à Genève, pour s'entretenir, avec des fonctionnaires de l'OMPI, de divers aspects de la coopération entre le Bénin et l'Organisation.

382. Botswana. En mars, un consultant suédois de l'OMPI s'est rendu en mission à Maseru (Lesotho) pour examiner les programmes d'ordinateur élaborés dans les offices de propriété industrielle du Botswana, du Lesotho et du Swaziland et destinés à y être installés en vue de permettre à ces offices d'automatiser leurs procédures administratives pour la délivrance de titres de propriété industrielle.

383. En septembre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur la propriété industrielle mis à jour et commenté.

384. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a effectué une mission à Gaborone pour étudier avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD le descriptif préliminaire d'un éventuel projet national, qui serait financé par le PNUD et viserait à moderniser et à renforcer la Direction de l'enregistrement des sociétés, noms commerciaux, marques, brevets et dessins et modèles.

385. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Gaborone pour s'y entretenir avec des fonctionnaires nationaux de la modernisation de la législation du pays en matière de propriété industrielle.
386. Burkina Faso. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, de la préparation du séminaire national sur la concession de licences qu'organise l'OMPI et qui se tiendra à Ouagadougou en février 1993.
387. Burundi. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle.
388. Cameroun. En septembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de différentes questions d'intérêt commun.
389. Cap-Vert. En avril, l'OMPI a envoyé au Gouvernement cap-verdien, à la demande de ce dernier, un projet de loi relative à la propriété industrielle en portugais, accompagné de commentaires.
390. République centrafricaine. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, de la modernisation de l'administration de la propriété industrielle dans son pays.
391. Tchad. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, de la formation dans le domaine des contrats de licence et de l'information sur les noms commerciaux.
392. Côte d'Ivoire. En août, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Abidjan, avec des fonctionnaires nationaux au sujet des activités de coopération destinées à promouvoir l'innovation dans les petites industries et d'un éventuel projet national qui serait financé par le PNUD et qui viserait à renforcer l'administration de la propriété industrielle.
393. En septembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il a eu des entretiens au sujet du projet précité.
394. Egypte. Voir sous "Pays arabes".
395. Guinée équatoriale. En mars, l'OMPI a envoyé au Gouvernement équato-guinéen, à la demande de ce dernier, un projet de loi relative à la propriété industrielle en espagnol, accompagné de commentaires.
396. Ethiopie. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Addis-Abeba où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet de la coopération entre l'Ethiopie et l'OMPI et, notamment, au sujet de l'assistance que l'Organisation pourrait fournir pour l'élaboration d'une nouvelle législation en matière de propriété industrielle ainsi que de l'adhésion éventuelle de l'Ethiopie à la Convention instituant l'OMPI.
397. Gabon. En septembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de différents aspects de la coopération entre le Gabon et l'OMPI, et notamment de l'utilisation de disques compacts ROM.

398. Gambie. En décembre, un consultant de l'OMPI venu de l'OEB s'est rendu en mission à Banjul pour conseiller le gouvernement sur les procédures de classement et d'examen des brevets.

399. Ghana. En septembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation du renforcement de la coopération entre le Ghana et l'OMPI pour l'aménagement d'institutions s'occupant de la propriété industrielle au Ghana.

400. En décembre, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, concernant le renforcement des activités d'innovation technique dans ce pays.

401. Guinée. En juillet, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Conakry, avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD du financement éventuel par le PNUD d'un projet gouvernemental relatif à la modernisation du Service de la propriété industrielle créé récemment, projet qui serait exécuté par l'OMPI.

402. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, d'un éventuel projet national, qui serait financé par le PNUD et viserait à moderniser l'administration de la propriété industrielle dans son pays.

403. Guinée-Bissau. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Bissau où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de la préparation d'un séminaire sur la propriété industrielle, organisé par l'OMPI à l'intention des pays lusophones d'Afrique, qui devait se tenir à Bissau, ainsi que de questions relatives au droit de la propriété industrielle en Guinée-Bissau.

404. En avril, l'OMPI a envoyé au Gouvernement de la Guinée-Bissau, à la demande de ce dernier, un projet de loi sur la propriété industrielle en portugais, accompagné de commentaires.

405. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, de questions législatives et administratives concernant la propriété industrielle dans son pays.

406. Kenya. En avril, le directeur général a reçu la visite, au siège de l'OMPI, du procureur général du Kenya, avec lequel il s'est entretenu de questions relatives à la législation kényenne en matière de propriété industrielle.

407. En septembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation du renforcement de la coopération entre le Kenya et l'OMPI, et notamment de questions touchant à la législation nationale en matière de propriété industrielle.

408. En décembre, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à Nairobi pour conseiller le gouvernement sur les procédures de classement et d'examen des brevets.

409. Lesotho. En mars, un consultant suédois de l'OMPI s'est rendu en mission à Maseru pour examiner les programmes d'ordinateur élaborés dans les offices de propriété industrielle du Botswana, du Lesotho et du Swaziland et destinés à y être installés en vue de permettre à ces offices d'automatiser leurs procédures administratives pour la délivrance des titres de propriété industrielle.

410. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Maseru, où il a étudié avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD le descriptif préliminaire d'un projet national qui serait financé par le PNUD et viserait à moderniser et renforcer les activités de la Direction générale de l'enregistrement dans le domaine de la propriété industrielle. Ce fonctionnaire de l'OMPI a aussi examiné, avec un consultant suédois de l'Organisation, les progrès réalisés dans la mise en place du système d'informatisation des marques.

411. En octobre aussi, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, à la demande de ces dernières, un projet de dispositions destinées à modifier l'Ordonnance de 1989 sur la propriété industrielle.

412. Libye. Voir sous "Pays arabes".

413. Madagascar. En décembre, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de l'administration de la propriété industrielle et de la législation nationale en la matière.

414. Mali. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Bamako, avec des fonctionnaires nationaux de la modernisation du ministère responsable de la propriété industrielle au Mali. Il a aussi eu des entretiens avec des représentants du PNUD au sujet du financement éventuel par le PNUD de cette modernisation.

415. En septembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de divers aspects de la coopération entre le Mali et l'OMPI.

416. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions d'intérêt commun.

417. Mauritanie. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Nouakchott, où il a eu des entretiens concernant le renforcement du système de propriété industrielle en Mauritanie. Ces entretiens ont été axés sur les mesures de restructuration du service de la propriété industrielle.

418. Maurice. En octobre, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, à la demande de ces dernières, un projet de loi sur la propriété industrielle, accompagné de commentaires.

419. Maroc. Voir sous "Pays arabes".

420. Mozambique. En mars, l'OMPI a envoyé au Gouvernement mozambicain, à la demande de ce dernier, un projet de loi relative à la propriété industrielle en portugais, accompagné de commentaires.

421. En octobre, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions touchant à la coopération mutuelle.

422. Namibie. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Windhoek, où il a examiné avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD un éventuel projet national, qui serait financé par le PNUD et viserait à moderniser et à renforcer la Direction de l'enregistrement des sociétés, des marques, des brevets et des dessins et modèles.

423. Niger. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Niamey, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de questions d'intérêt commun, notamment de la question de l'adhésion du Niger au PCT.
424. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, du projet d'adhésion du Niger au Traité de coopération en matière de brevets (PCT).
425. Nigéria. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Lagos, où il a participé à une réunion tripartite entre l'OMPI, le PNUD et l'Office national nigérian pour l'acquisition et la promotion des techniques (NOTAP). L'objet de cette réunion était de faire le point sur le projet national financé par le PNUD et exécuté par l'OMPI, qui vise à créer au sein du NOTAP un centre d'information et de documentation en matière de brevets.
426. En juillet également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Abuja, où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'Office nigérian des brevets sur la possibilité de renforcer la coopération entre le Nigéria et l'OMPI dans certains domaines et, en particulier, sur un éventuel projet national qui serait financé par le PNUD.
427. En août, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Abuja, à une réunion organisée par le Gouvernement nigérian et le PNUD. L'objet de cette réunion était le lancement d'un projet d'assistance préparatoire pour la promotion du commerce extérieur, auquel participent divers ministères nigériens et des institutions et organismes des Nations Unies.
428. En novembre, deux consultants suédois de l'OMPI et un consultant venant de l'ARIPO se sont rendus en mission à Lagos et Abuja, dans le cadre du projet national financé par le PNUD, pour aider à installer le matériel informatique acheté par le gouvernement pour le futur centre d'information et de documentation en matière de brevets.
429. Rwanda. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, de questions relatives à la formation en propriété industrielle.
430. Sao Tomé-et-Principe. En avril, l'OMPI a envoyé au Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe, à la demande de ce dernier, un projet de loi sur la propriété industrielle en portugais, accompagné de commentaires.
431. En novembre, l'OMPI a communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de loi sur la propriété industrielle rédigé par elles.
432. Sénégal. En avril, le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation du renforcement de la coopération entre le Sénégal et l'OMPI.
433. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions d'intérêt commun.
434. Soudan. Voir sous "Pays arabes".

435. Swaziland. En mars, un consultant suédois de l'OMPI s'est rendu en mission à Maseru (Lesotho) pour examiner les programmes d'ordinateur élaborés dans les offices de propriété industrielle du Botswana, du Lesotho et du Swaziland et destinés à y être installés en vue de permettre à ces offices d'automatiser leurs procédures administratives pour la délivrance des titres de propriété industrielle.

436. En août, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Mbabane, avec des fonctionnaires nationaux et le représentant résident du PNUD, d'un éventuel projet national qui serait financé par le PNUD et viserait à moderniser le système de la propriété industrielle.

437. En septembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de la coopération entre le Swaziland et l'OMPI, notamment en ce qui concerne la législation et la formation dans le domaine des marques.

438. En décembre, un consultant néerlandais de l'OMPI s'est rendu en mission à Mbabane pour apporter une aide au gouvernement dans le traitement des demandes d'enregistrement de marques.

439. Togo. En septembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de la coopération entre le Togo et l'OMPI, et notamment d'un éventuel séminaire national sur la documentation en matière de brevets, qui serait organisé par l'OMPI au Togo.

440. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, de l'administration de la propriété industrielle dans son pays.

441. Tunisie. Voir sous "Pays arabes".

442. Ouganda. En mai, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu de mesures destinées à renforcer la coopération entre l'Ouganda et l'OMPI.

443. En juin, un fonctionnaire national s'est rendu à l'OMPI où il s'est entretenu d'un éventuel projet national qui serait financé par le PNUD et qui porterait sur la modernisation et le renforcement du système de propriété industrielle en Ouganda, ainsi que du projet de révision de la loi sur les brevets.

444. En août, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD, à Kampala, du projet mentionné précédemment.

445. En septembre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant la loi sur les brevets.

446. En décembre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant les directives pour l'élaboration du règlement d'application de la loi sur les brevets.

447. République-Unie de Tanzanie. En septembre, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation de la coopération entre la République-Unie de Tanzanie et l'OMPI, notamment en ce qui concerne la législation, l'équipement et la formation dans le domaine de la propriété industrielle.
448. En septembre aussi, trois fonctionnaires de Zanzibar se sont rendus au siège de l'OMPI pour faire le point sur la coopération en faveur de Zanzibar.
449. En novembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de l'évolution législative récente de la République-Unie de Tanzanie en matière de brevets et de marques.
450. En novembre aussi, un fonctionnaire de Zanzibar s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, du régime de la propriété industrielle et de l'infrastructure dans ce domaine à Zanzibar.
451. En décembre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Dar es-Salaam pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de la modernisation de l'office de la propriété industrielle.
452. En décembre également, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Zanzibar, sur demande du gouvernement, pour s'entretenir encore avec des fonctionnaires de l'administration locale de la modernisation de l'Office de la propriété industrielle de Zanzibar et de sa législation en matière de propriété industrielle.
453. Zaïre. En avril, le représentant résident du PNUD à Kinshasa s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu de l'état d'avancement des activités menées au titre du projet national financé par le PNUD, ainsi que de la proposition de prolonger ce projet.
454. Zambie. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, de questions d'intérêt commun.
455. En décembre, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à Lusaka pour conseiller le gouvernement sur les procédures de classement et d'examen des brevets.
456. Zimbabwe. En septembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation d'un projet national financé par le PNUD qu'il est envisagé d'exécuter pour renforcer le système de propriété industrielle.
457. En novembre, un consultant de l'OMPI venant de l'Office allemand des brevets s'est rendu en mission à Harare pour y diriger un stage de formation pratique destiné au personnel du Bureau du contrôleur des brevets, des marques et des dessins et modèles industriels, et portant sur l'utilisation des disques compacts ROM et la fourniture aux usagers de services d'information en matière de brevets.

Pays arabes : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle

458. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à New York, avec des fonctionnaires du PNUD, du renforcement de la coopération entre le PNUD et l'OMPI en faveur des pays arabes, et en particulier du financement par le PNUD de plusieurs activités menées par l'OMPI dans ces pays.

Pays arabes : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle

459. Algérie. En septembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de la situation de la propriété industrielle en Algérie.

460. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'Organisation, notamment de la promulgation d'une nouvelle loi de propriété industrielle dans ce pays.

461. Egypte. En mai, un fonctionnaire national a été reçu, au siège de l'OMPI, par le directeur général de l'Organisation avec lequel il s'est entretenu de questions d'intérêt commun.

462. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant turc de l'Organisation se sont rendus dans les locaux de l'Administration de l'enregistrement commercial, au Caire, afin d'analyser la situation actuelle en ce qui concerne le travail d'enregistrement des marques et des dessins et modèles industriels et de définir les besoins d'automatisation de ses opérations. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional pour les pays arabes financé par le PNUD.

463. En juin également, un membre du comité national chargé de rédiger la loi égyptienne relative à la propriété industrielle s'est rendu à l'OMPI pour examiner les prochaines étapes de l'élaboration d'une nouvelle loi relative à la propriété industrielle.

464. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu au Caire, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de la coopération entre l'Egypte et l'Organisation.

465. En septembre, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation de divers aspects de la coopération entre l'Egypte et l'OMPI.

466. En octobre, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, à la demande de ces dernières, un projet de loi sur les brevets et les modèles d'utilité, accompagné de commentaires.

467. Jordanie. En septembre, un fonctionnaire national s'est rendu en voyage d'étude au siège de l'OMPI, où il a également parlé d'un éventuel projet national qui serait financé par le PNUD et viserait à renforcer le système de propriété industrielle.

468. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, de la coopération entre la Jordanie et l'Organisation, en particulier au sujet de la formation et de l'envoi d'experts en mission, ainsi que du projet mentionné précédemment.

469. Libye. En février, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils se sont entretenus avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation d'un projet de loi relative à la propriété industrielle pour la Libye.

470. En février également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Tripoli, où il a pris part à un colloque sur la propriété industrielle qui s'est tenu à l'occasion d'une exposition internationale sur les inventions et l'innovation. Ces deux manifestations ont été organisées par le Gouvernement libyen.

471. En août, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation, à Genève, de la coopération entre la Libye et l'OMPI en ce qui concerne le renforcement du système de propriété industrielle de ce pays.

472. En novembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il a eu de nouveaux entretiens avec des fonctionnaires de l'Organisation sur la coopération entre la Libye et l'OMPI, en particulier en ce qui concerne la formation et l'envoi d'experts en mission.

473. Maroc. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Rabat et à Casablanca, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de la mise en oeuvre du projet national financé par le PNUD. Le même fonctionnaire a dispensé au personnel de l'office de la propriété industrielle une formation portant sur l'utilisation des disques compacts ROM, a discuté avec les fournisseurs nationaux de matériel de la formation du personnel de l'office à l'utilisation des logiciels correspondants et a procédé, avec le personnel de l'office, à des essais du matériel informatique en cours d'installation.

474. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Casablanca et à Rabat, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux et avec des représentants du bureau du PNUD à Rabat de l'état d'avancement du projet national financé par le PNUD, qui vise à moderniser le système marocain de propriété industrielle.

475. En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Casablanca et à Rabat, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux et avec des fonctionnaires du bureau du PNUD à Rabat des modalités d'application du programme de travail relatif au projet national financé par le PNUD.

476. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI et deux consultants de l'Organisation venant de l'OEB se sont rendus à Casablanca et à Rabat pour donner des conseils à l'Office marocain de la propriété industrielle sur le classement, la recherche et l'examen en matière de brevets, ainsi que sur la documentation de brevets et l'information en matière de brevets. Cette activité était menée au titre du projet national financé par le PNUD. Ce même fonctionnaire a aussi eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD au sujet d'autres activités à mener dans le cadre de ce projet.

477. Oman. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Mascate, en tant que conférenciers, à la conférence nationale sur le transfert de techniques organisée par l'Université du Sultan Qabous avec le concours du Ministère omanais du commerce et de l'industrie. Cette conférence a réuni quelque 400 participants, principalement des fonctionnaires nationaux, des professeurs d'université, des chercheurs, des industriels, des représentants d'entreprises privées et de cabinets juridiques privés.

478. Soudan. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Khartoum, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux du renforcement des activités de propriété industrielle de l'Office de l'enregistrement commercial.

479. En septembre, octobre et novembre, des fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation de divers aspects de la coopération entre celle-ci et le Soudan.

480. Syrie. En mars, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions d'intérêt commun.

481. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'Office de la propriété industrielle, à Damas, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux, notamment de l'éventuelle révision de la législation syrienne actuelle en matière de propriété industrielle.

482. Tunisie. En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Tunis, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD à Tunis de projets visant à renforcer le système de propriété industrielle en Tunisie. Une démonstration de l'utilisation des disques compacts ROM a été faite pour le personnel de l'Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle.

483. Emirats arabes unis. En mai, le représentant résident du PNUD à Abou Dhabi s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation du renforcement éventuel du système de propriété industrielle des Emirats arabes unis.

484. En août, septembre et novembre, des fonctionnaires nationaux ont eu, au siège de l'OMPI, des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation sur le renforcement de la législation et de l'administration des brevets dans les Emirats arabes unis.

485. En décembre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant la loi fédérale sur la propriété industrielle (qui traite des brevets, des certificats de modèle d'utilité, des dessins et modèles industriels et du savoir-faire) et la loi fédérale sur les marques.

486. Yémen. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Aden, où il a dispensé à des fonctionnaires du Service des registres civils et des actes notariés une formation en cours d'emploi portant sur le classement des documents de brevet et sur les services d'information en matière de brevets.

487. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation, à Genève, du renforcement du système de propriété industrielle au Yémen.

Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle

488. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En janvier, deux fonctionnaires de l'OMPI ont pris part à la cinquième réunion des coordonnateurs de l'assistance, qui s'est tenue à Manille, afin d'examiner le projet de programme multinational pour l'Asie et le Pacifique proposé pour le cinquième cycle du PNUD (1992-1996). Cette réunion a été suivie par des représentants de 27 pays d'Asie et du Pacifique, de pays donateurs ainsi que de la plupart des institutions et organismes des Nations Unies. Les deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens avec des fonctionnaires des pays participants d'Asie et du Pacifique et avec des fonctionnaires du PNUD au sujet des futures activités de coopération dans la région.

489. En juillet, le représentant résident du PNUD aux Philippines s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la tenue d'une réunion consultative multinationale à Manille, en octobre, en relation avec le projet régional sur la propriété intellectuelle qui pourrait être financé par le PNUD pour la région Asie et Pacifique dans le cadre du programme multinational du PNUD pour le cinquième cycle de programmation.

490. En août, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à New Delhi, à la consultation multinationale du PNUD sur le commerce dans la région Asie et Pacifique. Cette réunion, financée par le PNUD, a été accueillie par le Gouvernement indien. Des représentants de 12 pays y ont pris part.

491. En octobre ont eu lieu, à Manille, des consultations multinationales sur la propriété intellectuelle et le commerce, organisées par le PNUD en collaboration avec l'OMPI dans le cadre du programme multinational du PNUD pour l'Asie et le Pacifique pour le cinquième cycle de programmation. Elles ont réuni 38 fonctionnaires responsables de l'administration de la propriété intellectuelle, du développement commercial et de la coordination de l'aide extérieure, venant du Bangladesh, de Chine, de Fidji, d'Inde, d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines, de République de Corée, de Sri Lanka, de Thaïlande et du Viet Nam, ainsi que des fonctionnaires de l'OMPI, de la Commission économique et sociale de l'ONU pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), du Centre du commerce international (CCI) et du PNUD; elles ont en outre été suivies par cinq conseillers techniques invités par le PNUD et venant des Philippines, de République de Corée, du Centre est-ouest de Hawaï (Etats-Unis d'Amérique) et du PNUD. Pendant deux jours, les participants ont fait le point de la situation dans le domaine de la propriété intellectuelle dans la région Asie et Pacifique, relevé les problèmes qui méritaient une attention particulière et adopté un programme d'action visant à répondre aux besoins ainsi recensés dans le cadre du programme multinational pour le cinquième cycle de programmation.

492. En décembre, un fonctionnaire du Bureau régional du PNUD de Bangkok s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation, à Genève, de la coopération entre le PNUD et l'OMPI en ce qui concerne le projet de programme régional sur la propriété intellectuelle en Asie et dans le Pacifique financé par le PNUD.

493. Commission économique et sociale de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). En mai, un fonctionnaire de la CESAP a rencontré, à Genève, un fonctionnaire de l'OMPI avec lequel il s'est entretenu de projets de coopération entre l'OMPI et la Commission.

494. Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). En février, un fonctionnaire de l'OMPI et des fonctionnaires de la Commission des Communautés européennes (CCE) et de l'Office européen des brevets (OEB) se sont rendus dans cinq pays de l'ANASE (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande) pour y effectuer une mission d'enquête. Le programme de celle-ci avait été établi au préalable lors d'une réunion tripartite de fonctionnaires de l'OMPI, de l'OEB et de la CCE, tenue au siège de l'OMPI à Genève. La mission avait essentiellement pour but d'étudier la faisabilité d'un projet sous-régional qui porterait sur le renforcement de la propriété intellectuelle dans les pays de l'ANASE et bénéficierait du concours financier de la CCE.

495. En février également, le fonctionnaire de l'OMPI qui participait à la mission commune OMPI/CCE/OEB a, à l'occasion de son voyage, fait le point avec des fonctionnaires du Secrétariat de l'ANASE à Djakarta sur l'état d'avancement d'autres activités, en cours ou futures, organisées par l'OMPI en vue de renforcer les systèmes de propriété intellectuelle de ces pays.

496. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI et un fonctionnaire de l'OEB se sont rendus à la Commission des Communautés européennes, à Bruxelles, pour examiner avec des fonctionnaires de la CCE une proposition portant sur un projet relatif aux brevets et aux marques en faveur des pays de l'ANASE, qui serait financé par la CCE et exécuté par l'OMPI et l'OEB.

Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle

497. Banladesh. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'exécution du projet national financé par le PNUD au Bangladesh et des activités que l'OMPI envisage de mener en 1992.

498. En septembre, un consultant australien de l'OMPI s'est rendu en mission à Dacca afin d'apporter des conseils et une assistance au Service d'enregistrement des marques pour l'adoption d'un système informatisé de traitement des demandes d'enregistrement de marques. Ce consultant s'est également entretenu avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD. La mission était financée au titre du projet national du PNUD.

499. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Dacca, avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD, de l'avancement des activités entreprises dans le cadre du projet national financé par le PNUD et visant à moderniser et à renforcer le système de propriété industrielle du Bangladesh. Il a aussi parlé de questions générales touchant à la coopération entre le Bangladesh et l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle.

500. En novembre aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, au siège de l'OMPI, à Genève, avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation, de la coopération entre le l'OMPI et le Bangladesh, et en particulier de la modernisation de l'administration de la propriété industrielle dans ce pays.

501. Brunéi Darussalam. En décembre, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des possibilités de coopération dans le domaine de la propriété industrielle, et notamment de l'éventuelle adhésion de son pays à la Convention instituant l'OMPI.

502. Chine. En février, deux consultants japonais de l'OMPI et un fonctionnaire de l'Organisation ont effectué une mission, organisée par l'OMPI avec le concours financier de l'Office japonais des brevets, dans le cadre de laquelle ils se sont rendus à Beijing pour donner des conseils au personnel de l'Office chinois des brevets sur le classement, l'examen et la recherche en matière de brevets à partir de la classification internationale des brevets (CIB).

503. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission, à Beijing, auprès de l'Office chinois des brevets pour des entretiens sur le PCT et son administration.

504. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Beijing, où il a participé à la célébration du quarantième anniversaire de la création du Conseil chinois pour le développement du commerce international et s'est entretenu avec des fonctionnaires du conseil de questions d'intérêt commun. Il a également eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'Office chinois des brevets au sujet de la révision de la loi chinoise sur les brevets.

505. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Beijing, où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'Office chinois des brevets sur des questions relatives au projet d'adhésion de la Chine au PCT. Ce fonctionnaire a aussi eu des entretiens à Beijing avec des fonctionnaires de l'Administration d'Etat de l'industrie et du commerce et de l'Office chinois des marques au sujet de la coopération future, y compris l'éventuelle adhésion de la Chine à l'Arrangement de Nice et la révision de la loi chinoise sur les marques.

506. En juin également, deux fonctionnaires nationaux de l'Office chinois des marques se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération entre la Chine et l'OMPI.

507. En septembre, le directeur général de l'OMPI, accompagné d'un autre fonctionnaire de l'Organisation, s'est rendu à Beijing, où il a été reçu par des dirigeants de l'Etat chinois. Il a pris la parole lors d'un séminaire spécial sur l'adoption de la révision de la Loi chinoise sur les brevets et au cours d'un forum international sur la protection du droit d'auteur en Chine. Le directeur général a également eu des entretiens avec le président de la Cour suprême du peuple et des fonctionnaires de l'Office chinois des brevets, de l'Administration d'Etat de l'industrie et du commerce et du Conseil chinois pour le développement du commerce international. Ces entretiens ont notamment porté sur la législation, la formation et l'organisation de séminaires régionaux et nationaux sur différents thèmes touchant à la propriété intellectuelle.

508. En septembre encore, des fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens avec le directeur général, à Genève, sur la coopération entre l'OMPI et la SAIC dans le domaine des marques.

509. En décembre, deux fonctionnaires de la Commission des Communautés européennes (CCE) se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, d'un éventuel projet de coopération pour le développement en Chine qui serait financé par la CCE.

510. En décembre encore, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Beijing, à des entretiens réunissant des fonctionnaires nationaux s'occupant de questions de propriété intellectuelle et des fonctionnaires de la CCE; ces entretiens portaient sur un éventuel projet de coopération en matière de propriété intellectuelle qui serait exécuté en Chine avec des fonds de la CCE. Un fonctionnaire de l'OEB était également présent à ces entretiens.

511. En décembre toujours, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation, à Genève, de la collaboration entre la Chine et l'OMPI en ce qui concerne le PCT, ainsi que d'autres questions connexes.

512. République populaire démocratique de Corée. En juillet, un groupe de 16 chercheurs, professeurs et spécialistes du commerce se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, où une séance d'information leur a été donnée par des fonctionnaires de l'OMPI sur le travail de l'Organisation.

513. En septembre, un fonctionnaire national a eu des entretiens au siège de l'OMPI, à Genève, avec des fonctionnaires de l'Organisation concernant la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle, et notamment un éventuel projet national financé par le PNUD, visant à moderniser l'Office des inventions.

514. Inde. En janvier, le directeur général de l'OMPI, accompagné de deux fonctionnaires de l'Organisation, s'est rendu à New Delhi sur l'invitation du Gouvernement indien. Le directeur général a été reçu par le premier ministre, le vice-président et des membres du gouvernement. Il a aussi rencontré des hauts fonctionnaires et des membres de la Fédération des chambres de commerce et d'industrie indiennes et de la Fédération des éditeurs indiens, des représentants du secteur privé, des professeurs de l'Université de Delhi et des fonctionnaires du PNUD en Inde. Leurs entretiens ont notamment porté sur les questions suivantes : certains points relatifs à la législation sur les brevets, les marques et le droit d'auteur; l'adhésion éventuelle de l'Inde à certains des traités administrés par l'OMPI; le projet en cours relatif au service d'information sur les brevets de Nagpur; une demande des autorités indiennes concernant un projet d'automatisation de l'administration des marques; enfin, sur le plan international, l'évolution récente dans le domaine du droit d'auteur.

515. En janvier également, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant britannique de l'Organisation se sont rendus en mission en Inde pour effectuer une enquête sur les utilisateurs de l'information en matière de brevets aux fins du projet national de modernisation du service d'information sur les brevets de Nagpur, financé par le PNUD. Le consultant s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux, des représentants de l'industrie et d'autres utilisateurs de l'information en matière de brevets, à New Delhi, Bombay, Calcutta et Nagpur.

516. En février, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, pour des consultations au sujet d'un éventuel projet national de modernisation de l'administration des marques qui serait financé par le PNUD.

517. En février également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à New Delhi, avec des fonctionnaires nationaux de questions d'intérêt commun.

518. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI ont effectué une mission de suivi en Inde à propos du projet relatif à l'information en matière de brevets. Accompagnés d'un consultant canadien de l'Organisation, ils se sont rendus à New Delhi, Bombay et Nagpur, où ils ont rencontré des fonctionnaires nationaux et des utilisateurs effectifs et potentiels venant du secteur privé. Les deux fonctionnaires de l'OMPI se sont également entretenus avec des fonctionnaires nationaux du projet d'informatisation de l'office des marques, de questions relatives à la législation en matière de propriété industrielle et de droit

d'auteur et de la tenue éventuelle, en 1992, d'un colloque régional de juges organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut de droit indien. Ils ont aussi rencontré à New Delhi les représentants du PNUD avec lesquels ils ont passé en revue les questions susmentionnées.

519. En avril également, le directeur général a reçu au siège de l'OMPI le doyen de la faculté de droit de l'Université de New Delhi avec lequel il s'est entretenu de la situation des inventeurs en Inde.

520. En avril toujours, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, de l'utilisation du système des brevets dans l'industrie.

521. En avril encore, le représentant résident du PNUD à New Delhi a suivi, au siège de l'OMPI, une séance d'information générale sur les activités de l'OMPI et s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de projets financés par le PNUD qui sont ou seront mis en oeuvre en Inde.

522. En juin, deux consultants de l'OMPI venant de l'OEB et du Royaume-Uni ainsi que trois fonctionnaires de l'OMPI ont effectué une mission ayant trait à la modernisation des services d'information en matière de brevets, en Inde. Les participants de cette mission se sont rendus à Nagpur, Calcutta, New Delhi et Bombay et ont eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du secteur privé.

523. En juillet, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'un éventuel projet national financé par le PNUD pour la modernisation de l'administration des marques en Inde.

524. En septembre, quatre fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à New Delhi, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux des activités de coopération en cours et à venir entre l'Inde et l'OMPI, et notamment du projet concernant le service d'information sur les brevets de Nagpur, de l'éventuel projet national financé par le PNUD pour moderniser l'administration des marques en Inde, et de questions concernant la législation et la formation.

525. En novembre, le directeur général de l'OMPI s'est rendu à New Delhi, accompagné d'un fonctionnaire de l'Organisation. Il a reçu le diplôme de docteur en droit (LL.D) honoris causa de l'Université de Delhi et a été reçu par le président et le vice-président de la République de l'Inde en leur qualité de professeur invité et de recteur de l'université, respectivement.

526. Au cours de sa visite, il a eu des entretiens avec des hauts fonctionnaires indiens.

527. En novembre aussi, le directeur général de l'OMPI et un fonctionnaire de l'Organisation se sont entretenus, à Bombay, avec des fonctionnaires nationaux, de l'état d'avancement du projet de Nagpur déjà cité, ainsi que du projet proposé pour les marques.

528. En novembre encore, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la première réunion tripartite d'examen OMPI/PNUD/Gouvernement indien concernant le projet de Nagpur, qui a eu lieu à New Delhi.

529. En novembre aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, du choix d'entrepreneurs locaux dans le cadre du projet national susmentionné.

530. En décembre, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de la modernisation de l'administration des marques en Inde.

531. Indonésie. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Djakarta, où il a examiné les activités menées au titre du projet national financé par le PNUD et s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de projets de coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle.

532. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Djakarta où il a fait un nouveau point avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD l'état d'avancement des activités en cours ou futures organisées par l'OMPI en vue de renforcer le système de propriété industrielle de l'Indonésie.

533. En mars, deux consultants de l'OMPI venant de l'OEB se sont rendus en mission à Djakarta pour conseiller les autorités nationales sur les procédures de classement et d'examen des brevets.

534. En juillet et septembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des activités de coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

535. Iran (République islamique d'). En mars, un fonctionnaire national a eu des entretiens, au siège de l'OMPI, sur la proposition de projet national financé par le PNUD visant à renforcer l'administration de la propriété industrielle et sur d'autres questions d'intérêt commun.

536. En avril, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de la proposition de projet national financé par le PNUD visant à moderniser l'administration de la propriété industrielle, ainsi que de l'enregistrement international des marques effectué par l'OMPI et d'autres questions touchant à la coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

537. Laos. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Vientiane, où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux sur l'adhésion éventuelle du Laos à la Convention instituant l'OMPI, sur la création d'un système de propriété industrielle et sur d'autres questions relatives à la coopération entre le Laos et l'OMPI. Il a aussi eu des entretiens avec des fonctionnaires du PNUD dans ce pays.

538. Malaisie. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Kuala Lumpur, où il a fait le point avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD de l'état d'avancement des activités en cours ou futures organisées par l'OMPI en vue de renforcer le système de propriété industrielle de la Malaisie.

539. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Kuala Lumpur, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD de l'éventuelle exécution d'un projet national d'assistance préparatoire financé par le PNUD. Il a aussi eu des entretiens avec des conseils en brevets et en marques et avec des représentants de la Société malaisienne des inventions et des dessins et modèles au sujet de la coopération entre les institutions intéressées du secteur privé en Malaisie et l'OMPI.

540. En juillet, un consultant canadien de l'OMPI a commencé une mission de trois mois et demi à Kuala Lumpur, en vue de guider et d'aider les autorités nationales dans l'amélioration de l'administration des marques et de revoir la législation applicable en matière de marques. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

541. En août, un consultant britannique de l'OMPI a commencé une mission de trois mois et demi à Kuala Lumpur, afin d'aider les autorités nationales à revoir les procédures et la législation existantes en matière de brevets, de donner une formation en cours d'emploi au personnel de l'Office de l'enregistrement des brevets et de faire des recommandations visant à faciliter le traitement des demandes de brevet. Le consultant a aussi donné des conseils sur la création d'un système national de protection des dessins et modèles industriels en Malaisie. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national d'assistance préparatoire financé par le PNUD.

542. En septembre, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de la coopération entre la Malaisie et l'OMPI et, notamment, des avantages que retirerait la Malaisie de l'adhésion à l'Arrangement de Madrid et au PCT.

543. En septembre aussi, le représentant résident du PNUD en Malaisie s'est rendu au siège de l'OMPI pour s'entretenir de la coopération entre le PNUD et l'Organisation en Malaisie.

544. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a rencontré, à Kuala Lumpur, des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD, ainsi que deux consultants de l'OMPI (ressortissants du Canada et du Royaume-Uni) en mission en Malaisie pour une période de trois mois et demi, pour examiner avec eux l'état d'avancement du projet national financé par le PNUD et visant à renforcer le système de propriété industrielle en Malaisie, et évaluer la nécessité d'un éventuel projet complémentaire. La mission de ce fonctionnaire s'inscrivait dans le cadre du projet précité.

545. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, au siège de l'OMPI, avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation, de la coopération entre la Malaisie et l'OMPI et, en particulier, des moyens de sensibiliser l'opinion malaisienne à la propriété intellectuelle.

546. Mongolie. En septembre, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI sur la coopération entre la Mongolie et l'Organisation, et notamment sur l'état d'avancement de la proposition de projet national qui serait financé par le PNUD.

547. Pakistan. En juin, un consultant australien de l'OMPI a effectué une mission, à Karachi, auprès de l'office des brevets pour participer au contrôle du matériel acheté aux fins de l'informatisation des procédures administratives relatives aux brevets. Ce consultant a aussi eu des entretiens, à Islamabad, avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD au Pakistan.

548. En décembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation, de l'assistance que cette dernière pourrait fournir pour la révision de la loi sur les brevets et les dessins et modèles et pour la mise en place de services d'information sur les brevets, ainsi que de l'éventuelle adhésion du Pakistan à divers traités administrés par l'OMPI.

549. Philippines. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Manille, où il a fait le point avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD de l'état d'avancement des activités en cours ou futures organisées par l'OMPI en vue de renforcer le système de propriété industrielle des Philippines.

550. En juillet, le représentant résident du PNUD aux Philippines s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du programme d'activité de l'Organisation aux Philippines et, en particulier, de la proposition relative à un projet national financé par le PNUD visant à améliorer le fonctionnement du Bureau des brevets, des marques et du transfert des techniques (BPTTT) et d'une réunion nationale qu'il est proposé de tenir sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle.

551. En octobre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté à la célébration du quarante-cinquième anniversaire de la création du BPTTT.

552. République de Corée. En mai, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI de l'adhésion éventuelle de leur pays à l'Arrangement de Madrid (enregistrement des marques), au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid et à l'Arrangement de Nice, ainsi que de'autres questions d'intérêt commun.

553. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé comme conférencier à la réunion d'un groupe d'experts sur la législation, la réglementation et les institutions concernant les brevets dans les pays d'Asie et du Pacifique, qui s'est déroulée à Taejon (République de Corée) sous les auspices de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et du Gouvernement de la République de Corée.

554. Singapour. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Singapour, où il a fait le point avec des fonctionnaires nationaux de l'état d'avancement des activités en cours ou futures organisées par l'OMPI en vue de renforcer le système de propriété industrielle de Singapour.

555. En mai, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, à leur demande, des commentaires sur le projet de loi relative aux brevets et sur le projet de règlement d'application correspondant.

556. En juin, l'OMPI a rédigé et a envoyé aux autorités nationales, à leur demande, un projet de règlement d'application correspondant au projet de loi précité.

557. En août, quatre fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève. Ils se sont entretenus, avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI, du nouveau système de brevets proposé pour Singapour et de l'adhésion à certains traités administrés par l'OMPI. Accompagnés d'un fonctionnaire de l'Organisation, ils se sont rendus à Berne, où ils ont eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'Office fédéral suisse de la propriété intellectuelle.

558. De septembre à décembre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de dispositions législatives sur les procédures conduisant à la délivrance d'un brevet et les opérations ultérieures, accompagnées de notes explicatives et de commentaires, ainsi qu'un organigramme illustrant lesdites procédures et opérations en vertu du projet de loi sur les brevets.

559. En décembre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Singapour, avec des fonctionnaires nationaux, de questions législatives et administratives relatives au nouveau système de brevets qu'il est proposé d'établir dans le pays.

560. Sri Lanka. En juillet et août, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Colombo, avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD de questions de coopération et, en particulier, de la proposition relative à l'exécution d'un projet national financé par le PNUD visant à moderniser l'Office des brevets et des marques.

561. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI, du renforcement de l'administration de la propriété industrielle dans son pays.

562. Thaïlande. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Bangkok, où il a fait le point avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD de l'état d'avancement des activités en cours ou futures organisées par l'OMPI en vue de renforcer le système de propriété industrielle de la Thaïlande.

563. En septembre, cinq fonctionnaires du nouveau Département de la propriété intellectuelle ont eu des entretiens au siège de l'OMPI avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation concernant la coopération entre celle-ci et la Thaïlande.

564. En septembre également, l'OMPI a organisé une visite de ces mêmes fonctionnaires à l'Office fédéral suisse de la propriété intellectuelle, à Berne, et à l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement, à Stockholm.

565. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a eu de nouveaux entretiens, à Bangkok, avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD, au sujet de la coopération entre la Thaïlande et l'OMPI.

566. Tonga. En décembre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de loi sur la propriété industrielle.

567. Viet Nam. En février, un fonctionnaire de l'OMPI et deux consultants de l'Office japonais des brevets se sont rendus à Hanoi, où ils ont dispensé au personnel de l'Office national des inventions des conseils et une assistance au sujet des procédures de recherche et d'examen en matière de brevets. Les consultants japonais ont aussi conseillé le personnel du Centre d'information scientifique et technique, à Hô Chi Minh-Ville, pour les travaux de recherche. Par ailleurs, le fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD de la coopération entre le Viet Nam et l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle. La mission des consultants bénéficiait du concours financier du Gouvernement japonais.

568. En octobre, un fonctionnaire de l'Office national des inventions s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions d'intérêt commun. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a poursuivi ces entretiens, à Hô Chi Minh-Ville, avec des fonctionnaires nationaux.

569. Hong Kong. En février, un fonctionnaire du Département de la propriété intellectuelle s'est rendu au siège de l'OMPI pour discuter de questions d'intérêt commun.

Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle

570. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En janvier, l'OMPI a été représentée à une réunion consultative du PNUD sur le programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour le cinquième cycle du PNUD (1992-1996). Cette réunion, qui s'est tenue à New York, a rassemblé des représentants des gouvernements de 32 pays d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que de la plupart des institutions et organismes des Nations Unies. Le représentant de l'OMPI s'est aussi entretenu avec des fonctionnaires du PNUD et des fonctionnaires de pays d'Amérique latine du financement du projet régional relatif à la propriété intellectuelle (1992-1996) proposé par l'OMPI.

571. Projet commun de l'OMPI, de l'Office espagnol des brevets et des marques et de l'OEB pour la production d'un disque compact ROM contenant les premières pages des demandes de brevet et des brevets latino-américains (DOPALES-PRIMERAS). En mars, le premier prototype de ce disque compact ROM a été élaboré. Il contient des informations sur les premières pages de quelque 2500 documents de brevet (demandes de brevet publiées et brevets délivrés en 1990) de 18 pays latino-américains, à savoir les données bibliographiques fondamentales de chaque document de brevet, également sous forme d'index, et la première page des demandes de brevet et des brevets sous forme d'images. Le prototype a été distribué à tous les offices latino-américains de propriété industrielle et aux autres institutions intéressées; cette initiative a pour but de vérifier qu'il s'agit d'un produit propre à inciter les utilisateurs finals des pays d'Amérique latine à mieux exploiter la documentation et l'information en matière de brevets.

572. En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, au siège de l'OEB à Munich, à une réunion d'un groupe de travail créé par l'OMPI, l'Office espagnol des brevets et des marques et l'OEB pour examiner la prochaine édition du disque compact ROM DOPALES-PRIMERAS. Le groupe de travail a convenu du contenu de la prochaine version du disque DOPALES-PRIMERAS - qui aura trait aux brevets délivrés en 1991 - et a arrêté un plan de travail pour sa publication avant le début de l'année 1993. Il a aussi délibéré sur la livraison aux offices de propriété industrielle latino-américains de postes de travail et de logiciels pour l'exploitation des premières pages et des données bibliographiques de documents de brevet présentées sous une forme déchiffrable par machine.

573. En septembre, des fonctionnaires de l'OMPI ont rencontré, à Genève, des fonctionnaires de l'OEB et de l'Office espagnol des brevets et des marques pour faire le point au sujet de l'avancement du plan de travail pour 1993.

574. Système économique latino-américain (SELA). En juillet, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la troisième session du Forum pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur les politiques en matière de propriété intellectuelle, organisée par le Secrétariat permanent du SELA à Caracas. Les participants du forum ont adopté une recommandation invitant les pays membres du SELA qui ne sont pas parties à la Convention de Paris ou au PCT à étudier les avantages que procurerait l'adhésion à ces traités.

575. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a représenté l'OMPI à la dix-huitième réunion ministérielle ordinaire du Conseil du SELA, à Caracas. Le Conseil a entériné, entre autres, la recommandation mentionnée précédemment.

576. En juin, deux fonctionnaires de la Banque interaméricaine de développement (BID) se sont rendus au siège de l'OMPI. Ils se sont entretenus des possibilités de collaboration entre l'OMPI et la BID en vue de mener des activités de coopération pour le développement en faveur des pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans le domaine de la propriété intellectuelle.

577. Amérique centrale. En mars, le directeur général s'est entretenu, à l'OMPI, avec les représentants permanents auprès de l'ONU et d'autres organisations internationales à Genève et ambassadeurs du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama de la situation de ces différents pays sur le plan de la propriété industrielle, de leur adhésion éventuelle à la Convention de Paris et des activités communes à mener en 1992.

578. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Guatemala, avec des fonctionnaires du Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA), d'une éventuelle coopération entre les deux organisations.

579. En juillet également, s'est tenue à San Salvador une réunion des pays de l'isthme centraméricain sur le thème de la propriété industrielle, organisée par le Gouvernement salvadorien avec l'assistance de l'OMPI. La réunion a été suivie par des représentants des gouvernements du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama et par deux fonctionnaires de l'OMPI. Les participants sont convenus de recommander à leurs gouvernements l'adoption d'une déclaration conjointe des pays d'Amérique centrale sur l'adhésion de ces pays à la Convention de Paris, et la signature d'une déclaration des ministres responsables de la propriété industrielle dans les six pays d'Amérique centrale, pendant une réunion ministérielle qui devait se tenir en septembre à San Salvador.

580. En septembre, a eu lieu à San Salvador, à l'invitation du Gouvernement salvadorien, une réunion ministérielle des pays d'Amérique centrale organisée avec l'aide de l'OMPI. Ont assisté à cette réunion des représentants du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama, ainsi que deux fonctionnaires de l'OMPI. Les participants ont adopté une déclaration conjointe des pays d'Amérique centrale concernant leur intention d'adhérer à la Convention de Paris. Ils ont aussi examiné et approuvé les grandes lignes d'un projet de coopération régionale entre les pays d'Amérique centrale dans le domaine de la propriété industrielle. A ce sujet, les chefs de délégation des six pays ont adressé au président de la BID une lettre demandant son soutien à la mise en oeuvre de ce projet, qui bénéficierait de l'assistance technique de l'OMPI.

581. Pays andins. En juin, à la demande du Conseil de l'Accord de Carthagène (JUNAC), l'OMPI, en collaboration avec l'UPOV, a élaboré et présenté une étude et un projet de décision sur la protection des obtentions végétales dans les pays andins.

582. En juin également, un fonctionnaire de l'OMPI et un fonctionnaire de l'UPOV ont participé à la première réunion d'experts sur la protection des obtentions végétales convoquée par le JUNAC, au siège de celui-ci à Lima. Cette réunion d'experts s'est tenue à la suite de l'adoption de la décision n° 313 par la Commission de l'Accord de Carthagène. Ces fonctionnaires ont aussi eu des entretiens avec des fonctionnaires des pays andins et du JUNAC au sujet de l'étude et du projet de décision précités.

583. Organisation des Etats des Antilles orientales (OEAO). En août, un juge de la Cour suprême des Antilles orientales, qui se trouve à Sainte-Lucie, s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation du renforcement de la coopération entre les pays de l'OEAO et l'OMPI.

584. En septembre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus au secrétariat général de l'OEAO, à Sainte-Lucie, et au secrétariat économique de cette organisation, à Antigua-et-Barbuda, où ils se sont entretenus de la coopération entre les deux organisations et de l'adhésion des Etats membres de l'OEAO à certains traités administrés par l'OMPI.

585. En septembre aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a examiné avec le Bureau du PNUD à la Barbade les possibilités de financement par le PNUD d'un projet d'aide à la création d'un système sous-régional de propriété industrielle pour les Etats membres de l'OEAO.

586. En octobre, le Bureau international a rédigé et envoyé au Secrétariat central de l'OEAO, à la demande de ce dernier, un projet de loi sur la propriété industrielle accompagné de commentaires, et destiné aux Etats membres de cette organisation.

587. Banque interaméricaine de développement (BID). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à la BID, à Washington, où il s'est entretenu avec le président et d'autres responsables de la banque d'une éventuelle collaboration entre celle-ci et l'OMPI en faveur des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle

588. Argentine. En mai, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI pour s'entretenir de la coopération entre l'Argentine et l'OMPI.

589. En octobre et novembre, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu à Buenos Aires pour conseiller la Direction de la technologie, de la qualité et de la propriété industrielle au sujet du classement, de la recherche et de l'examen quant au fond des demandes de brevet dans les domaines de la chimie et de la biotechnologie.

590. En novembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des procédures relatives à l'adhésion de l'Argentine à l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques, ainsi que des besoins de la direction précitée en matière de formation du personnel en 1993.

591. Aruba. En juin, le directeur du Bureau de la propriété intellectuelle s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec plusieurs fonctionnaires de l'Organisation de formes possibles de coopération avec Aruba, en particulier en ce qui concerne la législation relative à la propriété industrielle et la formation du personnel de ce bureau.

592. Barbade. En septembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, pour des entretiens avec différents fonctionnaires de l'Organisation concernant l'avenir de la coopération pour le développement entre l'OMPI et la Barbade et, plus précisément, l'assistance pour le traitement des demandes internationales dans le cadre du PCT.

593. En septembre également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Bridgetown, dans le cadre de cette assistance, pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD de l'application de la législation nationale relative à la propriété industrielle ainsi que des modalités de mise en oeuvre du PCT à la Barbade. Cette mission s'inscrivait dans le cadre d'un projet interrégional d'appui sectoriel dans le domaine de la propriété industrielle, financé par le PNUD.

594. En décembre, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu en mission à Bridgetown, pour conseiller les autorités nationales sur la poursuite de l'informatisation de l'Office de la propriété intellectuelle. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

595. Brésil. En avril, une délégation de membres du Congrès brésilien s'est rendue au siège de l'OMPI, où elle s'est entretenue avec des fonctionnaires de l'Organisation de diverses questions relatives à l'évolution récente observée sur le plan international dans le domaine de la protection de la propriété industrielle. Les membres du congrès cherchaient à recueillir ainsi des informations en vue de la révision envisagée de la législation brésilienne relative à la propriété industrielle.

596. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à Rio de Janeiro, en tant que conférencier, à la séance d'ouverture d'un séminaire national sur la coopération technique et la qualité de la vie, organisé par l'Institut national (brésilien) de la propriété industrielle (INPI) dans le cadre des préparatifs du Brésil en vue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Ce séminaire avait pour objectif de démontrer l'importance que revêtent les brevets en tant que source d'information sur les écotechniques. Le fonctionnaire de l'OMPI s'est aussi entretenu avec des fonctionnaires nationaux de diverses questions relatives à la coopération entre l'OMPI et le Brésil.

597. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la propriété industrielle, et notamment de la propriété industrielle dans le cadre de l'initiative d'intégration du MERCOSUR (Marché commun des pays du Cône Sud).

598. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Rio de Janeiro et à Brasilia, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux des futures activités de coopération pour le développement qui seraient menées conjointement par l'OMPI et le Brésil.

599. En octobre et novembre, deux consultants de l'OMPI venant de l'OEB se sont rendus en mission à Rio de Janeiro pour conseiller l'INPI sur l'examen quant au fond des demandes de brevet dans le domaine de l'électronique et de la biotechnologie.

600. En novembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, où il s'est entretenu avec un fonctionnaire de l'Organisation des activités d'enregistrement des marques au Brésil.

601. Chili. En avril, lors du séjour qu'il a fait à Santiago pour prendre part au septième congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs), le directeur général de l'OMPI a eu des entretiens avec le président du Chili

ainsi qu'avec plusieurs ministres et des fonctionnaires nationaux sur des questions d'intérêt commun, et en particulier sur la collaboration de l'OMPI au projet de création d'un institut national chilien de la propriété industrielle et sur l'adhésion éventuelle du Chili au PCT.

602. En août, deux consultants de l'OMPI venant de l'OEB se sont rendus en mission à Santiago afin de dispenser des conseils au gouvernement sur des questions de législation et sur des questions se rapportant à la biotechnologie.

603. En septembre et octobre, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu à Santiago pour conseiller le Département de la propriété industrielle en matière de classement, de recherche et d'examen quant au fond des demandes de brevet dans les domaines de la chimie et de la biotechnologie.

604. En octobre et novembre, un consultant chilien de l'OMPI a fourni à ce département des conseils et une évaluation concernant l'informatisation du système d'enregistrement et d'administration des marques et des brevets. Sa mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

605. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du programme de coopération de l'Organisation avec ce pays en 1993.

606. Colombie. En mars, à Santa Fé de Bogotá, un fonctionnaire de l'OMPI a participé en tant que conférencier au deuxième congrès national sur la propriété industrielle organisé par l'Association colombienne de propriété industrielle. Il s'est entretenu de la coopération entre la Colombie et l'OMPI avec des responsables nationaux de la propriété industrielle.

607. En avril, à l'invitation du Gouvernement colombien, le directeur général de l'OMPI, accompagné de deux fonctionnaires et d'un consultant suisse de l'Organisation, s'est rendu à Santa Fé de Bogotá, pour s'entretenir avec plusieurs ministres de la coopération entre la Colombie et l'OMPI, et notamment de l'adhésion éventuelle de la Colombie à la Convention de Paris. Au cours de son séjour, le directeur général a été décoré par le ministre de l'intérieur, au nom du président de la Colombie, de l'ordre national du mérite avec le rang de commandeur ("Orden Nacional del Mérito en el grado de Comendador").

608. En mai, le représentant résident du PNUD en Colombie a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI, en particulier au sujet du projet national financé par le PNUD.

609. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI, de l'adhésion envisagée de la Colombie à la Convention de Paris, ainsi que du projet national financé par le PNUD et visant à moderniser le système de propriété industrielle.

610. Costa Rica. En mai, le ministre de la justice s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec le directeur général de diverses questions d'intérêt commun, et notamment de la coopération entre l'OMPI et le Costa Rica et d'une éventuelle réunion des ministres des pays d'Amérique centrale ayant pour but d'examiner la possibilité pour ces pays d'adhérer à la Convention de Paris.

611. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à San José, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de questions d'intérêt commun telles que l'exécution du projet national financé par le PNUD et de l'éventuelle réunion des ministres des pays d'Amérique centrale ayant pour but d'examiner la possibilité pour ces pays d'adhérer à la Convention de Paris.
612. En juillet, le Bureau international a envoyé au Gouvernement costa-ricien, à la demande de ce dernier, un projet de loi en espagnol sur les inventions et les dessins et modèles industriels.
613. En septembre, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu en mission à San José pour aider l'Office de la propriété intellectuelle à mettre au point et à installer des systèmes automatisés pour les opérations relatives aux brevets et aux marques. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD et exécuté par l'OMPI.
614. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI et deux consultants de l'Organisation, de nationalité chilienne et vénézuélienne, se sont rendus à San José pour donner des conseils aux autorités nationales sur la modernisation du système de propriété intellectuelle du Costa Rica. Lors de leur mission, financée par des fonds fournis à l'OMPI par la BID, ils ont rencontré des fonctionnaires nationaux et des représentants du secteur privé. Le fonctionnaire de l'OMPI a aussi assisté, à San José, à la cérémonie au cours de laquelle a été remis le poste de travail à disques compacts ROM fourni par l'OMPI et le Gouvernement espagnol à l'Office de la propriété intellectuelle. Un rapport contenant des recommandations concernant la modernisation du système costa-ricien de propriété intellectuelle, y compris l'adhésion à certains traités administrés par l'OMPI, a été envoyé ultérieurement au gouvernement.
615. En octobre aussi, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, sur l'adhésion éventuelle du Costa Rica à la Convention de Paris, ainsi que sur la coopération entre le Costa Rica et l'Organisation.
616. En novembre, un consultant allemand de l'OMPI s'est rendu en mission à San José pour aider l'Office de la propriété intellectuelle à moderniser ses services des brevets. Cette mission était financée au titre du projet national du PNUD.
617. Cuba. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à La Havane, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de l'adhésion éventuelle de Cuba à d'autres conventions administrées par l'OMPI.
618. En août, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu en mission à La Havane pour aider l'Office national des inventions, de l'information technique et des marques (ONIITEM) à automatiser ses opérations en matière de marques. La mission était financée dans le cadre du projet régional du PNUD.
619. En septembre et novembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus à Genève avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI de l'assistance technique que l'OMPI fournit à l'ONIITEM pour renforcer ses services d'information en matière de brevets.
620. El Salvador. En décembre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant un projet de loi sur la propriété intellectuelle.

621. Guatemala. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Guatemala, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD de la coopération future entre l'OMPI et le Gouvernement guatémaltèque en vue de la modernisation du système de propriété industrielle ainsi que de l'éventuelle adhésion du Guatemala à la Convention de Paris.

622. Honduras. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Tegucigalpa, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de questions d'intérêt commun telles que l'exécution du projet national financé par le PNUD et une éventuelle réunion des pays d'Amérique centrale au niveau ministériel ayant pour but d'examiner la possibilité pour ces pays d'adhérer à la Convention de Paris.

623. En octobre et novembre, deux consultants de l'OMPI (un Chilien et un Espagnol) se sont rendus en mission à Tegucigalpa pour conseiller l'Office de la propriété industrielle sur l'informatisation des procédures relatives aux marques. Leur mission était financée au titre du projet national du PNUD.

624. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Tegucigalpa, avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD de questions législatives touchant au domaine de la propriété industrielle.

625. Mexique. En janvier, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Mexico pour examiner la version provisoire du rapport final sur le projet d'assistance préparatoire concernant la création de l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI) et pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires de la Banque mondiale de ce projet, qui sera financé par le Gouvernement mexicain et exécuté par l'OMPI. Les entretiens ont aussi porté sur les aspects techniques de la création de bases de données relatives aux brevets et aux marques. La mission des deux fonctionnaires de l'OMPI était financée par des fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement mexicain.

626. En février, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu de nouveaux entretiens à Mexico avec des fonctionnaires nationaux au sujet du projet de création de l'IMPI.

627. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Washington, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de la Banque mondiale du projet de création de l'IMPI. La mise en oeuvre de ce projet devrait commencer en 1993.

628. En septembre, deux consultants de l'OMPI venant de l'OEB se sont rendus à Mexico pour donner des conseils à la Direction générale du développement technique concernant le classement, la recherche et l'examen quant au fond des demandes de brevet dans les domaines de la chimie et de la biotechnologie.

629. Nicaragua. En juillet et en novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Managua, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de la coopération entre l'OMPI et le Gouvernement nicaraguayen en vue de la modernisation du système de propriété industrielle et de l'éventuelle adhésion du Nicaragua à la Convention de Paris.

630. Panama. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Panama, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de questions telles que la coopération future entre l'OMPI et le Gouvernement panaméen en vue de la modernisation du système de propriété industrielle et d'une éventuelle réunion des pays d'Amérique centrale au niveau ministériel ayant pour but d'examiner la possibilité pour ces pays d'adhérer à la Convention de Paris.

631. En novembre, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu en mission au Panama pour s'entretenir de l'orientation à donner aux activités d'informatisation entreprises par l'Office de la propriété industrielle.

632. En décembre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant un projet de loi sur la propriété industrielle.

633. Paraguay. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Asunción pour aider le gouvernement à élaborer un programme d'assistance technique dans le domaine de la propriété intellectuelle, qui pourrait être exécuté dans le cadre d'un programme d'investissement sectoriel de la BID. Il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux et des représentants de la BID.

634. En novembre, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation de la Convention de Paris et des moyens de renforcer la coopération entre le Paraguay et l'Organisation.

635. Pérou. En février, le ministre péruvien des affaires étrangères s'est rendu au siège de l'OMPI, où il a eu des entretiens avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation sur la coopération entre l'OMPI et le Pérou, sur l'adhésion éventuelle du Pérou à la Convention de Paris et sur la situation en matière de propriété intellectuelle dans les pays parties à l'Accord de Carthagène.

636. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI et un fonctionnaire de l'UPOV se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux de l'administration d'un éventuel système de protection des obtentions végétales au Pérou et de l'assistance à laquelle pouvait s'attendre le Gouvernement péruvien à cet égard de la part de l'OMPI.

637. En juillet et en septembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la poursuite de la coopération entre le Pérou et l'OMPI en matière de propriété industrielle.

638. Suriname. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Paramaribo afin de s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD de l'aide à apporter au gouvernement pour la modernisation et le renforcement du système national de propriété industrielle. Cette mission s'inscrivait dans le cadre d'un projet interrégional d'appui sectoriel dans le domaine de la propriété industrielle, financé par le PNUD.

639. En décembre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur la propriété industrielle.

640. Trinité-et-Tobago. En décembre, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu en mission à Port of Spain, auprès de l'office de la propriété industrielle, pour conseiller ce dernier sur la poursuite de l'automatisation de ses opérations. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

641. Venezuela. En mars, l'OMPI a envoyé au Gouvernement vénézuélien, à la demande de ce dernier, ses commentaires sur le projet de règlement d'application de la décision n° 313 de la Commission de l'Accord de Carthagène - laquelle instaure un régime commun en matière de propriété industrielle pour les pays du Pacte andin -, sur le projet de loi portant création d'un institut national autonome de la propriété industrielle et sur l'adhésion éventuelle du Venezuela à la Convention de Paris.

642. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant mexicain de l'Organisation se sont rendus en mission à Caracas, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD de l'assistance à fournir aux autorités nationales en liaison avec la création envisagée d'un institut autonome de la propriété industrielle. La mission était en partie financée au titre du projet national du PNUD.

643. En mai et juin, un consultant vénézuélien de l'OMPI a procédé à une évaluation des activités en cours et passées menées par l'OMPI au titre de la coopération technique dans le domaine de la propriété industrielle, en particulier compte tenu des projets actuels du gouvernement concernant la création d'un institut autonome de propriété industrielle. Cette activité était organisée dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

644. En juillet, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu en mission à Caracas, pour aider à l'informatisation des opérations relatives aux marques et à l'adaptation des programmes d'ordinateur en vue de l'utilisation de la Classification de Nice. La mission du consultant de l'OMPI était financée grâce à des fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement allemand.

645. En juillet également, un fonctionnaire de l'OMPI et deux consultants de l'Organisation, l'un chilien et l'autre vénézuélien, se sont entretenus, à Caracas, avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD, notamment du projet de création d'un institut autonome de la propriété industrielle pour le Venezuela, du statut juridique de la décision n° 313 de la Commission de l'Accord de Carthagène, qui institue un régime commun en matière de propriété industrielle pour les pays du Pacte andin, et de l'éventuelle adhésion du Venezuela à la Convention de Paris.

646. En septembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des activités de coopération exécutées par l'OMPI au Venezuela, notamment en ce qui concerne la création d'une institution indépendante chargée de la propriété industrielle.

Conseiller sectoriel interrégional

647. Le PNUD a continué de financer les activités d'un conseiller sectoriel interrégional pour l'OMPI. Ce conseiller a reçu ses instructions exclusivement de l'Organisation.

648. Au cours de la période examinée, le conseiller sectoriel interrégional s'est rendu en mission à Antigua-et-Barbuda, à la Barbade, en République-Unie de Tanzanie, à Sainte-Lucie, au Suriname et au Venezuela.

Droit d'auteur : renforcement de la législation nationale et régionale et de son application, adhésion aux traités administrés par l'OMPI et aménagement d'institutions

Afrique : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur

649. Angola. En juillet, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de la coopération future pour le développement entre l'OMPI et l'Angola dans le domaine du droit d'auteur.

650. Botswana. En octobre, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, à la demande de ces dernières, un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

651. Burkina Faso. En août, deux consultants de l'OMPI, l'un algérien et l'autre suisse, se sont rendus en mission à Ouagadougou pour installer un logiciel qui permettra au Bureau du droit d'auteur du Burkina Faso (BBDA) de disposer d'une base plus précise de répartition des fonds perçus dans le cadre de la gestion collective. Avant de se rendre à Ouagadougou, le consultant algérien de l'OMPI a recueilli auprès de la Société suisse pour les droits des auteurs d'oeuvres musicales (SUISA), à Zurich, tous les renseignements pertinents au sujet du fonctionnement du logiciel et des diverses phases de son installation.

652. En septembre et octobre, l'OMPI a organisé un voyage d'étude à l'intention du nouveau directeur général du BBDA. Celui-ci s'est rendu au siège de l'OMPI et à celui de la SUISA, à Zurich, où il a reçu d'un consultant suisse de l'OMPI une formation pratique à la gestion collective du droit d'auteur.

653. Burundi. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de la coopération dans le domaine du droit d'auteur.

654. Cameroun. En février, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires et un consultant suisse de l'Organisation au sujet du renforcement, avec l'assistance de l'OMPI, de la gestion collective du droit d'auteur au Cameroun.

655. Côte d'Ivoire. En mai, le ministre de la culture et un fonctionnaire national se sont rendus au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation de la coopération entre la Côte d'Ivoire et l'OMPI, et en particulier, d'un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui devait être organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ivoirien, et devait se tenir à Abidjan en août 1992.

656. En septembre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations sur un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

657. Egypte. Voir sous "Pays arabes".

658. Gambie. En octobre, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, à la demande de ces dernières, un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

659. Ghana. En décembre, un consultant suisse de l'OMPI et deux fonctionnaires de l'Organisation se sont rendus en mission à Accra afin d'apporter à la Société de droit d'auteur du Ghana une assistance pour ses activités de gestion collective.

660. Kenya. En février, à la demande du procureur général du Kenya, le Bureau international a donné son opinion sur la compatibilité de la loi kényenne sur le droit d'auteur avec la Convention de Berne et sur les modifications proposées pour permettre l'adhésion du Kenya à cette convention.

661. En avril, le directeur général a reçu la visite, au siège de l'OMPI, du procureur général du Kenya avec lequel il s'est entretenu de questions relatives à la législation kényenne en matière de droit d'auteur et de propriété industrielle, notamment de l'adhésion éventuelle du Kenya à certains traités administrés par l'OMPI. Il a été décidé que le Bureau international de l'OMPI rédigerait un projet de modification de la loi sur le droit d'auteur et organiserait, en collaboration avec le Gouvernement kényen, un séminaire national sur le droit d'auteur qui se tiendrait à Nairobi avant la fin de 1992.

662. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant suisse de l'Organisation se sont entretenus, à Nairobi, avec des fonctionnaires nationaux et avec le Conseil de la Société kényenne pour le droit d'auteur sur les oeuvres musicales sur d'éventuelles activités de coopération avec le Kenya dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur.

663. En juillet également, l'OMPI a élaboré et a dressé aux autorités nationales, sur leur demande, des propositions de modifications à apporter à la loi kényenne sur le droit d'auteur afin de la rendre compatible avec la Convention de Berne, compte tenu, notamment, des textes de loi adoptés récemment dans d'autres pays en matière de droit d'auteur.

664. Lesotho. En juillet et août, un consultant suisse de l'OMPI et un fonctionnaire de l'Organisation se sont rendus à Maseru, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux, notamment de l'application du décret de 1989 du Lesotho sur le droit d'auteur, de la création d'un Bureau du droit d'auteur et de la Société des auteurs et des artistes du Lesotho.

665. Libéria. En août, à la demande du Gouvernement libérien, le Bureau international a examiné le nouveau projet de loi sur le droit d'auteur et a adressé ses observations aux autorités nationales.

666. Malawi. En juillet, un consultant suisse de l'OMPI et un fonctionnaire de l'Organisation ont participé à une manifestation marquant la création de la nouvelle Société du droit d'auteur du Malawi et se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux de questions d'intérêt commun.

667. En octobre, un consultant suisse de l'OMPI s'est rendu à Lilongwe pour fournir à la Société malawienne du droit d'auteur une assistance concernant la gestion collective du droit d'auteur et examiner des questions relatives aux redevances.

668. Maurice. En juin, à la demande du Gouvernement mauricien, un consultant suisse de l'OMPI s'est rendu à Port-Louis pour fournir une assistance sur des questions relatives à la gestion collective du droit d'auteur.

669. En octobre, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, à la demande de ces dernières, un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

670. En décembre, un consultant suisse de l'OMPI s'est rendu à Port-Louis pour installer un logiciel au siège de la Société mauricienne des auteurs (MASA).

671. Namibie. En octobre, un consultant suisse de l'OMPI s'est rendu à Windhoek pour aider le Bureau du droit d'auteur à mettre en place un système d'administration collective du droit d'auteur.

672. Niger. En mai, à la demande des autorités nationales, le Bureau international a donné un avis sur la compatibilité du projet de loi nigérienne sur le droit d'auteur avec la Convention de Berne.

673. En juin, à la demande du Gouvernement nigérien, le Bureau international a envoyé un projet de loi sur le droit d'auteur.

674. Sénégal. En mars, en relation avec sa participation à la Conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest, qui s'est tenue à Dakar, le directeur général a été reçu en audience par le président de la République du Sénégal. Le titre de grand officier dans l'ordre national du Lion à titre étranger lui a été conféré par le ministre de la culture du Sénégal, au nom du président.

675. En septembre, le ministre de la culture s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, où il s'est entretenu avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation de la coopération entre le Sénégal et l'OMPI.

676. Sierra Leone. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de l'adhésion éventuelle de la Sierra Leone à la Convention de Berne.

677. République-Unie de Tanzanie. En novembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu, avec des fonctionnaires de l'Organisation, des activités de coopération futures dans le domaine du droit d'auteur.

678. En décembre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Dar es-Salaam pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux du projet d'adhésion du pays à la Convention de Berne.

679. En décembre également, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Zanzibar, sur demande du gouvernement, pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'administration locale de la législation en matière de droit d'auteur et de droits voisins.

680. Zambie. En avril, le Bureau international a envoyé aux autorités zambiennes un projet de modification de la loi zambienne sur le droit d'auteur qui vise à rendre cette loi entièrement compatible avec la Convention de Berne et tient par ailleurs compte des questions soulevées par les techniques nouvelles en matière de droit d'auteur.

Pays arabes : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur

681. Egypte. En septembre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations sur la nouvelle loi égyptienne sur le droit d'auteur.

682. En novembre, des fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus avec des délégués égyptiens, à Genève, de la coopération concernant, notamment, la révision et l'application de la législation du droit d'auteur.

683. En novembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'envoi au Caire d'une mission de l'Organisation pour dispenser des conseils sur la nouvelle loi et son application.

684. Maroc. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général du Bureau marocain du droit d'auteur de questions relatives à la mise à jour de la législation nationale du droit d'auteur.

685. Oman. En octobre, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, à la demande de ces dernières, un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur

686. Chine. En février, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Genève, avec deux fonctionnaires de l'Administration nationale du droit d'auteur de Chine, du programme de coopération pour 1992 et 1993, et en particulier de l'institution d'un système approprié de gestion collective du droit d'auteur.

687. En septembre, à l'occasion du forum international de l'OMPI sur la protection du droit d'auteur en Chine (voir aussi le paragraphe 315), le directeur général a également eu des entretiens avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Administration nationale du droit d'auteur sur la poursuite de la coopération entre les deux parties.

688. Inde. En février, des fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus avec un fonctionnaire national, à Genève, du projet de révision de la loi indienne sur le droit d'auteur.

689. En septembre, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, sur les aspects législatifs et administratifs du droit d'auteur.

690. En septembre également, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant suisse de l'Organisation, se sont rendus en mission à New Delhi afin de s'entretenir avec les autorités nationales des grandes lignes du projet de loi de 1992 sur le droit d'auteur et du projet de loi de 1992 sur les redevances en matière de droit d'auteur, ainsi que du développement du système de gestion collective en Inde.

691. Indonésie. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de la coopération en matière de propriété intellectuelle et de l'éventuelle adhésion de l'Indonésie à la Convention de Berne. Les observations du Bureau international sur la compatibilité de la loi indonésienne sur le droit d'auteur avec la Convention de Berne, rédigées sur la demande du Gouvernement indonésien, ont été remises aux visiteurs.

692. Viet Nam. En juillet, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Hanoi et à Hô Chi Minh-Ville, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du Bureau vietnamien du droit d'auteur ainsi qu'avec les représentants d'auteurs, d'éditeurs et de milieux universitaires du projet de loi vietnamienne sur le droit d'auteur. Les fonctionnaires de l'OMPI se sont aussi intéressés à la coopération entre l'OMPI et le Viet Nam dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur.

693. Iles Cook. En septembre, le Bureau international a rédigé, sur la demande du Gouvernement des Iles Cook, un projet de loi type sur le droit d'auteur, qu'il lui a communiqué.

Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur

694. Brésil. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de différents aspects de la coopération entre l'OMPI et le Brésil dans le domaine du droit d'auteur.

695. Chili. En janvier, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu à Santiago pour participer à la préparation du VII^e Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs), prévu pour avril.

696. En novembre, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités chiliennes, sur leur demande, une note concernant l'adhésion éventuelle du Chili au Traité sur le registre des films (FRT).

697. Colombie. En avril, la cérémonie qui s'est déroulée à Santa Fé de Bogotá et au cours de laquelle une décoration a été remise au directeur général au nom du Gouvernement colombien (voir le paragraphe 607) a aussi été marquée par l'inauguration du nouveau système informatique du Bureau national d'enregistrement du droit d'auteur de la Colombie. Les fonctionnaires et le consultant suisse de l'OMPI qui accompagnaient le directeur général ont également examiné avec des fonctionnaires nationaux les activités de coopération, en particulier en vue de la création d'une bibliothèque du droit d'auteur au sein du Bureau colombien du droit d'auteur.

698. En septembre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un document récapitulant les avantages que présenterait pour la Colombie l'adhésion au FRT.

699. Costa Rica. En juin, à la demande du Gouvernement costa-ricien, un consultant suisse de l'OMPI s'est rendu à San José pour fournir une assistance à la Société nationale des auteurs (ACAM) sur des questions touchant à la gestion collective du droit d'auteur.

700. Guatemala. En août et septembre, un consultant costa-ricien de l'OMPI s'est rendu en mission à Guatemala pour parler de la nouvelle loi sur le droit d'auteur, élaborée en coopération avec le Bureau international.

701. Honduras. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Tegucigalpa, avec des fonctionnaires nationaux de questions législatives touchant au domaine du droit d'auteur.

702. Mexique. En février, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu des activités de coopération en matière de droit d'auteur.

703. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions touchant au droit d'auteur.

704. Panama. En septembre, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à Panama pour parler du nouveau projet de loi sur le droit d'auteur, élaboré en coopération avec le Bureau international.

705. Paraguay. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant vénézuélien de l'Organisation se sont rendus à Asunción où ils se sont entretenus de la préparation du huitième congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs), prévu pour mars 1993, qui devait être organisé par l'OMPI.

706. En novembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, où il s'est entretenu avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI de la visite que devait effectuer le directeur général pour inaugurer le congrès susmentionné, prévu pour mars 1993, ainsi que de la préparation du cours international de formation au droit d'auteur, prévu aussi pour mars 1993, à Asunción.

707. Pérou. En septembre, le ministre de l'éducation s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'Organisation concernant l'évolution internationale récente dans le domaine de la protection du droit d'auteur.

708. Suriname. En décembre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

709. Uruguay. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Montevideo où il s'est entretenu avec des membres du Sénat, des fonctionnaires nationaux et des représentants des milieux s'occupant du droit d'auteur, du nouveau projet de loi sur le droit d'auteur.

710. En novembre, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, une note concernant le nouveau projet de loi sur le droit d'auteur de l'Uruguay.

711. En novembre aussi, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Montevideo pour s'entretenir du nouveau projet de loi sur le droit d'auteur avec la Commission culturelle du Sénat de l'Uruguay et le Comité directeur du Conseil du droit d'auteur. Il s'est aussi intéressé aux activités de coopération avec l'Uruguay en matière de droit d'auteur.

Accroissement de l'utilisation effective du système de la propriété intellectuelle en faveur des inventeurs, des auteurs, des industries et du commerce des pays en développement

712. Des médailles de l'OMPI sont décernées à des inventeurs depuis 1979. Ces récompenses sont destinées à promouvoir l'invention et l'innovation, en particulier dans les pays en développement. Elles sont remises à l'occasion d'expositions ou de concours organisés par des institutions nationales ou internationales. Les critères de sélection des bénéficiaires sont définis par les institutions intéressées et l'OMPI n'intervient pas dans cette sélection.

713. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Tripoli à l'occasion de l'exposition internationale Al-Fateh sur les inventions et l'innovation industrielles. Une médaille de l'OMPI a été décernée à l'auteur de la meilleure invention présentée pendant cette exposition.

714. En février aussi, le Bureau international a publié une version mise à jour, en français, de la publication "Guide des associations d'inventeurs".

715. En février toujours, le président de la Fondation du Salon des inventeurs d'Argentine s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation des possibilités de coopération en matière de promotion de l'innovation.

716. En février encore, un colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indien et la Fédération des chambres de commerce et d'industrie indiennes et avec le concours de l'Office japonais des brevets, s'est tenu à New Delhi. Il a réuni 23 participants venant de 13 pays d'Asie - Bangladesh, Chine, Indonésie, Iran (République islamique d'), Malaisie, Mongolie, Népal, Philippines, République de Corée, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam - et 31 participants indiens. Des exposés ont été présentés par 11 consultants de l'OMPI venant d'Allemagne, d'Australie, des Etats-Unis d'Amérique, de Hongrie, d'Inde, du Japon et de République de Corée, ainsi que par un fonctionnaire de l'Organisation.

717. En mars, une médaille de l'OMPI a été remise à un écolier japonais au cours de l'exposition organisée pour le cinquantième concours japonais des inventions d'écoliers, qui s'est déroulé à Tokyo.

718. En mars et avril, s'est tenu à Genève le cinquième colloque international sur l'assistance aux inventeurs, organisé conjointement par l'OMPI et la Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA). Il avait pour objectif d'examiner le rôle qui revient aux offices de propriété industrielle ainsi qu'aux centres d'innovation et aux universités dans l'assistance apportée aux inventeurs. Le directeur général a prononcé une allocution devant les participants. Ceux-ci, au nombre de 91, étaient composés de représentants des pouvoirs publics et d'offices de propriété industrielle, d'associations d'inventeurs, de centres d'innovation et d'universités ainsi que d'inventeurs et de chefs d'entreprise; ils venaient de 41 pays, de deux organisations intergouvernementales et d'une organisation non gouvernementale, à savoir : Algérie, Argentine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Congo, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Libye, Malaisie, Mali, Maroc, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suisse, Syrie, Tunisie, OEB, OAPI et Chambre de commerce internationale (CCI). Au cours de la cérémonie d'ouverture, une médaille de l'OMPI a été remise pour services éminents rendus aux inventeurs à M. Norman C. Parrish, membre fondateur et président du National Congress of Inventors Organizations (NCIO) des Etats-Unis d'Amérique, au titre de sa contribution à la promotion de l'activité inventive et de l'innovation. Les participants ont assisté à la cérémonie d'ouverture du Salon international des inventions et des techniques nouvelles, organisé par un organisme genevois.

719. En avril, deux médailles de l'OMPI ont été remises dans le cadre du vingtième salon international des inventions et des techniques nouvelles de Genève, l'une à un inventeur argentin, l'autre à une inventrice allemande.

720. En avril également, deux médailles de l'OMPI ont été décernées aux deux jeunes lauréats (un garçon et une fille) du sixième concours national des inventeurs du "Weekly Reader", qui a eu lieu à Akron (Etats-Unis d'Amérique).

721. En avril encore, l'OMPI a été représentée à l'Assemblée générale de la Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA) qui s'est tenue au siège de l'Organisation à Genève.

722. En juin, deux médailles de l'OMPI ont été décernées à l'occasion de la troisième édition de la foire annuelle des techniques et du concours national des inventeurs à Manille, l'une récompensant l'auteur de la meilleure invention et l'autre l'auteur de la meilleure invention réalisée par un étudiant.

723. En août, un consultant égyptien de l'OMPI et deux fonctionnaires nationaux se sont rendus à Colombo, où ils ont eu des entretiens avec les responsables de la Commission des inventeurs de Sri Lanka sur la promotion des inventions dans ce pays.

724. En août également, une médaille d'or de l'OMPI a été décernée à un inventeur malaisien, à l'occasion de l'exposition nationale portant sur les inventions et la conception (MINDEX) qui s'est tenue à Kuala Lumpur.

725. En septembre, une médaille de l'OMPI a été attribuée pour la meilleure invention à la foire nationale des sciences du Ghana qui s'est tenue à Accra.

726. En novembre ont été attribuées deux médailles de l'OMPI, l'une récompensant l'invention la mieux adaptée à la situation des pays en développement pour les besoins de leur développement, l'autre récompensant une inventrice éminente, au cours de l'exposition internationale "Eurêka 1992", tenue à Bruxelles.

727. En novembre aussi, une médaille de l'OMPI a été remise à un inventeur au cours de l'exposition nationale des inventions remarquables, tenue à Séoul.

728. En novembre encore, une médaille de l'OMPI a été remise, à Varsovie, à un inventeur polonais, pour ses contributions à la promotion de l'innovation en Pologne.

Enseignement du droit de la propriété intellectuelle; profession de conseil et d'agent en propriété intellectuelle

729. En septembre, l'OMPI a organisé, en coopération avec le Gouvernement indien et l'Institut de droit indien, et avec le concours financier du Gouvernement allemand, un colloque régional pour l'Asie sur la justice et le système de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à New Delhi. Ce colloque a réuni une cinquantaine de participants, dont 20 magistrats invités venant de 10 pays d'Asie, ainsi que 10 magistrats indiens et une vingtaine de participants venant de la fonction publique, de l'université et des milieux intéressés par la propriété industrielle en Inde. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant d'Allemagne, d'Australie, d'Inde, de Malaisie, du Pakistan, du Royaume-Uni et de la Suède. Trois fonctionnaires de l'OMPI ont aussi participé au colloque. En outre, des

rapports nationaux ont été présentés par les magistrats participant au colloque et venant d'Inde et des 10 pays suivants : Bangladesh, Chine, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Philippines, République de Corée, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande.

730. Pakistan. En novembre, un professeur de l'Université du Pendjab à Lahore s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI, de questions d'intérêt commun.

731. Philippines. En octobre s'est tenu, à Manille, un colloque national sur l'enseignement et la recherche en matière de droit de la propriété intellectuelle, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Bureau des brevets, des marques et du transfert des techniques, le Ministère philippin du commerce et de l'industrie, l'Association de la propriété intellectuelle des Philippines et le Conseil de la lutte contre la contrefaçon et la piraterie des brevets, des oeuvres protégées par le droit d'auteur et des marques. Ce colloque a réuni 54 participants venant de l'administration, de l'entourage de certains sénateurs du Congrès philippin, de l'université, des professions juridiques et d'instituts techniques. Des exposés ont été présentés par deux conférenciers des Etats-Unis d'Amérique et par quatre professeurs d'université philippins. Deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé au colloque et y ont aussi présenté des exposés.

732. Soudan. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Khartoum, où il s'est entretenu avec un enseignant de l'Université de Khartoum de l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle dans cette université.

733. Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP). En juin et juillet, l'ATRIP a tenu sa onzième réunion annuelle au siège de l'OMPI. Cette réunion a été suivie par 45 participants de 27 pays. L'OMPI a pris à sa charge les frais de voyage et de séjour de 11 professeurs venus d'Argentine, de Chine, d'Egypte, d'Inde, du Lesotho, du Mexique, du Nigéria, du Pakistan, du Pérou, du Sénégal et de Sri Lanka.

Acquisition de techniques étrangères juridiquement protégées

734. Bangladesh. En novembre s'est tenu à Dacca un séminaire sous-régional asiatique sur les contrats de licence en matière de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques, qui était organisé par l'OMPI en coopération avec le Ministère de l'industrie du Bangladesh. Ce séminaire réunissait 37 participants du Bangladesh ainsi que sept participants venant du Bhoutan, d'Inde, du Népal et de Sri Lanka et représentant les pouvoirs publics, l'université et les centres de recherche, les professions juridiques et le secteur privé. Quatre consultants de l'OMPI, ressortissants du Bangladesh, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Inde et du Royaume-Uni, et deux fonctionnaires de l'OMPI ont fait des exposés.

735. Brésil. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a participé en tant que conférencier, à Sao Paulo, à un séminaire national sur la propriété industrielle, le transfert de techniques et le MERCOSUR, organisé par le Gouvernement brésilien.

736. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi, à Rio de Janeiro, le quatrième séminaire international sur le transfert de techniques (premier congrès national brésilien sur le transfert de techniques), organisé par la Fédération brésilienne des associations d'ingénieurs (FEBRAE) et la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI), et y a présenté un exposé.

737. Chine. En février, des journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique, organisées par l'OMPI en collaboration avec l'Office chinois des brevets et l'Office japonais des brevets, se sont tenues à Beijing. Elles avaient pour objectif d'encourager, dans les pays en développement d'Asie, l'utilisation du système de propriété industrielle et d'y faciliter le transfert de techniques dans l'industrie électronique. Elles ont été suivies par 26 fonctionnaires nationaux et représentants du secteur privé venant de 12 pays et d'un territoire de la région, à savoir du Bangladesh, d'Inde, d'Indonésie, de Malaisie, de Mongolie, du Pakistan, des Philippines, de République de Corée, de Singapour, de Sri Lanka, de Thaïlande, du Viet Nam et de Hong Kong, ainsi que par 60 participants locaux venant de diverses administrations publiques et entreprises industrielles chinoises. Des exposés ont été présentés par 11 consultants de l'OMPI venant d'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique, d'Inde, du Japon, de République de Corée, du Royaume-Uni et de Singapour, par trois experts chinois et par deux fonctionnaires de l'OMPI.

738. Singapour. En décembre, l'OMPI a organisé, en collaboration avec l'Institut des normes et de la recherche industrielle de Singapour et avec l'appui financier de l'Office japonais des brevets, un séminaire régional asiatique sur la propriété intellectuelle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie de l'emballage, qui s'est tenu à Singapour. Ce séminaire a réuni, outre 30 participants de Singapour, 13 fonctionnaires et représentants du secteur privé venant du Bangladesh, de Chine, d'Inde, de Malaisie, du Pakistan, des Philippines, de République de Corée, de Sri Lanka et de Thaïlande. Les exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI venant des Etats-Unis d'Amérique, du Japon et de Suisse et par trois experts venant d'Inde, de République de Corée et de Singapour. Deux fonctionnaires de l'OMPI ont également participé au séminaire.

739. Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO). En novembre, en même temps que la session du conseil de l'ARIPO, s'est tenu à Mombasa (Kenya) un séminaire régional sur la concession de licences en matière de propriété industrielle, organisé par l'OMPI avec l'aide financière du Gouvernement suédois. Ce séminaire a réuni 19 participants qui représentaient les pays suivants à la session du conseil de l'ARIPO: Botswana, Ethiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Maurice, Namibie, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Zambie, Zimbabwe. Des exposés ont été présentés par deux consultants suédois de l'OMPI.

Renforcement, dans les pays en développement, de l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevet et de sa diffusion

740. Services d'information en matière de brevets de l'OMPI. Ces services sont offerts gratuitement aux pays en développement et portent sur la fourniture des éléments suivants : rapports sur l'état de la technique, renseignements sur les documents de brevet équivalents et sur la documentation en matière de brevets, copies de documents de brevet et renseignements sur le statut juridique des demandes de brevet et des brevets délivrés.

741. Recherches sur l'état de la technique et services connexes. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1992, 459 rapports de recherche ont été remis aux 28 pays en développement suivants : Algérie, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, El Salvador, Equateur, Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie, Kenya, Maroc, Mexique, Nigéria,

Panama, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Tunisie, Viet Nam, Zambie. Ils avaient été établis par l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Fédération de Russie, la Finlande, la France, le Japon, la Suède et la Suisse.

742. En collaboration avec les offices de propriété industrielle de plusieurs pays donateurs, l'OMPI a continué de fournir, sur la demande des pays en développement, des exemplaires gratuits de documents de brevet particuliers. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1992, elle a ainsi fourni 2112 exemplaires de documents de brevet à des demandeurs des 22 pays en développement suivants : Algérie, Argentine, Brésil, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Egypte, Inde, Iraq, Libye, Malaisie, Mexique, Panama, Philippines, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Rwanda, Thaïlande, Tunisie, Uruguay, Viet Nam, ainsi qu'à l'ARIPO. Ces exemplaires avaient été essentiellement fournis par les offices de propriété industrielle de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, du Canada, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, du Japon, de la Suisse, du Royaume-Uni et par l'OEB.

743. Assistance pour l'examen des demandes de brevet de l'ARIPO. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1992, 54 rapports de recherche et d'examen, établis par l'Allemagne, le Canada et la Fédération de Russie, ont été envoyés à l'ARIPO.

744. Coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI). Pendant la période examinée dans le présent rapport, sept rapports de recherche et d'examen ont été fournis par l'Allemagne et l'Autriche, et transmis aux offices du Kenya, du Lesotho, de Maurice, de la Turquie et de la Yougoslavie.

Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle

745. Le Comité permanent comprend tous les Etats membres de l'OMPI qui ont informé le directeur général de leur désir d'en devenir membres. Au cours de la période examinée, Madagascar est devenue membre du Comité permanent, qui comptait, au 31 décembre 1992, 108 Etats membres : Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

746. Le Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle a tenu sa quinzième session, à Genève, du 9 au 13 novembre 1992. Soixante-treize Etats membres du Comité permanent étaient représentés à cette session : Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Bangladesh, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Espagne, France, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Jordanie, Lesotho, Libéria, Libye, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Niger, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tchad, Togo, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe. Quatre Etats non membres étaient représentés par des observateurs : Belgique, Namibie, Syrie, Thaïlande. Six organisations intergouvernementales (BBM, CCE, CNUCED, GATT, OEB, OUA) et sept organisations internationales et nationales non gouvernementales (ABPI, AIPPI, CCI, CEIPI, ECTA, IAA, IFIA) étaient aussi représentées par des observateurs.

747. Le Comité permanent a passé en revue les activités de coopération pour le développement menées depuis sa dernière session, en juillet 1991. Les délégations se sont déclarées satisfaites de la portée, de la teneur et de l'orientation du programme de coopération pour le développement de l'OMPI mis en oeuvre au cours de la période à l'examen. Les activités de l'OMPI ont été jugées adaptées aux besoins des pays en développement, pratiques, bien gérées et dynamiques. Les délégations ont approuvé le choix des principaux domaines d'intervention du Bureau international, à savoir la mise en valeur des ressources humaines, le renforcement de l'infrastructure juridique et administrative, la promotion de l'invention et de l'innovation dans les pays en développement, l'information et la documentation en matière de brevets (y compris les services d'information technique), la coopération technique entre pays en développement et la coopération avec les pays les moins avancés (PMA).

748. De nombreuses délégations ont souligné l'importance qu'elles attachent aux projets financés par le PNUD et exécutés par l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle, et ont demandé instamment que cette coopération technique soit poursuivie et développée. L'utilité des quatre projets régionaux de propriété industrielle - intéressant respectivement l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie et le Pacifique et les pays arabes - comme moyen de renforcer l'action menée au niveau national a été particulièrement appréciée. De nombreux orateurs ont par ailleurs exprimé une grande préoccupation au sujet de la forte réduction du soutien financier accordé par le PNUD à la coopération technique dans le cadre de son cinquième cycle de programmation.

749. Les Etats membres ont aussi noté que, pour la période 1992-1993, l'OMPI a majoré les contributions prélevées sur ses ressources propres de près de 30% pour compenser le manque de fonds extrabudgétaires en provenance du PNUD, et ils ont exprimé leur reconnaissance pour cette mesure. Plusieurs délégations, tout en reconnaissant la grande importance du financement fourni par le PNUD, ont estimé que l'OMPI ne devrait pas s'en remettre entièrement au PNUD pour maintenir les activités de coopération pour le développement à un niveau acceptable. L'OMPI devrait continuer de rechercher des sources de financement de remplacement, y compris auprès d'institutions financières régionales ainsi que d'autres donateurs et organisations, et devrait envisager de prélever davantage de ressources pour le programme permanent sur ses propres sources de recettes.

750. Au cours de la réunion, des délégations ont formulé plusieurs propositions précises faisant fond sur les éléments novateurs du programme permanent et concernant la formation en matière de licences, la fourniture d'une assistance aux entreprises pour ce qui est de l'accès à l'information en matière de brevets, l'organisation de stages de formation s'adressant à un éventail plus large de fonctionnaires nationaux, l'automatisation des systèmes des brevets et la réalisation d'études spéciales. Plusieurs délégations ont proposé, d'une part, que des activités de formation spécialisée dans le domaine de la propriété industrielle soient organisées pour des périodes plus longues et, d'autre part, que des études spéciales soient faites sur des sujets qui intéressent les pays en développement, par exemple les éléments figuratifs des marques, les marques notoirement connues, la protection par brevet des procédés génétiques, ainsi que des études en droit comparé et des études techniques portant sur l'information en matière de brevets. Plusieurs délégations ont aussi préconisé la publication d'études spéciales visant à expliquer les liens existant entre la propriété industrielle et le développement économique et qui contribueraient à rendre le système de la propriété industrielle plus accessible aux utilisateurs.

751. Conformément à la décision prise par le Comité de coordination de l'OMPI à sa trentième session, en septembre 1992, le Comité permanent a désigné à l'unanimité les 15 pays ci-après comme membres de son groupe de travail : Algérie, Autriche, Brésil, Canada, Chili, Chine, Espagne, France, Hongrie, Indonésie, Japon, Philippines, Roumanie, Suisse, Zimbabwe.

752. Le Comité permanent a consacré une partie de sa session à un symposium sur l'enseignement de la propriété industrielle et la formation des formateurs. Les exposés ont été faits par trois consultants de l'OMPI (un Français, un Pakistanais et un Suédois) et par un fonctionnaire de l'Organisation.

753. Le Comité permanent a décidé que le symposium qui se tiendra pendant sa prochaine session portera sur l'utilisation des marques et des appellations d'origine dans la promotion des exportations des pays en développement. En outre, le Bureau international a été invité à organiser pendant cette session une démonstration des derniers progrès réalisés dans l'utilisation des techniques modernes pour la diffusion et l'utilisation de l'information et de la documentation en matière de propriété industrielle.

754. En conclusion, le Comité permanent a approuvé les activités de coopération pour le développement de l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle, ainsi que les principales orientations à donner au programme permanent en 1993.

Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins

755. Le Comité permanent comprend tous les Etats membres de l'OMPI qui ont informé le directeur général de leur désir d'en devenir membres. Au cours de la période examinée, six Etats (Chine, Lettonie, Namibie, Paraguay, Sierra Leone, Venezuela) sont devenus membres du Comité permanent, qui comptait au total, au 31 décembre 1992, 96 Etats membres : Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Israël, Italie, Jamaïque, Japon,

Jordanie, Kenya, Lesotho, Lettonie, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Namibie, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

756. Le Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins a tenu sa dixième session, à Genève, du 2 au 6 novembre 1992. Les 59 Etats membres suivants du Comité permanent étaient représentés à cette session : Algérie, Allemagne, Argentine, Bangladesh, Belgique, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Namibie, Niger, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Sénégal, Sierra Leone, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Uruguay, Viet Nam, Zaïre. Cinq Etats non membres étaient représentés par des observateurs : Estonie, Koweït, Oman, République de Corée, Venezuela. Trois organisations intergouvernementales (GATT, ISO, OUA) et 11 organisations non gouvernementales internationales (ACCT, AIPPI, ALAI, CCI, CISAC, FIAPF, FIJ, IAA, IFPI, SISS, UIE) étaient aussi représentées par des observateurs.

757. Le Comité permanent a passé en revue les activités de coopération pour le développement et activités connexes menées depuis sa dernière session, en avril 1991. Les délégations qui ont pris la parole ont indiqué qu'elles s'associaient aux activités de coopération de l'OMPI en ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins dans les pays en développement, et se sont déclarées satisfaites de ces activités, qui ont, selon elles, contribué de manière importante à la diffusion d'informations sur le droit d'auteur et les droits voisins ainsi que sur leur rôle dans le développement, et à la meilleure compréhension de ces branches du droit. Plusieurs délégations ont offert de maintenir leur coopération. Un certain nombre de délégations ont remercié les pays et organisations qui ont reçu des stagiaires dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins en 1991 et 1992, de même que ceux qui ont aidé à organiser des cours de formation ainsi qu'à fournir des conférenciers dans le cadre de tels cours.

758. Plusieurs délégations se sont déclarées très satisfaites du travail considérable que l'OMPI accomplit en fournissant aux pays en développement des conseils et une assistance concernant la préparation et la mise à jour de leur législation sur le droit d'auteur, ainsi que la mise en place d'institutions nationales chargées du droit d'auteur ou le renforcement de telles institutions lorsqu'elles existent déjà. En évoquant les activités envisagées à l'avenir dans ce domaine, un certain nombre de délégations ont souligné la nécessité, pour l'OMPI, de poursuivre et de renforcer sa coopération avec les pays en développement pour la mise en place d'une infrastructure efficace destinée à l'application des lois sur le droit d'auteur et les droits voisins.

759. Plusieurs délégations ont mentionné avec beaucoup de satisfaction les journées d'étude, congrès, séminaires, cours de formation et autres réunions de même nature sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui ont eu lieu à l'échelon national, régional et sous-régional, et ont été organisés ou financés par l'OMPI pendant la période 1991-1992, ainsi que toutes les manifestations de ce type qui sont prévues pour 1993. Plusieurs délégations ont souligné

l'importance de ces réunions pour une prise de conscience du rôle du droit d'auteur et des droits voisins dans le développement économique et social des pays en développement, et elles ont souligné la nécessité de renforcer les organismes de gestion collective existants en aidant à les équiper de matériel informatique et en participant à la formation sur place du personnel intéressé. Elles ont indiqué que la question de l'informatisation des organismes de gestion collective est très importante et que le Bureau international devrait, dans la limite des ressources budgétaires disponibles, continuer de mettre le logiciel nécessaire à la disposition des sociétés d'auteurs intéressées dans les pays en développement. Certaines délégations ont insisté sur la nécessité, compte tenu de l'étendue de la piraterie commerciale des oeuvres protégées par le droit d'auteur, de poursuivre et de renforcer les activités que l'OMPI mène, aux niveaux international et national, dans la lutte contre cette piraterie.

760. Plusieurs délégations se sont déclarées intéressées par le fait que les activités de coopération pour le développement s'étendent aussi à des fonctionnaires nationaux appartenant, par exemple, à l'administration des douanes, à la police, à l'ordre judiciaire ou aux ministères des affaires étrangères et du commerce extérieur, compte tenu de l'évolution de la situation dans le domaine des droits de propriété intellectuelle et de son importance dans les relations commerciales internationales, ainsi que de la nécessité, pour ces fonctionnaires, de mieux comprendre les problèmes qui se posent. A cet égard, quelques délégations ont évoqué des processus d'intégration économique comme celui qui se déroule actuellement dans le cadre du MERCOSUR ou dans la région des Caraïbes, et elles ont proposé que dans le cadre du programme de coopération pour le développement de l'OMPI, une assistance soit fournie aux pays en développement concernés afin de faciliter l'harmonisation et le développement de leurs systèmes de droit d'auteur et de droits voisins, en consacrant par exemple des études et des séminaires aux problèmes de droit d'auteur et de droits voisins afférents à la création de marchés unifiés.

761. Conformément à la décision prise par le Comité de coordination de l'OMPI à sa trentième session, en septembre 1992, le Comité permanent a désigné à l'unanimité les 15 pays ci-après comme membres de son groupe de travail : Argentine, Canada, Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Hongrie, Inde, Japon, Kenya, Pakistan, Paraguay, Suisse, Tchécoslovaquie.

762. Le Comité permanent a consacré une partie de sa session à un Colloque sur l'application efficace du droit d'auteur et des droits voisins. L'exposé présenté par M. Henry Olsson (Suède) a été suivi d'un débat à l'issue duquel le Comité permanent a conclu qu'un système efficace d'application du droit d'auteur devrait comprendre au minimum les principaux éléments suivants :

- a) l'existence dans la loi de dispositions adéquates et claires conférant des droits définis précisément et prévoyant des sanctions civiles et pénales appropriées, ainsi que de dispositions prévoyant des mesures conservatoires, y compris la possibilité de rendre des injonctions, de manière à permettre des interventions suffisamment rapides, en particulier en cas de piraterie,
- b) l'adhésion aux conventions internationales pertinentes, pour assurer la protection des oeuvres et productions étrangères protégées par les droits voisins, c) l'existence de mécanismes d'application appropriés garantissant des procédures fiables, rapides et simples, d) la formation et l'information des secteurs concernés, et la sensibilisation du public quant à la raison d'être et aux modalités de fonctionnement des institutions juridiques correspondantes et e) la transparence, notamment pour assurer la prévisibilité des procédures d'application.

763. Le Comité permanent a décidé que le thème du colloque qui se tiendra en 1994, pendant la onzième session du comité, sera le rôle de la protection des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes dans la promotion de la créativité dans les pays en développement.

Etablissement de normes pour la protection et l'exercice des droits de propriété intellectuelle

Objectif

764. L'objectif est de rendre plus efficaces la protection et l'exercice des droits de propriété intellectuelle dans le monde compte tenu des buts sociaux, culturels et économiques des différents pays, qui varient en fonction du niveau de développement de chacun d'eux. Il est possible d'atteindre cet objectif grâce à la conclusion de nouveaux traités ou à l'adaptation (à l'aide de dispositions tendant à modifier les textes en vigueur ou à les compléter) des relations conventionnelles à l'évolution de la situation. En outre, si la question ne se prête pas encore à une réglementation par voie de traité, il est possible d'atteindre l'objectif précité en donnant des conseils, notamment à l'aide de lois types, aux législateurs nationaux ou régionaux, étant entendu que les dispositions des lois types ont un caractère facultatif et qu'il appartient au législateur de les suivre ou non.

765. En ce qui concerne l'élaboration de traités, les objectifs sont la conclusion d'un traité qui complètera la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle dans le domaine des marques (de même que le traité sur le droit des brevets complètera cette convention dans le domaine des brevets) et la conclusion de deux nouveaux traités, l'un sur la protection des indications géographiques, l'autre sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle.

766. En ce qui concerne les conseils aux législateurs, l'objectif est que des lois types soient élaborées et publiées dans les domaines où cela semble particulièrement urgent.

767. Pour ce qui est des traités existants, l'objectif est d'étudier la possibilité d'accorder à certaines organisations intergouvernementales s'occupant activement de la protection de la propriété intellectuelle un statut identique ou analogue à celui des Etats à l'égard de ces traités.

Activités

Comité d'experts sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle

768. Le Comité d'experts sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle a tenu sa quatrième session au siège de l'OMPI, du 6 au 14 juillet 1992.

769. Les 53 Etats et l'organisation intergouvernementale ci-après ont été représentés à cette session : Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gabon, Grèce, Guinée, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël,

Italie, Japon, Kenya, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Swaziland, Syrie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, CCE.

770. Ont participé à la session en qualité d'observateurs des représentants de l'Unesco, du GATT et de la CNUCED, ainsi que des représentants des trois organisations non gouvernementales suivantes : ALAI, CCI, FICPI.

771. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un document du Bureau international, intitulé : "Projet de traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle" (document SD/CE/IV/2). Le projet de traité se compose de 18 articles précédés d'un préambule. Chaque article est assorti d'explications et des variantes sont proposées dans certains cas.

772. Le comité d'experts a examiné le préambule et les huit premiers articles du projet de traité, où sont énoncées les dispositions de fond. Les articles 9 à 14 (dispositions administratives et clauses finales) n'ont pas été examinés à cette session.

773. Le comité a noté que le programme et le budget établis pour l'exercice biennal 1992-1993 prévoient la convocation d'une conférence diplomatique en 1993 pour l'adoption d'un traité. Malgré les progrès réalisés au cours de sa quatrième session, le comité a jugé nécessaire de tenir une autre session (la cinquième). Le Bureau international a été prié d'élaborer pour cette session un nouveau projet de texte portant sur les articles 1 à 8, afin de donner effet aux instructions formulées par le comité d'experts au cours de sa quatrième session; il devra aussi élaborer un projet de règlement d'exécution.

Protocole relatif à la Convention de Berne

774. Le Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne a tenu sa deuxième session à Genève, du 10 au 17 février 1992. Ont participé à la réunion des experts des 38 Etats suivants de l'Union de Berne, membres du comité, et d'une organisation intergouvernementale également membre du comité : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Danemark, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Maroc, Mexique, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Turquie, et CEE. Des experts des huit Etats suivants (qui ne sont pas membres de l'Union de Berne) ont participé à la réunion en qualité d'observateurs : Algérie, Chine, Emirats arabes unis, Fédération de Russie, Indonésie, Panama, République de Corée, Viet Nam. Des représentants des cinq organisations intergouvernementales suivantes ont participé à la réunion en qualité d'observateurs : CNUCED, Unesco, GATT, ISESCO, OUA. Des observateurs des 38 organisations non gouvernementales suivantes ont aussi participé à la réunion : AIDAA, AIPPI, ALAI, APP, ATRIP, BIEM, BSA, CBEMA, CIEM, CISAC, ECIS, ETIC, EUROBIT, EWC, FIA, FIAB, FIAD, FIAPF, FIJ, FIM, IFPI, IFRRO, IAA, IIA, IIP, IIPA, INTERGU, IPO, IVF, MPI, NMPA, OIJ, SISS, STM, UER, UIE, UNICE, URAP.

775. Les délibérations ont eu lieu sur la base de la deuxième partie du mémorandum du Bureau international de l'OMPI, intitulé "Questions concernant un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne" (document BCP/CE/I/3), qui traitait des questions suivantes : stockage d'oeuvres dans des systèmes informatiques, reproduction reprographique, "enregistrement à domicile", droit de présentation publique, droit de location et droit de prêt public, droit

d'importation, radiodiffusion directe par satellite, suppression des licences non volontaires pour la radiodiffusion et les enregistrements sonores, définition de "public" en ce qui concerne des actes déterminés et durée de la protection. Le mémorandum traitait également de la gestion collective des droits, mais l'examen du chapitre correspondant a été reporté à la prochaine session du comité.

776. A la fin de la session, le comité a noté que : i) le Bureau international écrira, dans un proche avenir, aux gouvernements et organisations invités, en leur demandant de lui soumettre, s'ils le souhaitent, des propositions écrites concernant les dispositions d'un éventuel protocole; ii) le Bureau international poursuivra, après consultation avec le président et des consultants extérieurs, l'étude des questions soulevées dans le mémorandum et au cours des deux premières sessions du comité, et il étudiera aussi toute proposition qu'il recevra en réponse à la demande mentionnée ci-dessus; cette étude portera essentiellement sur les questions les plus controversées; iii) compte tenu de cette étude, le Bureau international publiera, probablement en septembre 1992, un document de travail.

777. En mai et juin, le directeur général et plusieurs fonctionnaires de l'OMPI ont tenu, à Genève, des consultations non officielles avec divers experts d'Allemagne, du Brésil, de Colombie, du Danemark, d'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de Finlande, de France, de Grèce, de Hongrie, d'Inde, d'Italie, du Japon, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume-Uni, de Suède, de Suisse et de la CCE, concernant un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne. Les consultations ont eu lieu sur la base d'un document établi par le Bureau international.

778. Ces consultations ont montré, notamment, d'importantes divergences d'opinion quant aux futurs travaux relatifs au protocole proposé. Un délai de réflexion d'au moins un an a donc été accordé aux Etats par l'Assemblée de l'Union de Berne qui s'est réunie en septembre 1992 et la question des travaux futurs sera examinée aux sessions de septembre 1993 des organes directeurs.

Traité destiné à compléter la Convention de Paris en ce qui concerne les marques ("Traité sur le droit des marques")

779. Le Comité d'experts sur l'harmonisation des législations protégeant les marques a tenu sa troisième session, à Genève, du 1^{er} au 5 juin 1992.

780. Les 40 Etats suivants, membres de l'Union de Paris, étaient représentés à la session : Algérie, Allemagne, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Lesotho, Maroc, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Swaziland, Tchécoslovaquie, Viet Nam. Les quatre Etats suivants, membres de l'OMPI, étaient représentés par des observateurs : Angola, Emirats arabes unis, Inde, Lituanie. En outre, des représentants de trois organisations intergouvernementales (CE, BBM et OUA) et de 20 organisations non gouvernementales (AIM, AIPPI, APAA, ATRIP, BDI, CNIPA, DVGR, ECTA, FICPI, HTA, ITMA, JPA, JTA, LIDC, MPI, TMPDF, UNICE, UNIFAB, UPEPI, USTA) ont également participé à la session en qualité d'observateurs.

781. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document suivant élaboré par le Bureau international de l'OMPI : "Projet de traité sur la simplification des procédures administratives relatives aux marques" (document HM/CE/III/2).

782. Le comité d'experts a effectué un examen approfondi du projet de traité en insistant particulièrement sur l'harmonisation des formalités relatives aux procédures d'enregistrement des marques et a fait des suggestions quant à l'élaboration d'une version révisée du projet de traité.

783. Le Comité d'experts sur l'harmonisation des législations protégeant les marques a tenu sa quatrième session, à Genève, du 16 au 20 novembre 1992. Les 42 Etats suivants, membres de l'Union de Paris, étaient représentés à la session : Allemagne, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Kenya, Malte, Maroc, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse, Swaziland, Ukraine. Les Communautés européennes (CE) étaient également représentées.

784. Les neuf Etats suivants, membres de l'OMPI, étaient représentés par des observateurs : Angola, Colombie, Guatemala, Honduras, Inde, Lituanie, Namibie, Pérou et Thaïlande. Les trois organisations intergouvernementales et les 14 organisations internationales non gouvernementales suivantes étaient aussi représentées par des observateurs : GATT, BBM, OUA, AIM, AIPPI, APAA, CCI, CNIPA, ECTA, FICPI, HTA, JPA, JPAA, JTA, UNICE, UNIFAB, USTA.

785. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document élaboré par le Bureau international, intitulé : "Projet de traité sur la simplification des procédures administratives relatives aux marques " (document HM/CE/IV/2).

786. Le comité d'experts a examiné et approuvé les articles 1 à 13 du projet de traité, sous réserve que certaines modifications et précisions leur soient apportées, ainsi qu'une éventuelle disposition sur la date de dépôt.

787. Pour la prochaine (cinquième) session du comité d'experts, qui doit se tenir en juin 1993, un nouveau texte du projet de traité contenant des dispositions administratives et finales (y compris des dispositions relatives à la question de savoir si les organisations intergouvernementales pourront devenir parties au traité, et, dans l'affirmative, dans quelles conditions) sera élaboré par le Bureau international, tout comme un projet de règlement d'exécution ainsi que des projets de formulaires en application dudit règlement.

Loi type sur la protection des droits de propriété intellectuelle des producteurs d'enregistrements sonores

788. Le Comité d'experts sur une loi type de l'OMPI sur la protection des producteurs d'enregistrements sonores a tenu sa première session, à Genève, du 15 au 19 juin 1992. Des experts des 35 Etats suivants ont participé à la réunion : Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Chili, Colombie, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Ghana, Guinée, Hongrie, Inde, Indonésie, Israël, Italie, Japon, Maroc, Mexique, Namibie, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Suède, Tchécoslovaquie, Zambie. Des représentants des cinq organisations intergouvernementales suivantes ont participé à la session en qualité d'observateurs : GATT, OIT, Unesco, CCE, LEA. En outre, des observateurs des 17 organisations non gouvernementales suivantes ont pris part à la réunion : ACT, AID, AIPPI, ALAI, CIA, CIEM, CISAC, ETIC, FIA, FILAIE, FIM, IFPI, INTERGU, MPI, SISS, UER et UIE.

789. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un document du Bureau international, intitulé "Projet de loi type de l'OMPI sur la protection des producteurs d'enregistrements sonores" (MLSR/CE/I/2 et MLSR/CE/I/2 Corr.).

790. Le comité a effectué un examen approfondi du projet de loi relatif à la protection des droits des producteurs d'enregistrements sonores, qui pourrait servir aux législateurs au niveau national ou régional, et a fait des suggestions quant à l'élaboration d'une version révisée de la loi type qui sera examinée à sa deuxième session, laquelle doit se tenir en 1993.

Etude exploratoire de questions de propriété intellectuelle pouvant nécessiter des normes

Objectif

791. L'objectif est de faire prendre conscience de certaines questions actuelles dans le domaine de la propriété intellectuelle qui ne semblent pas avoir trouvé, dans la plupart des pays, de solution satisfaisante.

Activités

Litiges de propriété intellectuelle entre personnes privées

792. Un groupe de travail d'organisations non gouvernementales sur l'arbitrage et d'autres mécanismes extrajudiciaires de solution des litiges de propriété intellectuelle entre personnes privées s'est réuni au siège de l'OMPI les 25 et 26 mai 1992.

793. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées à la réunion : ABAPI, ABPI, AIPPI, ALAI, APA, ATRIP, CASRIP, CCI, CI Arb, CISAC, CNIPA, EPI, FCPA, FIAD, FIAPF, FICPI, IAA, IFPI, IFRRO, IIP, IVF, JPA, UIA, UIE et USTA. Cinq experts, invités par le Bureau international à titre personnel, ont également participé à la réunion.

794. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un mémorandum du Bureau international, intitulé "Observations sur la création éventuelle de services de résolution extrajudiciaire des litiges dans le cadre de l'OMPI" (document ARB/WG/I/1).

795. Compte tenu de l'opportunité ou de la nécessité de services extrajudiciaires spécialisés pour la solution des litiges en matière de propriété intellectuelle, il a été indiqué que les mécanismes extrajudiciaires de solution des litiges de propriété intellectuelle entre particuliers, notamment l'arbitrage, offrent plusieurs avantages par rapport aux procédures judiciaires et méritent que l'OMPI les examine de plus près afin de déterminer si l'Organisation pourrait jouer un rôle dans ce domaine. Parmi les avantages relevés par les participants, on peut citer les suivants :

i) la possibilité de choisir des médiateurs, arbitres ou autres tiers neutres, ayant des compétences particulières dans le domaine de la propriété intellectuelle ou sur les questions en litige;

ii) les procédures extrajudiciaires peuvent garantir le caractère confidentiel du litige et de son issue, répondant ainsi à un besoin des milieux d'affaires que la résolution judiciaire ne peut pas satisfaire;

iii) les procédures extrajudiciaires offrent une souplesse qui correspond aux besoins des relations commerciales;

iv) dans les cas où un litige met en cause des droits de propriété intellectuelle portant sur des objets identiques ou semblables et relevant d'ordres juridiques différents, les procédures extrajudiciaires permettent d'adopter une procédure unique applicable à tous ces ordres juridiques, offrant ainsi une méthode efficace par rapport au coût, et permettant de réduire au minimum les effets perturbateurs sur l'entreprise, en économisant du temps et des ressources;

v) les procédures de résolution extrajudiciaire des litiges réduisent le risque (inhérent, lorsque la justice étatique d'un pays donné est appelée à statuer sur un litige) de voir une culture juridique l'emporter sur une autre lorsque les parties au litige appartiennent à des cultures juridiques différentes.

796. Le groupe de travail a également examiné l'éventail des services qui pourraient être fournis par l'intermédiaire de l'OMPI, y compris l'arbitrage et d'autres procédures extrajudiciaires, l'établissement de listes d'arbitres et de listes de conciliateurs et de médiateurs, la possibilité de confier au directeur général de l'OMPI la fonction d'autorité de nomination lorsque les parties à un litige n'ont pas été à même de désigner des arbitres d'un commun accord, et l'établissement de règles d'arbitrage types qui seraient appliquées en cas de litige et de clauses contractuelles types qui pourraient être adoptées par les parties désirant recourir à divers services de solution extrajudiciaire des litiges.

797. Le Groupe de travail d'organisations non gouvernementales sur l'arbitrage et d'autres mécanismes extrajudiciaires de solution des litiges de propriété intellectuelle entre personnes privées a tenu sa deuxième session, à Genève, du 25 au 27 novembre 1992.

798. Les 23 organisations suivantes étaient représentées à la réunion : ABAPI, ABPI, AGICOA, AIPPI, ALAI, APA, BDI, CCI, CIArb, CISAC, CNIPA, EPI, FCPA, FIAD, ICSID, IFCLA, IIDA, ILATID, IPA, JPA, LES, MPI, UIE. Un expert, invité par le Bureau international, a aussi participé à la réunion.

799. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un mémorandum établi par le Bureau international et intitulé "Aperçu des services que pourrait fournir l'OMPI" (document ARB/WG/II/1). Le groupe de travail a examiné la question de savoir s'il était souhaitable que l'OMPI fournisse de tels services et a aussi étudié les types de services qui pourraient être fournis.

800. L'OMPI devrait, de l'avis général, envisager de mettre à disposition, en sus des deux procédures proposées dans le document de travail (qui étaient i) la médiation et l'arbitrage par défaut, et ii) l'arbitrage direct), deux autres formes de procédures : la médiation sans lien obligatoire avec l'arbitrage et une forme de mini-arbitrage destinée à régler rapidement et à peu de frais les litiges mineurs. En effet, il a été considéré particulièrement important qu'une telle procédure soit mise à la disposition des petites et moyennes entreprises pour qui le coût - en ressources humaines et financières - de procès qui s'éternisent peut être désastreux.

801. Le groupe de travail a notamment examiné en détail les questions suivantes : l'arbitrabilité des litiges portant sur des titres de propriété intellectuelle, les critères relatifs aux qualifications et la méthode de nomination des médiateurs et des arbitres, y compris la consultation des parties, les honoraires et les conséquences de leur non-paiement, la fin des

médiations, le nombre des arbitres et les causes de récusation, la communication réciproque des éléments de fait et d'information entre les parties, l'indication ou non des motifs de la décision arbitrale, le lieu de l'arbitrage et les arrangements institutionnels.

802. Les services que pourrait fournir l'OMPI dans la solution des litiges de propriété intellectuelle entre particuliers continueront d'être examinés par le groupe de travail lors de sa troisième réunion, qui doit se tenir en 1993.

Incidence de certaines techniques nouvelles sur les droits de propriété intellectuelle des artistes interprètes ou exécutants

803. Au cours de la période examinée, le Bureau international a commandé deux études à deux consultants, l'un du Royaume-Uni et l'autre de la Suède. Ces études ont été menées à bien et seront examinées lors d'une réunion d'un groupe de consultants sur l'incidence de certaines techniques nouvelles sur les droits de propriété intellectuelle des artistes interprètes ou exécutants, qui doit avoir lieu en 1993.

Protection contre la concurrence déloyale

804. Le 2 juillet 1992, un groupe de 12 consultants (venant d'Allemagne, d'Argentine, de Chine, des Etats-Unis d'Amérique, de Hongrie, d'Inde, du Japon, du Nigéria, des Pays-Bas, du Pérou, du Royaume-Uni et de Suisse) s'est réuni à Genève, sur convocation de l'OMPI, pour conseiller le Bureau international sur les principes à retenir dans une loi type ou dans des principes directeurs relatifs à la prévention et à la répression de la concurrence déloyale et sur les mesures internationales qui pourraient être prises pour lutter contre la concurrence déloyale. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'une étude du Bureau international sur la situation mondiale en ce qui concerne la protection contre la concurrence déloyale. L'étude révisée a été envoyée aux consultants pour observations avant sa publication dans le courant de l'année 1993.

Guide du franchisage à l'intention des pays en développement

805. Du 6 au 8 juillet 1992, un groupe de six consultants (venant de pays en développement - Argentine, Nigéria, Pérou, Philippines - et de pays industrialisés - Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni) s'est réuni à Genève, sur convocation de l'OMPI, pour examiner le projet de guide du franchisage à l'intention des pays en développement, révisé par le Bureau international en fonction des observations faites à la réunion du groupe de consultants, qui s'est tenue en octobre 1991. Le texte révisé a été envoyé aux consultants pour observations avant la publication du guide dans le courant de l'année 1993.

Marchandisage de personnages

806. Le Bureau international, en s'appuyant sur l'analyse qu'il a faite en 1991 de la situation mondiale en ce qui concerne les textes législatifs applicables en matière de "marchandisage de personnages" (c'est-à-dire l'utilisation du nom, de l'image, de la voix et des propos d'un personnage réel ou fictif pour promouvoir la vente et l'utilisation de certains produits ou services), a commencé de rédiger un rapport sur ce sujet.

Diffusion de l'information concernant la propriété intellectuelle dans le mondeObjectif

807. L'objectif est de faire davantage et mieux connaître au public l'évolution dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier, en ce qui concerne la législation, la fréquence d'utilisation et l'administration pratique de la propriété intellectuelle. Ces connaissances sont utiles, sinon indispensables, à tous ceux qui s'intéressent à la propriété intellectuelle.

ActivitésRevue et autres publications

808. Les revues La Propriété industrielle et Industrial Property ainsi que Le Droit d'auteur et Copyright ont continué de paraître chaque mois. Les nouvelles revues, Derecho de Autor et Propiedad Industrial ont été publiées pour la première fois tous les deux mois.

809. Une nouvelle édition (1992) de la brochure OMPI - Informations générales a été publiée en février et mars en français, en anglais et en espagnol, en mai et juin en allemand, en arabe, en chinois, en portugais et en russe, et en août en japonais.

810. Le Bureau international a diffusé régulièrement une liste annotée de certaines réunions à venir de l'OMPI.

811. Collection des lois et traités de propriété intellectuelle. L'OMPI a continué de tenir à jour sa collection de textes des lois et règlements en matière de propriété intellectuelle de tous les pays et des traités touchant à la propriété intellectuelle, à la fois dans leur langue d'origine et en traductions française et anglaise. Les textes les plus importants ont été publiés dans les revues La Propriété industrielle, Industrial Property, Le Droit d'auteur et Copyright.

812. Au cours de la période examinée, le Bureau international a étudié la possibilité de produire un disque compact ROM contenant les textes des traités internationaux et des lois nationales touchant à la propriété intellectuelle.

813. Statistiques de propriété industrielle. Au cours de la période examinée a paru une compilation complète (Publication B) (IP/STAT/90/B) des statistiques de propriété industrielle (1990) fondée sur les renseignements fournis par les offices de la propriété industrielle. Cette publication comprenait deux volumes : la partie I (Brevets), parue en février, et la partie II (Marques de produits et de services, modèles d'utilité, dessins et modèles industriels, obtentions végétales, micro-organismes), parue en avril.

Information

814. Des fonctionnaires de l'OMPI ont fait des exposés sur l'Organisation et ses activités, en général ou en relation avec un sujet particulier, souvent à l'occasion de visites de groupes organisées au siège de l'OMPI - notamment des groupes de diplomates, de fonctionnaires nationaux, d'étudiants et de représentants du secteur industriel de divers pays.

815. Le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI ont accordé des entrevues à des correspondants de journaux, de revues et de stations de radio dans divers pays.

Activités de documentation et d'information des offices de propriété industrielle

Objectif

816. L'objectif est de favoriser et d'instaurer une étroite coopération entre les offices nationaux et régionaux de la propriété industrielle dans leurs relations mutuelles, d'une part, et entre ces offices et le Bureau international, d'autre part, pour tout ce qui touche à la documentation et à l'information concernant les brevets, les marques et les dessins et modèles industriels, y compris en particulier la normalisation de la forme des documents, les supports de documents, l'indexation et le classement des documents de brevet pour faciliter la restitution de leur contenu, la détermination de l'état de la technique et la recherche aux fins de l'examen des brevets. Ces activités sont organisées et suivies par le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI).

Activités

Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI)

817. Le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) comprend les Etats membres de l'Union de Paris qui ont informé le directeur général de leur désir d'en devenir membres, les Etats membres de l'Union du PCT, les Etats membres de l'Union de l'IPC et (sans droit de vote) l'ARIPO, le BBDM, le BBM, l'OAPI et l'OEB.

818. Au cours de la période examinée, le Kazakhstan, la Nouvelle-Zélande, la Tchécoslovaquie et l'Ukraine sont devenus membres du PCIPI, qui comptait au total, au 31 décembre 1992, 84 membres : Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Hongrie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Viet Nam, Yougoslavie, Zambie, ARIPO, BBDM, BBM, OAPI, OEB.

819. Les six Etats suivants ont actuellement le statut d'observateur au sein du PCIPI : Bélarus, Colombie, Inde, Pérou, Turquie, Yémen. Quatre organisations internationales (CCE, FICPI, FID, PDG) et l'éditeur de la revue "World Patent Information" ont également un statut d'observateur au sein du PCIPI.

820. Le Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur le stockage optique (PCIPI/OS) a tenu sa septième session, à Genève, du 9 au 13 mars 1992. Dix-huit membres du groupe de travail étaient représentés à cette session : Allemagne, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, OEB. Le PDG et l'éditeur de la revue "World Patent Information" étaient représentés par des observateurs.

821. Le groupe de travail a pris note de la teneur des débats suscités par la décision que le PCIPI a prise à sa troisième session, tenue en septembre 1991, au sujet de la possibilité de télécharger les données figurant sur des disques compacts ROM. La question a été soulevée de savoir si le téléchargement à partir d'un disque compact ROM effectué à des fins personnelles par un utilisateur final dans une bibliothèque de brevets, s'inscrit dans la portée de l'expression "usage interne des offices" comme l'envisage le PCIPI. Le groupe de travail a décidé que la question devrait être soumise au Comité exécutif de coordination du PCIPI pour plus de précisions.

822. Le groupe de travail a pris note de l'état de l'implantation du stockage optique au sein des offices. Il a été noté que six offices (ceux de l'Allemagne, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Royaume-Uni et l'OEB) publient des documents de brevet sur disques compacts ROM contenant des images en fac-similé et que six offices (ceux du Danemark, de la Fédération de Russie, de la Hongrie, des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse) feront de même dans un proche avenir.

823. Le groupe de travail a pris note du cahier des charges concernant les disques compacts ROM en mode mixte établi par l'Office japonais des brevets. Il a aussi été informé de l'établissement, dans le cadre de la coopération trilatérale entre l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique, l'Office japonais des brevets et l'OEB, d'un cahier des charges concernant le logiciel des disques compacts ROM en mode mixte, du lancement d'appel d'offres et de la destination initiale du logiciel en question, à savoir son utilisation avec le disque compact ROM en mode mixte "première page".

824. Le groupe de travail a demandé au Bureau international : i) de recenser les normes ou les méthodes d'essai (proposées) en liaison avec les caractéristiques physiques des disques compacts ROM, qui seraient peut-être appropriées pour l'archivage; ii) d'établir une liste des éléments importants en matière de manipulation et de stockage des disques, qui augmenteraient la longévité de ces derniers; et iii) d'élaborer un document de travail portant sur les principes dont les offices de propriété intellectuelle qui produisent ou utilisent des disques compacts ROM devraient tenir compte lorsqu'ils concluent un contrat pour la production de ces disques, lorsqu'ils fournissent des disques aux utilisateurs ou lorsqu'ils s'en procurent auprès des producteurs.

825. Le groupe de travail a examiné le projet de norme ST.40 de l'OMPI - Recommandation concernant la mise à disposition, sur disques compacts ROM, d'images en fac-similé de documents de brevet - et a convenu de recommander au Comité exécutif de coordination du PCIPI d'adopter, à sa prochaine session, en mai 1992, le projet final de cette norme. Ce projet a donc été adopté en mai.

826. Le Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur le stockage optique (PCIPI/OS) a tenu sa huitième session, à Genève, du 5 au 8 octobre 1992. Les 20 membres suivants du groupe de travail étaient représentés à cette session : Allemagne,

Bulgarie, Canada, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, OEB. Le PDG était représenté par trois observateurs.

827. Le groupe de travail a pris note des décisions que le Comité exécutif de coordination du PCIPI avait prises à sa dixième session, tenue en mai 1992, à Tokyo.

828. Les membres du groupe de travail et le Bureau international ont chacun présenté un rapport sur l'évolution du stockage optique au sein de l'office de son pays ou de son organisation depuis la dernière session du groupe de travail, tenue en mars 1992.

829. En ce qui concerne la normalisation des disques compacts ROM en mode mixte, le groupe de travail a pris note d'une proposition du Bureau international, qui aurait pour effet de coordonner plusieurs tâches assignées à différents groupes de travail, y compris la tâche n° 29, assignée au Groupe de travail ad hoc sur le stockage optique et intitulée "Elaborer une norme de l'OMPI concernant la mise à disposition de documents de brevet sur disques compacts ROM en mode mixte" et a convenu de soumettre cette proposition au Comité exécutif de coordination, à sa onzième session, en décembre 1992.

830. Enfin, le groupe de travail a demandé au Bureau international de continuer à le tenir informé sur la question de la stabilité à long terme des disques optiques numériques, en particulier en ce qui concerne la normalisation des méthodes d'essai des disques compacts ROM.

831. Le Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur l'information en matière de marques (PCIPI/TI) a tenu sa première session, à Genève, du 30 mars au 3 avril 1992.

832. Vingt et un membres du Comité permanent étaient représentés à cette session : Algérie, Allemagne, Autriche, Brésil, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Hongrie, Islande, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Suisse, BBM. La CCE et le PDG étaient représentés par des observateurs.

833. Le Bureau international a dit que tous les membres du PCIPI présents à cette première session seront désormais considérés comme membres du groupe de travail.

834. Le groupe de travail a examiné la proposition du Bureau international en rapport avec une tâche portant sur les mesures de contrôle de la qualité pour l'introduction et la validation des données et a décidé que le Bureau international établira et enverra aux membres du PCIPI un questionnaire relatif à ces mesures.

835. Le groupe de travail a examiné quatre projets de questionnaires élaborés par le Bureau international et a décidé que ce dernier distribuera - en demandant aux destinataires d'y répondre avant la fin du mois de juin 1992 - des questionnaires portant sur les projets suivants : systèmes de recherche et méthodes d'examen en ce qui concerne les marques; systèmes de numérotation des demandes d'enregistrement et des enregistrements de marques; contenu et présentation des bulletins officiels; dépôt électronique et transmission d'informations relatives aux marques entre bases de données par l'intermédiaire des réseaux de communication.

836. Le groupe de travail a décidé d'inviter le Bureau international à élaborer une version révisée de la norme ST.60 de l'OMPI (Recommandation relative aux données bibliographiques concernant les marques), qui se fonderait sur le texte actuel, mais qui prévoirait l'utilisation d'un système de codes à trois chiffres; il a en effet reconnu qu'il n'est pas possible d'incorporer, dans le cadre de la structure actuelle de cette norme, les nouveaux codes nécessaires aux fins de la mise en oeuvre du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (Protocole de Madrid).

837. Le groupe de travail a convenu de recommander au Comité exécutif de coordination du PCIPI d'adopter l'abréviation "NCL" pour désigner la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques instituée par l'Arrangement de Nice ("classification de Nice"). Il a noté que le Comité d'experts de l'Union de Vienne a recommandé d'utiliser l'abréviation "CFE" pour désigner la classification internationale des éléments figuratifs des marques. Le groupe de travail a aussi décidé de recommander au Comité exécutif de coordination du PCIPI que les différentes éditions de ces classifications soient indiquées par un exposant en chiffre arabe. Sous réserve de l'approbation des comités d'experts des unions de Vienne et de Nice, il a convenu de recommander au Comité exécutif de coordination du PCIPI l'adoption de deux nouvelles normes.

838. Enfin, le groupe de travail a proposé d'ajouter au programme de travail du PCIPI deux nouvelles tâches, à savoir : étudier les diverses pratiques en vigueur lorsqu'il s'agit de déterminer quand une marque doit être considérée comme une marque figurative, et étudier les différentes pratiques suivies en ce qui concerne la qualité et les dimensions de l'élément figuratif dans une demande relative à une marque figurative.

839. Le Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur l'information en matière de marques (PCIPI/TI) a tenu sa deuxième session, à Genève, du 30 novembre au 4 décembre 1992. Les 20 membres suivants du groupe de travail étaient représentés à cette session : Allemagne, Autriche, Bulgarie, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Hongrie, Japon, Norvège, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, BBM. La CCE était représentée par un observateur.

840. Le groupe de travail a approuvé le texte final d'un projet de questionnaire concernant les mesures de contrôle de la qualité pour l'introduction et la validation des données relatives aux marques. En outre, il a décidé que le questionnaire sera aussi envoyé aux 11 offices de la propriété industrielle qui se sont déclarés disposés à l'accepter sous forme codée et à y répondre en complétant la disquette et en la retournant au Bureau international. Le groupe de travail a convenu que cette expérience sera très utile pour la suite des travaux dans le domaine de l'échange électronique des données relatives aux marques.

841. Après avoir examiné une proposition révisée de norme ST.60 de l'OMPI (Recommandation concernant les données bibliographiques relatives aux marques), le groupe de travail a invité le Bureau international à rédiger un nouveau texte en se fondant sur les observations qu'il a faites, pour examen à sa prochaine session.

842. Le groupe de travail a examiné un projet de questionnaire sur la définition de la marque figurative et invité le Bureau international à diffuser le questionnaire définitif, qui tiendra compte de toutes les observations faites pendant la session.

843. En outre, il a examiné un projet de questionnaire sur la qualité et les dimensions de l'élément figuratif dans les demandes relatives à une marque figurative. Le Bureau international a indiqué qu'il tiendrait compte des observations faites avant de diffuser le questionnaire définitif.

844. Le groupe de travail a invité le Bureau international à établir un résumé des études effectuées sur les systèmes de recherche et les méthodes d'examen en ce qui concerne les marques et sur la numérotation des demandes d'enregistrement et des enregistrements des marques pour la prochaine session (la troisième), qui doit se tenir en 1993.

845. Le Groupe de travail du PCIPI sur l'information générale (PCIPI/GI) a tenu sa huitième session, à Genève, du 6 au 10 avril 1992.

846. Dix-neuf membres du groupe de travail étaient représentés à cette session : Allemagne, Autriche, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse et OEB. Le PDG était représenté par des observateurs.

847. Le groupe de travail a examiné le troisième projet d'inventaire des définitions de l'expression "famille de brevets" et a convenu d'en recommander l'adoption au Comité exécutif de coordination du PCIPI; il a aussi décidé que ces définitions devront figurer dans le glossaire de termes touchant au domaine de l'information et de la documentation en matière de propriété industrielle.

848. Le groupe de travail a convenu de recommander au Comité exécutif de coordination du PCIPI que soient ajoutés dans la norme ST.3 de l'OMPI des codes à deux lettres pour désigner 17 Etats nouvellement indépendants.

849. Le groupe de travail a mis au point la version finale du projet de norme ST.24 de l'OMPI - Recommandation concernant le dépôt des séquences de nucléotides et d'acides aminés sous une forme déchiffrable par ordinateur - et a convenu d'en recommander l'adoption au Comité exécutif de coordination du PCIPI.

850. Le groupe de travail a estimé qu'une norme de l'OMPI concernant la correction et la modification des données relatives aux brevets est hautement souhaitable, et il a convenu de recommander au Comité exécutif de coordination du PCIPI d'inscrire l'élaboration d'une telle norme au programme de travail du PCIPI pour la période biennale 1992-1993.

851. Le groupe de travail a marqué son accord sur la version finale du projet de questionnaire visant à mettre à jour les renseignements relatifs aux systèmes de recherche informatisés, et il a convenu d'en recommander l'adoption au Comité exécutif de coordination du PCIPI.

852. Le groupe de travail a approuvé le projet final du glossaire de termes touchant au domaine de l'information et de la documentation en matière de propriété industrielle. Il a aussi convenu que ce glossaire devra, s'il est adopté par le Comité exécutif de coordination du PCIPI, être publié dans la partie 10 du volume 3 du Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle.

853. Le groupe de travail a examiné deux projets de questionnaires, l'un relatif aux procédures et aux critères que les offices de la propriété industrielle appliquent en matière de dépôt dans le domaine des dessins et modèles industriels, l'autre relatif aux méthodes d'examen et aux procédures de publication dans le même domaine, et il a convenu de demander au Bureau international de soumettre, pour observations, un texte révisé de ces questionnaires de manière à pouvoir en approuver la version finale à sa prochaine session.

854. Enfin, le groupe de travail a pris note d'un résumé des réponses au questionnaire portant sur le contenu des bulletins de dessins et modèles industriels et a convenu d'appeler l'attention du Comité exécutif de coordination du PCIPI sur la nécessité d'élaborer des principes directeurs pertinents qui pourraient aboutir à une recommandation de l'OMPI analogue à l'actuelle norme ST.18 de l'OMPI - Recommandation concernant les bulletins officiels et autres feuilles d'annonces de brevets, par exemple les bulletins d'abrégés.

855. Le Groupe de travail du PCIPI sur l'information générale (PCIPI/GI) a tenu sa neuvième session, à Genève, du 12 au 16 octobre 1992. Les 17 membres suivants du groupe de travail étaient représentés à cette session : Allemagne, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, OEB. Le PDG était représenté par des observateurs.

856. Le groupe de travail a approuvé plusieurs projets de normes de l'OMPI, notamment celui concernant le contenu et la présentation des bulletins officiels de dessins et modèles industriels, qui ont été approuvés ultérieurement par le Comité exécutif de coordination du PCIPI à sa onzième session, tenue en décembre 1992.

857. Le groupe de travail a aussi examiné des propositions tendant à créer des codes supplémentaires dans d'autres normes de l'OMPI et a convenu de recommander au Comité exécutif de coordination du PCIPI d'adopter deux nouveaux codes se rapportant à la publication d'informations sur les demandes ou enregistrements de modèles d'utilité.

858. Le groupe de travail a aussi marqué son accord sur les versions finales de deux projets de questionnaires, l'un relatif aux procédures et aux critères que les offices de la propriété industrielle appliquent en matière de dépôt dans le domaine des dessins et modèles industriels, l'autre relatif aux méthodes d'examen et aux procédures de publication dans le même domaine.

859. Le Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI) a tenu sa neuvième session, à Genève, du 4 au 15 mai 1992. Quinze membres du groupe de travail étaient représentés à cette session : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Japon, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, OEB.

860. Le groupe de travail a examiné 51 projets de révision de la CIB reportés du programme de travail de 1991. Sur ces projets, 23 avaient trait au domaine de la mécanique, 15 à celui de la chimie et 13 à celui de l'électricité.

861. Le groupe de travail a aussi examiné 38 autres projets de révision de la CIB inscrits au programme pour la période biennale 1992-1993. Sur ces projets, huit avaient trait au domaine de la mécanique, 15 à celui de la chimie et 15 à celui de l'électricité.

862. Le groupe de travail a convenu de la répartition du travail entre les offices souhaitant participer à la tâche concernant l'étude des entrées de la CIB utilisables à la fois aux fins de classement et aux fins d'indexation.

863. Le groupe de travail a pris acte d'une déclaration du représentant de la Roumanie selon laquelle son pays s'apprête à adhérer à l'Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets.

864. Le Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche a tenu sa dixième session, à Genève, du 16 au 27 novembre 1992. Quinze membres du groupe de travail étaient représentés à cette session : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Japon, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, OEB.

865. Le groupe de travail a examiné 99 projets de révision de la classification internationale des brevets (CIB) inscrits au programme de la période biennale 1992-1993, dont 33 avaient trait au domaine de la mécanique, 26 à celui de la chimie et 40 à celui de l'électricité.

866. Le groupe de travail a décidé, sur la base d'un rapport du Bureau international concernant la possibilité de perfectionner les index officiels des mots clés existant en français et en anglais, d'étudier en détail la possibilité d'utiliser à cette fin le disque compact ROM IPC:CLASS.

867. Le Comité exécutif de coordination du PCIPI a tenu sa dixième session, à Tokyo, du 25 au 29 mai 1992. Vingt et un membres du comité étaient représentés à cette session : Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Japon, Malaisie, Norvège, Pays-Bas, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, OEB. L'Inde, la FID, le PDG et l'éditeur de la revue "World Patent Information" étaient représentés par des observateurs. La JAPIO, le JIII, la JPA et la JPAA étaient représentés par des observateurs ad hoc.

868. Le comité a examiné la proposition du Bureau international tendant à réviser la norme ST.14 de l'OMPI (Recommandation sur l'indication des références citées dans les documents de brevet); il a convenu d'inscrire au programme de travail du PCIPI pour la période biennale 1992-1993 une nouvelle tâche et de la confier au Groupe de travail du PCIPI sur l'information générale (PCIPI/GI).

869. Le comité a examiné les propositions tendant à réviser les normes ST.9 (Recommandation concernant les données bibliographiques figurant sur les documents de brevet ou s'y rapportant) et ST.16 (Code normalisé pour l'identification de différents types de documents de brevet); il a convenu d'inscrire au programme de travail du PCIPI pour la période biennale 1992-1993 deux nouvelles tâches et de les confier au PCIPI/GI.

870. Le comité a approuvé des codes à deux lettres pour désigner 17 Etats devenus nouvellement indépendants, sous réserve que ces Etats délivrent ou enregistrent des titres de propriété industrielle.

871. Le comité a décidé de renvoyer au PCIPI/GI le projet de norme de l'OMPI concernant le dépôt des séquences de nucléotides et d'acides aminés sous une forme déchiffrable par ordinateur. Il a donné pour instruction au groupe de travail d'étudier la possibilité d'inclure dans une telle norme tous les éléments du listage de séquence dont dispose le déposant et de définir la forme sous laquelle ils doivent être enregistrés.

872. Le comité a décidé d'inscrire au programme de travail du PCIPI pour la période biennale 1992-1993 la rédaction d'une norme de l'OMPI concernant la correction et la modification des données relatives aux brevets, le "Glossaire des termes touchant au domaine de l'information et de la documentation en matière de propriété industrielle", et la norme ST.40 de l'OMPI (Recommandation concernant la mise à disposition, sur disques compacts ROM, d'images en fac-similé de documents de brevet) telle qu'elle avait été établie par le Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur le stockage optique (PCIPI/OS).

873. Le comité a décidé d'inscrire au programme de travail du PCIPI pour la période biennale 1992-1993 une nouvelle tâche consistant à élaborer une recommandation de l'OMPI concernant le contenu et la présentation des bulletins officiels de dessins et modèles industriels, et a convenu de la confier au PCIPI/GI; il a également décidé d'inscrire au programme de travail du PCIPI pour la période biennale 1992-1993 deux nouvelles tâches, à savoir :
a) étudier les diverses pratiques en vigueur lorsqu'il s'agit de déterminer quand une marque doit être considérée comme une marque figurative, et
b) étudier les différentes pratiques suivies en ce qui concerne la qualité et les dimensions de l'élément figuratif dans une demande relative à une marque figurative. Il a convenu de confier ces tâches au PCIPI/TI.

874. Le comité a examiné une proposition concernant la révision de la classification internationale des brevets (CIB), qui a été présentée par la délégation du Japon et appuyée par l'Australie. Il a pris note des difficultés auxquelles se heurtent les utilisateurs de la CIB, en particulier lorsqu'ils utilisent cette classification pour rechercher des documents de brevet par des moyens automatisés. Le comité a décidé à l'unanimité de créer un groupe de travail ad hoc chargé d'étudier en détail l'évolution future de la CIB.

875. Le Comité exécutif de coordination du PCIPI a tenu sa onzième session, à Genève, du 7 au 11 décembre 1992. Les 32 membres suivants du comité étaient représentés à cette session : Algérie, Allemagne, Australie, Autriche, Brésil, Bulgarie, Chine, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Hongrie, Israël, Japon, Madagascar, Maroc, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, OEB. L'Inde, le PDG et l'éditeur de la revue "World Patent Information" étaient représentés par des observateurs.

876. Le comité a examiné la proposition de révision et de coordination des tâches concernant les normes relatives aux données déchiffrables par machine et a convenu que le mode mixte devrait être utilisé pour l'enregistrement de tous les types d'information en matière de propriété industrielle sous forme déchiffrable par machine, aux fins d'échange sur tous les types de supports. Il a convenu que les tâches appropriées d'élaboration des normes seraient définies ultérieurement, car l'on attendait de l'OEB, de l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique et de l'Office japonais des brevets une contribution fondée sur l'expérience qu'ils avaient acquise en matière de mise au point de logiciels pour mode mixte, dans le cadre de leur coopération trilatérale.

877. Le comité a convenu que la révision de la norme ST.32 de l'OMPI (Codage générique du texte des documents de brevet échangés sur support lisible par machine) devrait être entreprise à titre prioritaire par le Groupe de travail du PCIPI sur l'information générale.

878. En ce qui concerne la norme ST.3 de l'OMPI (codes à deux lettres pour la présentation des pays et des organisations qui délivrent des titres de propriété industrielle), le comité a décidé qu'elle devait être conservée sous sa forme actuelle et que le Bureau international devait publier à part, dans le Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle, une liste exhaustive des codes à deux lettres (comprenant aussi les pays qui ne délivrent pas, ou pas encore, de titres de propriété industrielle) dérivée de la norme internationale correspondante.

879. Pour ce qui est de la norme ST.9 de l'OMPI (Recommandation concernant les données bibliographiques figurant sur les documents de brevet ou s'y rapportant), le comité a convenu qu'il fallait ajouter dans cette norme un nouveau code (67) [Numéro et date de dépôt d'une demande de brevet, ou numéro d'un brevet délivré, sur laquelle ou lequel se fonde la présente demande de modèle d'utilité (ou de titre de propriété industrielle analogue, tel qu'un certificat d'utilité ou une innovation d'utilité)]. En outre, il a adopté plusieurs normes de l'OMPI.

880. Il a été décidé que les nouvelles tâches suivantes seraient inscrites au programme de travail du PCIPI pour la période biennale 1992-1993 : a) élaborer une norme de l'OMPI concernant les étiquettes de nom de champ utilisées dans les systèmes de recherche en matière de brevets, b) faire une étude, fondée sur une enquête, concernant la délivrance et la publication des "certificats complémentaires de protection pour les médicaments" ou des titres de propriété industrielle équivalents, c) étudier une représentation des codes d'indexation de la CIB permettant de les distinguer plus nettement des symboles de classement de cette classification, et d) étudier ce qui constitue l'usage interne des offices et des bibliothèques qui leur sont associées.

881. Enfin, le comité a examiné le programme de travail du PCIPI pour la période biennale 1992-1993 et a recommandé, pour 1993, le calendrier provisoire des sessions des organes du PCIPI.

882. Le Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI/MI) a tenu sa neuvième session, à Tokyo, du 25 au 27 mai 1992.

883. Vingt et un membres du groupe de travail étaient représentés à la session : Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Japon, Malaisie, Norvège, Pays-Bas, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, OEB. L'Inde, la FID, le PDG et l'éditeur de la revue "World Patent Information" étaient représentés par des observateurs. La JAPIO, le JIII, la JPA et la JPAA étaient représentés par des observateurs ad hoc.

884. Le groupe de travail a pris note du rapport final sur la présentation synoptique des différentes éditions de la CIB sur disques compacts ROM et a félicité le Bureau international, l'Office allemand des brevets, l'Office espagnol des brevets et des marques et l'Office hongrois des inventions d'avoir achevé en temps voulu le disque compact ROM IPC:CLASS. Le groupe de travail a aussi noté que les ventes de ce disque avaient déjà commencé et qu'environ 250 exemplaires devraient être vendus pour que le seuil de rentabilité soit atteint; il a exprimé l'espoir que ce disque répondrait à l'attente des différents utilisateurs.

885. Le groupe de travail a été informé, d'une part, que les offices de la propriété industrielle peuvent télécharger les fichiers structurés figurant sur le disque compact ROM IPC:CLASS à des fins internes, c'est-à-dire en vue de mener à bien leurs fonctions, et, d'autre part, que la description des structures des fichiers peut être obtenue auprès du Bureau international.

886. Le groupe de travail a aussi noté que les offices qui ne sont pas en mesure de télécharger les fichiers structurés figurant sur le disque compact ROM doivent informer le Bureau international qu'ils souhaitent obtenir des "fichiers isolés", en précisant leur préférence quant à la structure de ces fichiers.

887. Le groupe de travail a convenu de mettre fin aux travaux relatifs à la possibilité de créer une base de données couvrant les données de concordance, puisque ces données sont disponibles sur le disque compact ROM IPC:CLASS, que les fichiers structurés qui les contiennent peuvent être téléchargés par les offices de la propriété industrielle et que des fichiers isolés des données peuvent être mis à la disposition de ces offices.

888. Le groupe de travail a pris note de l'étude de la situation actuelle dans les offices de la propriété industrielle en ce qui concerne le dépôt électronique des demandes de brevet. Il a aussi pris note des renseignements donnés par les délégations des Etats-Unis d'Amérique, du Japon et de l'OEB en ce qui concerne l'élaboration d'un système de dépôt électronique dans le cadre de la coopération trilatérale entre leurs offices.

889. Le groupe de travail a exprimé le souhait d'être tenu pleinement informé de toutes les activités menées par les trois offices précités dans le domaine du dépôt électronique des demandes de brevet et a invité ces offices à présenter des propositions détaillées susceptibles de faire progresser les travaux dans le cadre de cette tâche.

890. Le Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI/MI) a tenu sa dixième session, à Genève, du 7 au 11 décembre 1992. Les 32 membres suivants du groupe de travail étaient représentés à cette session : Algérie, Allemagne, Australie, Autriche, Brésil, Bulgarie, Chine, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Hongrie, Israël, Japon, Madagascar, Maroc, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, OEB. L'Inde, le PDG et l'éditeur de la revue "World Patent Information" étaient représentés par des observateurs.

891. La délégation des Etats-Unis d'Amérique a fait une présentation détaillée de son système PAM de gestion des demandes de brevet ("Patent Application Management System"), qui est destiné à permettre d'automatiser entièrement le traitement des demandes de brevet à l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique.

892. A la suite de cette présentation, le groupe de travail a convenu que l'une de ses tâches devait être reformulée de manière à indiquer qu'elle a pour objet de suivre l'évolution de la situation en ce qui concerne les demandes de brevet et les documents analogues déposés sous forme déchiffrable par machine et la présentation de leur contenu technique.

893. Le groupe de travail a aussi pris note de l'état d'avancement des tâches dont il a la charge, notamment de celle qui est consacrée à l'élaboration de dispositions types pour l'harmonisation de la présentation des demandes de brevet et des documents analogues déposés sous forme déchiffrable par machine et pour la présentation de leur contenu technique.

894. Le groupe de travail a été informé que le Bureau international recommanderait au Comité exécutif de coordination du PCIPI de le dissoudre, étant donné que la plupart des tâches qui lui avaient été assignées ont été menées à bien.

895. Le Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur les principes de révision à long terme de la CIB (PCIPI/IPC) a tenu sa première session, à Genève, du 30 novembre au 4 décembre 1992. Seize membres du groupe de travail étaient représentés à cette session : Allemagne, Australie, Brésil, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, OEB. Le PDG et l'éditeur de la revue "World Patent Information" étaient représentés par des observateurs.

896. Le groupe de travail a examiné la possibilité d'améliorer la procédure de révision existante de manière que la CIB réponde mieux à son but premier, qui est de constituer un outil efficace de recherche des documents de brevet, et il a pris note de plusieurs suggestions à cet égard.

897. Le groupe de travail a examiné en détail une solution de compromis proposée par le Bureau international, qui aurait pour effet de réduire le coût du travail de révision, d'améliorer la CIB en tant qu'outil de recherche et de la rendre plus dynamique. Il a convenu qu'il faudrait résoudre de nombreux problèmes d'ordre logistique et pratique pour appliquer cette proposition, et que les effets de celle-ci dépendraient des solutions qui seraient trouvées. Il a noté que la majorité de ses membres présents à cette session était en faveur du maintien des périodes de révision de cinq ans.

898. La tâche intitulée "Etudier la représentation des codes d'indexation de la CIB de façon à ce qu'ils se distinguent plus clairement des symboles de classement de la CIB", recommandée par le groupe de travail, a été approuvée ultérieurement par le Comité exécutif de coordination du PCIPI à sa douzième session, tenue en décembre.

Publications

899. En mars, la mise à jour de 1991 du "Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle" (en trois volumes) a été publiée en français et en anglais.

900. Pendant la période examinée dans le présent rapport, le mensuel "JOPAL" (Journal of Patent Associated Literature) a continué d'être publié régulièrement. En mai, l'index annuel de 1991 a aussi été publié.

901. Les travaux entrepris en vue de produire un disque compact ROM JOPAL contenant les informations publiées dans le "JOPAL" depuis le début de sa parution en 1981 ont été achevés en 1992.

902. Le Manuel général d'accès en ligne à l'information en matière de brevets a été publié en anglais en juillet et en français en août.

Classification internationale des brevets (CIB)

Objectif

903. L'objectif est de continuer à perfectionner la classification internationale des brevets (CIB), outil important pour le classement systématique des brevets et la recherche de l'information technique contenue dans les documents de brevet. On entend par "perfectionner" le fait i) d'étendre la classification à de nouveaux domaines techniques et ii) de décrire et classer plus précisément ceux qui existent.

Activités

Comité d'experts de la CIB

904. Le Comité d'experts de l'Union pour la classification internationale des brevets (Union de l'IPC) a tenu sa vingtième session, à Genève, du 2 au 5 mars 1992. Quinze Etats membres du comité - Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse - ainsi que l'OEB étaient représentés à cette session, qui était la troisième d'une série de sessions du comité d'experts qui conduira à l'adoption de la sixième édition de la CIB (qui doit être publiée en 1994).

905. Le comité d'experts a approuvé des modifications (qui touchent à la fois la version française et la version anglaise de la CIB) proposées par le Groupe de travail sur l'information en matière de recherche du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI). Ces modifications portent sur une classe et 53 sous-classes de la CIB. Le comité a débattu de la question de savoir s'il y avait lieu de recommander à l'Assemblée de l'Union de l'IPC de rendre obligatoire l'application des codes d'indexation de la CIB et a décidé que ce point devrait être examiné de façon plus approfondie à la prochaine session ordinaire du comité, qui se tiendra en 1993.

Publications

906. En mai, le disque compact ROM IPC:CLASS (IPC Cumulative and Linguistic Advanced Search System) a été mis à la disposition des utilisateurs. Il a été produit par l'OMPI en coopération avec l'Office allemand des brevets et l'Office espagnol des brevets et des marques. Le disque compact ROM IPC:CLASS contient les troisième, quatrième et cinquième éditions de la classification internationale des brevets (CIB) en français et en anglais, la quatrième et la cinquième éditions en allemand, la cinquième édition en espagnol et en hongrois, l'index des mots clés en français, en anglais et en espagnol, un index des mots clés bilingue (allemand-anglais) ("Stich- und Schlagwörterverzeichnis"), la table de concordance pour les deuxième, troisième, quatrième et cinquième éditions de la CIB, ainsi que le fichier des symboles en vigueur de cette classification. Le logiciel de recherche, doté de fonctions de type hypertexte intégrées, est fourni séparément sur une disquette. Il permet à l'utilisateur de faire des recherches à partir de mots clés ou de symboles de la CIB, ou des deux à la fois, dans n'importe quel des fichiers de données figurant sur le disque, et de passer aisément d'une version dans une langue à une version dans une autre langue et d'une édition à une autre, grâce à l'affichage simultané de deux fichiers de données sur l'écran.

907. En produisant le disque IPC:CLASS, l'OMPI visait surtout à offrir un outil de recherche simple dans la CIB qui permette, même au chercheur peu familiarisé avec cette classification, de retrouver les endroits pertinents dans différentes éditions de celle-ci sans avoir à recourir à une multitude de publications imprimées.

908. Un guide de l'utilisateur du disque IPC:CLASS a été achevé en français, en anglais, en espagnol et en hongrois en avril, et en allemand en juin.

909. Les offices de propriété industrielle des Etats membres de l'Union de l'IPC et les observateurs spéciaux au sein de cette union ont reçu gratuitement un disque compact ROM IPC:CLASS.

Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques

Objectif

910. L'objectif est de continuer à perfectionner la classification de Nice des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques ("classification de Nice"), outil important pour l'enregistrement et l'examen des marques de produits et de services. On entend par "perfectionner" i) le fait d'étendre la classification à de nouveaux produits et services et ii) de décrire et de classer plus précisément ceux qui existent. On entend également par "perfectionner" le fait de mettre la classification de Nice à jour dans diverses langues.

Activités

911. Le Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice a tenu sa douzième session, à Genève, du 2 au 6 novembre 1992. Douze membres du groupe de travail (Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède) et le BBM étaient représentés à cette session. L'Argentine et la Roumanie étaient représentées par des observateurs.

912. Le Groupe de travail préparatoire a approuvé un certain nombre de changements à apporter à la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice), qui seront transmis pour adoption au Comité d'experts de l'Union de Nice, et il a examiné une proposition tendant à créer de nouvelles classes ou de nouvelles subdivisions à l'intérieur de classes existantes de la classification de Nice, de manière à tenir compte de l'évolution et de la transformation du monde commercial. Le groupe de travail examinera en détail cette proposition à sa prochaine session, qui doit avoir lieu en 1993, après que le Bureau international aura effectué une enquête auprès des membres de l'Union de Nice et des offices intéressés concernant les conséquences juridiques, administratives et financières que pourrait avoir cette restructuration de la classification de Nice.

913. Le Service de classement pour les marques de l'OMPI, qui dispense des conseils sous forme de rapports concernant le classement rigoureux des produits et des services selon la classification de Nice, a poursuivi ses activités au cours de la période examinée. En 1992, 126 rapports de classement ont été établis au total, ce qui représente une augmentation de 21,15% par rapport à 1991 (104).

914. La sixième édition (1992) de la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice), publiée en français et en anglais en novembre 1991, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1992.

915. La sixième édition de la classification a été publiée en néerlandais-français en mars, en norvégien en avril, en allemand-français en novembre et en espagnol-français en décembre.

Classification internationale pour les dessins et modèles industriels

Objectif

916. L'objectif est de continuer à perfectionner la classification internationale pour les dessins et modèles industriels ("classification de Locarno"), outil important pour la bonne marche de l'enregistrement des dessins et modèles industriels. On entend par "perfectionner" le fait d'étendre la classification à de nouveaux types de produits faisant l'objet de dessins ou de modèles, de décrire et de classer plus précisément ceux qui existent et de mettre la classification à jour dans diverses langues.

Activités

917. Le Service de classement pour les dessins et modèles industriels de l'OMPI, qui dispense des conseils sous forme de rapports concernant le classement rigoureux des dessins et modèles industriels selon la classification de Locarno, a poursuivi ses activités au cours de la période examinée. En 1992, trois rapports de classement ont été établis au total (1 en 1991).

Classification internationale des éléments figuratifs des marques

Objectif

918. L'objectif général est de continuer à perfectionner la classification de Vienne des éléments figuratifs des marques ("classification de Vienne"), outil important pour l'enregistrement des marques comportant des éléments figuratifs et pour la recherche y relative. On entend par "perfectionner" le fait de combler les lacunes, de remplacer les principes difficiles à appliquer par des principes de caractère plus pratique et de préciser la classification lorsqu'elle n'est pas suffisamment claire.

Activités

919. Le comité d'experts créé conformément à l'article 5 de l'Arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques a tenu sa deuxième session, à Genève, du 22 au 24 juin 1992.

920. Trois Etats, membres de l'Union de Vienne, étaient représentés à cette session : Luxembourg, Pays-Bas et Suède. Le BBM était également représenté. La Chine, l'Espagne, l'Indonésie, l'Italie, le Maroc, le Royaume-Uni, la Tchécoslovaquie, l'AIPPI et l'ECTA étaient représentés par des observateurs.

921. Le comité d'experts a adopté plusieurs modifications et compléments de la classification de Vienne et a noté qu'une nouvelle édition de cette classification (la troisième), contenant les modifications et compléments adoptés, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1993.

922. Le comité d'experts a recommandé d'indiquer à l'avenir, sous forme d'un chiffre arabe figurant entre parenthèses (par exemple, CFE (3)), l'édition de la classification de Vienne en fonction de laquelle sont classés les éléments figuratifs des marques.

923. Le comité d'experts a prié le Bureau international de faire un effort particulier dans un avenir proche pour élargir l'intérêt porté à la classification de Vienne et pour encourager d'autres pays à adhérer à l'Arrangement de Vienne.

924. La troisième édition (1993) de la classification internationale des éléments figuratifs des marques a été publiée en septembre en français et en anglais et est entrée en vigueur le 1er janvier 1993.

[La troisième partie suit]

TROISIEME PARTIE : ACTIVITES D'ENREGISTREMENT

Système du PCT (Traité de coopération en matière de brevets)

Objectif

925. L'objectif est de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (le "PCT") et, par ailleurs, de développer davantage le système du PCT.

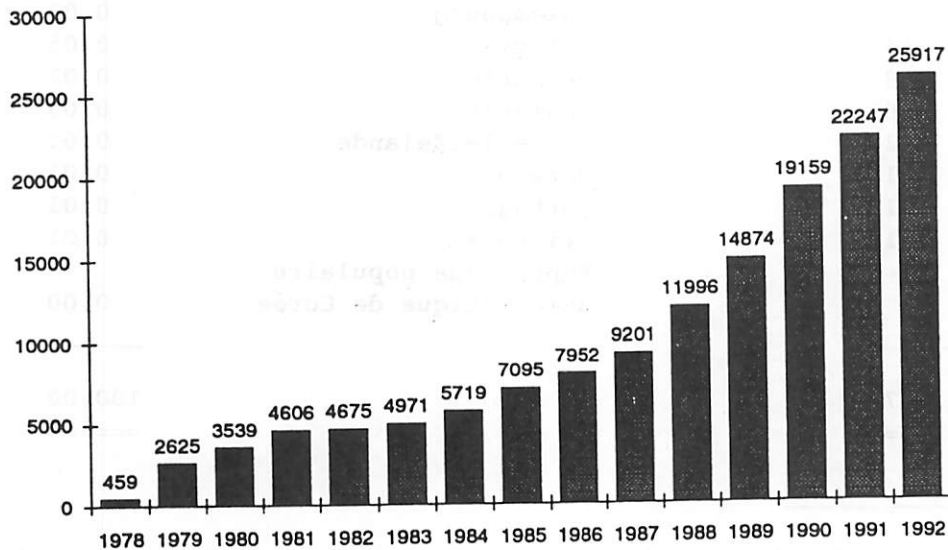
Activités

Administration

926. En 1992, le Bureau international a reçu les "exemplaires originaux"¹ de 25 917 demandes internationales en provenance des "offices récepteurs", c'est-à-dire des offices auprès desquels les demandes internationales sont déposées (22 247 en 1991), ce qui représente une augmentation de 16,50% par rapport à l'année 1991. Ces 25 917 demandes internationales ont eu, dans les Etats contractants du PCT, les effets d'environ 661 000 demandes nationales.

927. Le nombre des exemplaires originaux reçus chaque année civile par le Bureau international depuis le début du fonctionnement du PCT s'établit comme suit :

Nombre d'exemplaires originaux reçus depuis 1978



¹ Un "exemplaire original" est l'exemplaire authentique d'une demande internationale déposée auprès d'un "office récepteur", qui est transmis au Bureau international.

928. Le tableau qui suit indique le pays d'origine des demandes internationales dont le Bureau international a reçu les exemplaires originaux en 1992, avec les pourcentages correspondants.

<u>Exemplaires originaux reçus*</u>	<u>Pays d'origine</u>	<u>Pourcentage</u>
<u>Nombre</u>	<u>du déposant</u>	
11 869	Etats-Unis d'Amérique	45,80
3 104	Allemagne	11,98
2 618	Royaume-Uni**	10,10
1 717	Japon	6,62
1 274	France	4,92
941	Suède	3,63
687	Australie	2,65
555	Canada	2,14
431	Suisse***	1,66
400	Danemark	1,54
399	Italie	1,54
362	Finlande	1,40
318	Pays-Bas	1,23
287	Fédération de Russie	1,11
238	Autriche	0,92
204	Norvège	0,79
121	Belgique	0,47
102	Espagne	0,39
74	République de Corée	0,29
53	Hongrie	0,20
38	Tchécoslovaquie	0,15
31	Irlande	0,12
21	Grèce	0,08
20	Brésil	0,08
17	Luxembourg	0,07
14	Pologne	0,05
9	Bulgarie	0,03
8	Roumanie	0,03
2	Nouvelle-Zélande	0,01
1	Monaco	0,01
1	Portugal	0,01
1	Sri Lanka	0,01
-	République populaire démocratique de Corée	0,00
<hr/>		
<u>Total</u> : 25 917		100,00
=====		=====

* 2956 demandes internationales (soit 11,41% des demandes reçus) ont été déposées auprès de l'Office européen des brevets (OEB). Ces demandes sont comprises dans le chiffre indiqué pour l'Etat membre de l'OEB dont le déposant est un national ou un résident.

** Y compris les demandes pour Hong Kong et l'île de Man puisque l'office national du Royaume-Uni est aussi l'office récepteur pour les résidents de Hong Kong et de l'île de Man.

*** Y compris les demandes pour le Liechtenstein puisque l'office national suisse est aussi l'office récepteur pour les nationaux et résidents du Liechtenstein.

929. En 1992, le nombre moyen d'Etats contractants désignés dans chaque demande internationale a été de 25,50 (22,84 en 1991). Le nombre moyen de taxes de désignation dues par demande internationale a été de 10,25 (9,29 en 1991). Cette différence tient, d'une part, au fait que, lorsque plusieurs pays sont désignés pour l'obtention d'un brevet régional (brevet européen ou brevet de l'OAPI), une seule taxe de désignation est exigible, et, d'autre part, au fait que chaque désignation au-delà de la dixième est gratuite. Elle montre aussi que les déposants suppriment un certain nombre de désignations initiales - effectuées gratuitement lors du dépôt de la demande - au moment où ils versent les taxes de désignation, ce qui est un résultat normal de la procédure du PCT. En 1992, un brevet européen a été demandé dans 24 695 demandes internationales, soit 95% des cas (21 241 en 1991, soit 95,47% des cas). Le nombre des demandes internationales qui contenaient plus de 10 désignations a été de 6931 (soit 26,74%) (5199 en 1991, soit 23,37%). Les déposants de ces demandes profitent ainsi de l'avantage procuré par le montant maximum de la taxe de désignation, d'où il découle, comme nous venons de le préciser, que toute désignation en sus des 10 premières est gratuite.

930. Le tableau qui suit indique le nombre total des désignations faites dans les demandes internationales dont les exemplaires originaux ont été reçus en 1992, ventilé par Etat désigné. Il indique aussi (en pourcentage) le nombre de fois où, pour 100 demandes, un Etat contractant est désigné.

<u>Nombre des désignations aux fins d'une protection nationale et/ou régionale*</u>	<u>Etat désigné</u>	<u>Pourcentage*</u>
39 093	Royaume-Uni	116,11
29 860	Allemagne	115,21
29 066	Suède	112,15
28 969	Pays-Bas	111,78
28 926	Danemark	111,61
28 920	Espagne	111,59
28 912	Suisse**	111,56
28 860	Autriche	111,36
28 694	Luxembourg	110,71
24 637	France	95,06
24 517	Italie	94,60
24 355	Belgique	93,97
24 294	Grèce	93,74
23 456	Monaco	90,50
22 259	Japon	85,89
18 307	Canada	70,64
14 216	Etats-Unis d'Amérique	54,85
13 527	Australie	52,19
12 523	République de Corée	48,32
9 043	Norvège	34,89
8 970	Brésil	34,61
8 922	Finlande	34,43
8 663	Fédération de Russie	32,50
8 064	Irlande	33,11
7 801	Hongrie	30,10
7 126	Pologne	27,50
6 637	Roumanie	25,61
6 636	Tchécoslovaquie	25,60
6 456	Bulgarie	24,91
6 162	République populaire démocratique de Corée	23,78
5 917	Sri Lanka	22,83
5 880	Madagascar	22,69
5 880	Soudan	22,69
5 876	OAPI***	26,79
5 875	Barbade	22,67
5 848	Malawi	22,56
4 912	Mongolie	18,95
884	Portugal	3,41
270	Ukraine	1,04
125	Nouvelle-Zélande	0,48

* Deux désignations sont comptées lorsqu'un Etat membre de l'Office européen des brevets est désigné à la fois aux fins de la protection nationale et aux fins d'un brevet européen, ce qui explique pourquoi le pourcentage indiqué pour certains Etats est supérieur à 100%.

** Inclut la désignation simultanée du Liechtenstein.

*** Inclut la désignation simultanée du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie, de la République centrafricaine, du Sénégal, du Tchad et du Togo.

931. Une copie de chaque demande internationale est envoyée à l'administration chargée de la recherche internationale compétente afin qu'elle procède à ladite recherche. Le nombre des demandes envoyées en 1992 aux différentes administrations en question s'établit comme suit :

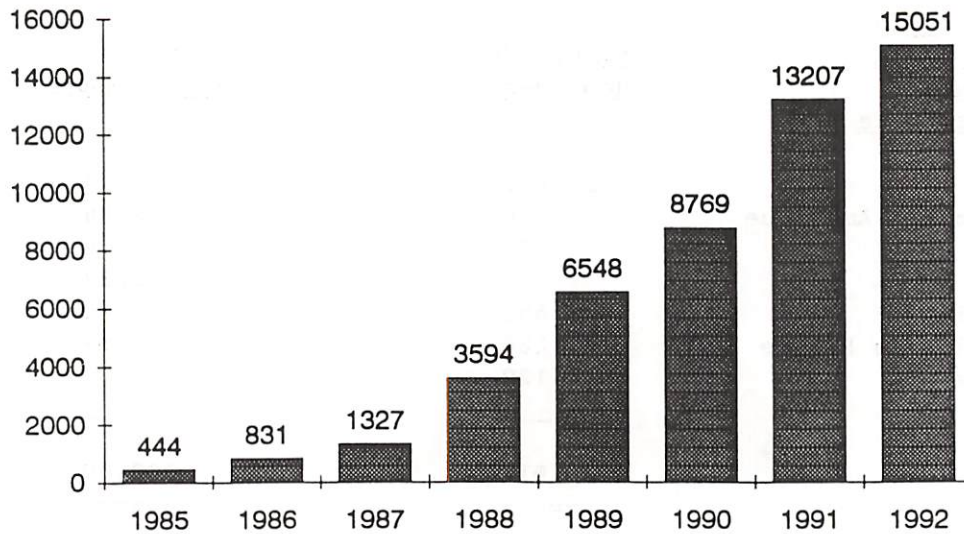
<u>Administration chargée de la recherche internationale</u>	<u>Nombre de demandes</u>	<u>Pourcentage</u>
OEB	13 851	53,44
Etats-Unis d'Amérique	7 486	28,88
Suède	1 837	7,09
Japon	1 639	6,32
Australie	689	2,66
Fédération de Russie	286	1,10
Autriche	129	0,50
	-----	-----
<u>Total</u>	25 917	100,00
	=====	=====

932. Les demandes internationales reçues en 1992 par le Bureau international ont été déposées dans les langues suivantes :

<u>Langue de dépôt</u>	<u>Nombre de demandes</u>	<u>Pourcentage</u>
anglais	17 960	69,30
allemand	3 571	13,78
japonais	1 640	6,33
français	1 342	5,18
suédois	540	2,08
russe	287	1,11
finnois	150	0,58
danois	140	0,54
norvégien	100	0,38
espagnol	94	0,36
néerlandais	93	0,36
	-----	-----
<u>Total</u>	25 917	100,00
	=====	=====

933. En 1992, le nombre de demandes d'examen préliminaire international présentées en vertu du chapitre II du PCT s'est élevé à 15 051, ce qui représente une augmentation de 13,96% par rapport à 1991. Les chiffres correspondants, pour chaque année civile depuis 1985, s'établissent comme suit :

Nombre de demandes d'examen préliminaire international
déposées dans le monde



934. Ces 15 051 demandes d'examen préliminaire international ont été déposées auprès des offices mentionnés ci-dessous, qui agissent en qualité d'administrations chargées de l'examen préliminaire international :

<u>Administration chargée de l'examen préliminaire international</u>	<u>Nombre de demandes</u>	<u>Pourcentage</u>
OEB	6 088	40,44
Etats-Unis d'Amérique	4 736	31,47
Royaume-Uni	2 023	13,44
Suède	1 251	8,31
Australie	540	3,59
Japon	337	2,24
Autriche	51	0,34
Fédération de Russie	25	0,17
<u>Total</u>	<u>15 051</u>	<u>100,00</u>
	=====	=====

935. L'augmentation de 13,96% du nombre des demandes d'examen préliminaire international en 1992 par rapport à 1991 peut être attribuée, d'une part, au fait que la plupart des Etats contractants peuvent maintenant être élus aux fins de l'examen préliminaire international et, d'autre part, au fait que les déposants sont de plus en plus conscients des avantages qu'offre la procédure prévue au chapitre II du PCT, qui permet d'obtenir une opinion sur la question de savoir si l'invention satisfait aux critères de brevetabilité selon le PCT et qui a pour effet de différer de 10 mois supplémentaires l'ouverture de la phase nationale ou régionale.

936. Utilisation de l'informatique. Un nouveau système informatique, plus performant, qui permet au Bureau international, notamment, d'enregistrer et de traiter les données contenues dans les demandes internationales, dans les rapports de recherche internationale et dans les demandes d'examen préliminaire international qu'il reçoit, ainsi que de produire des bandes magnétiques pour la photocomposition des pages de la Gazette du PCT et des pages de couverture des brochures du PCT, a été mis au point et installé. Ce système, appelé "CASPIA" (système assisté par ordinateur pour l'instruction des demandes internationales), fonctionne depuis juillet.

937. Le système de traitement d'image et de publication assistée par ordinateur pour les documents (DICAPS) vise à répondre aux besoins généraux suivants : stockage, consultation et recherche des dossiers (les dossiers sur support papier sont appelés à disparaître et seront progressivement remplacés par des dossiers sur disque optique); mise en page automatique, avec les dessins, des pages de couverture des brochures et des pages de la Gazette du PCT; impression automatique des brochures sur imprimante à laser; diffusion et expédition des brochures sur support optique, en particulier sur disque compact ROM. La mise en place du système se fait en deux phases successives. La première, qui comprenait une étude d'organisation et l'élaboration d'une description détaillée du système, s'est terminée en 1991. La seconde, qui comprend la mise en place du système par étapes successives, a commencé en mars 1992 et devrait se terminer avant la fin du mois de janvier 1994. La première étape (mise en page automatique, avec les dessins, des pages de couverture des brochures et des pages de la Gazette du PCT) devrait être achevée d'ici avril 1993.

938. Lorsqu'il sera pleinement opérationnel, le projet DICAPS permettra :

i) un stockage plus efficace des dossiers de demande grâce à l'enregistrement sur disque optique des quelque 8,55 millions de pages constituant les 85 000 dossiers courants sur support papier (chiffres prévus pour la fin de 1993) dans le Compactus;

ii) une organisation plus simple des flux de travail garantissant une distribution automatique et ponctuelle des documents et dossiers aux membres du personnel intéressés;

iii) l'amélioration de la production de la Gazette du PCT et des brochures grâce à la composition commandée par ordinateur et l'utilisation d'imprimantes rapides pilotées par ordinateur, qui devraient produire, à partir de 1993, plus de 6 000 000 de pages par mois;

iv) la simplification, et l'abaissement du coût, de la production et de la diffusion aux administrations nationales et aux consommateurs de copies des brochures du PCT : des copies numériques de ces brochures seront obtenues à partir du disque optique, triées électroniquement et imprimées sur les imprimantes rapides.

939. Le Bureau international a commencé à collaborer avec l'OEB et l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique en vue de mettre au point un système permettant aux déposants de préparer les demandes internationales sur ordinateur individuel et de les déposer sous une forme déchiffrable par machine. Ce système, appelé "EASY" (Electronic Application System), permettra aux déposants d'introduire les diverses données devant figurer dans la requête, de bénéficier de contrôles automatiques de la validité de ces données et de préparer le reste de la demande internationale (description, revendications et abrégé) en utilisant un système de traitement de textes, et les dessins sous forme d'images en facsimilé.

940. Les disques compacts ROM du PCT. Le Bureau international a continué de gérer et d'améliorer son programme de diffusion de l'information relative à ses activités en matière de propriété industrielle sur support optique, et particulièrement sur disque compact ROM.

941. Une première série de disques compacts ROM est actuellement produite en coopération avec l'OEB, à Munich, sous la dénomination "ESPACE-WORLD"; elle contient le texte complet et les dessins des demandes internationales publiées par le Bureau international dans le cadre du PCT depuis le 1^{er} janvier 1990, ainsi que les données bibliographiques correspondantes sous une forme codée se prêtant à la recherche. Toutes les demandes internationales publiées depuis 1990 sont disponibles sur disque compact ROM (au total, 127 disques). La publication est bimensuelle.

942. L'abonnement à la série ESPACE-WORLD coûte 2 500 deutsche marks par an; cependant, tout Etat membre de l'Union du PCT qui renonce à son droit de recevoir gratuitement des exemplaires sur papier de toutes les demandes internationales publiées déposées selon le PCT peut recevoir, gratuitement, la série des disques ESPACE-WORLD ainsi qu'un poste de travail standard qui permet de lire ces disques et d'établir des imprimés des demandes internationales publiées qui y sont enregistrées.

943. La publication de la totalité du fichier rétrospectif (1978-1989) des 66 700 demandes internationales déposées selon le PCT qui ont été publiées, ce qui représente environ 140 disques, a été mise à l'étude au cours de l'année 1992 et sera entreprise en 1993.

944. Une deuxième série de disques compacts ROM, également produite dans le cadre d'un projet commun avec l'OEB, est intitulée "ESPACE-FIRST". Les disques de cette série contiennent des données bibliographiques ainsi que les images complètes en facsimilé de la première page des demandes internationales déposées selon le PCT et des demandes de brevet européen qui ont été publiées. La publication est bimestrielle, autrement dit six disques compacts ROM sont produits chaque année. Le prix de l'abonnement annuel, pour cette série de disques compacts ROM dont la production a débuté en 1988, est de 450 deutsche marks (frais de port non compris). Tous les Etats membres de l'Union du PCT reçoivent gratuitement ces disques.

945. A la fin de 1992, les offices des 25 pays indiqués ci-après et les deux organisations suivantes avaient choisi de recevoir sur disque compact ROM les demandes internationales déposées selon le PCT et publiées, et avaient reçu ou recevront gratuitement de l'OMPI un poste de travail à disques compacts ROM : Autriche, Barbade, Brésil, Bulgarie, Canada, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Malawi, Monaco, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Sri Lanka, Suède, Tchécoslovaquie, Ukraine, OAPI, OEB.

946. Des négociations entre l'OMPI et l'OEB concernant l'insertion de données du PCT sur disques ACCESS (un index élaboré par l'OEB pour la recherche) ont été engagées en 1992. Si ces négociations aboutissent, les disques ACCESS comporteraient donc les données bibliographiques, les titres et les abrégés (en français et en anglais) de toutes les demandes internationales déposées selon le PCT.

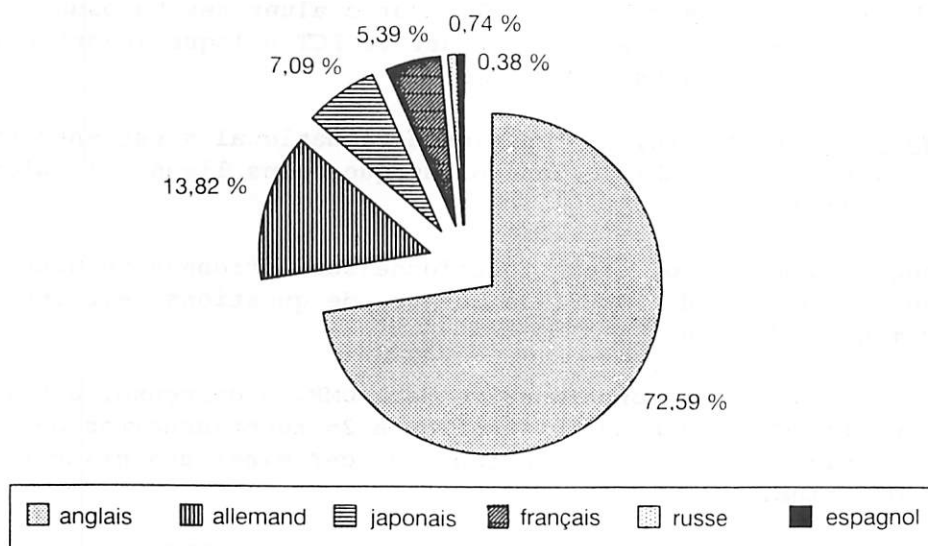
Services d'information et de promotion

947. Publications. La publication bimensuelle de la Gazette du PCT en deux éditions distinctes (en français et en anglais) s'est poursuivie en 1992. En plus de nombreuses informations de caractère général, la Gazette du PCT a comporté des rubriques relatives aux 22 971 demandes internationales (20 178 en 1991) publiées sous forme de brochures du PCT (en français, en allemand, en anglais, en espagnol, en japonais ou en russe, selon la langue de dépôt) le même jour que les numéros correspondants de la gazette.

948. Le nombre des demandes internationales publiées en 1992 sous forme de brochures dans les langues susmentionnées s'établit comme suit :

<u>Langue de publication</u>	<u>Nombre de demandes</u>	<u>Pourcentage</u>
anglais	16 675	72,59
allemand	3 174	13,82
japonais	1 628	7,09
français	1 237	5,39
russe	170	0,74
espagnol	87	0,38
<u>Total</u>	<u>22 971</u>	<u>100,00</u>
	=====	=====

Langues de publication des demandes internationales en 1992



949. Plusieurs numéros spéciaux de la Gazette du PCT, dont le contenu est indiqué ci-après, ont été publiés : récapitulation des informations de caractère général; instructions administratives en vigueur à partir du 1^{er} juillet 1992; directives à l'usage des offices récepteurs du PCT, en vigueur à partir du 1^{er} juillet 1992; directives concernant la recherche selon le PCT révisées sur la base du règlement d'exécution modifié; certaines normes de l'OMPI présentant un intérêt particulier pour les déposants.

950. Le Guide du déposant, manuel indispensable pour les utilisateurs du système du PCT, a été entièrement révisé en 1992 pour tenir compte des modifications apportées au règlement d'exécution du PCT, qui sont entrées en vigueur en juillet 1992, et de l'expérience acquise depuis les éditions précédentes du guide.

951. Information et formation. En 1992, 35 séminaires d'information et de formation sur le PCT et son utilisation (représentant environ 55 jours de formation), organisés à l'intention de conseils en brevets et autres juristes ainsi que de représentants du secteur industriel, ont eu lieu dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, Brésil, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Italie, Japon, Norvège, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse.

952. Outre les activités visant à promouvoir l'utilisation du PCT énumérées ci-après, des séances d'information sur le PCT et son fonctionnement ont, entre autres, été proposées à des fonctionnaires nationaux des pays suivants au cours d'une visite qu'ils ont effectuée au siège de l'OMPI : Algérie, Bélarus, Chili, Croatie, Estonie, Géorgie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Malaisie, Niger, Slovénie, Tadjikistan, Turquie, Zimbabwe.

953. Australie. En décembre, un fonctionnaire national s'est entretenu du PCT avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève.

954. Barbade. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Bridgetown pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD de l'application de la législation nationale relative à la propriété industrielle ainsi que des modalités de mise en oeuvre du PCT à la Barbade.

955. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Bridgetown pour conseiller l'Office de la propriété intellectuelle au sujet du traitement des demandes déposées dans le cadre du PCT, pour évaluer ses besoins d'assistance et pour tenir une séance d'information sur le PCT à laquelle ont participé les principaux agents de brevets de la Barbade.

956. Bulgarie. En octobre, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions liées à l'informatisation dans le cadre du PCT.

957. Canada. En novembre, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions relatives au PCT et à l'Arrangement de Madrid.

958. Chine. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a dispensé, à Beijing, une formation sur le PCT et son administration à 25 fonctionnaires de l'Office chinois des brevets et à 10 représentants de certaines des principales agences de brevets de Chine.

959. Irlande. En juillet, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Dublin, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux des futures fonctions de l'office des brevets dans le cadre du PCT. Ils ont aussi animé un séminaire sur le PCT organisé par les conseils en brevets irlandais; ce séminaire a été suivi par une quarantaine de participants, à savoir, principalement, des conseils en brevets irlandais mais aussi des fonctionnaires de l'office des brevets et des auxiliaires d'avocats. Un des fonctionnaire de l'OMPI a aussi donné une formation au personnel de l'office des brevets sur les fonctions d'un office récepteur dans le cadre du PCT.

960. Japon. En septembre et octobre, quatre représentants de l'industrie japonaise se sont rendus au siège de l'OMPI pour obtenir des renseignements sur le PCT auprès d'un certain nombre de fonctionnaires de l'Organisation.

961. Mongolie. En octobre, dans le cadre de voyages d'étude organisés par l'OMPI, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'Office russe des brevets, à Moscou, et l'un d'eux aussi au siège de l'OMPI, à Genève, pour étudier le fonctionnement du PCT.

962. En octobre également, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des procédures administratives dans le cadre du PCT.

963. Portugal. En octobre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Lisbonne, avec des fonctionnaires de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) des fonctions de cet institut dans le cadre du PCT.

964. En octobre aussi, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI pour s'y entretenir de la possibilité, pour l'Organisation, de fournir des informations sur bandes magnétiques concernant le PCT.

965. En octobre toujours, deux fonctionnaires de l'OMPI ont parlé du PCT lors d'un séminaire sur le PCT organisé à Lisbonne par l'INPI à l'intention de son personnel. Ce séminaire a été suivi d'un séminaire d'introduction au PCT, dirigé par l'un des fonctionnaires de l'OMPI et accueilli par l'INPI, qui a réuni une trentaine d'agents de brevets, pour la plupart de Lisbonne.

966. Suède. En octobre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à l'Office des brevets et de l'enregistrement de Stockholm, pour des entretiens portant sur les fonctions de cet office selon le PCT.

967. Ukraine. En novembre, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI pour étudier les procédures administratives dans le cadre du PCT et de l'Arrangement de Madrid.

968. Etats-Unis d'Amérique. En septembre et octobre, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation des activités menées par l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique dans le cadre du PCT.

969. En octobre, un représentant d'une société américaine, utilisateur du PCT, s'est rendu au siège de l'OMPI, où il a eu des entretiens sur divers aspects du PCT.

970. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique, à Washington, pour poursuivre les entretiens portant sur les activités menées dans le cadre du PCT.

971. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique, à Washington, pour s'entretenir avec divers fonctionnaires nationaux de questions relatives au projet commun de l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique, de l'OEB et de l'OMPI pour le dépôt électronique des demandes, dénommé EASY (Electronic Application System).

972. Viet Nam. En mai, deux fonctionnaires nationaux sont venus en voyage d'étude au siège de l'OMPI, à Genève, pour se renseigner sur les aspects juridiques et administratifs du PCT et sur son fonctionnement.

973. Organisation européenne des brevets/Office européen des brevets (OEB). En mai, deux représentants du Service d'information et de documentation de l'OEB (EPIDOS), à Vienne, se sont rendus au siège de l'OMPI pour des entretiens au sujet de la coopération entre l'OMPI et l'OEB en vue de la production de plusieurs disques compacts ROM - notamment celle du disque ESPACE-WORLD, qui contient des données bibliographiques et les images complètes en facsimilé des demandes internationales publiées par le Bureau international dans le cadre du PCT - dans lesquels il est envisagé d'inclure les publications ultérieures de rapports de recherche internationale et de revendications modifiées, ainsi que les versions corrigées de demandes internationales de brevet déjà publiées.

974. En juillet, septembre, octobre et novembre, des fonctionnaires de l'OMPI ont suivi, à La Haye, une conférence non officielle organisée par l'OEB à propos du projet EASY, auquel l'OMPI participe pleinement en sa qualité d'administration du PCT, se sont entretenus, à Vienne, avec des fonctionnaires de l'OEB de la coopération entre l'OMPI et l'OEB en ce qui concerne la production et la diffusion de disques compacts ROM et ont participé, à La Haye également, à une réunion de l'équipe spéciale chargée de l'élaboration du projet EASY qui s'inscrivait dans le cadre de préparatifs en vue des entretiens à venir et se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OEB de la coopération dans le domaine de l'informatisation. Des fonctionnaires de l'OMPI ont par ailleurs participé, à Mitcheldean (Royaume-Uni), à la réunion de coordination du projet EASY tenue afin de définir un certain nombre d'orientations de base en vue des entretiens à venir et ont assisté, à La Haye, à une réunion informelle organisée par l'OEB pour informer les offices nationaux des Etats membres de l'OEB de son projet EASY visant à mettre au point un système à disque optique de grande envergure destiné au traitement des demandes de brevet européen. Des entretiens ont également eu lieu à La Haye avec l'équipe chargée du projet EASY et d'autres fonctionnaires de l'OEB au sujet des progrès réalisés en ce qui concerne l'inclusion des brochures du PCT dans le disque compact ROM ESPACE-WORLD produit par l'OEB et l'OMPI, qui contient des données bibliographiques et les images complètes en facsimilé des demandes déposées selon le PCT publiées par l'OMPI.

975. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté, à Lausanne (Suisse), un exposé sur le PCT dans le cadre d'un cours de formation de base en droit européen des brevets organisé par le CEIPI et l'Institut des mandataires agréés près l'Office européen des brevets (EPI).

976. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le PCT, à Munich, lors d'un colloque organisé par la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOFORA), qui a été suivi par une centaine de participants.

977. En octobre, deux fonctionnaires de l'Organisation japonaise de l'information en matière de brevets (JAPIO) se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils se sont entretenus avec plusieurs fonctionnaires de l'Organisation de questions relatives au PCT. Le disque compact ROMARIN leur a également été présenté à cette occasion.

978. Les administrations internationales instituées en vertu du PCT ont tenu leur deuxième réunion, à Genève, du 9 au 13 mars 1992. Les huit administrations internationales suivantes étaient représentées : le Comité pour les brevets et les marques de la Fédération de Russie, l'Office australien des brevets, l'Office autrichien des brevets, l'Office des brevets

et des marques des Etats-Unis d'Amérique, l'OEB, l'Office japonais des brevets et l'Office suédois des brevets - en leur qualité à la fois d'administrations chargées de la recherche internationale et d'administrations chargées de l'examen préliminaire international selon le PCT - et l'Office des brevets du Royaume-Uni en sa qualité d'administration chargée de l'examen préliminaire international selon le PCT.

979. Au cours de cette session, toutes les administrations précitées ont convenu de modifications à apporter aux directives concernant la recherche selon le PCT et aux directives concernant l'examen préliminaire selon le PCT. Elles ont aussi examiné des propositions de modification des instructions administratives du PCT et des formulaires relatifs à la procédure à suivre devant les administrations chargées de la recherche internationale et les administrations chargées de l'examen préliminaire international.

Développement du système du PCT

980. Le 27 mars 1992 s'est tenue, à Genève, une réunion non officielle de représentants du secteur privé de sept Etats contractants du PCT (Allemagne, Australie, Canada, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Japon, Pays-Bas) et de 13 organisations internationales non gouvernementales (AIPPI, CCI, CIPA, CNIPA, EPI, FEMIPPI, FICPI, ICBM, IFIA, IPO, JPA, LES, UPEPI). Les participants ont étudié la possibilité d'ajouter au système du PCT des éléments nouveaux qui rendraient le rapport de recherche internationale et le rapport d'examen préliminaire international fiables au point que, pour l'immense majorité des demandes, il serait jugé inutile de procéder à une recherche et à un examen supplémentaires pendant la phase nationale de la procédure selon le PCT.

981. Le Comité de coopération technique du PCT (PCT/CTC) a tenu sa treizième session à Genève les 22 et 23 septembre 1992. Trente membres du comité étaient représentés à cette session : Allemagne, Australie, Autriche, Bulgarie, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Hongrie, Irlande, Japon, Malawi, Mongolie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Togo, Ukraine, OEB. La Chine était représentée par des observateurs.

982. Le comité a recommandé à l'Assemblée de l'Union du PCT d'approuver le projet d'accord entre l'Office chinois des brevets et l'OMPI et de nommer l'Office chinois des brevets en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international conformément aux articles 16.3) et 32.3) du PCT, à compter de la date à laquelle la Chine deviendra liée par le PCT - ce qui devrait se produire au début de 1994. L'Assemblée de l'Union du PCT a de fait suivi cette recommandation en septembre.

983. Le Comité de coopération technique du PCT a tenu sa quatorzième session, à Genève, du 7 au 11 décembre 1992. Les 25 membres suivants du comité étaient représentés à la session : Allemagne, Australie, Autriche, Brésil, Bulgarie, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Japon, Madagascar, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, OEB. Le PDG et l'éditeur de la publication "World Patent Information" étaient représentés par des observateurs.

984. Le comité a révisé la liste des périodiques établie en vertu de la règle 34.1.b)iii) du PCT et a décidé d'ajouter à cette liste, ou d'en supprimer, un certain nombre de revues techniques.

985. Le comité a aussi examiné une proposition visant à reconsidérer la date de départ (1920) de la documentation minimale en vertu de la règle 34 du PCT et il a décidé que cette question devait être examinée plus en détail sur la base d'une étude qui sera menée par le Bureau international sur la fréquence et la pertinence des citations utilisées par les administrations du PCT et les offices nationaux.

986. Remboursement des contributions d'équilibre du PCT. En janvier, les Etats suivants ont été crédités des montants ci-après (en francs suisses) correspondant à leur quote-part dans la troisième fraction annuelle versée, pour 1992, au titre du remboursement des contributions d'équilibre du PCT qu'ils avaient acquittées conformément à une décision prise par l'Assemblée de l'Union du PCT à la session qu'elle avait tenue à Genève en septembre-octobre 1989. Conformément à une décision prise par l'Assemblée de l'Union du PCT à la session qu'elle a tenue à Genève en septembre-octobre 1991, le solde total (de 6 580 819 francs suisses) de ces contributions sera remboursé au cours de l'exercice biennal 1992-1993 :

<u>Pays</u>	<u>Francs suisses</u>
Etats-Unis d'Amérique	767 703
Japon	470 086
Allemagne	380 326
Royaume-Uni	279 918
Fédération de Russie	274 007
France	235 378
Suède	149 274
Suisse	131 915
Pays-Bas	95 865
Australie	91 677
Canada	76 598
Autriche	55 508
Danemark	53 751
Brésil	53 582
Norvège	37 303
Finlande	34 690
Hongrie	24 460
Espagne	23 212
Belgique	19 722
Irlande	7 678
Israël	6 964
Roumanie	6 463
Luxembourg	6 357
Yougoslavie	2 568
Liechtenstein	1 720
Egypte	1 607
Philippines	1 061
Cuba	932
Monaco	89
<u>Total</u>	<u>3 290 414</u> =====

Systeme de Madrid (Arrangement de Madrid (enregistrement international des marques) et Protocole de Madrid)

Objectif

987. L'objectif est de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques ("Arrangement de Madrid") et du Protocole de 1989 relatif à cet arrangement ("protocole"), lorsque ce dernier entrera en vigueur.

Activités

988. Administration. Pendant la période examinée, le Bureau international a continué de s'acquitter des tâches qui lui incombent en vertu de l'Arrangement de Madrid. Le nombre total des enregistrements en 1992 a été de 15 702, et celui des renouvellements, de 5441, soit, respectivement, une baisse de 1,60% et une augmentation de 12,60% par rapport à 1991. Le nombre total des modifications portées au registre international des marques a été de 28 280 (contre 26 949 en 1991) et le nombre total des refus enregistrés a été de 46 310 (contre 48 961 en 1991). Le nombre moyen des pays couverts par chaque enregistrement international étant de 9,11, les enregistrements internationaux effectués en 1992 ont eu les mêmes effets que quelque 143 000 enregistrements nationaux.

989. Le tableau qui suit indique le nombre des enregistrements et renouvellements opérés en 1992, ventilé par pays d'origine, dans le cas d'enregistrements, et par pays du titulaire de l'enregistrement renouvelé, dans le cas de renouvellements, avec les pourcentages correspondants :

<u>Enregistrements</u>		<u>Pays d'origine du titulaire</u>	<u>Renouvellements</u>		<u>Total</u>	
<u>Nombre</u>	<u>%</u>		<u>Nombre</u>	<u>%</u>	<u>Enregistr./Renouv.</u>	<u>%</u>
3 775	24,04	Allemagne	1 803	33,14	5 578	26,38
4 028	25,65	France	1 167	21,45	5 195	24,57
2 451	15,61	Pays du Benelux	784	14,41	3 235	15,30
1 802	11,48	Italie	365	6,71	2 167	10,25
1 436	9,14	Suisse	699	12,85	2 135	10,10
1 116	7,11	Espagne	239	4,39	1 355	6,41
717	4,57	Autriche	157	2,88	874	4,13
83	0,53	Tchécoslovaquie	42	0,77	125	0,59
64	0,41	Liechtenstein	37	0,68	101	0,48
46	0,29	Monaco	8	0,15	54	0,26
38	0,24	Hongrie	54	0,99	92	0,44
37	0,24	Chine	-	-	37	0,17
21	0,13	Portugal	61	1,12	82	0,39
16	0,10	Yougoslavie	8	0,15	24	0,11
15	0,09	Maroc	7	0,13	22	0,10
15	0,09	Bulgarie	-	-	15	0,07
12	0,08	Pologne	-	-	12	0,06
9	0,06	Cuba	-	-	9	0,04
9	0,06	Fédération de Russie	-	-	9	0,04
6	0,04	Egypte	1	0,02	7	0,03
3	0,02	Roumanie	9	0,16	12	0,06
2	0,01	Saint-Marin	-	-	2	0,01
1	0,01	République populaire démocratique de Corée	-	-	1	0,01
<hr/>			<hr/>		<hr/>	
15 702	100,00		5 441	100,00	21 143	100,00
=====	=====		=====	=====	=====	=====

990. Coefficients. La Croatie et la Slovénie ont communiqué au directeur général les coefficients qui doivent leur être appliqués en ce qui concerne la répartition, entre les pays parties à l'arrangement, des montants provenant des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments réglés au moment de l'enregistrement international d'une marque (voir l'article 8.2)b) et c), 5) et 6) de l'Arrangement de Madrid et la règle 35 du règlement d'exécution). Ce coefficient est de 4 pour chacun des pays mentionnés ci-dessus.

991. Répartition des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments perçus en vertu de l'Arrangement de Madrid. A l'exception de la Yougoslavie (où le paiement est à l'examen), les Etats membres de l'Union de Madrid ont reçu les montants suivants représentant leur part de la répartition des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments pour 1992 :

<u>Pays</u>	<u>Francs suisses</u>
Benelux	1 760 186,09
Espagne	1 618 950,12
Portugal	1 467 916,95
Allemagne	1 228 978,19
Tchécoslovaquie	1 096 082,30
Hongrie	1 076 735,53
Yougoslavie	963 945,23
Italie	892 122,68
Autriche	812 246,02
France	809 334,33
Suisse	799 632,27
Roumanie	792 750,53
Fédération de Russie	655 123,13
Pologne	622 665,64
Egypte	555 452,44
Bulgarie	529 559,05
Monaco	388 232,83
Chine	322 154,90
Viet Nam	272 830,97
République populaire démocratique de Corée	264 025,39
Liechtenstein	251 807,68
Algérie	219 536,59
Soudan	196 278,77
Cuba	185 316,77
Maroc	155 310,09
Mongolie	144 338,10
Saint-Marin	124 652,08
Slovénie	55 626,55
Croatie	49 742,02
Ukraine	27 010,75
<u>Total</u>	<u>18 338 544,00</u> =====

992. Plusieurs Etats membres de l'Union de Madrid ont utilisé la totalité ou une partie des montants ci-dessus pour payer leur contribution au budget des unions administrées par l'OMPI.

993. Utilisation de l'informatique. Le système d'archivage et de publication au moyen de disques optiques numériques dénommé MINOS (Marques Internationales Numérisées et Optiquement Sélectionnées), que le Bureau international a créé pour rationaliser la gestion et l'exploitation de la documentation, ainsi que pour améliorer et faciliter l'accès aux dossiers des enregistrements internationaux et leur publication, est pleinement opérationnel depuis février 1992.

994. Le registre automatisé international des marques a continué d'être amélioré et un certain nombre de corrections ont été apportées dans le logiciel. En 1992, la version finale du programme d'extraction en vue de la création de la bande ROMARIN servant à la production des disques compacts ROMARIN a été achevée. Ce programme est maintenant utilisé tous les mois pour produire les disques compacts ROM. En mai, le prototype et le logiciel du disque compact ROMARIN contenant les données du registre international des marques, accompagnés d'un guide de l'utilisateur (en français et en anglais), ont été envoyés aux chefs d'offices des Etats membres de l'Union de Madrid ainsi qu'à un certain nombre d'autres offices et de personnes intéressés.

995. Disques compacts ROM contenant le registre de Madrid. Le disque compact ROMARIN (ROM Officiel des Marques Actives du Registre International Numérisé) contient toutes les données pertinentes et les éléments figuratifs éventuels de chaque marque internationale qui a été enregistrée selon l'Arrangement de Madrid et qui est inscrite au registre international des marques tenu par le Bureau international de l'OMPI. Chaque mois depuis mai 1992, il a été publié un disque ROMARIN contenant la totalité des données du registre international des marques. Les disques compacts ROMARIN sont fournis gratuitement aux Etats membres de l'Union de Madrid (plus particulièrement aux offices de ces pays chargés de l'administration des marques), qui ont aussi reçu gratuitement un poste de travail spécialement conçu pour les disques ROMARIN.

996. En 1992, les offices nationaux de tous les Etats membres de l'Union de Madrid ont commandé ou reçu un poste de travail pour les disques ROMARIN.

Services d'information et de promotion

997. Publications. La revue Les marques internationales (publiée sur papier, sur microfiche et sur support informatique), dans laquelle sont publiés les enregistrements de marques, les renouvellements, les modifications, les refus et les invalidations inscrits au registre international des marques, a continué de paraître chaque mois en 1992.

998. Au cours de la période examinée, le Bureau international a continué à publier des mises à jour du Guide pour l'enregistrement international des marques en français, en anglais et en allemand.

999. Outre les activités visant à promouvoir l'utilisation de l'Arrangement de Madrid énumérées ci-après, des séances d'information sur l'Arrangement de Madrid et son fonctionnement ont, entre autres, été proposées à des fonctionnaires nationaux des pays suivants au cours d'une visite qu'ils ont effectuée au siège de l'OMPI : Bélarus, Croatie, Estonie, Géorgie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Malaisie, Singapour, Tadjikistan.

1000. Algérie. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Institut algérien de normalisation et de propriété industrielle (INAPI), à Alger, afin d'installer le poste de travail à disque compact ROM fourni par l'OMPI à cet office dans le cadre de l'Arrangement de Madrid, de former le personnel de l'INAPI à l'utilisation du système ROMARIN et d'expliquer le fonctionnement de la base de données informatique SEMIRA et le système d'archivage et de publication MINOS utilisés à l'OMPI pour l'enregistrement international des marques.

1001. Bulgarie. En juin, un fonctionnaire national bulgare s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions administratives relatives à l'enregistrement international des marques.

1002. Canada. En novembre, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives au PCT et à l'Arrangement de Madrid.

1003. Chine. En janvier, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Beijing, Wuhan et Shenzhen pour animer des séminaires de formation sur la procédure administrative d'enregistrement international des marques, à la requête des autorités nationales. Ces séminaires ont été organisés par l'OMPI

en coopération avec l'Office chinois des marques. Les séminaires de Beijing, Wuhan et Shenzhen ont été suivis respectivement par 150, 180 et 50 participants venant de ministères et de divers milieux professionnels ainsi que d'entreprises.

1004. En juin, deux fonctionnaires nationaux chinois se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions administratives relatives à l'enregistrement international des marques, et en particulier de l'informatisation.

1005. Croatie. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, au siège de l'OMPI, une formation sur les procédures administratives dans le cadre de l'Arrangement de Madrid.

1006. Cuba. En septembre, un fonctionnaire national s'est rendu au Service d'enregistrement international des marques de l'OMPI pour examiner certaines questions de procédures dans le cadre de l'Arrangement de Madrid.

1007. France. En février, trois fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI pour recueillir des informations sur l'organisation du système d'enregistrement international des marques ainsi que sur les systèmes SEMIRA et MINOS utilisés à l'OMPI.

1008. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du disque compact ROMARIN produit par l'Organisation.

1009. Allemagne. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a fait une démonstration de l'utilisation du disque compact ROMARIN de l'OMPI à une réunion du groupe de travail sur les marques de la Fédération allemande des sociétés de produits pharmaceutiques, tenue à Altona (Allemagne), à l'intention de représentants de l'industrie chimique allemande.

1010. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a fait, au siège du Service d'information de l'entreprise Bertelsmann, à Munich, une démonstration du disque compact ROMARIN produit par l'OMPI.

1011. Japon. En novembre, un fonctionnaire national a eu, à Genève, des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet du Protocole de Madrid.

1012. Maroc. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont effectué un voyage d'étude sur le travail de l'OMPI en matière d'enregistrement international des marques et des dessins et modèles. Ce voyage s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

1013. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Office marocain de la propriété industrielle, à Casablanca, afin d'installer le poste de travail à disque compact ROM fourni par l'OMPI à cet office dans le cadre de l'Arrangement de Madrid, de former le personnel de l'office à l'utilisation du système ROMARIN et d'expliquer le fonctionnement des systèmes SEMIRA et MINOS utilisés à l'OMPI.

1014. Nouvelle-Zélande. En juin, un fonctionnaire néo-zélandais est venu au siège de l'OMPI recueillir des informations sur l'Arrangement de Madrid, le Protocole de Madrid et les systèmes SEMIRA et MINOS.

1015. Roumanie. En juin, à l'occasion de leur participation à la troisième session du Comité d'experts sur l'harmonisation des législations protégeant les marques, qui s'est tenue à Genève, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions administratives relatives à l'enregistrement international des marques ainsi que de l'organisation d'une table ronde pour les spécialistes en marques, qui devait se tenir en Roumanie à la fin de 1992.

1016. En septembre, l'OMPI a organisé, en coopération avec l'Office d'Etat pour les inventions et les marques de Roumanie, deux tables rondes visant à faire connaître l'Arrangement de Madrid, l'une à l'intention des conseils en propriété industrielle, qui s'est tenue à Bucarest et qui a été suivie par une cinquantaine de participants, dont le personnel de l'office, et l'autre à l'intention de représentants d'entreprises, qui s'est tenue à Sinaia.

1017. En décembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, au siège de l'OMPI, un cours de formation sur les procédures administratives dans le cadre de l'Arrangement de Madrid.

1018. Slovénie. En septembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, au siège de l'OMPI, un cours de formation sur les procédures administratives dans le cadre de l'Arrangement de Madrid.

1019. Suède. En mars, un fonctionnaire du Ministère suédois de la justice s'est rendu à l'OMPI pour étudier le système d'enregistrement international des marques selon le Protocole de Madrid en vue d'une éventuelle révision de la législation suédoise sur les marques.

1020. Tunisie. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle, à Tunis, afin d'installer le poste de travail à disque compact ROM fourni par l'OMPI à cet institut dans le cadre de l'Arrangement de Madrid, de former le personnel de l'Institut à l'utilisation du système ROMARIN et d'expliquer le fonctionnement des systèmes SEMIRA et MINOS utilisés à l'OMPI.

1021. Ukraine. En novembre, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI afin d'étudier les procédures administratives dans le cadre du PCT et de l'Arrangement de Madrid.

1022. Royaume-Uni. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux, à Newport, des opérations dans le domaine des marques ainsi que de la coopération entre l'OMPI et l'Office des brevets du Royaume-Uni aux fins de l'application du Protocole de Madrid.

1023. Etats-Unis d'Amérique. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Washington, à la quinzième réunion des bibliothèques dépositaires de brevets et de marques organisée par l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique. Il y a présenté un exposé sur le rôle joué par l'OMPI dans la diffusion de l'information au titre de l'Arrangement de Madrid et fait une démonstration de l'utilisation du disque compact ROMARIN produit par l'OMPI.

1024. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI du Protocole de Madrid.

1025. En août, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique, à Washington, des activités d'informatisation et, plus particulièrement, de l'automatisation des opérations découlant du Protocole de Madrid et du dépôt électronique des demandes.

1026. En novembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du Protocole de Madrid.

1027. Organisation internationale du travail (OIT). En juin, trois fonctionnaires de la bibliothèque de l'OIT (Genève) se sont rendus au siège de l'OMPI afin de recueillir des renseignements sur le disque compact ROMARIN produit par l'OMPI.

1028. Application du Protocole de Madrid. Le Bureau international a continué l'analyse fondamentale en vue de l'élaboration du système informatisé qui sera utilisé une fois que le Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid entrera en vigueur. La rédaction du document sur les besoins des utilisateurs progresse au même rythme que l'élaboration du règlement d'exécution du Protocole de Madrid.

1029. Le Groupe de travail sur l'application du Protocole de Madrid de 1989 a tenu sa cinquième session à Genève, du 12 au 16 octobre 1992. Les 32 Etats et l'organisation intergouvernementale suivants, membres du groupe de travail, étaient représentés : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chine, Croatie, Cuba, Danemark, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Maroc, Monaco, Mongolie, Pays-Bas, Portugal, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Viet Nam, Yougoslavie, Communautés européennes (CE). Les six Etats et l'organisation intergouvernementale indiqués ci-après étaient représentés par des observateurs : Canada, Etats-Unis d'Amérique, Japon, Mexique, Norvège, République de Corée, BBM.

1030. Ont aussi participé à la session en qualité d'observateurs les représentants des 20 organisations non gouvernementales suivantes : AIM, AIPPI, APRAM, ASPIP, BDI, CCI, CIPA, CLIP, CNIPA, CSMM, ECTA, FCPA, FICPI, JTA, NYPTC, TMPDF, UNICE, UNIFAB, UPEPI, USTA.

1031. Le groupe de travail a examiné en détail le projet, élaboré par le Bureau international sur la base des réunions précédentes du groupe, d'un règlement d'exécution qui serait commun à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid, ainsi que des projets de formulaires pour le dépôt des demandes internationales.

1032. Il a été convenu que le groupe de travail sera convoqué pour sa prochaine session (la sixième) peu de temps avant l'entrée en vigueur du protocole. Lors de cette session, le groupe de travail approuvera le projet de règlement d'exécution, de sorte que l'Assemblée de l'Union de Madrid, lorsqu'elle sera appelée à adopter le règlement d'exécution, n'aura pas à l'examiner en détail.

Système de La Haye (Arrangement de La Haye (dépôt international des dessins et modèles industriels))

Objectif

1033. L'objectif est de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels ("Arrangement de La Haye"). Un autre objectif est de développer davantage le système de La Haye afin de simplifier encore le dépôt international des dessins et modèles industriels.

Activités

1034. Administration. En 1992, le Bureau international a continué de s'acquitter des tâches qui lui incombent en vertu de l'Arrangement de La Haye, et en particulier de l'enregistrement et de la publication mensuelle (dans la revue Bulletin des dessins et modèles internationaux/International Designs Bulletin) des dessins et modèles industriels déposés auprès de lui. En 1992, le nombre des dépôts de dessins et modèles industriels a été de 3361 (contre 3282 en 1991), et celui des renouvellements et des prolongations de 1422 (contre 1082 en 1991), soit, respectivement, une augmentation de 2,40% et 31,42% par rapport à 1991.

1035. Le tableau qui suit indique, par pays d'origine, les dépôts internationaux et les renouvellements et prolongations enregistrés par le Bureau international au cours de la période considérée.

<u>Dépôts internationaux</u>		<u>Pays d'origine</u>	<u>Renouvellements/ Prolongations</u>		<u>Total dépôts/ renouv./prolong.</u>	
<u>Nombre</u>	<u>%</u>		<u>Nombre</u>	<u>%</u>	<u>Nombre</u>	<u>%</u>
980	29,16	Allemagne	393	27,64	1 373	28,71
772	22,97	France	442	31,08	1 214	25,38
580	17,26	Pays du Benelux	198	13,92	778	16,27
511	15,20	Suisse	253	17,79	764	15,97
382	11,36	Italie	47	3,31	429	8,97
117	3,48	Espagne	82	5,77	199	4,16
10	0,30	Monaco	2	0,14	12	0,25
6	0,18	Liechtenstein	5	0,35	11	0,23
1	0,03	Hongrie	-	-	1	0,02
1	0,03	Egypte	-	-	1	0,02
1	0,03	Maroc	-	-	1	0,02
3 361	100,00		1 422	100,00	4 783	100,00
=====	=====		=====	=====	=====	=====

1036. Répartition des taxes étatiques perçues au titre de l'Arrangement de La Haye. Les Etats membres de l'Union de La Haye ont perçu les montants suivants, représentant leur part de la répartition des taxes étatiques pour 1992 :

<u>Pays</u>	<u>Francs suisses</u>
Hongrie	187 770
Benelux	150 625
Suisse	138 280
France	136 893
Italie	135 392
Allemagne	133 963
Liechtenstein	54 629
Monaco	52 536
Sénégal	13 969
Suriname	12 981
Bénin	12 972
République populaire démocratique de Corée	8 182
Roumanie	7 532
<u>Total</u>	<u>1 045 724</u>
	=====

1037. Plusieurs Etats membres de l'Union de La Haye ont utilisé la totalité ou une partie des montants ci-dessus pour payer leur contribution au budget des unions administrées par l'OMPI.

1038. Utilisation de l'informatique. En 1992, le Bureau international a terminé une étude sur l'élaboration d'un système informatique pour les opérations correspondant au registre tenu selon l'Arrangement de La Haye, à savoir, notamment, l'enregistrement des dépôts et des renouvellements, l'établissement des communications et des notifications et la préparation de la publication de la revue; les incidences financières de ce projet sont en cours d'examen.

1039. Services d'information et de promotion. Au cours de la période examinée, le Bureau international a continué de publier des mises à jour du Guide pour le dépôt international des dessins et modèles industriels en français et en anglais.

1040. Développement du système de La Haye. Le Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels a tenu sa deuxième session, à Genève, du 27 au 30 avril 1992. Les 11 Etats suivants, membres de l'Union de La Haye, étaient représentés à la session : Allemagne, Espagne, France, Indonésie, Italie, Maroc, Monaco, Pays-Bas, République populaire démocratique de Corée, Suisse, Tunisie. Les 19 Etats suivants, membres de l'Union de Paris, étaient représentés par des observateurs : Algérie, Bulgarie, Chine, Côte d'Ivoire, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Iran (République islamique d'), Irlande, Japon, Libye, Mexique, Norvège, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Turquie, Viet Nam. Un représentant de la Namibie a aussi participé en qualité d'observateur. En outre, des représentants des deux organisations intergouvernementales et des 18 organisations non gouvernementales suivantes ont participé à la session en qualité d'observateurs : BBDM, CCE, ABA, AIM, AIPLA, AIPPI, ALAI, CCI, CELIBRIDE, COMITEXIL, FCPA, FICPI, ICSID, IFIA, JCPA, MPI, TMPDF, UNICE, UNIFAB, UPEPI.

1041. Les délibérations ont eu lieu sur la base du projet de traité sur l'enregistrement international des dessins et modèles industriels élaboré par le Bureau international.

1042. Ce projet de traité a pour but d'introduire dans le système de La Haye des dispositions destinées à encourager les Etats qui ne sont pas encore parties à l'Arrangement de La Haye à y adhérer, et de rendre l'utilisation du système plus aisée pour les déposants.

1043. Les principaux éléments du projet de traité sont les suivants : il a été proposé que l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (qui pourrait porter sur plusieurs dessins ou modèles industriels) soit effectué sur la base d'une demande internationale déposée directement auprès du Bureau international; cette demande ferait l'objet d'un examen quant à la forme et serait publiée par le Bureau international (avec une reproduction du dessin ou modèle). Les parties contractantes pourraient pendant une certaine période refuser les effets de l'enregistrement international en tant qu'enregistrement national ou régional. Cette période serait suffisamment longue pour que les parties contractantes qui procèdent à un examen des demandes quant au fond ou autorisent la formation d'une opposition à la procédure puissent participer au système d'enregistrement international. La durée initiale de la protection serait de cinq ans. Cette durée pourrait être prolongée par périodes supplémentaires de cinq ans. Toutes les parties contractantes devraient prévoir une durée minimale de protection de 10 ans,

mais tout renouvellement effectué après cette période de 10 ans n'aurait d'effet que dans les Etats désignés où la législation nationale ou régionale applicable prévoit une durée d'enregistrement des dessins et modèles industriels de plus de 10 ans (par exemple, le renouvellement d'un enregistrement international au-delà de 15 ans n'aurait d'effet que dans les Etats désignés où la durée de protection prévue par la législation applicable est supérieure à 15 ans).

1044. Le comité d'experts a procédé à un examen approfondi du projet de traité et a proposé des modifications. Il a fait, en particulier, une proposition tendant à permettre l'ajournement de la publication dans les parties contractantes dont la législation autorise cet ajournement.

1045. Il a aussi convenu que le Bureau international devait élaborer une version révisée du projet de traité, compte tenu des conclusions de la deuxième session, pour la prochaine session du comité (la troisième), en 1993.

1046. Maroc. En juillet, deux fonctionnaires nationaux de l'Office marocain de la propriété industrielle ont effectué un voyage d'étude sur le travail de l'OMPI en matière d'enregistrement international des marques et des dessins et modèles. Ce voyage s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

1047. Roumanie. En septembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à l'OMPI, un cours de formation sur les procédures administratives dans le cadre de l'Arrangement de La Haye, avant de se rendre à l'Office fédéral suisse de la propriété intellectuelle à Berne, pour une visite organisée par l'OMPI.

1048. Suisse. En août, le directeur général et deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus, sur l'invitation de la Fédération textile suisse, à Saint-Gall (Suisse), où ils ont visité deux usines textiles afin d'examiner des questions relatives à l'Arrangement de La Haye.

Arrangement de Lisbonne (concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international)

Objectif

1049. L'objectif est de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international (ci-après dénommé "Arrangement de Lisbonne").

Activités

1050. Le tableau qui suit indique le nombre des enregistrements internationaux effectués par le Bureau international de 1967 à 1992, ventilé par pays d'origine :

<u>Pays d'origine</u>	<u>Nombre d'enregistrements</u>
France	472
Tchécoslovaquie	108
Bulgarie	48
Hongrie	26
Italie	25
Algérie	19
Cuba	18
Tunisie	7
Portugal	4
Israël	1
Mexique	1
	—
<u>Total</u>	729
	===

Système du FRT (Traité sur le registre des films)

Objectif

1051. L'objectif est de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu du Traité sur l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles ("Traité sur le registre des films").

Activités

1052. Administration. En 1992, le fonctionnement du Service d'enregistrement international des films a été entièrement informatisé, autrement dit, tout le registre est tenu sur ordinateur et les demandes peuvent être déposées par des moyens informatisés. Deux cent onze demandes ont été reçues en 1992; toutes ont abouti à des enregistrements. Le nombre total des enregistrements effectués depuis l'ouverture du service d'enregistrement en 1991 s'établit à 360.

1053. Services d'information et de promotion. En janvier, un fonctionnaire du service d'enregistrement s'est rendu au Centre international de la cinématographie, à Paris, où il a eu des entretiens sur la promotion de l'utilisation du traité sur le registre des films et sur l'augmentation des adhésions à ce traité.

1054. En février, un fonctionnaire du service d'enregistrement s'est rendu au siège d'Eurêka audiovisuel, à Bruxelles, à des fins identiques.

1055. En octobre, à l'occasion de la Viennale 1992 (Festival international du cinéma, Vienne 1992), un fonctionnaire du Service d'enregistrement international des films s'est entretenu avec un certain nombre de participants des avantages du FRT.

[La quatrième partie suit]

QUATRIEME PARTIE : PROMOTION DE LA RECONNAISSANCE ET DU RESPECT UNIVERSELS
DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE; COOPERATION AVEC LES ETATS
ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES; PERSONNEL ET ACTIVITES DE SOUTIEN

Adhésion aux traités administrés par l'OMPI; coopération avec les Etats et les organisations

Objectif

1056. L'objectif général est de favoriser la prise de conscience de l'importance et des avantages de la propriété intellectuelle - propriété industrielle aussi bien que droit d'auteur - pour le progrès social, économique et culturel de tout pays.
1507. Dans cette optique, il s'agit naturellement pour l'OMPI d'encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer aux traités administrés par elle et de coopérer avec les Etats et avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

Activités

Promotion de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI

1058. Pendant la période examinée dans le présent rapport, l'OMPI a continué d'encourager les Etats à adhérer aux traités précités. En plus des activités mentionnées ci-après à propos de certains traités, des discussions ont eu lieu à ce sujet lors de missions de l'OMPI dans les Etats, notamment dans les pays en développement, lors de réunions avec des représentants de missions permanentes d'Etats à Genève et lors d'entretiens avec des délégations d'Etats à des réunions intergouvernementales. Des notes exposant les avantages de l'adhésion à certains traités ont été établies et envoyées aux autorités compétentes d'un certain nombre de pays.

Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

1059. Le 30 janvier 1992, la Lituanie a déposé son instrument d'adhésion à la Convention instituant l'OMPI; cette convention est entrée en vigueur à son égard le 30 avril 1992.
1060. Le 31 mars 1992, l'Albanie a déposé son instrument d'adhésion à la Convention instituant l'OMPI; cette convention est entrée en vigueur à son égard le 30 juin 1992.
1061. Le 12 juin 1992, la Slovénie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par la Convention instituant l'OMPI.
1062. Le 28 juillet 1992, la Croatie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par la Convention instituant l'OMPI.
1063. Le 21 octobre, la Lettonie a déposé son instrument d'adhésion à la Convention instituant l'OMPI; cette convention est entrée en vigueur à son égard le 21 janvier 1993.

1064. Le 18 décembre 1992, la République tchèque a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par la Convention instituant l'OMPI.

1065. Le 30 décembre 1992, la Slovaquie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par la Convention instituant l'OMPI.

1066. Le 16 février 1993, le Kazakhstan a déposé une déclaration de continuation selon laquelle il est lié par la Convention instituant l'OMPI

1067. Le dépôt de ces instruments et de ces déclarations a eu pour effet de porter à 134 le nombre des Etats parties à la Convention instituant l'OMPI : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Namibie, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Siège, Saint-Marin, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Traités assurant la protection matérielle de la propriété intellectuelle

1068. Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. Le 12 juin 1992, la Slovénie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par la Convention de Paris.

1069. Le 28 juillet 1992, la Croatie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par la Convention de Paris.

1070. Le 21 août 1992, le Brésil a déposé une déclaration par laquelle il étendait les effets de son adhésion à la Convention de Paris aux articles 1 à 12 de celle-ci.

1071. Le 21 septembre 1992, l'Ukraine a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par la Convention de Paris.

1072. Le 18 décembre 1992, la République tchèque a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par la Convention de Paris.

1073. Le 30 décembre 1992, la Slovaquie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par la Convention de Paris.

1074. Le 16 février 1993, le Kazakhstan a déposé une déclaration de continuation selon laquelle il est lié par la Convention de Paris.

1075. Le dépôt de ces instruments et de ces déclarations (à l'exception de la déclaration du Brésil) a eu pour effet de porter à 108 le nombre des Etats parties à la Convention de Paris : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Liban, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Siège, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Syrie, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

1076. Conformément à l'article 6^{ter}.1)a) et 3)a) de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, le Bureau international communique les armoiries, drapeaux et autres emblèmes d'Etat des pays parties à la Convention de Paris et les signes et poinçons officiels de contrôle et de garantie adoptés par ces Etats; il communique également, conformément à l'article 6^{ter}.1)b) et 3)b) de cette convention, les armoiries, drapeaux et autres emblèmes, sigles ou dénominations des organisations internationales intergouvernementales dont un ou plusieurs pays de l'Union sont membres. En 1992, le Bureau international a effectué quatre communications pour des Etats et cinq pour des organisations internationales intergouvernementales.

1077. Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques. Le 12 juin 1992, la Slovénie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par la Convention de Berne.

1078. Le 10 juillet 1992, la Chine a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Berne; cette convention est entrée en vigueur à son égard le 15 octobre 1992.

1079. Le 28 juillet 1992, la Croatie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par la Convention de Berne.

1080. Le 7 décembre 1992, la Gambie a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Berne; cette convention est entrée en vigueur à son égard le 7 mars 1993.

1081. Le 18 décembre 1992, la République tchèque a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par la Convention de Berne.

1082. Le 30 décembre 1992, la Slovaquie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par la Convention de Berne.

1083. Le dépôt de ces instruments et de ces déclarations a eu pour effet de porter à 95 le nombre des Etats parties à la Convention de Berne : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon,

Gambie, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Honduras, Hongrie, Inde, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Siège, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

1084. Arrangement de Madrid concernant la répression des indications de provenance fausses ou fallacieuses sur les produits. Le 18 décembre 1992, la République tchèque a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par l'Arrangement de Madrid.

1085. Le 30 décembre 1992, la Slovaquie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par l'Arrangement de Madrid.

1086. Le dépôt de ces déclarations a eu pour effet de porter à 31 le nombre des Etats parties à l'Arrangement de Madrid : Algérie, Allemagne, Brésil, Bulgarie, Cuba, Egypte, Espagne, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Liban, Liechtenstein, Maroc, Monaco, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal, République dominicaine, République tchèque, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Syrie, Tunisie, Turquie.

1087. Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets. Le 18 décembre 1992, la République tchèque a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par le Traité de Budapest.

1088. Le 30 décembre 1992, la Slovaquie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par le Traité de Budapest.

1089. Le dépôt de ces déclarations a eu pour effet de porter à 24 le nombre des Etats parties au Traité de Budapest : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Italie, Japon, Liechtenstein, Norvège, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse.

1090. Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome). Le 2 mars 1992, la Convention de Rome est entrée en vigueur à l'égard de l'Argentine, qui avait déposé son instrument de ratification de la convention le 2 décembre 1991.

1091. Le 30 juin 1992, l'Australie a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Rome; cette convention est entrée en vigueur à son égard le 30 septembre 1992.

1092. Le 6 octobre 1992, la Grèce a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Rome; cette convention est entrée en vigueur à son égard le 6 janvier 1993.

1093. Le dépôt de ces instruments a eu pour effet de porter à 40 le nombre des Etats parties à la Convention de Rome : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Barbade, Brésil, Burkina Faso, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica,

Danemark, El Salvador, Equateur, Espagne, Fidji, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Honduras, Irlande, Italie, Japon, Lesotho, Luxembourg, Mexique, Monaco, Niger, Norvège, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, République dominicaine, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Uruguay.

1094. Convention de Genève pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes. Au 1^{er} janvier 1993, le nombre des Etats parties à la Convention de Genève était de 44 : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Barbade, Brésil, Burkina Faso, Chili, Costa Rica, Danemark, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Israël, Italie, Japon, Kenya, Luxembourg, Mexique, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pérou, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni, Saint-Siège, Slovaquie, Suède, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela, Zaïre.

1095. Convention de Bruxelles concernant la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite. Le 3 novembre 1992, la Slovénie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par la Convention de Bruxelles.

1096. Le dépôt de cette déclaration a eu pour effet de porter à 15 le nombre des Etats parties à la Convention de Bruxelles : Allemagne, Australie, Autriche, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Grèce, Italie, Kenya, Maroc, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, Slovénie, Yougoslavie.

1097. Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique. Au 1^{er} janvier 1993, le nombre des Etats parties au Traité de Nairobi était de 32 : Algérie, Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Chili, Chypre, Congo, Cuba, Egypte, El Salvador, Ethiopie, Fédération de Russie, Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Inde, Italie, Jamaïque, Kenya, Mexique, Oman, Ouganda, Qatar, Saint-Marin, Sénégal, Sri Lanka, Syrie, Togo, Tunisie, Uruguay.

Traités instituant des classifications internationales dans le domaine des inventions, des marques et des dessins et modèles industriels.

1098. Arrangement concernant la classification internationale des brevets. Le 18 décembre 1992, la République tchèque a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par l'Arrangement.

1099. Le 30 décembre 1992, la Slovaquie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par l'Arrangement.

1100. Le dépôt de ces déclarations a eu pour effet de porter à 27 le nombre des Etats parties à l'Arrangement concernant la classification internationale des brevets : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse, Suriname.

1101. Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques. Le 12 juin 1992, la Slovénie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par l'Arrangement de Nice.

1102. Le 28 juillet 1992, la Croatie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par l'Arrangement de Nice.

1103. Le 18 décembre 1992, la République tchèque a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par l'Arrangement de Nice.

1104. Le 30 décembre 1992, la Slovaquie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par l'Arrangement de Nice.

1105. Le dépôt de ces déclarations a eu pour effet de porter à 36 le nombre des Etats parties à l'Arrangement de Nice : Algérie, Allemagne, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Bénin, Croatie, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Maroc, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Suriname, Tunisie, Yougoslavie.

1106. Arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques. Au 1^{er} janvier 1993, le nombre des Etats parties à l'Arrangement de Vienne était de cinq : France, Luxembourg, Pays-Bas, Suède, Tunisie.

1107. Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels. Le 12 juin 1992, la Slovénie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par l'Arrangement de Locarno.

1108. Le 28 juillet 1992, la Croatie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par l'Arrangement de Locarno.

1109. Le 18 décembre 1992, la République tchèque a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par l'Arrangement de Locarno.

1110. Le 30 décembre 1992, la Slovaquie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par l'Arrangement de Locarno.

1111. Le dépôt de ces déclarations a eu pour effet de porter à 19 le nombre des Etats parties à l'Arrangement de Locarno : Allemagne, Autriche, Croatie, Danemark, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Yougoslavie.

Traités établissant des systèmes dont l'application rend la protection des droits de propriété intellectuelle au niveau international plus sûre et moins onéreuse que celle qui peut résulter des demandes d'enregistrement distinctes dans les registres nationaux

1112. Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Le 1^{er} mai 1992, l'Irlande a déposé son instrument de ratification du PCT, qui est entré en vigueur à son égard le 1^{er} août 1992.

1113. Le 24 août 1992, le Portugal a déposé son instrument d'adhésion au PCT, qui est entré en vigueur à son égard le 24 novembre 1992.

1114. Le 1^{er} septembre 1992, la Nouvelle-Zélande a déposé son instrument d'adhésion au PCT, qui est entré en vigueur à son égard le 1^{er} décembre 1992.

1115. Le 21 septembre 1992, l'Ukraine a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par le PCT.

1116. Le 10 décembre 1992, le Viet Nam a déposé son instrument d'adhésion au PCT, qui est entré en vigueur à son égard le 10 mars 1993.

1117. Le 18 décembre 1992, la République tchèque a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par le PCT.

1118. Le 21 décembre 1992, le Niger a déposé son instrument d'adhésion au PCT, qui est entré en vigueur à son égard le 21 mars 1993.

1119. Depuis l'entrée en vigueur du PCT à l'égard du Niger, tous les Etats membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) sont aussi parties au PCT.

1120. Le 30 décembre 1992, la Slovaquie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par le PCT.

1121. Le 16 février 1993, le Kazakhstan a déposé une déclaration de continuation selon laquelle il est lié par le PCT.

1122. Le dépôt de ces instruments et de ces déclarations a eu pour effet de porter à 57 le nombre des Etats parties au PCT : Allemagne, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Congo, Côte d'Ivoire, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Grèce, Guinée, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Monaco, Mongolie, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Togo, Ukraine, Viet Nam.

1123. Arrangement de Madrid (enregistrement international des marques). Le 12 juin 1992, la Slovénie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par l'Arrangement de Madrid.

1124. Le 28 juillet 1992, la Croatie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par l'Arrangement de Madrid.

1125. Le 21 septembre 1992, l'Ukraine a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par l'Arrangement de Madrid.

1126. Le 18 décembre 1992, la République tchèque a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par l'Arrangement de Madrid.

1127. Le 30 décembre 1992, la Slovaquie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par l'Arrangement de Madrid.

1128. Le 16 février 1993, le Kazakhstan a déposé une déclaration de continuation selon laquelle il est lié par l'Arrangement de Madrid.

1129. Le dépôt de ces déclarations a eu pour effet de porter à 34 le nombre des Etats parties à l'Arrangement de Madrid : Algérie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chine, Croatie, Cuba, Egypte, Espagne, Fédération de Russie, France, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Liechtenstein, Luxembourg, Maroc, Monaco, Mongolie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suisse, Ukraine, Viet Nam, Yougoslavie.

1130. Arrangement de La Haye (dépôt international des dessins et modèles industriels). Le 15 avril 1992, la République populaire démocratique de Corée a déposé son instrument d'adhésion à l'Arrangement de La Haye; cet arrangement est entré en vigueur à son égard le 27 mai 1992.

1131. Le 17 juin 1992, la Roumanie a déposé son instrument d'adhésion à l'Arrangement de La Haye; cet arrangement est entré en vigueur à son égard le 18 juillet 1992.

1132. Le dépôt de ces instruments a eu pour effet de porter à 21 le nombre des Etats parties à l'Arrangement de La Haye : Allemagne, Belgique, Bénin, Egypte, Espagne, France, Hongrie, Indonésie, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Maroc, Monaco, Pays-Bas, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Saint-Siège, Sénégal, Suisse, Suriname, Tunisie.

1133. Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international. Le 18 décembre 1992, la République tchèque a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par l'Arrangement de Lisbonne.

1134. Le 30 décembre 1992, la Slovaquie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par l'Arrangement de Lisbonne.

1135. Le dépôt de ces déclarations a eu pour effet de porter à 17 le nombre des Etats parties à l'Arrangement de Lisbonne : Algérie, Bulgarie, Burkina Faso, Congo, Cuba, France, Gabon, Haïti, Hongrie, Israël, Italie, Mexique, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Togo, Tunisie.

1136. Traité sur le registre des films (Traité sur l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles). Le 29 avril 1992, l'Argentine a déposé son instrument d'adhésion au Traité sur le registre des films; ce traité est entré en vigueur à son égard le 29 juillet 1992.

1137. Le 18 décembre 1992, la République tchèque a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par le Traité sur le registre des films.

1138. Le 30 décembre 1992, la Slovaquie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle elle est liée par le Traité sur le registre des films.

1139. Le dépôt de cet instrument et de ces déclarations a eu pour effet de porter à sept le nombre des Etats parties au Traité sur le registre des films : Argentine, Autriche, Burkina Faso, France, Mexique, République tchèque, Slovaquie.

Coopération avec les Etats et les organisations internationales

Etats

1140. Albanie. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Zurich, à la SUIISA, un cours spécial de formation sur la gestion collective du droit d'auteur dirigé par un consultant suisse de l'OMPI. La formation comprenait une visite à l'OMPI et une visite à ARTISJUS, à Budapest, visites qui ont permis aux participants de se familiariser avec les aspects pratiques du droit d'auteur.

1141. En février, le président du Comité des sciences et techniques de l'Albanie s'est rendu au siège de l'OMPI, où il a rencontré le directeur général et plusieurs fonctionnaires de l'Organisation. Les entretiens ont porté sur l'adhésion éventuelle de l'Albanie à la Convention instituant l'OMPI et à d'autres traités administrés par l'OMPI, ainsi que sur l'assistance que l'OMPI pourrait fournir en ce qui concerne l'élaboration de lois nationales sur les brevets, les marques et les dessins et modèles industriels.

1142. En avril, dans le cadre du programme de formation de l'OMPI, un fonctionnaire national albanais a suivi un cours spécial de formation sur l'administration du droit d'auteur, au Bureau italien de propriété littéraire, artistique et scientifique et à la Société italienne des auteurs et éditeurs (SIAE), à Rome.

1143. Australie. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec un fonctionnaire de l'OMPI de la coopération entre l'Organisation et l'Australie en faveur des pays en développement dans la région Asie et Pacifique.

1144. Etats baltes. En janvier, une réunion de représentants des Etats baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) et des quatre Etats nordiques (Danemark, Finlande, Norvège, Suède), organisée par l'OMPI, s'est tenue à Genève en vue de permettre d'étudier les besoins des Etats baltes en matière de législation dans le domaine de la propriété industrielle et de coordonner l'assistance technique nécessaire pour mettre sur pied des administrations de la propriété industrielle dans ces Etats. Une loi type sur les brevets pour les Etats baltes, élaborée par le Bureau international, a aussi été examinée lors de cette réunion.

1145. En avril, un fonctionnaire du Ministère suédois de la justice a été invité à se rendre auprès du Bureau international de l'OMPI pour des entretiens portant sur la coopération entre l'OMPI et les pays nordiques dans le domaine du droit d'auteur en faveur des pays baltes.

1146. Du 2 au 4 septembre 1992, s'est tenu à Tallinn un séminaire régional sur le droit d'auteur et les droits voisins organisé par l'OMPI à l'intention des Etats baltes en coopération avec le Ministère estonien de la culture et avec l'aide du Ministère finlandais de l'éducation, de l'organisme finlandais chargé de la gestion collective de la reprographie, de l'utilisation secondaire des programmes de radio et de télévision et de la retransmission des émissions de radiodiffusion (KOPIOSTO), du Bureau international du droit d'auteur des compositeurs finlandais (TEOSTO) et du Fonds suédois pour la musique polaire. Le séminaire a réuni 45 participants d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie. Des exposés ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'Organisation venant de la Fédération de Russie ainsi que par des experts de Finlande, de Suède et des trois Etats baltes. Un autre fonctionnaire de l'OMPI a également participé au séminaire. Les conférenciers et les fonctionnaires de l'OMPI ont été reçus par le premier ministre estonien.

1147. Colloque sur la législation et la pratique en matière de propriété industrielle en Estonie, Lettonie et Lituanie (Helsinki). En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en tant que conférencier, à un colloque organisé par le Groupe finlandais de l'AIPPI, qui s'est tenu à Helsinki. Ce colloque a réuni quelque 150 participants.

1148. Bélarus. En septembre, à la demande du Gouvernement bélarussien, le Bureau international a envoyé ses observations sur les projets de lois relatives aux brevets, aux marques et aux dessins et modèles industriels du Bélarus.

1149. En octobre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, notamment des activités du PCIPI de l'OMPI et du disque compact ROM.

1150. En novembre, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI pour des entretiens portant sur l'élaboration d'une législation sur la propriété industrielle pour le Bélarus, sur la continuation de l'application à ce pays de certains traités administrés par l'OMPI, sur l'avenir de la coopération avec l'OMPI et sur la formation des fonctionnaires de l'office des brevets.

1151. Bosnie-Herzégovine. En septembre, le vice-président de la République, accompagné du ministre de la reconstruction et du développement et d'un autre fonctionnaire national, s'est rendu au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de l'assistance que pourrait fournir l'OMPI à la Bosnie-Herzégovine en ce qui concerne la rédaction de textes législatifs, la formation et l'aménagement des institutions, et pour demander des conseils quant à l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI.

1152. Bulgarie. En septembre, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation de l'exécution du projet de modernisation de l'Institut d'inventions et de rationalisations financé par le PNUD.

1153. En octobre, s'est tenu à Sofia le Colloque international "Marques et marchés" organisé par l'Institut d'inventions et de rationalisations de Bulgarie, la Chambre bulgare du commerce et de l'industrie et le Conseil des spécialistes en matière de brevets de Bulgarie, avec l'assistance de l'OMPI. Ce colloque a réuni quelque 150 participants venus d'Allemagne, de France, de Hongrie, de Pologne, de République de Corée, de Roumanie, du Royaume-Uni, de Slovaquie et de Tchécoslovaquie, ainsi que de nombreux fonctionnaires bulgares. Des exposés ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'Organisation ressortissant du Royaume-Uni, par 18 personnes représentant des administrations nationales, des universités et des instituts de recherche ainsi que par des avocats et des conseils en propriété industrielle invités par le Gouvernement bulgare. Le colloque a été suivi d'une table ronde sur l'automatisation de l'enregistrement des marques, au cours de laquelle un fonctionnaire de l'OMPI a fait une démonstration de l'utilisation du disque compact ROMARIN de l'OMPI.

1154. En décembre, un fonctionnaire national s'est rendu à l'Office autrichien des brevets, à Vienne, et à l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement, à Stockholm, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, pour étudier le système automatisé de gestion des marques de ces offices. Ce voyage a été effectué au titre du projet national financé par le PNUD.

1155. Canada. En août, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Hull (Canada), au siège de la Direction générale de la propriété intellectuelle, pour examiner la question de la coopération entre l'OMPI et cette direction, notamment en ce qui concerne les systèmes de traduction automatisée pour l'enregistrement des marques et les plans d'automatisation du Bureau canadien des marques de commerce.

1156. Croatie. En septembre, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de questions relatives aux droits de propriété industrielle en Croatie. A cette occasion, des projets de lois sur les brevets et sur les marques élaborés par le Bureau international à la demande du Gouvernement croate ont été remis aux visiteurs.

1157. En octobre, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de la protection de la propriété industrielle en Croatie.

1158. Tchécoslovaquie. En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI pour étudier les conséquences éventuelles, sur le système de propriété industrielle, d'une séparation des républiques tchèque et slovaque en deux Etats.

1159. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu avec le directeur général de l'OMPI, à Genève, des dispositions transitoires concernant l'application de certains traités administrés par l'OMPI.

1160. En décembre, trois fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de questions relatives à l'établissement d'offices de la propriété industrielle distincts pour les futures républiques tchèque et slovaque.

1161. Estonie. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont pris part, à Genève, à une réunion de représentants des trois Etats baltes et des quatre pays nordiques, organisée par l'OMPI pour permettre l'examen de questions relatives à la propriété industrielle, notamment en ce qui concerne la coopération future (voir aussi le paragraphe 1144).

1162. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Tallinn, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de l'élaboration d'un projet de loi sur le droit d'auteur, de l'adhésion de l'Estonie à la Convention de Berne et de la modernisation du système de gestion collective du droit d'auteur en Estonie. Il a aussi présenté à l'Université de Tartou un exposé sur le rôle et les activités de l'OMPI.

1163. En juin, deux fonctionnaire de l'OMPI se sont rendus à Tallinn et à Tartou, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux et des représentants de l'Université de Tartou du nouveau projet de loi sur le droit d'auteur de l'Estonie fondé sur un projet de texte élaboré par le Bureau international. Ils se sont également entretenus de la tenue en septembre 1992, à Tallinn, d'un séminaire sur le droit d'auteur organisé à l'intention des trois Etats baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie), par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement finlandais et les sociétés d'auteurs finlandaise et suédoise.

1164. En juillet, trois fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec le directeur général et plusieurs fonctionnaires de l'Organisation de l'élaboration de la législation relative à la propriété industrielle pour l'Estonie et pour obtenir des renseignements sur la procédure à suivre en vue de l'adhésion à des traités administrés par l'OMPI.

1165. En juillet aussi, le Bureau international a envoyé, à la demande des autorités nationales, ses observations sur le nouveau projet de loi estonienne sur le droit d'auteur.

1166. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux, à Tallinn, des activités de coopération entre l'OMPI et l'Estonie dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

1167. En octobre et novembre, un fonctionnaire national s'est rendu auprès des organismes de gestion collective de Finlande, de Suède et de Suisse ainsi qu'au siège de l'OMPI dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI.

1168. En décembre, un représentant du gouvernement s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de la question de l'adhésion de l'Estonie à la Convention de Berne.

1169. Finlande. En mai, le directeur général a pris part à la célébration du cent cinquantième anniversaire de la délivrance du premier brevet finlandais, organisée par l'Office finlandais des brevets. A l'occasion de cette manifestation marquant 150 ans d'activité inventive et créatrices et de savoir-faire, il a prononcé une allocution à l'Université d'Helsinki.

1170. France. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Paris, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) des activités financées en 1992 par une contribution spéciale du Gouvernement français destinée aux activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle.

1171. En octobre, le directeur général, promu officier de la Légion d'honneur, a reçu sa décoration à Paris, au Ministère de l'éducation nationale et de la culture, des mains du secrétaire d'Etat auprès du Ministère de l'éducation nationale et de la culture.

1172. Géorgie. En novembre, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation du projet de législation sur la propriété industrielle de la Géorgie, de la continuation de l'application à ce pays de certains traités administrés par l'OMPI et de l'éventuelle adhésion de la Géorgie à ces traités. A cette occasion, des fonctionnaires de l'OMPI ont fourni une assistance et des conseils pour la rédaction d'un avis concernant la situation de la propriété industrielle en Géorgie. Ils ont également fait part de leurs observations sur la législation géorgienne en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels.

1173. Allemagne. En février, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI afin de s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation de questions relatives à la protection des programmes d'ordinateur par les brevets et par le droit d'auteur.

1174. En décembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de l'appui que continuerait d'apporter l'Allemagne aux activités de l'OMPI en matière de coopération pour le développement, ainsi que de questions relatives au Traité sur le droit des brevets.

1175. Hongrie. En février, le directeur général de l'OMPI a reçu la visite du président de la Cour suprême de Hongrie et s'est entretenu avec lui, notamment, de l'état et de l'évolution récente des lois hongroises sur la propriété intellectuelle.

1176. En avril, le ministre sans portefeuille et président du Comité national du développement technique, accompagné d'un fonctionnaire de ce comité, s'est rendu au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec le directeur général de questions d'intérêt commun.

1177. En ce qui concerne la proposition, faite par la délégation de la Hongrie aux sessions de 1991 des organes directeurs, de créer à Budapest un centre OMPI des pays d'Europe centrale et orientale pour l'information, la recherche et la formation en matière de propriété intellectuelle, le Bureau international n'est pas encore en mesure de faire des propositions concrètes étant donné la rapidité des nombreux changements qui se produisent dans ces parties de l'Europe, tels que, notamment, la dissolution de l'Union soviétique en décembre 1991 et l'apparition de nouveaux Etats sur une partie du territoire de la Yougoslavie.

1178. En septembre, le directeur général a assisté à une session extraordinaire de l'Assemblée de l'Association hongroise des inventeurs, tenue à Budapest.

1179. A l'occasion de son séjour à Budapest, le directeur général a été reçu par le premier ministre hongrois, et s'est entretenu de questions d'intérêt commun avec celui-ci ainsi qu'avec un autre ministre et des fonctionnaires nationaux. A cette même occasion, le directeur général a rencontré des représentants des syndicats d'auteurs et d'artistes interprètes ou exécutants.

1180. Israël. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en tant que conférencier, à Tel Aviv, à une conférence sur le droit et les techniques de l'information organisée par l'Association des industries israéliennes.

1181. Japon. En février, un fonctionnaire national de l'Agence pour les affaires culturelles s'est rendu au siège de l'OMPI pour s'entretenir de la coopération avec l'Organisation.

1182. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'Office japonais des brevets, à Tokyo, où il a eu des entretiens sur les bases de données relatives aux brevets et aux marques et leur stockage sur disque compact ROM. Il a aussi donné des renseignements sur la classification de Nice et la classification de Vienne, expliqué le système ROMARIN et examiné les possibilités de coopération entre l'Office japonais des brevets et l'OMPI à cet égard. L'office a déclaré vouloir encore renforcer sa coopération avec l'OMPI dans ce domaine d'activité.

1183. En avril, le directeur général et un fonctionnaire de l'OMPI se sont rendus à Tokyo, où ils se sont entretenus avec le ministre du commerce international et de l'industrie et le directeur de l'Office japonais des brevets de questions d'intérêt commun.

1184. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Tokyo, à la réunion d'évaluation et de planification organisée par l'Office japonais des brevets en vue d'examiner les activités menées par l'OMPI, au titre de son programme de coopération pour le développement, dans le cadre de l'accord instituant un fonds fiduciaire alimenté par une contribution volontaire du Gouvernement japonais. Les participants ont évalué les activités entreprises dans le cadre de cet accord au cours du dernier exercice budgétaire japonais (avril 1991-mars 1992) et ont examiné le programme de nouvelles activités envisagé pour l'exercice suivant (avril 1992-mars 1993).

1185. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation de la possibilité, pour l'OMPI et le Japon, de mettre sur pied en commun un programme de coopération pour le développement dans le domaine du droit d'auteur pour les pays d'Asie. Les entretiens ont aussi porté sur la possibilité d'asseoir une telle collaboration sur un accord instituant un fonds fiduciaire spécial.

1186. En juin, à l'occasion de la dixième session du Comité exécutif de coordination du PCIPI, à Tokyo, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur les activités de l'Organisation, notamment dans le cadre du PCIPI, à quelque cent trente employés de l'Office japonais des brevets.

1187. En juillet, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités à mener dans le cadre d'un accord instituant un fonds fiduciaire japonais pour les années 1992-1993.

1188. En septembre, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils se sont entretenus avec le directeur général de questions relatives au projet de traité sur le droit des brevets.

1189. En septembre aussi, une délégation de l'Agence japonaise des affaires culturelles s'est rendue au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec plusieurs fonctionnaires de l'Organisation, notamment de questions juridiques concernant l'enregistrement à domicile.

1190. En novembre, un groupe d'étude composé de représentants des services juridiques et des services des brevets de plusieurs grandes sociétés japonaises s'est rendu au siège de l'OMPI, où une séance d'information sur les activités de l'Organisation a été organisée à son intention.

1191. En novembre aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à Tokyo, en tant que conférencier, au colloque régional pour l'Asie sur le droit d'auteur, organisé par l'Association japonaise de l'industrie de l'enregistrement (RIAJ) pour célébrer le cinquantième anniversaire de sa fondation.

1192. En novembre toujours, ce même fonctionnaire s'est entretenu avec des fonctionnaires du Bureau des affaires culturelles de la coopération entre l'OMPI et le Japon et du projet de loi japonaise sur l'enregistrement à domicile.

1193. En décembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de questions relatives au projet de traité sur le droit des brevets.

1194. Kazakhstan. En novembre, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la situation actuelle en matière de protection de la propriété industrielle et des perspectives d'avenir, de l'assistance de l'OMPI pour la rédaction de projets de loi et pour la formation dans le cadre du PCT et de l'Arrangement de Madrid, ainsi que de la procédure d'extension aux Etats successeurs des demandes selon le PCT. A cette occasion, des fonctionnaires de l'OMPI ont fourni des conseils et une assistance pour la rédaction d'un avis concernant la situation de la propriété industrielle au Kazakhstan et d'un projet de loi sur la protection des marques et des appellations d'origine.

1195. Lettonie. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont pris part, à Genève, à une réunion de représentants des trois Etats baltes et des quatre pays nordiques, organisée par l'OMPI pour permettre l'examen de questions relatives à la propriété industrielle, notamment en ce qui concerne la coopération future (voir aussi le paragraphe 1144).

1196. En janvier également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Riga, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux, notamment, de l'élaboration d'une loi sur le droit d'auteur pour la Lettonie, de l'adhésion éventuelle de ce pays à la Convention de Berne, de la création de sociétés d'auteurs et de l'assistance de l'OMPI pour ce qui est de la formation dans le domaine du droit d'auteur.

1197. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation du projet de législation de la Lettonie en matière de propriété industrielle et de l'adhésion éventuelle de ce pays à des traités administrés par l'OMPI.

1198. En octobre, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation de l'élaboration d'une législation sur la propriété industrielle pour la Lettonie avant de se rendre, à la fin du mois d'octobre, à l'Office fédéral suisse de la propriété intellectuelle, à Berne, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI.

1199. En décembre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

1200. Lituanie. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont pris part, à Genève, à une réunion de représentants des trois Etats baltes et des quatre pays nordiques, organisée par l'OMPI pour permettre l'examen de questions relatives à la propriété industrielle, notamment en ce qui concerne la coopération future (voir aussi le paragraphe 1144).

1201. En mars, à la demande des autorités nationales, le Bureau international a envoyé ses observations sur un projet de décret relatif à des mesures provisoires dans le domaine de la propriété industrielle.

1202. En avril, le Bureau international a envoyé aux autorités nationales, à leur demande, des observations sur le projet de décret du Gouvernement lituanien relatif à la protection juridique de la propriété industrielle en Lituanie.

1203. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de la situation en matière de propriété industrielle en Lituanie.

1204. En mai également, le Bureau international a envoyé aux autorités nationales, à leur demande, le projet de texte de l'avis relatif au décret du Gouvernement de la République de Lituanie sur la protection de la propriété industrielle et le projet de loi lituanienne sur les marques, qui avaient été tous deux examinés au cours de la visite susmentionnée.

1205. En septembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de questions concernant l'application de certains traités administrés par l'OMPI.

1206. Malte. En juillet, trois fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI pour des entretiens sur l'adhésion de Malte au PCT et d'autres activités de coopération.

1207. En juillet aussi, en réponse à la demande du Gouvernement maltais, le Bureau international a élaboré un projet de loi sur les brevets, assorti d'un commentaire, qui a été remis à l'un des fonctionnaires nationaux à l'occasion de sa visite au siège de l'OMPI.

1208. En octobre, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, à leur demande, un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

1209. Pologne. En février, le Bureau international, à la demande des autorités nationales, a formulé des avis sur les projets de modification de la loi sur le droit d'auteur.

1210. En mars, un fonctionnaire de la Radio-Télévision polonaise s'est rendu au siège de l'OMPI pour traiter de questions de droit d'auteur touchant à la radiodiffusion par satellite et à la télévision par câble.

1211. Portugal. En mai, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation des activités de coopération pour le développement qui seront menées conjointement par le Portugal et l'OMPI.

1212. En octobre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation d'un séminaire destiné aux pays lusophones d'Afrique, qui serait organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement portugais et la Société des auteurs portugais (SPA) et se tiendrait à Lisbonne en 1993.

1213. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Lisbonne, à une réunion organisée conjointement par l'OMPI, le Ministère portugais de la culture (Direction des spectacles et des beaux-arts) et l'Institut interaméricain de droit d'auteur (IIDA), consacrée au deuxième Congrès ibéro-américain sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui doit se tenir au Portugal en 1994.

1214. Roumanie. En février, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant suisse se sont rendus à Bucarest, où ils se sont entretenus avec les autorités nationales de la modernisation de la législation sur le droit d'auteur et du système de gestion collective du droit d'auteur.

1215. En février aussi, deux fonctionnaires roumains se sont rendus à l'OMPI pour examiner des questions juridiques relatives au droit d'auteur.

1216. En avril, le Bureau international a envoyé aux autorités nationales, à leur demande, des observations sur le projet de loi roumaine relative au droit d'auteur.

1217. En juillet, un fonctionnaire du Fonds littéraire de la Roumanie s'est rendu dans les locaux de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) à Paris et au siège de l'OMPI dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI.

1218. En septembre, trois fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de questions concernant la coopération.

1219. En octobre s'est tenu à Bucarest un colloque sur les inventions de salariés organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office d'Etat pour les inventions et les marques de Roumanie. Environ 200 participants, appartenant à l'administration ou au secteur industriel de Roumanie, de Bulgarie, de Hongrie, de Pologne, de Slovénie et de Tchécoslovaquie, ont suivi ce colloque. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant d'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique, de France, du Japon et de Suède et par un spécialiste du Canada et deux spécialistes de Roumanie.

1220. En octobre aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a pris part, en tant que conférencier, à un séminaire international concernant l'application des conventions internationales sur le droit d'auteur et les droits voisins - Droit d'auteur : zones sensibles; moyens de prévenir la piraterie -, organisé à Bucarest par le Ministère roumain de la culture avec le concours de l'Unesco.

1221. Fédération de Russie. En janvier, à la demande des autorités nationales, le Bureau international a envoyé des observations sur les projets de lois de la Fédération de Russie relatives aux brevets, aux marques, aux circuits intégrés et au logiciel.

1222. En février, un haut fonctionnaire de l'Association russe des industriels et des entrepreneurs s'est rendu au siège de l'OMPI pour recueillir des informations supplémentaires sur la propriété industrielle. Un accord de coopération entre l'OMPI et cette association a été signé.

1223. En mars, le ministre des sciences, de l'enseignement supérieur et de la politique technique de la Fédération de Russie, accompagné de fonctionnaires nationaux, s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation de la protection de la propriété industrielle dans la Fédération de Russie ainsi que d'autres questions d'intérêt commun.

1224. En mars et avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Moscou pour s'entretenir avec divers fonctionnaires et les membres du groupe de rédaction dans le domaine du droit d'auteur du Conseil suprême de la Fédération de Russie du projet de loi sur le droit d'auteur de ce pays et de l'adhésion éventuelle de la Fédération de Russie à la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques, à la Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion et à la Convention de Genève pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes. A cette occasion, il s'est aussi entretenu, notamment, avec de hauts fonctionnaires du Conseil suprême de la Fédération de Russie et avec le directeur général de l'Agence russe pour la propriété intellectuelle (RAIS) du projet de loi sur le droit d'auteur ainsi que du statut et des activités de la RAIS.

1225. En mai, le président du Sous-comité pour les sciences et les techniques de pointe du Parlement russe, un fonctionnaire du Comité pour les brevets et les marques et le directeur général de l'Agence russe pour la propriété intellectuelle se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils ont rencontré le directeur général et plusieurs fonctionnaires de l'Organisation. Les entretiens qu'ils ont eu au cours de leur visite ont porté sur la situation en matière de propriété industrielle dans la Fédération de Russie, sur le projet de loi russe sur le droit d'auteur et sur l'adhésion éventuelle de la Fédération de Russie à plusieurs traités administrés par l'OMPI, ainsi que sur la coopération entre la RAIS et l'OMPI.

1226. En septembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI des procédures en matière de brevets et de l'informatisation des opérations relatives aux brevets.

1227. En octobre, à la demande des autorités nationales, le Bureau international a envoyé ses observations sur le projet de loi sur le droit d'auteur.

1228. Slovénie. En juin, le ministre des sciences et des techniques, accompagné de deux fonctionnaires nationaux, s'est rendu au siège de l'OMPI, où il a rencontré le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation. Les entretiens ont porté sur la situation en matière de propriété industrielle en Slovénie, sur l'intention de ce pays d'adhérer à d'autres traités administrés par l'OMPI et sur la possibilité d'une assistance technique de l'OMPI dans le domaine de la formation, de l'administration et de la documentation.

1229. En juin aussi, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions juridiques et administratives relatives à la propriété industrielle.

1230. En septembre, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation de questions relatives aux droits de propriété industrielle en Slovénie.

1231. En septembre aussi, à la demande des autorités nationales, le Bureau international a envoyé des observations sur les modifications qu'il est proposé d'apporter aux lois sur la propriété industrielle de Slovénie.

1232. En septembre encore, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation d'un projet de loi sur le droit d'auteur.

1233. En novembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation des procédures relatives aux brevets et de l'éventuelle adhésion de la Slovénie au PCT.

1234. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Ljubljana, à une cérémonie au cours de laquelle le premier brevet a été délivré en application de la loi slovène sur les brevets, en présence du président de la République et du ministre des sciences et des techniques ainsi que de quelque 150 personnes.

1235. Espagne. En février, à la demande du ministre espagnol de la culture, le Bureau international a donné son avis sur un projet de loi portant révision de la loi espagnole sur la propriété intellectuelle.

1236. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à Madrid, en tant que conférencier, à une réunion européenne sur le droit d'auteur et les droits voisins organisée par le Ministère espagnol de la culture, la CCE et la SGAE.

1237. En septembre, à l'invitation du Gouvernement espagnol, le directeur général a visité l'exposition universelle de Séville.

1238. En septembre également, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en tant que conférencier, à un séminaire national sur le droit d'auteur organisé par le Ministère espagnol de la culture et l'Université internationale Menéndez y Pelayo de Séville.

1239. Suède. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Stockholm, à la célébration du centenaire de l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement.

1240. En septembre aussi, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec le directeur général de questions d'intérêt commun.

1241. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Stockholm, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires de l'Agence suédoise d'aide au développement international (ASDI) et de l'Agence suédoise pour la coopération technique et économique internationale (BITS) de la coopération entre l'OMPI et la Suède en faveur des pays en développement.

1242. Tadjikistan. En novembre et décembre, le vice-président de l'Académie des sciences s'est rendu au siège de l'OMPI pour s'entretenir de la législation du Tadjikistan sur la propriété industrielle et de l'éventuelle adhésion de ce pays aux traités administrés par l'OMPI.

1243. Turquie. En avril, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation de diverses questions de coopération, et en particulier du renforcement du système de la propriété industrielle en Turquie.

1244. En juillet, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI pour s'entretenir de la situation en matière de propriété industrielle en Turquie et de la coopération entre l'OMPI et la Turquie.

1245. En septembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des incidences juridiques et techniques de l'éventuelle adhésion de la Turquie au PCT.

1246. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le PCT lors du Colloque international sur les systèmes de brevets et les organisations ou offices de brevets organisé par le Département de la propriété industrielle, qui s'est tenu à Ankara.

1247. En décembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des préparatifs en vue de l'adhésion de la Turquie au PCT et d'un éventuel projet national financé par le PNUD.

1248. Ukraine. En mai, le président du Comité d'Etat ukrainien des sciences et des techniques s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de la situation en matière de propriété industrielle en Ukraine et de l'adhésion éventuelle de ce pays à des traités relatifs à la propriété industrielle administrés par l'OMPI.

1249. En juillet, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de l'élaboration de la législation relative à la propriété industrielle pour l'Ukraine et de l'application, par ce pays, de traités administrés par l'OMPI. Ces personnes ont reçu, à leur demande, une copie d'une déclaration type de continuation d'application à l'Ukraine des traités auxquels était partie l'ancienne Union soviétique ainsi qu'un projet d'avis sur la protection des droits de propriété industrielle en Ukraine en attendant l'entrée en vigueur de la législation nationale relative à la propriété industrielle.

1250. En juillet également, le Bureau international a envoyé, à la demande des autorités nationales, ses observations sur la compatibilité du projet de loi ukrainienne sur le droit d'auteur avec la Convention de Berne, la Convention de Rome et la Convention de Genève.

1251. En août, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils ont eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation au sujet du projet de loi ukrainienne sur le droit d'auteur. En septembre, le Bureau international a envoyé au Gouvernement ukrainien, sur sa demande, une note contenant ses observations sur le projet de loi sur le droit d'auteur de l'Ukraine.

1252. En septembre également, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de questions relatives à l'adhésion de l'Ukraine à certains traités administrés par l'OMPI et à la protection de la propriété industrielle en Ukraine.

1253. En octobre, à la demande des autorités nationales, le Bureau international a établi et envoyé à celui-ci un avis sur l'ordonnance provisoire concernant la protection juridique de la propriété industrielle en Ukraine.

1254. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions concernant essentiellement la législation ukrainienne sur la propriété industrielle.

1255. Royaume-Uni. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé, à Amsterdam, lors d'une conférence internationale intitulée "Transfert mondial des techniques (les possibilités qu'offrent la délivrance de brevets et la concession de licences au niveau international)", organisée conjointement par l'Office des brevets du Royaume-Uni et le Groupe britannique des techniques.

1256. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Londres, à une conférence sur la protection et l'exploitation de la propriété intellectuelle en Russie et dans l'ancienne Union soviétique, organisée par Interforum Services Ltd., institution privée britannique, en collaboration avec l'Office des brevets du Royaume-Uni. Cette conférence a réuni environ 45 participants, essentiellement des avocats spécialisés en brevets et des conseillers juridiques de sociétés.

1257. Etats-Unis d'Amérique. En février, le directeur général a reçu une délégation des Etats-Unis d'Amérique conduite par un membre du Congrès. Les entretiens ont porté sur les traités et la législation dans le domaine du droit d'auteur.

1258. En mars, le directeur général et un fonctionnaire de l'OMPI se sont rendus à Washington, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique et avec des membres du Congrès de questions touchant, notamment, au PCT, au Protocole de Madrid et à l'Arrangement de La Haye ainsi que d'autres questions d'intérêt commun.

1259. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique, à Washington, pour des entretiens portant sur des questions d'intérêt commun.

1260. En juillet, trois fonctionnaires du Bureau général de la comptabilité des Etats-Unis d'Amérique se sont rendus au siège de l'OMPI pour recueillir des informations sur le Traité sur le droit des brevets, dans le cadre d'une étude consacrée aux problèmes découlant de la diversité des législations nationales et régionales en matière de brevets.

1261. En juillet aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a parlé des activités menées par l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur devant le Comité des Communautés européennes de la Chambre de commerce des Etats-Unis, à Bruxelles.

1262. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Washington, à la journée de l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique, organisée conjointement par l'office et par l'Intellectual Property Owners, Inc. (IPO).

Nations Unies

1263. Le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux travaux de plusieurs organes intersecrétariats du système des Nations Unies chargés de faciliter la coordination des politiques et des activités des organisations du système. Parmi ces organes figurent notamment le Comité administratif de coordination (CAC), composé des chefs de secrétariat de toutes les organisations du système et présidé par le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est réuni à Genève, en avril, et à New York, en octobre et en novembre-décembre, son Comité d'organisation, qui s'est réuni à New York, en février, à Genève, en mars et en avril, et à New York, en octobre, son Comité consultatif pour les questions de fond (CCQF) - opérations -, qui s'est réuni à Genève, en mars, en avril et en mai, son Comité consultatif pour les questions de fond (programmes) (CCQF-PROG), qui s'est réuni à Genève, en mars, son Comité consultatif pour les questions administratives (questions financières et budgétaires) (CCQA-FB), qui s'est réuni à Genève, en mars, et à New York, en août-septembre, son Comité consultatif pour les questions administratives (questions de personnel et questions administratives générales) (CCQA-PER), qui s'est réuni à New York, en mars, à Londres, en juillet, et à Vienne, en octobre, le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui s'est réuni à Montréal, en juillet, la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), qui s'est réunie à Londres, en juillet, et le Centre international de calcul (CIC), dont le Comité de gestion a tenu sa cinquantième session à Genève, en septembre.

1264. A la demande du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à New York, l'OMPI a fourni des renseignements sur ses activités, destinés à figurer, notamment, dans des rapports concernant les questions touchant l'environnement, l'assistance aux Etats d'Afrique de première ligne, la

coopération avec l'OUA, l'application de diverses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, la science et la technique au service du développement, la coopération économique internationale et la coopération pour le développement, etc.

1265. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Windhoek (Namibie), à un séminaire organisé par le Centre des Nations Unies contre l'apartheid, consacré aux problèmes socio-économiques de l'Afrique du Sud et au rôle qui incombera aux organisations du système des Nations Unies pour contribuer à les résoudre.

1266. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a pris part, à Genève, à des consultations interorganisations sur le suivi du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés.

1267. En juillet, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à New York, aux débats de haut niveau du Conseil économique et social (ECOSOC) de l'ONU. L'un des deux fonctionnaires de l'OMPI s'est entretenu, à New York, avec des fonctionnaires de l'ONU de questions d'intérêt commun.

1268. En août, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté à la neuvième réunion internationale des organisations non gouvernementales sur la question de Palestine, qui s'est tenue à Genève. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

1269. Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme (Genève). En septembre, un fonctionnaire du centre s'est rendu au siège de l'OMPI pour se renseigner sur les activités de l'Organisation.

1270. CNUED (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement). En mai, le Bureau international a soumis au secrétariat de la CNUED ses observations concernant un projet de document de la CNUED sur quelques aspects opérationnels du transfert d'écotechniques pour la conférence susmentionnée.

1271. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la Conférence de Rio de Janeiro ("Sommet de la Terre").

1272. CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). En janvier, l'OMPI a été représentée, à Genève, à la dix-septième session extraordinaire (II^e partie) du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED.

1273. En février, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi, à Carthagène (Colombie), la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

1274. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une réunion non officielle organisée par la CNUCED en vue d'examiner des programmes touchant aux réformes des politiques commerciales, à l'expansion du commerce intra-régional et à l'orientation des petites et moyennes entreprises vers l'exportation dans la région Asie et Pacifique.

1275. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi, à Genève, la onzième session du Groupe d'experts intergouvernemental de la CNUCED sur les pratiques commerciales restrictives.

1276. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi, à Genève, la première session du Groupe de travail spécial de la CNUCED sur la comparaison de l'expérience des pays en matière de privatisation.

1277. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En janvier, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Genève, à la réunion intergouvernementale du PNUD tenue au titre du programme régional pour l'Europe et visant à préparer le cinquième cycle du PNUD (1992-1996). Les fonctionnaires de l'OMPI se sont aussi entretenus avec des fonctionnaires du PNUD de la proposition de reconduire le projet, financé par le PNUD et exécuté par l'OMPI, relatif aux services d'information en matière de brevets dans les pays d'Europe centrale et orientale.

1278. En février, un fonctionnaire de l'OMPI a pris part, à New York, à la réunion d'organisation pour 1992 et à la session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUD. Il a également pris part, à New York, à une réunion interorganisations avec le PNUD concernant l'orientation des ressources spéciales du Programme vers le transfert et l'adaptation de techniques.

1279. En mai, plusieurs fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la trente-neuvième session du Conseil d'administration du PNUD, qui s'est tenue à Genève. Le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Genève, avec de nombreux représentants du PNUD du financement par cet organisme des activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI.

1280. En juillet, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à New York et à Genève, avec des fonctionnaires du PNUD du financement de plusieurs projets régionaux et nationaux qui sont à l'étude.

1281. En août, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi, à Genève, la réunion interrégionale d'experts du PNUD sur la privatisation, au cours de laquelle l'expérience de quelque 14 pays de toutes les régions du monde engagés sur la voie de la privatisation a été examinée.

1282. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à New York, à une réunion interorganisations sur "Le renforcement du rôle du secteur privé dans le développement", organisée par le PNUD.

1283. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à New York, à la réunion consultative interorganisations convoquée une fois par an par le PNUD.

1284. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Vienne, à une réunion des fonctionnaires chargés des questions d'environnement (DOEM) du système des Nations Unies.

1285. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). En octobre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Genève, au forum de l'UNITAR sur les possibilités données aux communautés diplomatiques d'avoir accès et recours aux systèmes d'information des Nations Unies. En octobre également, un fonctionnaire de l'OMPI a parlé de l'Organisation au cours d'un séminaire d'information sur le système des Nations Unies organisé par l'UNITAR à l'intention des diplomates en poste à Genève.

1286. Exposition d'informations interorganisations des Nations Unies. En octobre, le directeur général et deux fonctionnaires de l'OMPI ont visité, à New York, l'exposition d'informations interorganisations des Nations Unies organisée par l'ONU à l'occasion de son quarante-septième anniversaire. L'OMPI y tenait son propre stand.

1287. Equipe spéciale interorganisations des Nations Unies. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Addis-Abeba, à une réunion extraordinaire de l'Equipe spéciale interorganisations des Nations Unies consacrée à la situation économique critique, au relèvement et au développement des pays d'Afrique, qui s'est tenue au siège de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

1288. Corps commun d'inspection (CCI). Au cours de la période examinée, l'OMPI a reçu du CCI les rapports ci-après intéressant, entre autres organisations, l'OMPI : "Coopération entre le système des Nations Unies et les institutions financières multilatérales"; "Vers un réseau intégré de bibliothèques au sein du système des Nations Unies" et "Décentralisation des organismes du système des Nations Unies". Ces rapports du CCI ont été distribués par l'ONU à tous les Etats membres de l'OMPI et des unions administrées par celle-ci et peuvent être consultés au Bureau international.

1289. Au cours de cette même période, l'OMPI a fourni au CCI des informations et des données pour une étude sur le transfert de techniques par des organisations du système des Nations Unies. Elle a également transmis au CCI des observations au sujet des projets de rapport du Corps commun d'inspection sur un réseau intégré de bibliothèques au sein du système des Nations Unies et sur la décentralisation des organismes du système des Nations Unies. L'OMPI a aussi aidé le Comité administratif de coordination (CAC) à élaborer des observations sur des rapports du CCI intitulés "Coopération entre le système des Nations Unies et les institutions financières multilatérales", "Chevauchement de classes de postes" et "Avantages et inconvénients du système de classement des emplois".

1290. GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). En juillet et en octobre, des fonctionnaires de l'OMPI ont parlé des activités de l'Organisation à deux groupes de stagiaires du GATT au cours d'une visite qu'ils ont effectuée au siège de l'OMPI.

1291. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Genève, à la quarante-huitième session des Parties contractantes du GATT.

1292. Organisation internationale du travail (OIT). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi, à Genève, la réunion tripartite de l'OIT (rassemblant des représentants des travailleurs, des employeurs et des Etats) sur les conditions d'emploi et de travail des artistes interprètes ou exécutants.

1293. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, au siège de l'Unesco, à Paris, à la troisième session ordinaire du Comité intergouvernemental de la Décennie mondiale du développement culturel.

1294. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à la troisième réunion des coordonnateurs de la Décennie mondiale du développement culturel.

1295. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Paris, à une réunion de réflexion organisée par l'Unesco et intitulée "Le droit d'auteur face aux défis de l'an 2000".

1296. Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) (Banque mondiale). En mars et en mai, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à la Banque mondiale, à Washington, pour des entretiens sur d'éventuels domaines de coopération entre la Banque mondiale et l'OMPI.

1297. En mai aussi, un fonctionnaire de la Banque mondiale s'est rendu au siège de l'OMPI, pour des entretiens consacrés à un séminaire d'information que l'OMPI pourrait organiser à l'intention du personnel de la banque sur les questions de propriété intellectuelle ainsi que sur les programmes et les activités de l'Organisation.

1298. En juin, deux fonctionnaires de la Banque mondiale se sont rendus séparément au siège de l'OMPI, pour des entretiens sur la possibilité d'une coopération entre l'OMPI et la Banque mondiale concernant l'assistance aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes et aux pays d'Europe centrale et orientale.

Organisations intergouvernementales

1299. Conseil de l'Europe (CE). En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Strasbourg, à une réunion du Comité juridique du Conseil de l'Europe sur les mass media.

1300. Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à la BERD, à Londres, pour des entretiens sur d'éventuels domaines de coopération entre la BERD et l'OMPI.

1301. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté, à Budapest, à la première réunion annuelle du Conseil des gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, au cours de laquelle les activités menées par la Banque en 1991 ainsi que de futurs projets ont été examinés.

1302. Communautés européennes (CE). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Bruxelles, à un débat organisé par la Commission des Communautés européennes (CCE) sur le projet de protocole relatif à la Convention de Berne en vue, notamment, d'obtenir des informations sur l'avis des organisations non gouvernementales au sujet des points, évoqués dans la deuxième partie du mémorandum de l'OMPI concernant ce protocole, qui n'avaient pas été examinés lors de débats précédents.

1303. En février, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Bruxelles, à une réunion organisée par la CCE sur le projet d'instauration d'un système de protection du dessin ou modèle communautaire et une proposition de directive sur l'harmonisation des législations sur les dessins et modèles industriels dans les Communautés européennes. Dans son intervention, le fonctionnaire de l'OMPI a souligné la nécessité d'établir un lien entre le système de dépôt international des dessins et modèles industriels en vigueur dans le cadre de l'Arrangement de La Haye et le futur système communautaire, insistant particulièrement sur un nouveau traité envisagé pour l'enregistrement international des dessins et modèles industriels, qui doit être examiné par l'OMPI en avril 1992.

1304. En février aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Hambourg (Allemagne), à une réunion des utilisateurs de l'information en matière de brevets organisée par la CCE.

1305. En février encore, un fonctionnaire de l'OMPI a reçu la visite de deux députés du Parlement européen, qui sont venus pour des entretiens généraux sur la protection mondiale de la propriété intellectuelle.

1306. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Bruxelles, à une réunion d'experts gouvernementaux portant sur la protection juridique des dessins et modèles industriels, organisée par la CCE. Cette réunion avait pour but de recueillir l'opinion des gouvernements des Etats membres des Communautés européennes sur une proposition de la Commission relative à un système de protection des dessins et modèles au sein des Communautés et à une directive concernant l'harmonisation des législations nationales sur les dessins et modèles.

1307. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi, à Luxembourg, la réunion du Comité de gestion de l'éditeur de la revue "World Patent Information", publiée sous l'égide des Communautés européennes et de l'OMPI.

1308. En juillet, un fonctionnaire de la CCE s'est rendu au siège de l'OMPI pour des entretiens consacrés au projet de protocole relatif à la Convention de Berne.

1309. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Bruxelles, à une réunion d'experts gouvernementaux convoquée par la CCE pour l'étude du projet de création d'un règlement communautaire sur la protection supplémentaire des produits phytosanitaires.

1310. En novembre, un fonctionnaire de la CCE s'est rendu au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation de divers projets de coopération communautaires intéressant l'OMPI, notamment en Europe centrale et orientale.

1311. En novembre et en décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à Bruxelles, en qualité d'observateur, à une audition, organisée par la CCE, sur l'éventuelle harmonisation en matière de droit moral.

1312. Association européenne de libre-échange (AELE). En mars, un fonctionnaire de l'AELE s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation des possibilités de coopération entre l'AELE et l'OMPI en faveur des pays d'Europe centrale et orientale dans le domaine de la propriété intellectuelle.

1313. Organisation européenne des brevets/Office européen des brevets (OEB). En février, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi, à Munich, une réunion du Groupe de travail sur l'harmonisation de l'OEB, au cours de laquelle ont été examinées des questions relatives aux inventions biotechnologiques.

1314. En mars, le directeur général s'est rendu à l'OEB (Munich), où il s'est entretenu avec le président de cette organisation de questions d'intérêt commun.

1315. En mars également, un fonctionnaire de l'OMPI a représenté l'Organisation à un séminaire sur les méthodes de travail en matière de recherche et de documentation organisé par l'OEB, à La Haye, à l'intention d'une cinquantaine de représentants d'industries importantes aux Etats-Unis d'Amérique, en Europe et au Japon et d'agents de brevets européens.

1316. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi, à La Haye, la trentième session du Groupe de travail de l'OEB sur l'information technique.

1317. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi, à Munich, la vingt-sixième session du Groupe de travail de l'OEB sur les statistiques.

1318. En juin, le président de l'Office européen des brevets s'est rendu au siège de l'OMPI, où il a eu des entretiens avec le directeur général sur des questions d'intérêt commun.

1319. En juin aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi, à Monaco, la quarante-quatrième réunion du Conseil d'administration de l'OEB.

1320. En juin encore, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Vienne, à "PATLIB 92", colloque organisé par l'OEB et réunissant les centres régionaux de documentation couvrant la documentation de brevet, les bibliothèques de brevets et les bibliothèques des offices nationaux de brevets. A cette occasion, les fonctionnaires de l'OMPI ont présenté les disques compacts ROM de l'OMPI.

1321. En juillet, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Munich, à une réunion de l'OEB sur la coopération avec les offices de brevets des Etats baltes. La réunion a été suivie par cinq représentants de la Lettonie et de la Lituanie et par un représentant de chacun des pays suivants : Danemark, Finlande, Norvège, Suède. L'objet de la réunion était d'examiner le projet de législation relative à la propriété industrielle pour les Etats baltes et la possibilité de réenregistrer les brevets européens dans le cadre des systèmes de brevets nationaux de ces Etats.

1322. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la cinquième session du sous-groupe BACON du Groupe de travail de l'OEB sur l'information technique, et deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la trente-et-unième session de ce groupe de travail, tenues toutes deux à La Haye.

1323. En septembre et en octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Vienne, à la réunion des utilisateurs du système EPIDOS (European Patent Information and Documentation System [système d'information et de documentation en matière de brevets européens]).

1324. En octobre, des fonctionnaires de l'OMPI ont assisté, à La Haye, à une réunion du Groupe de travail de l'OEB sur l'information technique et, à Munich, à la quarante-cinquième réunion (extraordinaire) du Conseil d'administration de l'OEB, à une réunion du Groupe de travail de l'OEB sur les statistiques et à la quinzième réunion du Groupe de travail ad hoc de l'OEB sur l'harmonisation. A cette occasion, un certain nombre de questions de fond relatives au projet de traité sur le droit des brevets de l'OMPI ont été abordées.

1325. En novembre, des fonctionnaires de l'OMPI ont assisté, à Munich, au colloque intitulé "Génie génétique - Le nouveau défi" (EPOSIUM), organisé par l'OEB, la CCE et le Gouvernement allemand, et à une réunion du Groupe de travail de l'OEB sur les statistiques.

1326. En novembre aussi, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu au siège de l'OEB, à La Haye, pour étudier les difficultés qu'a rencontrées l'Office européen des brevets en utilisant la classification internationale des brevets (CIB) comme outil de recherche par des moyens automatisés, et pour des entretiens portant sur l'avenir de la CIB.

1327. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Munich, à une session du Conseil d'administration de l'OEB.

1328. Agence spatiale européenne (ASE). En mars, le conseiller juridique pour les questions de propriété intellectuelle de l'ASE s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de divers aspects de la protection de la propriété industrielle en relation avec la politique de l'ASE dans ce domaine et des activités menées par l'OMPI.

1329. Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO). En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Genève, avec un fonctionnaire de l'ISESCO d'éventuelles activités de coopération qui pourraient être menées en 1992 dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

1330. Organisation de la conférence islamique (OCI). En juin, le secrétaire général de l'OCI a rencontré, à Dakar, un fonctionnaire de l'OMPI et s'est entretenu avec lui de la possibilité de renforcer la coopération entre l'OCI et l'OMPI.

1331. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu au siège de l'OCI, à Jeddah, où il a pris les dispositions voulues pour ce qui est de la signature d'un accord de coopération entre les deux organisations. Cet accord est entré en vigueur le 3 novembre 1992.

1332. Pendant son séjour à Jeddah, ce fonctionnaire s'est entretenu avec des représentants de deux institutions spécialisées de l'OCI ayant également leur siège dans cette ville, à savoir la Banque islamique de développement et la Fondation islamique des sciences, de la technologie et du développement, d'une éventuelle coopération.

Autres organisations

1333. En novembre, l'OMPI a tenu, à son siège, une réunion informelle avec les représentants des organisations internationales non gouvernementales s'intéressant aux questions de propriété industrielle et de droit d'auteur afin de procéder à un échange de vues sur les activités et les programmes de l'Organisation.

1334. Les 31 organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées : Association de gestion internationale collective des oeuvres audiovisuelles (AGICOA), Association européenne des industries de produits de marque (AIM), Association internationale des interprètes de conférence (AIIC), Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Association littéraire et artistique internationale (ALAI), Chambre de commerce internationale (CCI), Chambre fédérale des conseils en brevets (FCPA), Comité des instituts nationaux d'agents de brevets (CNIPA), Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), Conseil européen de l'industrie de la bande magnétique (ETIC), Conseil international des sociétés de dessin industriel (ICSID), Coordination européenne des producteurs indépendants (CEPI), Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), Fédération internationale des acteurs (FIA), Fédération internationale des associations de distributeurs de films (FIAD), Fédération internationale des associations de producteurs de films (FIAPF), Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA), Fédération internationale des associations du droit de l'informatique (IFCLA), Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI), Fédération internationale des musiciens (FIM), Groupement international des éditeurs scientifiques, techniques et médicaux (STM), Institut interaméricain

de droit d'auteur (IIDA), Institut latino-américain de haute technologie, d'informatique et de droit (ILATID), Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence (MPI), International Video Federation (IVF), Japan Patent Association (JPA), Licensing Executives Society International (LESI), Secrétariat international des syndicats des arts, des mass media et du spectacle (SISS), Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE), Union européenne de radio-télévision (UER), Union internationale des éditeurs (UIE).

1335. Agence pour la protection des programmes (APP). En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Paris, au dixième forum annuel de l'APP sur la protection internationale des logiciels et des bases de données.

1336. Association américaine d'arbitrage (AAA). En novembre, le président et le conseiller de cette association se sont rendus au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation d'une éventuelle coopération entre celle-ci et l'AAA.

1337. American Film Marketing Association (AFMA). En octobre, deux représentants de l'AFMA se sont rendus au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation du Traité sur le registre des films et de l'éventuel protocole relatif à la Convention de Berne.

1338. American Intellectual Property Law Association (AIPLA). En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI ont pris part, à Minneapolis (Minnesota, Etats-Unis d'Amérique), à plusieurs sessions de la réunion de printemps de l'AIPLA, y ont présenté des exposés sur les activités de l'OMPI en rapport avec le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et ont participé à des entretiens relatifs à l'harmonisation des législations sur les brevets et à l'enregistrement international des marques.

1339. Association asiatique d'experts juridiques en brevets (APAA). En avril, à l'occasion du congrès de l'AIPPI qui s'est tenu à Tokyo, le directeur général et un fonctionnaire de l'OMPI se sont entretenus avec le président de l'APAA de la coopération entre cette association et l'OMPI.

1340. Association for Computer Machinery (ACM). En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Milan, à un cours de formation organisé par l'ACM de New York, le Politecnico de Milan, l'Université Montpellier II (France) et la CCE sur le thème "Normes relatives aux documents : architecture des documents de bureaux ou langage normalisé de balisage généralisé".

1341. Association des bibliothèques internationales (AIL). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une table ronde intitulée "Visions d'avenir", organisée par l'AIL en vue de l'étude des programmes des bibliothèques internationales installées à Genève ou à proximité de Genève pour les cinq prochaines années.

1342. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une réunion du Comité exécutif de l'AIL.

1343. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à un séminaire de formation à la gestion organisé par l'AIL.

1344. Cable News Network (CNN) International, Londres. En mars, le conseiller juridique de CNN s'est rendu au siège de l'OMPI pour des entretiens sur des questions touchant au droit d'auteur et aux droits voisins dans le domaine de la distribution par câble de programmes de radiodiffusion.

1345. Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI). En juin, le directeur général a pris part, à Paris, à une réunion du conseil d'administration du CEIPI.
1346. Computer & Communication Industry Association (CCIA), Washington. En mars, un fonctionnaire de la CCIA s'est rendu au siège de l'OMPI pour des entretiens sur divers aspects de la protection des programmes d'ordinateur par le droit d'auteur.
1347. Confédération des syndicats bulgares indépendants (Sofia). En juin, deux fonctionnaires de la confédération se sont rendus au siège de l'OMPI pour recueillir des informations sur les activités de l'Organisation.
1348. Coordination européenne des producteurs indépendants (CEPI). En décembre, le secrétaire général de la CEPI s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de divers aspects des activités de l'OMPI, notamment de l'élaboration d'un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et d'un éventuel instrument sur les droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes.
1349. Customs Intellectual Property Information Centre (CIPIC), Japan Tariff Association. En février, un représentant du CIPIC s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de l'Organisation dans le domaine de l'harmonisation des législations sur les marques, du Protocole de Madrid et de la protection contre le contrefaçon et la piraterie.
1350. European Committee for Interoperable Systems (ECIS) et Association européenne des services informatiques (ECSA). En avril, une délégation de l'ECIS et de l'ECSA s'est rendue au siège de l'OMPI pour s'entretenir des aspects des travaux préparatoires d'un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne qui touchent à l'informatique.
1351. Comité européen des syndicats des arts, des mass media et du spectacle (EGAKU). En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a fait un exposé, à Vienne, lors d'un séminaire organisé par l'EGAKU à l'intention des représentants de syndicats des pays européens.
1352. Association communautaire du droit des marques (ECTA). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Lisbonne, à la conférence annuelle de l'ECTA.
1353. European Foundation for Library Cooperation (EFLC)/Groupe de travail des bibliothécaires et éditeurs européens. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Bruxelles, à une conférence intitulée "Le savoir pour l'Europe - Bibliothécaires et éditeurs coopèrent", organisée par l'EFLC.
1354. Institut européen de la communication. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Séville (Espagne), au quatrième forum européen de la télévision et du cinéma, organisé par l'Institut européen de la communication sur le thème "Croissance ou déclin : les industries européennes de la télévision et du cinéma en crise".
1355. Fédération des associations de fonctionnaires internationaux (FAFI). En septembre, le directeur général a prononcé un discours à l'occasion du quarantième anniversaire de la FAFI célébré à Genève.

1356. Foundation for Advisory Studies in International Development (FASID) (Tokyo). En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté un exposé sur l'Organisation et ses activités à un groupe de fonctionnaires japonais de cette fondation.

1357. Centre juridique Franklin Pierce. En novembre, un professeur de ce centre a rencontré, à Genève, le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI afin de s'entretenir avec eux de diverses questions d'intérêt commun.

1358. Association allemande pour la propriété industrielle et le droit d'auteur (DVGR). En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Dresden, à la réunion annuelle de la DVGR.

1359. Association allemande pour la propriété industrielle et le droit d'auteur (DVGR)/Groupe allemand de l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI). En décembre, des fonctionnaires de la DVGR et du groupe allemand de l'AIPPI se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de questions d'intérêt commun.

1360. Forum mondial sur l'arbitrage de Genève. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à ce forum, où il a présenté un exposé.

1361. Université de Harvard (Cambridge, Massachusetts). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'Université de Harvard, où il s'est entretenu avec des représentants de l'université de l'organisation d'un colloque mondial de l'OMPI sur l'incidence des techniques numériques sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui devait se tenir à l'université en mars-avril 1993.

1362. Fédération ibéro-latino-américaine des artistes interprètes ou exécutants (FILAIE). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi à Madrid, en qualité d'observateur, l'assemblée générale de la FILAIE.

1363. Centre de coopération en propriété industrielle (IPCC) (Tokyo). En juin, à l'occasion de la dixième session du Comité exécutif de coordination du PCIPI, qui s'est tenue à Tokyo, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à l'IPCC, où ils ont recueilli des renseignements sur les activités du centre.

1364. Institut de recherche en propriété intellectuelle Henri Desbois (IRPI). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion organisée à Paris par l'IRPI, intitulée "Vers un droit communautaire sur la propriété industrielle" et consacrée à la protection des dessins et modèles industriels.

1365. En octobre, le directeur général a présidé, à Paris, une partie du colloque organisé par l'IRPI sur "L'avenir de la propriété intellectuelle".

1366. Institut des mandataires agréés près l'Office européen des brevets (EPI). En janvier, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, au siège de l'Organisation, à une réunion de l'EPI au cours de laquelle des questions relatives aux demandes Euro-PCT ont aussi été examinées.

1367. Institute of Trademark Agents (ITMA). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à Londres, en tant que conférencier, à une réunion internationale organisée par l'ITMA. Cette réunion a porté sur plusieurs aspects de la protection des marques, et notamment sur les principales caractéristiques du projet de règlement d'exécution du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid.

1368. Intellectual Property Owners, Inc. (IPO). En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Washington, à la réunion annuelle de l'IPO et à une réunion - débat sur la propriété intellectuelle.

1369. Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI). En janvier, trois fonctionnaires de l'AIPPI se sont rendus au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec le directeur général des aspects du programme de travail de l'AIPPI qui touchent aux activités de l'OMPI, et notamment au traité proposé sur le droit des brevets, au traité relatif aux procédures en matière de marques, aux dessins et modèles industriels, aux indications géographiques, au Protocole de Madrid, au PCT, à l'arbitrage, au règlement des différends entre Etats et à la protection contre la concurrence déloyale.

1370. En avril, le directeur général et deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé au XXXV^e congrès de l'AIPPI, qui s'est tenu à Tokyo. A cette occasion, le directeur général a prononcé une allocution.

1371. En avril aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Beijing, à un colloque sur le système de la propriété intellectuelle en Chine, organisé par le groupe chinois de l'AIPPI.

1372. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi, à Berlin, une réunion du Groupe de travail de l'AIPPI sur l'harmonisation des lois sur les brevets.

1373. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la réunion annuelle et session d'étude de l'International Intellectual Property Association (IIPA) (groupe américain de l'AIPPI), qui s'est tenue à Washington, et il y a fait un exposé.

1374. Association internationale des producteurs et utilisateurs d'information de brevets accessible en direct (IBAD) (Londres). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi, à Karlsruhe (Allemagne), une réunion organisée par l'IBAD.

1375. Chambre de commerce internationale (CCI). En mai, le directeur général et un fonctionnaire de l'OMPI ont participé, à Marrakech (Maroc), à la neuvième conférence de la Chambre de commerce internationale (CCI), qui avait pour thème : "Les nouvelles dimensions du développement dans les années 90". Le directeur général a pris part, en tant que conférencier et participant au débat, à la table ronde organisée sur le thème "Technologie pour le développement".

1376. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à la réunion de la Commission de la CCI sur la propriété intellectuelle et industrielle, tenue à Paris.

1377. Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC). En février, le directeur général et un fonctionnaire de l'OMPI ont participé, à Munich, à une session du Comité européen de la CISAC. Au cours de cette session, le directeur général a présenté un exposé sur les activités de l'OMPI dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur et sur les travaux préparatoires du Protocole de Berne qui est envisagé.

1378. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à la CISAC, à Paris, où il s'est entretenu avec le secrétaire général et d'autres représentants de la confédération de questions d'intérêt commun, y compris les activités de coopération pour le développement.

1379. En octobre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Liège (Belgique) et à Maastricht (Pays-Bas), au trente-huitième congrès de la CISAC.

1380. En décembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Accra, à une réunion des directeurs de sociétés d'auteurs africaines organisée par la CISAC.

1381. Fédération internationale des acteurs (FIA). En novembre, le secrétaire général de la FIA s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation d'un éventuel nouvel instrument relatif aux droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes.

1382. Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI). En août, le directeur général a procédé à des échanges de vues, au siège de l'OMPI, avec quatre représentants de la FICPI au sujet des activités actuelles et futures des deux organisations.

1383. Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (FIAB). En août et en septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la cinquante-huitième conférence générale de la FIAB, qui s'est tenu à New Delhi.

1384. Fédération internationale des musiciens (FIM). En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Paris, au quatorzième congrès triennal de la FIM.

1385. Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI). En janvier, trois représentants de l'IFPI se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de questions d'intérêt commun.

1386. Fédération internationale des fonctionnaires supérieurs de police (FIFSP) (Paris). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a pris part à Paris, en tant que conférencier, à un colloque international sur la contrefaçon organisé par la FIFSP.

1387. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en tant que conférencier, à une réunion-bilan tenue à Paris, faisant suite au colloque international mentionné dans le paragraphe précédent.

1388. Fédération internationale des vins et spiritueux (FIVS). En février, l'OMPI a été représentée à une réunion du Groupe de travail sur la propriété intellectuelle de la FIVS concernant la protection internationale des indications géographiques, qui s'est tenue à Bruxelles.

1389. Institut international des sciences administratives (IISA). En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Paris, à une réunion du Groupe de travail de l'IISA sur la fonction publique internationale.

1390. Ligue internationale du droit de la concurrence (LIDC). En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a pris part, à Amsterdam, au trente-deuxième congrès de la LIDC.

1391. Association littéraire et artistique internationale (ALAI). En février, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une session du Comité exécutif de l'ALAI qui s'est tenue au siège de l'OMPI, à Genève. Le comité a examiné notamment le mémorandum élaboré par l'OMPI pour les deux premières sessions du Comité d'experts de l'OMPI sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne ainsi que les résultats des délibérations qui ont eu lieu lors de ces sessions.

1392. En octobre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté, à Sitges (Espagne), à la réunion du Comité exécutif de l'ALAI. Ces fonctionnaires ont aussi participé aux journées d'étude consacrées au thème "Protection des idées", qui se sont également tenues à Sitges après la réunion du Comité exécutif.

1393. Union internationale des éditeurs (UIE). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à New Delhi, au vingt-quatrième congrès de l'UIE.

1394. Conseil international des éditeurs pour le droit d'auteur (IPCC)/Union internationale des éditeurs (UIE). En juin, une délégation de l'IPCC et de l'UIE s'est entretenue, au siège de l'OMPI, avec le directeur général, de questions d'intérêt commun touchant au droit d'auteur et aux droits voisins.

1395. Secrétariat international des syndicats des arts, des mass media et du spectacle (SISS), congrès mondial. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en tant qu'observateur, au congrès mondial du SISS, tenu à Vienne.

1396. Office international de la vigne et du vin (OIV). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Madrid, à la soixante-douzième assemblée générale et au vingtième congrès de l'OIV.

1397. Japan Trademark Association (JTA). En février, un représentant de la JTA s'est rendu au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de l'Organisation dans le domaine de l'harmonisation des législations sur les marques, du Protocole de Madrid et de la protection contre la contrefaçon et la piraterie.

1398. En avril, le directeur général et deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Tokyo, avec des représentants de la JTA au sujet de questions d'intérêt commun et, en particulier, du Protocole de Madrid.

1399. Ecole de droit John Marshall (Chicago). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a pris part, à Chicago, à une réunion-débat internationale sur l'harmonisation, organisée par l'Ecole de droit John Marshall.

1400. Learned Information (Europe) Ltd. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Londres, à la seizième réunion internationale sur l'information en ligne, organisée par Learned Information (Europe) Ltd., entreprise sise à Oxford (Royaume-Uni).

1401. Licensing Executives Society International (LESI). En mai, le directeur général et un fonctionnaire de l'OMPI se sont entretenus, au siège de l'Organisation, avec le président de la LESI et le président de la Commission consultative de cette société (LESIAC) de la poursuite de la coopération entre l'OMPI et la LESI.

1402. Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence (MPI). En mars, le directeur général de l'OMPI a participé, à Munich, à une réunion du Kuratorium de l'institut.

1403. En juin, un fonctionnaire du MPI s'est rendu au siège de l'OMPI pour recueillir des informations sur les activités de l'Organisation en faveur des pays d'Europe centrale et orientale.

1404. Ordre de Saint-Jean. En mars, le président de l'Alliance de l'ordre de Saint-Jean et le secrétaire général de la branche allemande de cet ordre se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation de questions relatives à la protection de l'emblème de l'Alliance.

1405. Groupe de documentation sur les brevets (PDG). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Londres, à la réunion du groupe de travail du PDG (organisation internationale non gouvernementale ayant le statut d'observateur au sein du PCIPI) chargé d'examiner l'incidence des législations relatives aux brevets sur la documentation. Il a présenté un exposé sur les activités de l'OMPI dans ce domaine et a donné des renseignements sur le disque compact ROM IPC:CLASS.

1406. En septembre, le président du PDG a eu des entretiens avec un fonctionnaire de l'OMPI à Genève, en particulier sur la classification internationale des brevets (CIB), et a assisté à une démonstration de l'utilisation du disque compact ROM IPC:CLASS de l'OMPI.

1407. En septembre aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la vingt-quatrième du Groupe de travail du PDG chargé d'examiner l'incidence des législations relatives aux brevets sur la documentation, tenue à Bracknell (Royaume-Uni).

1408. En décembre, le secrétaire général du PDG s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions touchant à la coopération entre l'OMPI et le PDG.

1409. Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD). En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à la SACD, à Paris, où il a eu des entretiens qui ont porté notamment sur les activités communes en matière de coopération pour les pays en développement en ce qui concerne la gestion collective des oeuvres dramatiques.

1410. Société espagnole des artistes interprètes ou exécutants (AIE)/Fédération ibéro-latino-américaine des artistes interprètes ou exécutants (FILAIE). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à Madrid, en tant que conférencier, aux premières journées d'étude sur les droits des artistes, organisées par l'AIE et la FILAIE.

1411. Association des fabricants de jouets d'Europe (TME). En février, le secrétaire de la TME, récemment créée, s'est rendu au siège de l'OMPI afin d'informer le Bureau international des activités de la TME.

1412. United States Trademark Association (USTA). En février, le directeur général et deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Cannes (France), au colloque international sur les marques organisé par l'USTA, au cours duquel le directeur général a présenté un exposé.

1413. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Toronto (Canada), à la réunion annuelle de l'USTA.

Personnel et activités de soutien

1414. Missions. Au cours de la période examinée, le directeur général s'est rendu en missions ou a pris part à des réunions en Allemagne, au Chili, en Chine, en Colombie, en Espagne, aux Etats-Unis d'Amérique, en Finlande, en France, en Hongrie, en Inde, au Japon, au Maroc, au Sénégal et en Suisse.

1415. Des fonctionnaires ou des consultants de l'OMPI se sont rendus dans les pays suivants dans le cadre de missions consultatives ou pour participer à des réunions : Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Laos, Lesotho, Lettonie, Libye, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Sainte-Lucie, Sénégal, Singapour, Slovénie, Sri Lanka, Soudan, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Syrie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

[Les annexes suivent]

ANNEXE A

ACTIVITES DE COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
MENEES EN 1992

La présente annexe contient deux tableaux récapitulant les principales activités de coopération pour le développement que l'OMPI a menées du 1^{er} janvier au 31 décembre 1992 dans les domaines de la propriété industrielle ainsi que du droit d'auteur et des droits voisins.

Le tableau I donne, par région, la liste des pays en développement et des organisations de ces pays qui ont bénéficié de ces activités au cours de la période considérée et indique, pour chacun, la ou les formes de coopération.

Le tableau II donne la liste des pays et des organisations internationales qui ont participé, au cours de cette période, aux activités de coopération pour le développement en fournissant des fonds, des locaux de réunion, des experts ou d'autres services d'appui.

TABLEAU I

Pays, Organisation	Réunions et cours nationaux/ Voyages d'étude	Réunions et cours multi-nationaux	Projets nationaux/régionaux	Conseils et assistance en matière de législation, de création d'institutions	Documentation et information en matière de brevets; matériel
AFRIQUE					
Algérie (voir Pays arabes)					
Angola		X		X	
Bénin		X		X	
Botswana		X		X	
Burkina Faso	X	X		X	
Burundi		X		X	
Cameroun		X		X	
Cap-Vert		X		X	
République centrafricaine		X		X	
Tchad		X		X	
Congo		X			X
Côte d'Ivoire		X		X	X
Egypte (voir Pays arabes)					
Guinée équatoriale				X	

Pays, Organisa- tion	Réunions et cours nationaux/ Voyages d'étude	Réunions et cours multi- nationaux	Projets nationaux/ régionaux	Conseils et assistance en matière de législation, de création d'institu- tions	Documentation et informa- tion en ma- tière de brevets; matériel
Ethiopie		X		X	
Gabon		X		X	X
Gambie		X		X	
Ghana		X		X	X
Guinée	X	X		X	
-----	-----	-----	-----	-----	-----
Guinée-Bissau		X		X	
Kenya		X		X	X
Lesotho		X		X	X
Libéria		X		X	X
-----	-----	-----	-----	-----	-----
Libye (voir Pays arabes)					
Madagascar		X		X	
Malawi	X	X		X	X
-----	-----	-----	-----	-----	-----
Mali	X	X		X	
Mauritanie		X		X	
Maurice		X		X	X
Maroc (voir Pays arabes)					
-----	-----	-----	-----	-----	-----
Mozambique		X		X	
Namibie	X	X		X	
Niger	X	X		X	
Nigéria	X	X	X	X	X
Rwanda		X		X	X
-----	-----	-----	-----	-----	-----
Sao Tomé-et- Principe		X		X	
Sénégal		X		X	
Sierra Leone		X		X	
-----	-----	-----	-----	-----	-----
Soudan (voir Pays arabes)					
Swaziland		X		X	
Togo		X		X	
-----	-----	-----	-----	-----	-----
Tunisie (voir Pays arabes)					
République- Unie de Tanzanie		X		X	
-----	-----	-----	-----	-----	-----
Ouganda		X		X	
Zaïre			X	X	
Zambie		X		X	X
Zimbabwe	X	X		X	X

Pays, Organisa- tion	Réunions et cours nationaux/ Voyages d'étude	Réunions et cours multi- nationaux	Projets nationaux/ régionaux	Conseils et assistance en matière de législation, de création d'institu- tions	Documentation et informa- tion en ma- tière de brevets; matériel
OUA CEA ARIPO OAPI ARCEDEM CRAT		X X		X X X X	X X X
Total	8	41	2	45	16
PAYS ARABES			X		
Algérie Egypte Iraq Jordanie Libye		X X X X		X X X X	X X X X
Maroc Oman Arabie saoudite Soudan Syrie	X X	X X X X X	X	X X X X	X X
Tunisie Emirats arabes unis Yémen		X X X		X X X	X X
Total	2	12	2	11	8
ASIE ET PACIFIQUE			X		
Bangladesh Bhoutan Brunéi Darussalam Chine	X X	X X X X	X	X X X	X X
République populaire démocratique de Corée Fidji		X X		X X	X X
Inde Indonésie Iran (Répu- blique isla- mique d') Laos	X X	X X X X	X X	X X X X	X X

Pays, Organisa- tion	Réunions et cours nationaux/ Voyages d'étude	Réunions et cours multi- nationaux	Projets nationaux/ régionaux	Conseils et assistance en matière de législation, de création d'institu- tions	Documentation et informa- tion en ma- tière de brevets; matériel
Malaisie		X	X	X	X
Mongolie	X	X		X	X
Myanmar		X			
Népal		X			
Pakistan	X	X	X	X	
Philippines		X		X	X
République de Corée		X		X	X
Singapour		X		X	
Sri Lanka		X		X	X
Thaïlande	X	X		X	X
Tonga				X	
Viet Nam	X	X		X	X
Iles Cook				X	
Hong Kong		X		X	
CESAP				X	
ANASE				X	
Total	7	21	6	22	12
AMERIQUE LATINE ET CARAIBES			X		
Antigua-et- Barbuda		X			
Argentine	X	X		X	X
Bahamas		X			
Barbade		X		X	X
Bélize		X			
Bolivie		X			X
Brésil	X	X		X	X
Chili		X		X	X
Colombie		X	X	X	X
Costa Rica	X	X	X	X	X
Cuba		X		X	X
Dominique		X			
République dominicaine		X			X
Equateur		X		X	X
El Salvador		X	X	X	X
Grenade		X			
Guatemala	X	X		X	X
Guyana		X			

Pays, Organisa- tion	Réunions et cours nationaux/ Voyages d'étude	Réunions et cours multi- nationaux	Projets nationaux/ régionaux	Conseils et assistance en matière de législation, de création d'institu- tions	Documentation et informa- tion en ma- tière de brevets; matériel
Haïti		X			
Honduras		X	X	X	X
Jamaïque		X			
Mexique	X	X	X	X	X
Nicaragua		X			X
Panama		X		X	X
Paraguay		X		X	X
Pérou	X	X		X	X
Saint-Kitts- et-Nevis		X			
Sainte-Lucie		X			
Saint-Vincent et-les Grenadines		X			
Suriname		X		X	
Trinidad-et- Tobago				X	
Uruguay	X	X	X	X	X
Venezuela	X	X	X	X	X
Aruba				X	
SELA		X		X	
OEAO				X	
JUNAC				X	
SIECA				X	
Total	8	33	8	24	20
Interrégional			X		
Total général	25	107	19	102	56

TABLE II

Pays, Organisation	Contributions en espèces (X)/ Contributions de contre- partie (0)*	Coûts ou locaux (cours/ réunions), et formation	Experts, conférenciers	Programme de recherches sur l'état de la technique et documen- tation de brevets
Algérie		X	X	
Argentine		X	X	
Australie		X	X	X
Autriche		X		X
Bangladesh	0	X		
Belgique			X	
Brésil		X	X	
Bulgarie	X	X		
Canada			X	X
Chili		X	X	
Chine		X	X	
Colombie	0		X	
Costa Rica		X	X	
Côte d'Ivoire		X	X	
Tchécoslovaquie		X		
Danemark		X		
Egypte		X	X	
El Salvador	0	X		
Finlande		X	X	X
France	X	X	X	X
Allemagne	X	X	X	X
Guatemala		X		
Guinée		X		
Guinée-Bissau		X		
Honduras	0			
Hongrie		X	X	
Inde	0	X	X	
Indonésie	0			
Israël		X		
Italie		X	X	
Jamaïque		X		
Japon	X	X	X	X
Jordanie		X		
Kenya		X		
Malawi		X		

* "Contributions en espèces" s'entend des fonds fiduciaires et arrangements analogues; "contributions de contrepartie" s'entend des contributions, en espèces ou en nature, du pays bénéficiaire au titre de projets du PNUD.

TABLE II (suite)

Pays, Organisation	Contributions en espèces (X)/ Contributions de contre- partie (0)*	Coûts ou locaux (cours/ réunions), et formation	Experts, conférenciers	Programme de recherches sur l'état de la technique et documen- tation de brevets
Malaisie	0		X	
Mali		X		
Maurice		X		
Mexique	X	X	X	
Maroc	0			
Pays-Bas		X	X	
Nigéria	0		X	
Pakistan	0		X	
Pérou		X	X	
Philippines		X		
Portugal		X	X	
République de Corée		X	X	
Fédération de Russie		X		X
Sainte-Lucie		X		
Sénégal		X		
Singapour		X	X	
Espagne		X	X	
Sri Lanka		X	X	
Swaziland		X		
Suède	X	X	X	X
Suisse		X	X	X
Thaïlande		X		
Turquie			X	
Royaume- Uni		X	X	X
Etats-Unis d'Amérique	X	X	X	X
Uruguay	0	X	X	
Venezuela	0		X	
Zaire	0			
Zambie		X		

* "Contributions en espèces" s'entend des fonds fiduciaires et arrangements analogues; "contributions de contrepartie" s'entend des contributions, en espèces ou en nature, du pays bénéficiaire au titre de projets du PNUD.

TABLE II (suite)

Pays, Organisation	Contributions en espèces (X)/ Contributions de contre- partie (0)*	Coûts ou locaux (cours/ réunions), et formation	Experts, conférenciers	Programme de recherches sur l'état de la technique et documen- tation de brevets
BID	X			
PNUD	X	X		
BBM		X		
OEB	X	X	X	X
OAPI		X	X	
ARIPO			X	
JUNAC		X		
CARICOM		X		
OEAO		X		
ALADI		X		
IFPI			X	
IIDA		X	X	
CISAC		X		
FIAPF		X		
Total:	23	63	42	13

* "Contributions en espèces" s'entend des fonds fiduciaires et arrangements analogues; "contributions de contrepartie" s'entend des contributions, en espèces ou en nature, du pays bénéficiaire au titre de projets du PNUD.

ANNEXE B

REUNIONS ORGANISEES PAR L'OMPI EN 1992

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Réunion de représentants des Etats baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) et des Etats nordiques (Danemark, Finlande, Norvège, Suède)	janvier	Genève	-
Séminaires de formation sur la procédure administrative d'enregistrement international des marques	janvier	Beijing, Wuhan, Shenzhen	Gouvernement chinois
Colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation	février	New Delhi	Gouvernement indien
Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne (2 ^e session)	février	Genève	-
Journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique	février	Beijing	Gouvernements chinois et japonais
Groupe de travail sur la rémunération des administrateurs	février	Genève	-
Conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques, et réunion préparatoire de la conférence régionale	mars	Dakar	Gouvernements sénégalais et français
Comité d'experts de l'Union pour la classification internationale des brevets (Union de l'IPC) (20 ^e session)	mars	Genève	-

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Groupe de travail ad hoc du PCIPI (Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle) sur le stockage optique (PCIPI/OS) (7 ^e session)	mars	Genève	-
Journées régionales d'étude sur la recherche et l'examen en matière de marques	mars	Canberra	Gouvernements australien et japonais
Réunion des administrations internationales instituées en vertu du PCT	mars	Genève	-
Séminaire national sur l'exercice et la gestion du droit d'auteur concernant différentes catégories d'oeuvres	mars	Guangzhou (Chine)	Gouvernement chinois
Réunion non officielle de représentants du secteur privé (PCT)	mars	Genève	-
Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur l'information en matière de marques (PCIPI/TI) (1 ^{re} session)	mars/ avril	Genève	-
Cinquième colloque international sur l'assistance aux inventeurs	mars/ avril	Genève	IFIA
Cours régional de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine	mars/ avril	Viña del Mar (Chili)	Gouvernement chilien et SUISA
Septième congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs)	avril	Santiago	Gouvernement chilien
Groupe de travail du PCIPI sur l'information générale (PCIPI/GI) (8 ^e session)	avril	Genève	-
Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels (2 ^e session)	avril	Genève	-

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Groupe de travail sur la rémunération des administrateurs	avril	Genève	-
Séminaire sous-régional sur le droit d'auteur	mai	Castries	Gouvernements de Sainte-Lucie, CARICOM et OECO
Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI) (9 ^e session)	mai	Genève	-
Séminaire sous-régional sur le droit d'auteur	mai	Castries	Gouvernements de Sainte-Lucie, CARICOM et OECO
Groupe de travail d'organisations non gouvernementales sur l'arbitrage et d'autres mécanismes extrajudiciaires de solution des litiges de propriété intellectuelle entre personnes privées (1 ^{re} session)	mai	Genève	-
Comité exécutif de coordination du PCIPI (10 ^e session)	mai	Tokyo	-
Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI/MI) (9 ^e session)	mai	Tokyo	-
Comité d'experts sur l'harmonisation des législations protégeant les marques (3 ^e session)	juin	Genève	-
Séminaire régional sur la recherche et l'examen en matière de brevets	juin	Madrid, La Haye, Munich, Genève	Gouvernement espagnol et OEB
Séminaire national sur la propriété industrielle	juin	Bamako	Gouvernement français et OAPI
Comité d'experts sur une loi type de l'OMPI sur la protection des producteurs d'enregistrements sonores (1 ^{re} session)	juin	Genève	-
Comité d'experts de l'Arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques (2 ^e session)	juin	Genève	-

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Séminaire sous-régional en matière de propriété industrielle à l'intention des pays d'Afrique de langue officielle portugaise	juin	Maio (Guinée-Bissau)	Gouvernements de la Guinée-Bissau et de la Suède
Cours de formation sur les brevets et les marques	juin	Washington	Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique
Séminaire national sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur	juin	Guatemala	Gouvernements costa-ricien et guatémaltèque
Groupe de travail sur la rémunération des administrateurs	juin	Genève	-
Séminaire de formation sur l'utilisation de la documentation en matière de brevets axé sur les techniques de recherche et de diffusion de l'information	juin/ juillet	Copenhague, Paris, La Haye, Vienne	Gouvernements danois et français et OEB
Séminaire de formation de l'OMPI sur l'examen des demandes de brevet	juin/ juillet	Stockholm La Haye Munich Genève	Gouvernement suédois et OEB
Séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins	juillet	Nairobi	Gouvernement kényen
Séminaire national de l'OMPI sur les marques et les noms commerciaux dans le développement	juillet	Conakry	Gouvernements guinéen et français
Séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins	juillet	Lilongwe Blantyre Zomba	Gouvernement malawien
Cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement en Asie et dans le Pacifique	juillet	Colombo	Gouvernement sri-lankais
Cours régional de formation de l'OMPI sur le rôle de la propriété industrielle dans le développement dans les pays arabes	juillet	Le Caire	Gouvernement égyptien
Séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins	juillet	Lusaka	-

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Groupe de consultants sur la prévention et la répression de la concurrence déloyale et sur les mesures internationales qui pourraient être prises pour lutter contre la concurrence déloyale	juillet	Genève	-
Groupe de consultants sur le projet de guide du franchisage à l'intention des pays en développement	juillet	Genève	-
Comité d'experts sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle (4 ^e session)	juillet	Genève	-
Cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle de l'OMPI	août	Abidjan	Gouvernements ivoirien et français et OAPI
Cours international OMPI-Suède sur le droit d'auteur et les droits voisins	août	Stockholm	Gouvernement suédois
Cours régional africain d'introduction à la propriété industrielle de l'OMPI	août	Mbabane	Gouvernements swazi et suédois
Cours national de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins de l'OMPI	août	Abidjan	Gouvernement ivoirien
Séminaire d'orientation de l'OMPI sur les aspects généraux de la propriété industrielle	septembre	Genève	-
Cours de formation de l'OMPI sur la documentation et l'information en matière de brevets	septembre	Vienne	Gouvernement autrichien
Séminaire de l'OMPI sur l'information technique au service du développement industriel : la documentation de brevets	septembre	La Haye	OEB
Cours de formation sur la propriété industrielle	septembre	Munich	Gouvernement allemand
Cours spécial de formation de l'OMPI sur l'examen en matière de brevets à l'intention des fonctionnaires nationaux de pays en développement	septembre	La Haye	Gouvernement néerlandais

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Cours de formation de l'OMPI sur les aspects juridiques, administratifs et économiques de la propriété industrielle	septembre	Strasbourg	Gouvernement français et CEIPI
Cours de formation de l'OMPI sur les aspects juridiques, administratifs et économiques de la propriété industrielle	septembre	Madrid	Gouvernement espagnol
Cours de formation de l'OMPI sur les techniques de documentation, de recherche et d'examen en matière de brevets	septembre	Stockholm	Gouvernement suédois
Séminaire régional de l'OMPI sur l'information en matière de brevets	septembre	Rio de Janeiro	Gouvernement brésilien
Séminaire d'orientation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	septembre	Genève	-
Journées d'étude nationales OMPI-Chine sur la gestion collective du droit d'auteur	septembre	Beijing	Gouvernement chinois
Colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la justice et le système de propriété intellectuelle	septembre	New Delhi	Gouvernements indien et allemand
Séminaire OMPI-Etats-Unis de formation sur le droit d'auteur à l'intention de ressortissants du Nigéria et du Ghana	septembre	Washington	Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique
Séminaire régional sur le droit d'auteur et les droits voisins pour les Etats baltes	septembre	Tallinn	Gouvernement estonien
Table ronde visant à faire connaître l'Arrangement de Madrid	septembre	Bucarest	Gouvernement roumain
Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI	septembre	Genève	-
Comité de coordination de l'OMPI (30 ^e session (23 ^e session ordinaire))	voir ci-dessus		-
Union de Paris - Assemblée (19 ^e session (9 ^e extraordinaire))	voir ci-dessus		-

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Union de Paris - Conférence de représentants (20 ^e session (10 ^e session extraordinaire))	voir ci-dessus		-
Union de Paris - Comité exécutif (28 ^e session (28 ^e session ordinaire))	voir ci-dessus		-
Union de Berne - Assemblée (13 ^e session (3 ^e session extraordinaire))	voir ci-dessus		-
Union de Berne - Conférence de représentants (13 ^e session (3 ^e session extraordinaire))	voir ci-dessus		-
Union de Berne - Comité exécutif (34 ^e session (23 ^e session ordinaire))	voir ci-dessus		-
Union de Madrid - Assemblée (24 ^e session (15 ^e session extraordinaire))	voir ci-dessus		-
Union du PCT [Traité de coopération en matière de brevets] - Assemblée (20 ^e session (12 ^e session extraordinaire))	voir ci-dessus		-
Comité de coopération technique du PCT (PCT/CTC) (13 ^e session)	septembre	Genève	-
Séminaire régional de l'OMPI sur les stratégies de gestion de la propriété industrielle pour les petites et moyennes entreprises d'Amérique latine	octobre	Mexico	Gouvernements mexicain et français
Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur le stockage optique (PCIPI/OS) (8 ^e session)	octobre	Genève	-
Colloque sur les inventions de salariés	octobre	Bucarest	Gouvernement roumain
Groupe de travail sur l'application du Protocole de Madrid (5 ^e session)	octobre	Genève	-
Groupe de travail du PCIPI sur l'information générale (PCIPI/GI) (9 ^e session)	octobre	Genève	-

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Séminaire sous-régional asiatique de l'OMPI sur les contrats de licence en matière de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques	novembre	Dacca	Gouvernement du Bangladesh
Colloque national de l'OMPI sur l'enseignement et la recherche en matière de droit de la propriété intellectuelle	novembre	Manille	Gouvernement philippin
Séminaire régional de l'OMPI sur les licences en matière de propriété industrielle	novembre	Mombasa	Gouvernement suédois
Séminaires itinérants de l'OMPI sur le système des brevets et l'utilisation de l'information en matière de brevets aux fins du développement technique	novembre	New Delhi Bombay Bangalore Calcutta	Gouvernement indien
Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins (10 ^e session)	novembre	Genève	-
Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (15 ^e session)	novembre	Genève	-
Symposium de l'OMPI sur l'enseignement de la propriété industrielle et la formation des formateurs	novembre	Genève	-
Comité d'experts sur l'harmonisation des législations protégeant les marques (4 ^e session)	novembre	Genève	-
Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice (12 ^e session)	novembre	Genève	-
Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI) (10 ^e session)	novembre	Genève	-

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Groupe de travail d'organisations non gouvernementales sur l'arbitrage et d'autres mécanismes extrajudiciaires de solution des litiges de propriété intellectuelle entre personnes privées (2 ^e session)	novembre	Genève	-
Réunion informelle avec les représentants des organisations internationales non gouvernementales s'intéressant aux questions de propriété industrielle et de droit d'auteur	novembre	Genève	-
Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur les principes de révision à long terme de la CIB (PCIPI/IPC) (1 ^{re} session)	novembre/ décembre	Genève	-
Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur l'information en matière de marques (PCIPI/TI) (2 ^e session)	novembre/ décembre	Genève	-
Séminaire régional asiatique de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie de l'emballage	décembre	Singapour	Gouvernements singapourien et japonais
Journées d'étude nationales sur l'administration du droit d'auteur	décembre	Banul	Gouvernement gambien
Séminaire national de l'OMPI sur la protection des droits de propriété intellectuelle	décembre	Bangkok	Gouvernements thaïlandais et français
Séminaire régional de l'OMPI sur les méthodes modernes d'information et de coopération régionale en matière de brevets	décembre	Montevideo	Gouvernements uruguayen et espagnol, ALADI et OEB
Comité de coopération technique du PCT (PCT/CTC) (14 ^e session)	décembre	Genève	-
Comité exécutif de coordination du PCIPI (11 ^e session)	décembre	Genève	-

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI/MI) (10 ^e session)	décembre	Genève	-

Total : 93 réunions

[L'annexe C suit]

ANNEXE C

PUBLICATIONS DE L'OMPI PARUES EN 1992

<u>Titre de la publication</u>	<u>Mois de parution</u>	<u>Numéro de publication OMPI</u>	<u>Langues</u>
Records of the Diplomatic Conference for the Conclusion of a Treaty Supplementing the Paris Convention as far as Patents are concerned, volume I	janvier	351(E)	anglais
Background Reading Material on the Intellectual Property System of Pakistan	janvier	686/PK(E)	anglais
Services d'information en matière de brevets de l'OMPI pour les pays en développement	janvier	705(FES)	français anglais espagnol
Statistiques de propriété industrielle (1990) - parties I et II	février avril	IP/STAT/1990 IP/STAT/1990	français/ anglais
OMPI - Informations générales (1992)	février/mars	400(F)	français
	février/mars	400(E)	anglais
	février/mars	400(S)	espagnol
	mai/juin	400(A)	arabe
	mai/juin	400(C)	chinois
	mai/juin	400(G)	allemand
	mai/juin	400(P)	portugais
	mai/juin	400(R)	russe
	août	400(J)	japonais
Guide des associations d'inventeurs	mars	632(A)	arabe
	avril	632(F)	français
Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques, 6 ^e édition (1992)	mars	500(D/F)	néerlandais/ français
	avril	500.1(N)	norvégien
	avril	500.2(N)	norvégien
	novembre	500.1(GF)	allemand/ français
	novembre	500.2(GF)	allemand/ français
	décembre	500(SF)	espagnol/ français

<u>Titre de la publication</u>	<u>Mois de parution</u>	<u>Numéro de publication OMPI</u>	<u>Langues</u>
Traité de coopération en matière de brevets et règlement d'exécution	mars	274(FE)	français anglais
	septembre	274(G)	allemand
Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle - volume III (mise à jour 1992)	mars	208(FE)	français anglais
Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et règlement d'exécution (1992), et Protocole	avril	204(FE)	français anglais
Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et règlement d'exécution - textes en vigueur depuis le 1 ^{er} octobre 1992	novembre	204(F)	français
	novembre	204(E)	anglais
	novembre	204(S)	espagnol
Actes de la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur la protection de la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés	avril	344(FE)	français anglais
WIPO Asian Regional Round Table on the Role of Industrial Property Offices in Support of Industrial Property Policies and Management in Enterprises, Phuket (1991)	avril	696(E)	anglais
Intellectual Property in Asia and the Pacific, n° 33	avril	435(E)	anglais
n° 34	juillet	435(E)	anglais
n° 35	novembre	435(E)	anglais
Répertoire d'adresses d'administrations nationales et régionales de la propriété industrielle (mises à jour)	avril	601(F/E)	français/ anglais
	juillet	601(F/E)	français/ anglais
Guide pour le dépôt international des dessins et modèles industriels (mises à jour)	avril	623(FE)	français anglais
	août	623(FE)	français anglais

<u>Titre de la publication</u>	<u>Mois de parution</u>	<u>Numéro de publication OMPI</u>	<u>Langues</u>
Guide pour l'enregistrement international des marques (mise à jour)	avril	430(FE)	français anglais
WIPO Asian Regional Workshop on Industrial Property Office Automation, Tokyo (1991)	mai	695(E)	anglais
Inauguration of the International Intellectual Property Training Institute (IIPTI) and WIPO Asian Regional Forum on the Development of Human Resources for the Effective Use of the Intellectual Property System, Daeduk (1991)	mai	699(E)	anglais
Symposium sur la protection internationale des indications géographiques, Wiesbaden (1991)	juillet août	713(F) 713(E)	français anglais
Manuel général d'accès en ligne à l'information en matière de brevets	juillet août	706(E) 706(F)	anglais français
Catalogue des publications de l'OMPI (1992)	juillet	-	anglais
Guide on the Licensing of Biotechnology	août	708(E)	anglais
WIPO Asian Regional Seminar on the Use of Industrial Property and Technology Transfer Arrangements in the Agricultural Machinery Industry, Seoul (1990)	août	690(E)	anglais
Symposium on Intellectual Property, University and Industry in Latin America, San José (1990)	septembre	704(ES)	anglais/ espagnol
WIPO Asian Regional Symposium on the Promotion of Invention and Innovation, New Delhi (1992)	septembre	715(E)	anglais

<u>Titre de la publication</u>	<u>Mois de parution</u>	<u>Numéro de publication OMPI</u>	<u>Langues</u>
Classification internationale des produits et des services - Informations générales	septembre	500.3(S)	espagnol
WIPO Asian Regional Seminar on the Use of Industrial Property and Technology Transfer Arrangements in the Food Processing Industry, Beijing (1991)	septembre	714(E)	anglais
Classification internationale des éléments figuratifs des marques, 3 ^e édition (1993)	septembre septembre	502(F) 502(E)	français anglais
Symposium on Patent Protection in a Market Economy: Czechoslovakia, Hungary and Poland, Budapest (1991)	septembre	709(E)	anglais
PCT - Guide du déposant (juillet 1992)	juillet	432(F)(E)	français anglais
Guide du dépôt des micro-organismes	août/septembre	661(F)(E)	français anglais
Basic Facts about the PCT	octobre	433(E)	anglais
Summary of Industrial Property Legislation in Asia and the Pacific	octobre	718(E)	anglais
The First Twenty Five Years of the World Intellectual Property Organization	décembre	881(E)	anglais

[L'annexe D suit]

ANNEXE D

SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

AAA	Association américaine d'arbitrage (New York)
ABA	American Bar Association (Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique)
ABAPI	Association brésilienne des agents de propriété industrielle (Rio de Janeiro, Brésil)
ABPI	Association brésilienne de la propriété industrielle (Rio de Janeiro, Brésil)
ACCT	Agence de coopération culturelle et technique (Paris)
ACM	Association for Computer Machinery (New York)
ACOP	Association africaine contre la piraterie (Paris)
ACT	Association des télévisions commerciales européennes (Milan, Italie)
AELE	Association européenne de libre-échange (Genève)
AFMA	American Film Marketing Association (Los Angeles, Californie, Etats-Unis d'Amérique)
AGICOA	Association de gestion internationale collective des oeuvres audiovisuelles (Genève)
AID	Alliance internationale de la distribution par câble (Bruxelles)
AIDAA	Association internationale des auteurs de l'audiovisuel (Bruxelles)
AIE	Société espagnole des artistes interprètes ou exécutants (Madrid)
AIIC	Association internationale des interprètes de conférence (Genève)
AIL	Association des bibliothèques internationales (Genève)
AIM	Association européenne des industries de produits de marque (Bruxelles)
AIPLA	American Intellectual Property Law Association (Arlington, Virginie, Etats-Unis d'Amérique)
AIPPI	Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (Zurich, Suisse)
ALADI	Association latino-américaine d'intégration (Montevideo)
ALAI	Association littéraire et artistique internationale (Paris)
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Djakarta)
APA	Association des conseils en brevets (La Haye)
APAA	Association asiatique d'experts juridiques en brevets (Tokyo)
APP	Agence pour la protection des programmes (Paris)
APRAM	Association française des praticiens du droit des marques et des modèles (Paris)
ARIPO	Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (Harare)
ARTISJUS	Bureau hongrois pour la protection des droits d'auteur (Budapest)
ASDI	Agence suédoise d'aide au développement international (Stockholm)
ASPIP	Société arabe pour la protection de la propriété industrielle (Le Caire)
ATRIP	Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (Stockholm)
BBDM	Bureau Benelux des dessins ou modèles (La Haye)
BBM	Bureau Benelux des marques (La Haye)
BDI	Fédération de l'industrie allemande (Cologne, Allemagne)
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement (Londres)
BID	Banque interaméricaine de développement (Washington, D.C.)

BIEM	Bureau international des sociétés gérant les droits d'enregistrement et de reproduction mécanique (Paris)
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque Mondiale) (Washington, D.C.)
BIsD	Banque islamique de développement (Djedda)
BITS	Agence suédoise pour la coopération technique et économique internationale
BSA	Business Software Alliance (Washington, D.C.)
CAC	Comité administratif de coordination (ONU, New York)
CARICOM	Communauté des Caraïbes (Georgetown, Guyana)
CASRIP	Center for Advanced Study and Research on Intellectual Property (Seattle, Washington, Etats-Unis d'Amérique)
CBEMA	Computer and Business Equipment Manufacturers Association (Washington, D.C.)
CCE	Commission des Communautés européennes (Bruxelles)
CCI	Chambre de commerce internationale (Paris)
CCQA	Comité consultatif pour les questions administratives (ONU, New York)
CCQF	Comité consultatif pour les questions de fond (ONU, New York)
CE	Communautés européennes (Bruxelles)
CE	Conseil de l'Europe (Strasbourg, France)
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (Addis-Abeba)
CEIPI	Centre d'études internationales de la propriété industrielle (Strasbourg, France)
CELIBRIDE	Comité de liaison international des broderies, rideaux et dentelles (Saint-Gall, Suisse)
CEPI	Coordination européenne des producteurs indépendants (Paris)
CESAP	Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok)
CFC	Conseil francophone de la chanson (Bruxelles)
CFPI	Commission de la fonction publique internationale (New York)
CIA	Conseil international des archives (Paris)
CIArb	Chartered Institute of Arbitrators (Londres)
CIC	Centre international de calcul (ONU) (Genève)
CIEM	Confédération internationale des éditeurs de musique (Ecully, France)
CIOPORA	Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (Genève)
CIPA	Chartered Institute of Patent Agents (Londres)
CISAC	Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (Paris)
CLIP	Common Law Institute of Intellectual Property (Londres)
CNIPA	Comité des instituts nationaux d'agents de brevets (Munich, Allemagne)
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Genève)
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (New York)
COMITEXTIL	Comité de coordination des industries textiles de la Communauté économique européenne (Bruxelles)
CRACFT	Centre régional africain de conception et de fabrication techniques (Ibadan, Nigéria)
CRAT	Centre régional africain de technologie (Dakar)
CSMM	Chambre des spécialistes en marques et modèles (Paris)
DVGR	Association allemande pour la propriété industrielle et le droit d'auteur (Cologne, Allemagne)
ECIS	European Committee for Interoperable Systems (Bruxelles)
ECOSOC	Conseil économique et social (ONU, New York)

ECSA	Association européenne des services informatiques (Bruxelles)
ECTA	Association communautaire du droit des marques (Anvers, Belgique)
EFLC	European Foundation for Library Cooperation (Bruxelles)
EFPIA	Fédération européenne des associations de l'industrie pharmaceutique (Bruxelles)
EGAKU	Comité européen des syndicats des arts, des mass media et du spectacle (Genève)
EIM	Institut européen de la communication (Manchester, Royaume-Uni)
EPI	Institut des mandataires agréés près l'Office européen des brevets (Munich, Allemagne)
ETIC	Conseil européen de l'industrie de la bande magnétique (Bruxelles)
EUROBIT	Association européenne de l'industrie de la bureautique et de l'informatique (Francfort, Allemagne)
EWC	Congrès des écrivains européens (Munich, Allemagne)
FAFI	Fédération des associations de fonctionnaires internationaux (Genève)
FASID	Foundation for Advisory Studies in International Development (Tokyo)
FCPA	Chambre fédérale des conseils en brevets (Munich, Allemagne)
FEMIFI	Fédération européenne des mandataires de l'industrie en propriété industrielle (Mannheim, Allemagne)
FIA	Fédération internationale des acteurs (Londres)
FIAB	Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (La Haye)
FIAD	Fédération internationale des associations de distributeurs de films (Paris)
FIAPF	Fédération internationale des associations de producteurs de films (Paris)
FIBEP	Fédération internationale des bureaux d'extraits de presse (Zurich, Suisse)
FICCI	Fédération des chambres indiennes de commerce et d'industrie (New Delhi)
FICPI	Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (Paris)
FID	Fédération internationale d'information et de documentation (La Haye)
FIJ	Fédération internationale des journalistes (Bruxelles)
FILAIE	Fédération ibéro-latino-américaine des artistes interprètes ou exécutants (Madrid)
FIM	Fédération internationale des musiciens (Zurich, Suisse)
FIVS	Fédération internationale des vins et spiritueux (Paris)
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Genève)
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (Genève)
HTA	Hungarian Trademark Association (Budapest)
IAA	Association internationale de publicité (New York)
IBAD	Association internationale des producteurs et utilisateurs d'information de brevets accessible en direct (Londres)
ICBM	Institut canadien des brevets et marques (Toronto, Canada)
ICSID	Conseil international des sociétés de design industriel (Helsinki)
IFCLA	Fédération internationale des associations nationales de droit de l'informatique (Amsterdam)
IFIA	Fédération internationale des associations d'inventeurs (Genève)
IFPI	Fédération internationale de l'industrie phonographique (Londres)
IFRRO	Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (Salem, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique)
IFSTAD	Fondation islamique pour la science, la technologie et le développement (Djedda)
IIA	Information Industry Association (Washington, D.C.)

IIDA	Institut interaméricain de droit d'auteur (Buenos Aires)
IIP	Institut de propriété intellectuelle du Japon (Tokyo)
IIPA	International Intellectual Property Association (Washington, D.C.)
IIPTI	Institut international de formation en propriété intellectuelle (Daeduk, République de Corée)
IISA	Institut international des sciences administratives (Bruxelles)
ILATID	Institut latino-américain de haute technologie, d'informatique et de droit (Buenos Aires)
INTERGU	Société internationale pour le droit d'auteur (Munich, Allemagne)
IPCC	Centre de coopération en propriété industrielle (Tokyo)
IPCC	Conseil international des éditeurs pour le droit d'auteur (Genève)
IPO	Intellectual Property Owners, Inc. (Washington)
IRPI	Institut de recherche en propriété intellectuelle Henri Desbois (Paris)
ISESCO	Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (Rabat)
ISO	Organisation internationale de normalisation (Genève)
ITMA	Institute of Trade Mark Agents (Croydon, Royaume-Uni)
IVF	International Video Federation (Paris)
JAPIO	Organisation japonaise d'information en matière de brevets (Tokyo)
JDPA	Association japonaise pour la protection des dessins et modèles (Tokyo)
JIII	Institut japonais de l'invention et de l'innovation (Tokyo)
JPA	Japan Patent Association (Tokyo)
JPAA	Japan Patent Attorneys Association (Tokyo)
JTA	Japan Trademark Association (Tokyo)
JUNAC	Conseil de l'Accord de Carthagène (Lima)
LEA	Ligue des Etats arabes (Le Caire)
LESI	Licensing Executives Society International (Norwalk, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique)
LIDC	Ligue internationale du droit de la concurrence (Paris)
MERCOSUR	Marché commun des pays du Cône Sud (Montevideo)
MPI	Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence (Munich, Allemagne)
NCIO	National Congress of Inventors Organizations (Moraga, Californie, Etats-Unis d'Amérique)
NMPA	National Music Publishers' Association Inc. (New York)
NYPTC	The New York Patent, Trademark and Copyright Law Association, Inc. (New York)
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle (Yaoundé)
OCI	Organisation de la conférence islamique (Dakar)
OEAO	Organisation des Etats des Antilles orientales (Castries)
OEB	Office européen des brevets, Organisation européenne des brevets (Munich, Allemagne)
OIJ	Organisation internationale des journalistes (Prague)
OIT	Organisation internationale du Travail (Genève)
OIV	Office international de la vigne et du vin (Paris)
OUA	Organisation de l'Unité africaine (Addis-Abeba)
PDG	Groupe de documentation sur les brevets (Delft, Pays-Bas)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement (New York)
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement (Nairobi)
RAIS	Agence russe pour la propriété intellectuelle (Moscou)
RIAJ	Association japonaise de l'industrie de l'enregistrement (Tokyo)
SACD	Société des auteurs et compositeurs dramatiques (Paris)
SACEM	Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Paris)

SELA	Système économique latino-américain (Caracas)
SGAE	Société générale des auteurs d'Espagne (Madrid)
SIAE	Société italienne des auteurs et éditeurs (Rome)
SIECA	Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (Guatemala)
SISS	Secrétariat international des syndicats des arts, des mass media et du spectacle (Genève)
STIM	Société suédoise pour les droits de représentation et d'exécution (Stockholm)
STM	Groupement international des éditeurs scientifiques, techniques et médicaux (Amsterdam)
SUISA	Société suisse pour les droits des auteurs d'oeuvres musicales (Zurich, Suisse)
TMPDF	Trade Marks, Patents and Designs Federation (Crawley, Royaume-Uni)
UER	Union européenne de radiodiffusion (Genève)
UIA	Union internationale des architectes (Paris)
UIE	Union internationale des éditeurs (Genève)
Unesco	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Paris)
UNICE	Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (Bruxelles)
UNIFAB	Union des fabricants pour la protection internationale de la propriété industrielle et artistique (Paris)
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (New York)
UPEPI	Union des praticiens européens en propriété industrielle (Harrow, Royaume-Uni)
UPOV	Union internationale pour la protection des obtentions végétales (Genève)
URAP	Union de radiodiffusion Asie-Pacifique (Kuala Lumpur)
USTA	United States Trademark Association (New York)

[L'annexe E suit]

ANNEXE E

INDEX DES PAYS, DES TERRITOIRES ET
DE CERTAINES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Afrique du Sud	121, 1067, 1075, 1083
Albanie	26, 27, 72, 77, 287, 288, 1060, 1067, 1140 à 1142
Algérie	28, 53, 61, 70, 128, 288, 459, 460, 651, 718, 741, 742, 745, 746, 751, 755, 756, 769, 774, 780, 818, 832, 875, 890, 952, 991, 1000, 1040, 1050, 1067, 1075, 1086, 1097, 1105, 1129, 1135, 1415
Allemagne	28, 49, 50, 51, 59, 75, 77, 96, 105, 168, 246, 283, 288, 363, 457, 616, 716, 719, 729, 737, 741 à 746, 755, 756, 769, 774, 777, 780, 783, 788, 804, 818, 820, 822, 826, 832, 839, 846, 855, 859, 864, 867, 875, 883, 884, 890, 895, 904, 906, 911, 928, 930, 951, 980, 981, 983, 986, 989, 991, 1009, 1010, 1029, 1035, 1036, 1040, 1067, 1075, 1083, 1086, 1089, 1093, 1094, 1096, 1100, 1105, 1111, 1122, 1129, 1132, 1153, 1173, 1174, 1219, 1414, 1415
Angola	53, 61, 82, 378, 379, 649, 745, 755, 769, 780, 784, 1067
Antigua-et-Barbuda	61, 319, 648, 1415
Arabie saoudite	28, 53, 72, 73, 136, 755, 1067, 1415
Argentine	26, 28, 53, 59, 61, 67, 69, 72, 77, 80, 237 à 240, 268, 282, 288, 320, 321, 327, 332, 357, 588 à 590, 715, 718, 719, 733, 741, 742, 745, 746, 755, 756, 761, 769, 774, 788, 804, 805, 818, 911, 1067, 1075, 1083, 1090, 1093, 1094, 1097, 1136, 1139, 1415
Arménie	27
Australie	26, 28, 59, 143, 498, 547, 716, 729, 741, 742, 745, 755, 769, 774, 780, 783, 788, 818, 867, 874, 875, 883, 890, 895, 928, 930, 931, 934, 953, 978, 980, 981, 983, 986, 1067, 1075, 1083, 1089, 1091, 1093, 1094, 1096, 1100, 1105, 1122, 1143, 1415
Autriche	28, 59, 73, 117, 718, 741, 742, 744, 745, 746, 751, 755, 769, 774, 780, 783, 818, 832, 839, 846, 875, 890, 904, 911, 928, 930, 931, 934, 945, 951, 978, 981, 983, 986, 989, 991, 1029, 1055, 1067, 1075, 1083, 1089, 1093, 1094, 1096, 1100, 1105, 1111, 1122, 1129, 1139, 1154, 1415

Azerbaïdjan	27
Bahamas	61, 322, 1067, 1075, 1083
Bangladesh	28, 53, 72, 144 à 150, 491, 497 à 500, 716, 729, 734, 737, 738, 745, 746, 755, 756, 780, 783, 1067, 1075, 1415
Barbade	53, 61, 72, 77, 323, 592 à 594, 648, 745, 755, 818, 930, 945, 954, 955, 1067, 1075, 1083, 1093, 1094, 1097, 1105, 1122, 1415
Bélarus	27, 28, 819, 952, 999, 1067, 1148 à 1150
Belgique	28, 67, 313, 718, 726, 746, 755, 756, 780, 783, 788, 818, 859, 864, 928, 930, 986, 989, 991, 1029, 1035, 1036, 1054, 1067, 1075, 1083, 1089, 1100, 1105, 1122, 1129, 1132, 1415
Belize	61, 324
Bénin	53, 61, 72, 288, 290, 380, 381, 745, 746, 755, 756, 818, 930, 945, 1036, 1067, 1075, 1083, 1105, 1122, 1132, 1415
Bhoutan	53, 151, 152, 734
Bolivie	53, 61, 241, 282, 320, 325, 357, 741, 1097
Bosnie- Herzégovine	27, 1151
Botswana	53, 61, 127, 382 à 385, 409, 650, 739, 1415
Brésil	28, 49, 50, 51, 53, 59, 61, 67, 70 à 72, 80, 99, 134, 239, 242 à 245, 268, 282, 287, 288, 326, 327, 357, 595 à 600, 694, 735, 736, 741, 742, 745, 746, 751, 755, 756, 769, 774, 777, 780, 783, 788, 818, 832, 867, 875, 883, 890, 895, 928, 930, 945, 951, 983, 986, 1067, 1070, 1075, 1083, 1086, 1093, 1094, 1097, 1110, 1122, 1415
Brunéi Darussalam	53, 501
Bulgarie	27, 28, 77, 718, 745, 746, 755, 780, 783, 818, 826, 839, 846, 875, 890, 928, 930, 945, 956, 981, 983, 989, 991, 1001, 1029, 1040, 1050, 1067, 1075, 1083, 1086, 1089, 1097, 1122, 1129, 1135, 1152 à 1154, 1219, 1415
Burkina Faso	28, 53, 61, 70, 72, 77, 83, 288, 291, 386, 651, 652, 745, 746, 755, 756, 818, 930, 945, 1067, 1075, 1083, 1093, 1094, 1122, 1135, 1139, 1415
Burundi	53, 61, 70, 72, 77, 84, 387, 653, 745, 746, 1067, 1075
Cameroun	28, 53, 61, 85, 288, 388, 654, 718, 745, 755, 769, 774, 818, 930, 945, 981, 1067, 1075, 1083, 1122, 1415

Canada	28, 49, 50, 51, 59, 192, 218, 518, 540, 544, 718, 742, 743, 745, 746, 751, 755, 761, 769, 774, 780, 783, 818, 820, 826, 839, 846, 855, 867, 883, 928, 930, 945, 957, 980, 981, 986, 1002, 1029, 1067, 1075, 1083, 1122, 1155, 1219, 1415
Cap-Vert	53, 61, 86, 292, 389
Chili	28, 49, 51, 53, 59, 61, 67, 71, 72, 77, 78, 80, 246 à 249, 288, 327 à 329, 351, 357, 594, 601 à 605, 613, 614, 618, 623, 631, 640, 644, 645, 695, 696, 741, 745, 746, 751, 755, 756, 769, 774, 780, 783, 788, 818, 952, 1067, 1075, 1083, 1093, 1094, 1097, 1414, 1415
Chine	21, 26, 28, 42, 49 à 51, 53, 59, 61, 67, 70, 72, 77, 79, 153 à 159, 288, 313 à 315, 491, 502 à 511, 686, 687, 716, 718, 729, 733, 737, 738, 742, 745, 746, 751, 755, 756, 761, 769, 774, 780, 804, 818, 839, 867, 875, 883, 890, 920, 951, 958, 981, 982, 989, 991, 1003, 1004, 1029, 1040, 1067, 1075, 1078, 1083, 1129, 1414, 1415
Chypre	745, 755, 818, 1067, 1075, 1083, 1097
Colombie	28, 53, 61, 67, 72, 250, 251, 282, 288, 327, 330, 357, 606 à 609, 697, 698, 718, 741, 742, 745, 746, 755, 756, 774, 777, 784, 788, 819, 1067, 1083, 1093, 1414, 1415
Congo	53, 89, 718, 741, 745, 746, 755, 818, 930, 945, 1067, 1075, 1083, 1093, 1097, 1122, 1135
Costa Rica	8, 28, 53, 61, 67, 72, 78, 80, 252 à 254, 288, 327, 331, 332, 357, 577, 579, 580, 610 à 616, 699, 700, 741, 742, 745, 755, 1067, 1083, 1093, 1094, 1415
Côte d'Ivoire	28, 53, 59, 61, 90, 91, 293, 294, 392, 393, 655, 656, 741, 745, 746, 755, 756, 783, 818, 930, 945, 981, 1040, 1067, 1075, 1083, 1122, 1415
Croatie	23, 26 à 28, 41, 952, 990, 991, 999, 1005, 1029, 1062, 1067, 1069, 1075, 1079, 1083, 1102, 1105, 1108, 1111, 1124, 1129, 1156, 1157
Cuba	28, 53, 61, 70, 72, 73, 78, 80, 255 à 257, 288, 320, 333, 357, 617 à 619, 741, 742, 745, 746, 755, 756, 783, 818, 986, 989, 991, 1006, 1029, 1050, 1067, 1075, 1086, 1097, 1129, 1135, 1415
Danemark	28, 59, 70, 718, 745, 755, 769, 774, 777, 780, 783, 818, 820, 822, 826, 832, 839, 846, 855, 859, 864, 867, 875, 883, 890, 895, 904, 911, 928, 930, 951, 980, 983, 986, 1029, 1040, 1067, 1075, 1083, 1089, 1093, 1094, 1100, 1105, 1111, 1122, 1144, 1415
Dominique	61, 334

Egypte	28, 49 à 51, 53, 59, 61, 71, 72, 77, 79, 129, 218, 219, 288, 461 à 466, 681 à 683, 723, 733, 741, 742, 745, 746, 755, 756, 769, 783, 818, 875, 890, 986, 989, 991, 1035, 1067, 1075, 1083, 1086, 1094, 1097, 1100, 1129, 1132, 1415
El Salvador	8, 28, 53, 61, 72, 78, 260, 332, 337, 338, 577, 579, 580, 620, 741, 745, 746, 755, 1067, 1093, 1094, 1097, 1415
Emirats arabes unis	28, 53, 483 à 485, 745, 746, 774, 780, 1067
Equateur	28, 53, 61, 258, 259, 282, 336, 357, 741, 745, 769, 774, 1067, 1083, 1093, 1094
Espagne	28, 59, 67, 78, 280, 282, 283, 288, 327, 329, 332, 571 à 573, 614, 623, 718, 742, 745, 746, 751, 755, 756, 761, 769, 774, 777, 780, 783, 788, 818, 820, 822, 832, 839, 846, 855, 859, 864, 867, 875, 883, 884, 890, 895, 904, 906, 911, 920, 928, 930, 981, 983, 986, 989, 991, 1029, 1035, 1040, 1067, 1075, 1083, 1086, 1089, 1093, 1094, 1100, 1105, 1111, 1122, 1129, 1132, 1235 à 1239, 1414, 1415
Estonie	27, 756, 952, 999, 1144 à 1147, 1161 à 1168, 1415
Etats-Unis d'Amérique	19, 28, 49, 50, 51, 59, 67, 69, 143, 289, 313, 329, 716, 718, 720, 731, 734, 737, 738, 742, 745, 755, 756, 761, 769, 774, 777, 780, 783, 788, 804, 805, 818, 820, 822, 823, 826, 832, 839, 846, 855, 859, 864, 867, 875, 876, 883, 888, 890, 891, 895, 904, 911, 928, 930, 931, 934, 939, 951, 968 à 971, 978, 980, 981, 983, 986, 1023 à 1026, 1029, 1040, 1067, 1075, 1083, 1089, 1094, 1096, 1100, 1105, 1122, 1219, 1257 à 1262, 1414, 1415
Ethiopie	53, 396, 739, 1097, 1415
Fédération de Russie	27, 28, 49 à 51, 59, 741 à 743, 745, 755, 774, 780, 783, 818, 820, 822, 826, 846, 855, 859, 864, 875, 890, 904, 928, 930, 931, 934, 945, 961, 978, 981, 983, 986, 989, 991, 1029, 1067, 1075, 1089, 1096, 1097, 1100, 1105, 1111, 1122, 1129, 1146, 1221 à 1227, 1415
Fidji	53, 161, 162, 491, 755, 1067, 1083, 1093, 1094
Finlande	28, 59, 67, 218, 288, 314, 718, 741, 745, 755, 756, 769, 774, 777, 780, 783, 788, 818, 826, 832, 839, 846, 855, 859, 864, 867, 875, 883, 890, 895, 904, 928, 930, 951, 981, 983, 986, 1029, 1067, 1075, 1083, 1089, 1093, 1094, 1100, 1105, 1111, 1122, 1144, 1146, 1147, 1163, 1167, 1169, 1414, 1415
France	28, 49, 51, 59, 67, 70, 77, 90, 97, 129, 133, 218, 229, 268, 283, 288, 306, 307, 313, 318, 329, 718, 741, 742, 745, 746, 751, 752, 755, 756, 761, 769, 774, 777, 780, 783, 788, 818, 820, 822, 826, 846, 855, 859, 864, 867, 875, 883, 890, 895, 904, 911, 928, 930, 945, 983, 986, 989, 991, 1007,

	1008, 1029, 1035, 1036, 1040, 1050, 1053, 1067, 1075, 1083, 1086, 1089, 1093, 1094, 1100, 1105, 1106, 1111, 1122, 1129, 1132, 1135, 1139, 1153, 1170, 1171, 1217, 1219, 1414, 1415
Gabon	53, 72, 77, 93, 397, 745, 769, 818, 930, 945, 1067, 1075, 1083, 1122, 1135
Gambie	26, 53, 61, 67, 94, 127, 287, 295, 296, 398, 658, 739, 745, 746, 755, 756, 1067, 1075, 1080, 1083, 1415
Géorgie	27, 952, 999, 1172
Ghana	28, 49, 50, 53, 61, 72, 77, 95, 96, 127, 287, 289, 297, 399, 400, 659, 725, 739, 741, 745, 746, 755, 756, 788, 818, 875, 890, 1067, 1075, 1083, 1415
Grèce	26, 28, 718, 745, 769, 774, 777, 780, 783, 818, 928, 930, 945, 1029, 1067, 1075, 1083, 1092, 1093, 1096, 1097, 1122
Grenade	61, 339
Guatemala	8, 28, 53, 61, 67, 72, 78, 80, 261, 262, 332, 340, 341, 577, 579, 580, 621, 700, 741, 745, 755, 756, 784, 1067, 1093, 1094, 1097, 1415
Guinée	28, 53, 61, 70, 72, 77, 97, 98, 298, 401, 402, 745, 746, 755, 756, 761, 769, 788, 818, 930, 945, 1067, 1075, 1083, 1122, 1415
Guinée-Bissau	53, 59, 61, 99, 299, 403 à 405, 745, 746, 755, 756, 1067, 1075, 1083, 1415
Guinée équatoriale	53, 395, 1097
Guyana	61, 342
Haïti	61, 343, 745, 755, 1067, 1075, 1135
Honduras	8, 28, 53, 61, 72, 78, 80, 263 à 265, 344, 577, 579, 580, 622 à 624, 701, 745, 746, 755, 756, 784, 1067, 1083, 1093, 1094, 1415
Hongrie	27, 28, 59, 67, 77, 288, 302, 313, 716, 718, 745, 746, 751, 755, 756, 761, 769, 774, 777, 780, 783, 788, 804, 818, 822, 826, 832, 839, 867, 875, 883, 884, 890, 928, 930, 945, 981, 983, 986, 989, 991, 1029, 1035, 1036, 1050, 1067, 1075, 1083, 1086, 1089, 1094, 1105, 1111, 1122, 1129, 1132, 1135, 1153, 1175 à 1179, 1219, 1414, 1415
Inde	28, 50, 53, 59, 61, 70 à 72, 77, 79, 163 à 171, 218, 288, 316, 490, 491, 514 à 530, 688 à 690, 716, 718, 729, 733, 734, 737, 738, 741, 742, 745, 746, 755, 756, 761, 769, 774, 777, 780, 784, 788, 804, 819, 867, 883, 890, 1067, 1083, 1094, 1097, 1414, 1415

Indonésie	28, 53, 61, 70 à 72, 79, 172 à 175, 288, 491, 494, 531 à 534, 691, 716, 729, 737, 741, 745, 746, 751, 755, 756, 769, 774, 780, 783, 788, 920, 1040, 1067, 1075, 1132, 1415
Iran (République islamique d')	28, 53, 72, 77, 176, 535, 536, 716, 718, 745, 769, 818, 1040, 1075
Iraq	61, 742, 745, 1067, 1075
Irlande	26, 28, 769, 774, 780, 783, 818, 928, 930, 945, 959, 981, 986, 1029, 1040, 1067, 1075, 1083, 1086, 1093, 1100, 1105, 1111, 1112, 1122, 1415
Islande	832, 1067, 1075, 1083
Israël	28, 77, 745, 755, 769, 774, 788, 818, 875, 890, 986, 1050, 1067, 1075, 1083, 1086, 1094, 1100, 1105, 1135, 1180, 1415
Italie	28, 745, 746, 755, 756, 769, 774, 777, 780, 783, 788, 818, 820, 832, 920, 928, 930, 945, 951, 989, 991, 1029, 1035, 1036, 1040, 1050, 1067, 1075, 1083, 1086, 1089, 1093, 1094, 1096, 1097, 1100, 1105, 1111, 1122, 1129, 1132, 1135, 1415
Jamaïque	28, 61, 67, 345, 745, 755, 756, 1067, 1097, 1415
Japon	28, 49 à 51, 59, 143, 155, 164, 228, 502, 567, 716 à 718, 737, 738, 741, 742, 745, 746, 751, 755, 756, 761, 769, 774, 777, 780, 783, 788, 804, 818, 820, 823, 826, 832, 839, 846, 855, 859, 864, 867, 874 à 876, 883, 888, 890, 895, 904, 911, 928, 930, 931, 934, 951, 960, 978, 980, 981, 983, 986, 1011, 1029, 1040, 1067, 1075, 1083, 1086, 1089, 1093, 1094, 1100, 1105, 1122, 1181 à 1193, 1219, 1414, 1415
Jordanie	28, 53, 59, 130, 138, 467, 468, 745, 746, 755, 1067, 1075
Kazakhstan	21, 23, 26, 27, 818, 952, 999, 1066, 1067, 1074, 1075, 1121, 1122, 1128, 1129, 1194
Kenya	28, 53, 61, 127, 287, 300, 406 à 408, 660 à 663, 739, 741, 744, 745, 755, 756, 761, 769, 783, 818, 1067, 1075, 1094, 1096, 1097, 1415
Kirghizistan	27
Koweït	756
Laos	53, 72, 77, 537, 1415
Lesotho	28, 53, 61, 72, 77, 100, 127, 287, 382, 409 à 411, 664, 733, 739, 744 à 746, 755, 756, 780, 1067, 1075, 1083, 1093, 1415
Lettonie	6, 27, 755, 952, 999, 1063, 1067, 1144 à 1147, 1161, 1163, 1195 à 1199, 1415

L'ex-République yougoslave de Macédoine	27
Liban	745, 1067, 1075, 1083, 1086, 1105
Libéria	53, 61, 101, 665, 739, 745, 746, 1067, 1083
Libye	28, 53, 131, 469 à 472, 713, 718, 742, 745, 746, 1040, 1067, 1075, 1083, 1415
Liechtenstein	28, 818, 928, 930, 986, 989, 991, 1035, 1036, 1067, 1075, 1083, 1086, 1089, 1105, 1122, 1129, 1132
Lituanie	26 à 28, 780, 784, 952, 999, 1059, 1067, 1144 à 1147, 1161, 1163, 1200 à 1205
Luxembourg	28, 818, 920, 928, 930, 945, 986, 989, 991, 1035, 1036, 1067, 1075, 1083, 1093, 1094, 1100, 1105, 1106, 1122, 1129, 1132, 1415
Madagascar	28, 53, 103, 413, 745, 818, 875, 890, 930, 983, 1067, 1075, 1083, 1122
Malaisie	28, 53, 59, 61, 177 à 182, 288, 491, 494, 538 à 545, 716, 718, 724, 729, 737, 738, 742, 745, 746, 755, 818, 867, 883, 952, 999, 1067, 1075, 1083, 1415
Malawi	28, 53, 61, 72, 104, 105, 127, 301, 302, 666, 667, 739, 745, 746, 755, 756, 818, 930, 945, 981, 1067, 1075, 1083, 1122, 1415
Mali	53, 59, 61, 70, 72, 77, 106, 107, 288, 303, 414 à 416, 718, 745, 746, 755, 756, 818, 930, 945, 1067, 1075, 1083, 1122, 1415
Malte	783, 1067, 1075, 1083, 1206 à 1208
Maroc	28, 53, 61, 72, 77, 132 à 134, 473 à 476, 684, 718, 741, 745, 746, 755, 756, 774, 780, 783, 788, 818, 875, 890, 920, 989, 991, 1012, 1013, 1029, 1035, 1040, 1046, 1067, 1075, 1083, 1086, 1096, 1105, 1129, 1132, 1414, 1415
Maurice	53, 61, 67, 418, 668 à 670, 739, 744, 745, 755, 756, 1067, 1075, 1083, 1415
Mauritanie	53, 108, 417, 745, 746, 818, 930, 945, 1067, 1075, 1083, 1122, 1415
Mexique	28, 53, 59, 61, 67, 72, 73, 78, 79, 266 à 268, 282, 327, 346, 357, 625 à 628, 642, 702, 703, 733, 741, 742, 745, 746, 755, 756, 769, 774, 780, 783, 788, 818, 832, 875, 890, 1029, 1040, 1050, 1067, 1075, 1083, 1093, 1094, 1096, 1097, 1135, 1139, 1415

Monaco	28, 818, 928, 930, 945, 986, 989, 991, 1029, 1035, 1036, 1040, 1067, 1075, 1083, 1086, 1093, 1094, 1100, 1105, 1122, 1129, 1132, 1415
Mongolie	28, 53, 72, 77, 183 à 185, 546, 716, 737, 745, 818, 930, 945, 961, 962, 981, 991, 1029, 1067, 1075, 1122, 1129
Mozambique	53, 110, 420, 421
Myanmar	53, 61, 186, 288
Namibie	53, 61, 111, 112, 287, 288, 422, 671, 739, 746, 755, 756, 784, 788, 1040, 1067, 1415
Népal	53, 72, 79, 187 à 189, 716, 734
Nicaragua	8, 28, 53, 61, 80, 269 à 271, 332, 347, 577, 579, 580, 629, 745, 755, 1067, 1096, 1415
Niger	26, 53, 61, 113, 288, 304, 423, 424, 672, 673, 745, 746, 755, 756, 945, 952, 1067, 1075, 1083, 1093, 1118, 1119, 1122, 1415
Nigéria	53, 61, 69, 70, 72, 77, 114 à 117, 289, 305, 425 à 428, 733, 739, 741, 804, 805, 1075, 1415
Norvège	28, 718, 745, 755, 774, 780, 783, 818, 820, 826, 832, 839, 846, 855, 867, 875, 883, 890, 895, 904, 911, 928, 930, 951, 981, 983, 986, 1029, 1040, 1067, 1075, 1083, 1089, 1093, 1094, 1100, 1105, 1111, 1122, 1144, 1415
Nouvelle-Zélande	26, 28, 745, 755, 769, 780, 783, 818, 928, 930, 945, 981, 1014, 1067, 1075, 1083, 1086, 1094, 1114, 1122
Oman	53, 61, 72, 77, 135, 288, 477, 685, 756, 1097, 1415
Ouganda	53, 61, 72, 122, 127, 287, 288, 442 à 446, 739, 745, 746, 755, 756, 818, 1067, 1075, 1097, 1415
Ouzbékistan	27
Pakistan	28, 49, 50, 53, 59, 61, 190 à 194, 288, 547, 548, 729, 730, 733, 737, 745, 746, 752, 755, 756, 761, 769, 774, 788, 1067, 1083, 1415
Panama	8, 28, 53, 61, 69, 80, 272, 273, 332, 348, 349, 577, 579, 580, 630 à 632, 704, 741, 742, 745, 774, 1067, 1093, 1094, 1096, 1415
Paraguay	28, 53, 61, 80, 274, 350, 357, 633, 634, 705, 706, 745, 746, 755, 756, 761, 788, 1067, 1083, 1093, 1094, 1415
Pays-Bas	28, 59, 76, 121, 438, 718, 745, 746, 755, 756, 769, 774, 777, 780, 783, 804, 818, 820, 822, 826, 846, 855, 867, 875, 883, 890, 895, 904, 911, 920, 928, 930, 980, 981, 983, 986, 989, 991, 1029, 1035, 1036, 1040, 1067, 1075, 1083, 1089, 1100, 1105, 1106, 1111, 1122, 1129, 1132, 1415

Pérou	28, 53, 59, 61, 67, 72, 77, 78, 80, 275 à 279, 282, 288, 327, 332, 351, 352, 357, 635 à 637, 707, 718, 733, 745, 746, 755, 756, 769, 774, 784, 788, 804, 805, 819, 1067, 1083, 1093, 1094, 1096, 1415
Philippines	28, 53, 61, 70 à 72, 77, 79, 195 à 200, 288, 489, 491, 494, 549 à 551, 716, 718, 722, 729, 731, 737, 738, 742, 745, 746, 751, 755, 756, 774, 780, 788, 805, 818, 986, 1067, 1075, 1083, 1089, 1093, 1415
Pologne	27, 28, 718, 728, 745, 755, 774, 788, 818, 820, 826, 832, 839, 855, 875, 890, 928, 930, 945, 981, 983, 989, 991, 1067, 1075, 1083, 1086, 1122, 1129, 1153, 1209, 1210, 1219
Portugal	26, 28, 59, 99, 329, 718, 745, 746, 755, 756, 769, 774, 777, 780, 783, 788, 818, 820, 826, 832, 839, 859, 864, 875, 890, 904, 911, 928, 930, 945, 951, 963 à 965, 981, 983, 989, 991, 1029, 1040, 1050, 1067, 1075, 1083, 1086, 1100, 1105, 1113, 1122, 1129, 1135, 1211 à 1213, 1415
Qatar	1067, 1097
République centrafricaine	53, 61, 87, 390, 745, 746, 755, 756, 818, 930, 945, 1067, 1075, 1083, 1122
République de Corée	28, 53, 59, 72, 73, 201 à 208, 218, 491, 552, 553, 716, 718, 727, 729, 737, 738, 741, 742, 745, 746, 756, 769, 774, 780, 783, 788, 818, 832, 839, 846, 875, 890, 928, 930, 945, 981, 983, 1029, 1040, 1067, 1075, 1089, 1094, 1122, 1153, 1415
République dominicaine	53, 61, 335, 783, 818, 1075, 1086, 1093
République de Moldova	27
République tchèque (depuis le 1 ^{er} janv. 1993)	21, 23, 26, 27, 1064, 1067, 1072, 1075, 1081, 1083, 1084, 1086, 1087, 1089, 1093, 1094, 1098, 1100, 1103, 1105, 1109, 1111, 1117, 1122, 1126, 1129, 1133, 1135, 1137, 1139, 1158, 1160
République populaire démocratique de Corée	26, 28, 53, 160, 512, 513, 718, 741, 742, 745, 746, 769, 780, 783, 818, 867, 883, 928, 930, 945, 981, 989, 991, 1029, 1036, 1040, 1067, 1075, 1122, 1129, 1130, 1132
République-Unie de Tanzanie	28, 51, 53, 61, 72, 77, 79, 123, 127, 287, 288, 447 à 452, 648, 677 à 679, 718, 739, 745, 746, 755, 756, 818, 1067, 1075, 1415
Roumanie	26 à 28, 53, 61, 72, 73, 288, 718, 745, 746, 751, 755, 769, 774, 780, 783, 788, 818, 820, 826, 832, 839, 846, 855, 859, 863, 864, 875, 890, 895, 911, 928, 930, 945, 981, 983, 986, 989, 991, 1015 à 1017, 1029, 1036, 1040, 1047, 1067, 1075, 1083, 1122, 1129, 1131, 1132, 1153, 1214 à 1220, 1415

Royaume-Uni	28, 49 à 51, 59, 67, 116, 117, 143, 194, 300, 329, 345, 354, 515, 522, 541, 544, 729, 734, 737, 742, 745, 746, 755, 756, 769, 774, 777, 780, 783, 788, 803 à 805, 818, 820, 822, 826, 832, 839, 846, 855, 859, 864, 867, 875, 883, 890, 895, 904, 911, 920, 928, 930, 934, 951, 978, 983, 986, 1022, 1029, 1040, 1067, 1075, 1083, 1086, 1089, 1093, 1094, 1100, 1105, 1122, 1153, 1255, 1256, 1415
Rwanda	28, 53, 72, 118, 429, 742, 745, 746, 818, 1067, 1075, 1083
Saint-Kitts- et-Nevis	61, 353
Saint-Marin	989, 991, 1067, 1075, 1086, 1097, 1129
Saint-Siège	28, 1067, 1075, 1083, 1094, 1132
Saint-Vincent- et-les Grenadines	61, 355
Sainte-Lucie	61, 67, 354, 648, 1415
Sao Tomé-et- Principe	53, 119, 430, 431
Sénégal	8, 28, 49 à 51, 53, 61, 67, 70, 97, 288, 296, 306 à 308, 369, 432, 433, 674, 675, 718, 733, 745, 746, 755, 756, 788, 818, 930, 945, 1029, 1036, 1067, 1075, 1083, 1097, 1122, 1132, 1414, 1415
Sierra Leone	53, 61, 309, 676, 739, 745, 746, 755, 756, 1067
Singapour	28, 53, 59, 72, 77, 209 à 214, 494, 554 à 559, 716, 718, 729, 737, 738, 999, 1067, 1415
Slovaquie	21, 23, 26, 27, 1065, 1067, 1073, 1075, 1082, 1083, 1085, 1086, 1088, 1089, 1093, 1094, 1099, 1100, 1104, 1105, 1110, 1111, 1120, 1122, 1127, 1129, 1134, 1135, 1138, 1139, 1158, 1160
Slovénie	23, 26, 27, 28, 41, 783, 952, 990, 991, 1018, 1029, 1061, 1067, 1068, 1075, 1077, 1083, 1095, 1096, 1101, 1105, 1107, 1111, 1123, 1129, 1153, 1219, 1228 à 1234, 1415
Somalie	745, 755, 1067
Soudan	28, 49, 53, 69, 72, 77, 127, 137, 138, 478, 479, 732, 739, 745, 746, 755, 818, 930, 991, 1029, 1067, 1075, 1122, 1129, 1415
Sri Lanka	28, 53, 59, 61, 215 à 222, 317, 491, 560, 561, 716, 718, 723, 729, 733, 734, 737, 738, 741, 745, 746, 755, 756, 818, 928, 930, 945, 1067, 1075, 1083, 1086, 1097, 1122, 1415

Suède	28, 59, 67, 71, 77, 79, 99, 121, 129, 194, 287, 296, 382, 409, 410, 428, 435, 564, 718, 729, 739, 741, 745, 746, 752, 755, 756, 762, 769, 774, 777, 780, 783, 788, 803, 818, 820, 822, 826, 839, 846, 855, 859, 864, 867, 875, 883, 890, 895, 904, 911, 920, 928, 930, 931, 934, 945, 951, 966, 978, 981, 983, 986, 1019, 1029, 1040, 1067, 1075, 1083, 1086, 1089, 1093, 1094, 1100, 1105, 1106, 1111, 1122, 1144 à 1146, 1154, 1163, 1167, 1219, 1239 à 1241, 1415
Suisse	28, 49 à 51, 59, 67, 77, 218, 252, 294, 300 à 302, 312 à 316, 327, 329, 340, 351, 369, 564, 607, 651, 652, 659, 662, 664, 666, 667, 670, 671, 690, 697, 699, 718, 738, 741, 742, 745, 746, 751, 755, 756, 761, 769, 774, 777, 780, 783, 804, 818, 820, 822, 826, 832, 839, 846, 855, 859, 864, 867, 875, 883, 890, 895, 904, 928, 930, 951, 981, 983, 986, 989, 991, 1029, 1035, 1036, 1040, 1047, 1048, 1067, 1075, 1083, 1086, 1089, 1100, 1105, 1111, 1122, 1129, 1132, 1167, 1198, 1214, 1414, 1415
Suriname	53, 61, 638, 639, 648, 708, 745, 755, 818, 1036, 1067, 1075, 1083, 1100, 1105, 1132, 1415
Swaziland	28, 53, 121, 127, 382, 409, 435 à 438, 739, 745, 746, 755, 769, 780, 783, 1067, 1075, 1415
Syrie	28, 53, 139, 140, 480, 481, 718, 746, 769, 1075, 1086, 1097, 1415
Tadjikistan	27, 952, 999, 1242
Tchad	53, 72, 77, 88, 391, 745, 746, 755, 818, 930, 945, 1067, 1075, 1083, 1122
Tchécoslovaquie (jusqu'au 31 déc. 1992)	28, 77, 745, 755, 756, 761, 774, 780, 788, 818, 826, 867, 875, 883, 890, 920, 928, 930, 945, 981, 983, 989, 991, 1029, 1050, 1153, 1158 à 1160, 1219
Thaïlande	28, 53, 71, 72, 77, 223 à 230, 318, 491, 492, 494, 562 à 565, 716, 729, 737, 738, 742, 746, 756, 769, 774, 784, 1067, 1083, 1415
Togo	28, 53, 61, 310, 439, 440, 745, 746, 755, 769, 818, 930, 945, 981, 1067, 1075, 1083, 1097, 1122, 1135
Tonga	53, 566
Trinité-et- Tobago	53, 640, 755, 818, 1067, 1075, 1083, 1094, 1415
Tunisie	28, 53, 72, 141, 482, 718, 741, 742, 745, 755, 769, 818, 1020, 1040, 1050, 1067, 1075, 1083, 1086, 1097, 1105, 1106, 1132, 1135, 1415
Turkménistan	27

Turquie	28, 59, 462, 744, 745, 755, 769, 774, 819, 952, 1040, 1067, 1075, 1083, 1086, 1243 à 1247, 1415
Ukraine	21, 23, 26 à 28, 41, 44, 783, 818, 930, 945, 967, 981, 991, 1021, 1067, 1071, 1075, 1115, 1122, 1125, 1129, 1248 à 1254
Uruguay	28, 53, 59, 61, 67, 72, 77, 78, 80, 281, 282, 327, 356, 357, 709 à 711, 742, 745, 746, 755, 756, 769, 1067, 1075, 1083, 1093, 1094, 1097, 1415
Venezuela	28, 53, 61, 67, 72, 78, 80, 283 à 286, 332, 357, 614, 641 à 646, 648, 695, 704, 705, 745, 746, 755, 756, 1067, 1083, 1094, 1415
Viet Nam	26, 28, 53, 61, 72, 73, 77, 231 à 235, 288, 491, 567, 568, 692, 716, 737, 741, 742, 745, 746, 755, 756, 769, 774, 780, 818, 972, 991, 1029, 1040, 1067, 1075, 1116, 1122, 1129, 1415
Yémen	28, 53, 72, 77, 142, 486, 487, 745, 746, 755, 769, 819, 1067, 1415
Yougoslavie	28, 46, 49 à 51, 53, 744 à 746, 769, 818, 986, 989, 991, 1029, 1067, 1075, 1083, 1096, 1105, 1111, 1129
Zaïre	53, 61, 453, 745, 755, 756, 1067, 1075, 1083, 1094
Zambie	28, 53, 61, 70, 72, 77, 124, 127, 311, 312, 454, 455, 680, 739, 741, 745, 746, 755, 769, 788, 818, 1067, 1075, 1083, 1415
Zimbabwe	28, 53, 61, 72, 125 à 127, 287, 456, 457, 739, 745, 746, 751, 755, 952, 1067, 1075, 1083, 1415
Aruba	53, 591
Hong Kong	53, 236, 314, 569, 737, 928
Iles Cook	61, 693
PNUD	3, 32, 59, 69, 70, 74, 115 à 117, 125, 129, 133, 134, 138, 166, 170, 192, 194, 218, 282, 358, 380, 384, 392, 401, 402, 410, 414, 422, 425 à 428, 436, 443, 444, 453, 456, 458, 462, 467, 473 à 476, 482, 483, 488 à 492, 497 à 499, 513 à 516, 518, 521, 523, 524, 528, 531, 532, 535 à 541, 543, 544, 546, 547, 549, 550, 560, 562, 565, 567, 570, 585, 593, 594, 604, 608, 609, 611, 613, 616, 618, 621 à 624, 638, 640, 642, 643, 645, 647, 648, 748, 749, 954, 1012, 1046, 1152, 1154, 1247, 1277 à 1283
OEB	28, 59, 70, 71, 74, 77, 115, 166, 207, 280, 282, 398, 408, 455, 476, 494 à 496, 510, 522, 533, 571 à 573, 589, 599, 602, 603, 628, 718, 742, 746, 817, 818, 820, 822, 823, 826, 846, 855, 859, 864, 867, 875, 876, 883, 888, 890, 895, 904, 928, 931, 934, 939, 941, 944 à 946, 971, 973, 974, 978, 981, 983, 1313 à 1327